
Procès-verbal de la séance du Conseil du 27 septembre 2021

SOMMAIRE

Présidence de Monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 9 ; 116)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 9)
Constatation du quorum	(p. 9)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
Hommage à la mémoire de messieurs Jean-Michel Dubernard et Gilles Assi	(p. 10)
Installation de Mmes Marion Carrier et Isabelle Perriet-Roux dans leur fonction de Conseillère métropolitaine	(p. 11)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 11)
Interventions préalables	(p. 11)
Procédure d'urgence relative au dossier n° 2021-0772 - Adoption du principe de l'examen en urgence	(p. 32)
Présidence de Madame Émeline Baume, 1^{ère} Vice-Présidente	(p. 59 ; 105 ; 108 ; 151)
Présidence de Monsieur Bertrand Artigny, 9^{ème} Vice-Président	(p. 104 ; 107)
Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021	(p. 91)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1 ^{er} mai 2021 au 31 juillet 2021 (dossier n° 2021-0634)	(p. 91)
- en matière d'indemnisation de sinistres entre le 1 ^{er} février 2021 et le 31 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2021-0635)	(p. 92)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 27 avril 2021 et le 28 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020	(p. 92)
Annexe 1 - Résultats des votes	(p. 162)
Annexe 2 - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation - Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Vessiller (dossier n° 2021-0702)	(p. 197)
Amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile sur le dossier n° 2021-0639 - Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF)	
* interventions	(p. 57)
* annexe 3	(p. 202)
Annexe 4 - Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni - Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Vessiller (dossier n° 2021-0715)	(p. 203)
Annexe 5 - Fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du comité stratégique du fonds - Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Baume (dossier n° 2021-0654)	(p. 207)

Annexe 6 - Opération Lyon Part-Dieu - Avenant n° 4 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 2 à la CMOU - ZAC Part-Dieu ouest : modifications n° 1 du PEP définitif et du dossier de réalisation - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Convention-cadre de participation des constructeurs au financement des équipements publics - Participation financière à la remise à titre onéreux - Individualisations d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Payre (dossier n° 2021-0716)	(p. 213)	
Annexe 7 - Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0721	(p. 218)	
Annexe 8 - Pièce jointe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0721	(p. 219)	
Annexe 9 - Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021 - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Artigny (dossier n° 2021-0684)	(p. 222)	
Vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain - Un référendum local pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+	(p. 227)	
* interventions	(p. 152)	
* annexe 10	(p. 202)	
N° 2021-0634	Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021	(p. 91)
N° 2021-0635	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'indemnisation de sinistres entre le 1er février 2021 et le 31 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020	(p. 92)
N° 2021-0636	Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 27 avril 2021 et le 28 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020	(p. 92)
N° 2021-0637	Lyon - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Financement des études et travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir la vélostation Villette dans la gare de Lyon Part-Dieu - Approbation d'une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions - Individualisation partielle d'autorisation de programme	(p. 94)
N° 2021-0638	Projets Corridors bus - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme	(p. 122)
N° 2021-0639	Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF)	(p. 49)
N° 2021-0640	Dardilly - Lissieu - Dispositif 1 % paysage, développement et cadre de vie lié à la réalisation de la liaison autoroutière A89-A6 - Approbation de 2 conventions financières avec l'État et Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Individualisation partielle d'autorisation de programme	(p. 94)
N° 2021-0641	Caluire-et-Cuire - Requalification du chemin de Crépieux (2nde phase) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et approbation du programme	(p. 94)
N° 2021-0642	Charbonnières-les-Bains - Chemin de la Bressonnière - Travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau	(p. 94)
N° 2021-0643	Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située avenue Gabriel Péri	(p. 95)
N° 2021-0644	Vénissieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société Nacarat d'une emprise située 11 rue Emile Zola	(p. 95)
N° 2021-0645	Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Louis Fort	(p. 95)
N° 2021-0646	Dardilly - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises composant l'assiette foncière des lots C-D-G sises avenue de Verdun et chemin des Ecoliers	(p. 95)
N° 2021-0647	Lyon 2ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue Casimir Périer	(p. 95)
N° 2021-0648	Lyon 7ème - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès	(p. 95)

N° 2021-0649	<i>Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte à l'euro symbolique d'une emprise de domaine public et de plusieurs parcelles situées rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu</i>	(p. 95)
N° 2021-0650	<i>Vernaison - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale chemin de la Pronde</i>	(p. 95)
N° 2021-0651	<i>Maintien en conditions opérationnelles du système de gestion des mobilités urbaines CRITER - Programme de gros entretien réparation, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité, garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 95)
N° 2021-0652	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association EdTech Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole</i>	(p. 124)
N° 2021-0653	<i>Prises de participation de la Métropole de Lyon au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) OYE Distribution, en charge de la distribution de la presse en région lyonnaise et Rebooteille, en charge de favoriser le retour de la consigne - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du collège collectivités territoriales de chacune des 2 SCIC</i>	(p. 124)
N° 2021-0654	<i>Lyon - Fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du comité stratégique du fonds</i>	(p. 68)
N° 2021-0655	<i>Renouvellement de la requalification des parcs zones industrielles pour les années 2021, 2022 et 2023 - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 125)
N° 2021-0656	<i>Réseau très haut débit Grand Lyon (THD) - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public</i>	(p. 96)
N° 2021-0657	<i>Société économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Modification du pacte d'actionnaires</i>	(p. 96)
N° 2021-0658	<i>Co-financement de la 11ème enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) 2021-2022 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2021</i>	(p. 126)
N° 2021-0659	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 - Phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022</i>	(p. 97)
N° 2021-0660	<i>Service commun des relations internationales - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon</i>	(p. 97)
N° 2021-0661	<i>Coopération décentralisée - Partenariat avec un groupement universitaire lyonnais sur la formation initiale dans le cadre du programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention - Convention avec un groupement universitaire lyonnais porté par l'école de l'aménagement durable des territoires (ENTPE) et l'université de Fianarantsoa</i>	(p. 97)
N° 2021-0662	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale</i>	(p. 97)
N° 2021-0663	<i>Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2022-2026</i>	(p. 97)
N° 2021-0664	<i>Economie circulaire - Subvention à l'association Ronalpia pour Les Boucles dans le cadre du programme d'accompagnement de projets entrepreneuriaux d'économie circulaire en partenariat avec Suez</i>	(p. 96)
N° 2021-0665	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2022</i>	(p. 96)
N° 2021-0666	<i>Lyon - Les Rendez-vous Carnot - Edition 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot (AiCarnot) pour l'organisation de la 14ème édition du salon d'affaires du 17 au 18 novembre 2021</i>	(p. 96)
N° 2021-0667	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2021</i>	(p. 127)
N° 2021-0668	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Prolongation de la durée de soutien au projet de recherche et développement (R&D) PELICAN</i>	(p. 96)

N° 2021-0669	<i>Lyon - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 96)
N° 2021-0670	<i>Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour 2021</i>	(p. 128)
N° 2021-0671	<i>Plan Pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'État et la Métropole de Lyon</i>	(p. 91)
N° 2021-0672	<i>Achat de prestations liées aux déplacements de délégations avec la Ville de Lyon - Autorisations de signature de l'avenant à la convention de groupement de commandes et renouvellement de ladite convention</i>	(p. 97)
N° 2021-0673	<i>Transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 128)
N° 2021-0674	<i>Givors - Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors - Mise à disposition d'un médecin du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Givors</i>	(p. 129)
N° 2021-0675	<i>Convention relative à l'accompagnement médico-social des femmes enceintes sans domicile fixe et/ou en situation de grande précarité - Partenariat entre la Métropole de Lyon et les Hospices civils de Lyon (HCL) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</i>	(p. 130)
N° 2021-0676	<i>Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Association recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021</i>	(p. 132)
N° 2021-0677	<i>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Orientations et attributions des subventions au titre de la 3ème année de mise en œuvre (2021-2022) - Approbation de la convention relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs et de la convention-type de mise à disposition de l'application Géorienté auprès des acteurs de la solidarité</i>	(p. 86)
N° 2021-0678	<i>Lyon 7ème - Saint-Priest - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des collèges Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi à Lyon 7ème - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 134)
N° 2021-0679	<i>Albigny-sur-Saône - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du concours restreint sur esquisse - Approbation du programme et des indemnités aux candidats</i>	(p. 75)
N° 2021-0680	<i>Vénissieux - Saint-Fons - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du marché public global de performance - Approbation du programme et des indemnités aux candidats</i>	(p. 75)
N° 2021-0681	<i>Projet de Cité Internationale des Arts du Cirque - Attribution d'une subvention d'investissement et d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 135)
N° 2021-0682	<i>Corbas - Lyon - Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine culturel - Année 2021</i>	(p. 97)
N° 2021-0683	<i>Décines-Charpieu - Lyon - Ecully - Attributions de subventions au titre du soutien à la Mémoire - Année 2021</i>	(p. 137)
N° 2021-0684	<i>Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021</i>	(p. 143)
N° 2021-0685	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité 2021 de M57</i>	(p. 98)
N° 2021-0686	<i>Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux - Année 2021</i>	(p. 98)
N° 2021-0687	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Agence locale de l'énergie (ALEC) de la Métropole de Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Déménagement de la structure dans les locaux sis 12 à 14 avenue Dutrievoz</i>	(p. 98)
N° 2021-0688	<i>Régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) - Versement d'une prime exceptionnelle assise sur l'augmentation de l'intéressement collectif</i>	(p. 139)
N° 2021-0689	<i>Déchets - Reprise des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés en déchèteries par l'éco-organisme agréé Eco-mobilier - Avenant n° 1 au contrat</i>	(p. 150)

N° 2021-0690	<i>Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Modification de la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi</i>	(p. 98)
N° 2021-0691	<i>Déchets - Candidature à l'appel à projet Plan Boost pour l'accompagnement à l'extension des consignes de tri (ECT) par l'éco-organisme Citeo</i>	(p. 98)
N° 2021-0692	<i>Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Appel à projet réduction des déchets - Attribution de subventions d'investissements aux porteurs de projet pour le programme d'actions 2021-2023 et de subventions de fonctionnement aux porteurs de projet sur l'année 2021 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 151)
N° 2021-0693	<i>Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à diverses structures</i>	(p. 98)
N° 2021-0694	<i>Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2021</i>	(p. 99)
N° 2021-0695	<i>Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Oikos pour l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti</i>	(p. 100)
N° 2021-0696	<i>Transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes en vue d'alimenter un tableau de bord énergétique - Convention de partenariat avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et l'entreprise Enedis</i>	(p. 100)
N° 2021-0697	<i>Collonges-au-Mont-d'Or - Lyon 9ème - Oullins - Pierre-Bénite - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets</i>	(p. 100)
N° 2021-0698	<i>Mise en œuvre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Conventions de mandat avec les associations Arthropologia, Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA), France nature environnement (FNE), Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA)</i>	(p. 99)
N° 2021-0699	<i>Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2021-2022 et clôture du programme 2020 - Conventions avec les partenaires au titre du programme 2021-2022 - Demande de participation auprès de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER-)</i>	(p. 99)
N° 2021-0700	<i>Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021 - Attribution des aides</i>	(p. 99)
N° 2021-0701	<i>Bron - Chassieu - Corbas - Décines-Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Saint-Priest - Solaize - Vénissieux - Mise en œuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2021-2023 - Approbation d'une charte d'adhésion type et d'une convention avec la CCEL, la CCPO, la CAPI, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'APIE - Retrait de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0391 du 22 février 2021</i>	(p. 99)
N° 2021-0702	<i>Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation</i>	(p. 32)
N° 2021-0703	<i>Curis-au-Mont-d'Or - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Curis-au-Mont-d'Or - Ouverture à l'urbanisation</i>	(p. 100)
N° 2021-0704	<i>Dardilly - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 Nord Bourg - Ouverture à l'urbanisation</i>	(p. 100)
N° 2021-0705	<i>Lissieu - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 de Favière-Montluzin - Ouverture partielle à l'urbanisation</i>	(p. 100)
N° 2021-0706	<i>Meyzieu - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 de Fromentaux - Ouverture à l'urbanisation</i>	(p. 100)
N° 2021-0707	<i>Saint-Priest - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU3 de la côte ouest à Saint-Priest - Ouverture partielle à l'urbanisation</i>	(p. 100)
N° 2021-0708	<i>Villeurbanne - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Croix Luizet - Ouverture à l'urbanisation</i>	(p. 100)

N° 2021-0709	<i>Décines-Charpieu - Projet de salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)</i>	(p. 44)
N° 2021-0710	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Irigny - La Mulatière - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Oullins - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval - Sainte-Foy-lès-Lyon - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme sur le projet des périmètres délimités des abords des monuments historiques proposé par l'architecte des bâtiments de France (ABF)</i>	(p. 101)
N° 2021-0711	<i>Lyon 5ème - Mise à l'étude pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et/ou l'éventuelle extension du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) du Vieux Lyon - Convention de subvention avec la Ville de Lyon - Individualisation d'autorisations de programme</i>	(p. 101)
N° 2021-0712	<i>Lyon 2ème - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) "Ouvrons Perrache" - Phase 2 - Convention partenariale en vue du financement des études d'avant-projet</i>	(p. 107)
N° 2021-0713	<i>Lyon 2ème - Lyon Confluence - 2ème phase côté Rhône - Avenant n° 11 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône</i>	(p. 104)
N° 2021-0714	<i>Lyon 2ème - Concession Lyon Confluence 1 côté Saône - Quitus donné à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Suppression de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du DPU renforcé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 104)
N° 2021-0715	<i>Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni</i>	(p. 59)
N° 2021-0716	<i>Lyon 3ème - Opération Lyon Part-Dieu - Avenant n° 4 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 2 à la CMOU - ZAC Part-Dieu ouest : modifications n° 1 du PEP définitif et du dossier de réalisation - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Convention-cadre de participation des constructeurs au financement des équipements publics - Participation financière à la remise à titre onéreux - Individualisations d'autorisation de programme</i>	(p. 108)
N° 2021-0717	<i>Cailloux-sur-Fontaines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Favret - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement</i>	(p. 101)
N° 2021-0718	<i>Saint-Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP) et des modalités prévisionnelles de financement - Participation du public par voie électronique - Autorisation d'engagement partielle</i>	(p. 117)
N° 2021-0719	<i>Sathonay-Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Avenant n° 1 de prorogation de la concession d'aménagement</i>	(p. 117)
N° 2021-0720	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Participation d'équilibre au bilan</i>	(p. 105)
N° 2021-0721	<i>Caluire-et-Cuire - Dardilly - Feyzin - Givors - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Lyon 9ème - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Avenant n° 1 à la convention-cadre de délégation des aides à la pierre 2021-2026 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 119)
N° 2021-0722	<i>Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Convention de partenariat avec l'entreprise ENEDIS - Territoire métropolitain</i>	(p. 122)
N° 2021-0723	<i>Convention-cadre de partenariat 2020-2022 entre Action logement et la Métropole de Lyon sur la période 2021 à 2022</i>	(p. 107)
N° 2021-0724	<i>Villeurbanne - Dépôt du dossier d'éligibilité pour une demande de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre du traitement de l'habitat insalubre réaménageable et opération de restauration immobilière (THIRORI)</i>	(p. 107)
N° 2021-0725	<i>Lyon 9ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier La Duchère - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat et Lyon Métropole habitat pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 105)

N° 2021-0726	<i>Saint-Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Arsenal Carnot-Parmentier - Subventions d'équipement à Alliade habitat pour une opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 105)
N° 2021-0727	<i>Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Minguettes-Clochettes - Subventions d'équipement à Alliade habitat, ICF Sud-Est Méditerranée, Grand Lyon habitat et SACOVIV pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 105)
N° 2021-0728	<i>Qualité et promotion du cadre de vie - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Archipel</i>	(p. 101)
N° 2021-0729	<i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue de Lessivas et avenue Pierre Brossolette et appartenant à la société Bron Brossolette</i>	(p. 101)
N° 2021-0730	<i>Cailloux-sur-Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées 470 route du Tilleul et appartenant à la copropriété de l'Actipôle de la Fonderie</i>	(p. 101)
N° 2021-0731	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Églantines et appartenant à la Ville de Chassieu</i>	(p. 101)
N° 2021-0732	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue des Jonchères - Lieudit Les Epinaces</i>	(p. 101)
N° 2021-0733	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery</i>	(p. 101)
N° 2021-0734	<i>Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 34-38 rue Anna Marly et appartenant à la SCI Abraham Bloch</i>	(p. 101)
N° 2021-0735	<i>Lyon 8ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 12 rue du Puisard</i>	(p. 101)
N° 2021-0736	<i>Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Voirie - Echange sans soulte de deux terrains nus situés 20 et 24 rue de la Chauz</i>	(p. 101)
N° 2021-0737	<i>Saint-Priest - Ecologie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de la Fouillouse et appartenant à la Ville de Saint-Priest</i>	(p. 101)
N° 2021-0738	<i>Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 30 route de Collonges</i>	(p. 101)
N° 2021-0739	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 73 route de Genas et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) O. Participation</i>	(p. 101)
N° 2021-0740	<i>Décines-Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située rue Raspail</i>	(p. 101)
N° 2021-0741	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 21 rue des Mariniers</i>	(p. 101)
N° 2021-0742	<i>Lyon 3ème - Lyon 6ème - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 34 parcelles de terrain nu situées le long de la ligne C3 en site propre et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)</i>	(p. 102)
N° 2021-0743	<i>Lyon 8ème - Développement urbain - Secteur Langlet Santy - Acquisition à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 96 avenue Général Frère</i>	(p. 102)
N° 2021-0744	<i>Lyon 8ème - Développement urbain - Secteur Langlet-Santy - Acquisition, à titre onéreux, de 3 immeubles d'habitation situés 3, 5 et 9-11 passage Comtois et appartenant à l'Association Pact du Rhône</i>	(p. 102)
N° 2021-0745	<i>Saint-Fons - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux de 2 lots de copropriété situés 90 et 92 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 102)
N° 2021-0746	<i>Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu cadastré AE 226p et AE 379, situé rue Carnot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH)</i>	(p. 105)
N° 2021-0747	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 114 et 101, situés 6C rue Paul Mistral - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0549 du 15 mars 2021</i>	(p. 102)

N° 2021-0748	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0749	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 426 rue du 11 novembre 1918 et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier du 426 rue du 11 novembre 1918</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0750	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 433 rue du 11 novembre 1918</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0751	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0752	<i>Tassin-la-Demi-Lune - DUP Finat Duclos - Régularisation de l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin Finat Duclos - Protocole d'accord transactionnel sur la fixation de l'indemnité d'éviction, les modalités de réalisation des travaux consécutifs à la procédure d'expropriation</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0753	<i>Dardilly - Développement urbain - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Cession, à titre onéreux, de l'assiette foncière des lots C et DG cadastrée AR 347p sise 67 avenue de Verdun à la société Nacarat ou toute autre société substituée à elle - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en tréfonds du réseau de chauffage grevant la parcelle métropolitaine</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0754	<i>Genay - Voirie de proximité - Cession, à titre onéreux, à la société Carré Mazard ou toute société à elle substituée d'un terrain nu déclassé situé rue des Mollières à l'angle de la route de Neuville - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2528 du 10 septembre 2018</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0755	<i>Genay - Développement urbain - Place de Verdun - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial et d'un local à usage de débarras formant les lots 2 et 69 situés 14 route de Saint-André de Corcy</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0756	<i>Irigny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin des Flaches</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0757	<i>Limonest - Plan de cession - Développement économique - Projet Limo Valley - Cession, à titre onéreux, à la Société civile de construction-vente (SCCV) Limofove, de parcelles situées route du Puy d'Or</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0758	<i>Lyon 2ème - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, à l'euro symbolique, à la société publique locale Lyon (SPL) Confluence, d'une parcelle rue Casimir Périer</i>	<i>(p. 104)</i>
N° 2021-0759	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre gratuit, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu du volume 2 de l'ensemble immobilier dit B5, situé 1 à 3 place Charles Béraudier et boulevard Vivier Merle</i>	<i>(p. 105)</i>
N° 2021-0760	<i>Lyon 7ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme, des lots n° 1 et 5 dans un immeuble en copropriété situé 68 rue de Montesquieu</i>	<i>(p. 102)</i>
N° 2021-0761	<i>Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, de 2 lots de copropriété situés 118 boulevard Yves Farge à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme</i>	<i>(p. 103)</i>
N° 2021-0762	<i>Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme</i>	<i>(p. 103)</i>
N° 2021-0763	<i>Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme</i>	<i>(p. 103)</i>
N° 2021-0764	<i>Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme</i>	<i>(p. 103)</i>
N° 2021-0765	<i>Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu et d'une emprise non cadastrée situées boulevard des Droits de l'Homme</i>	<i>(p. 103)</i>
N° 2021-0766	<i>Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme</i>	<i>(p. 103)</i>
N° 2021-0767	<i>Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Vaulx-en-Velin, des parcelles cadastrées BR 666, BR 671 et BR 668 situées allée du Textile afin de réaliser un groupe scolaire</i>	<i>(p. 103)</i>

N° 2021-0768	<i>Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Cession, à titre onéreux, de 11 lots de copropriétés situés dans le centre commercial place Guy Môquet</i>	(p. 105)
N° 2021-0769	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain, situé 70 avenue Galline</i>	(p. 103)
N° 2021-0770	<i>Ecully - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, des bâtiments situés 14 à 20 avenue Raymond de Veyssière</i>	(p. 103)
N° 2021-0771	<i>Lyon 4ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), de 14 lots de copropriété situés 15 rue Henri Gorjus</i>	(p. 103)
N° 2021-0772	<i>Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti</i>	(p. 32)

Les textes des délibérations n° 2021-0634 à n° 2021-0772 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 73 (Septembre 2021).

Présidence de Monsieur Bruno Bernard Président

Le lundi 27 septembre 2021 à 09h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil de la Métropole, dûment convoqués le 10 septembre 2021 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Elie Portier pour assurer les fonctions de secrétaire.

(M. Elie Portier est désigné).

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes quelques-uns à l'Hôtel de la Métropole, notamment les Présidents de groupe et quelques Vice-Présidents. Comme le cadre du régime de sortie d'état d'urgence sanitaire fixé par la loi nous le permet, nous sommes, comme vous le savez, en visioconférence et nous allons vérifier par un vote le quorum qui, je vous le rappelle, est d'un tiers, soit de 50 élus.

Mêmes modalités de vote que précédemment, je ne les rappelle pas, vous commencez à les connaître et tout cela fonctionne plutôt bien. Nous lançons donc un premier vote pour vérifier le quorum.

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Domain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hemain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bernard (pouvoir à Mme Baume), Payre (pouvoir à M. Longueval), Mme Picard (pouvoir à M. Millet), M. Kohlhaas (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), MM. Bagnon (pouvoir à M. Badouard), Camus (pouvoir à Mme Collin), Mme Hemain (pouvoir à Mme Vacher), M. Longueval (pouvoir à M. Payre), Mme Petiot (pouvoir à Mme Guérin), M. Guelpa-Bonaro (pouvoir à M. Artigny), Mmes Arthaud (pouvoir à M. Debû), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), Mme Borbon (pouvoir à Mme Carrier), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), Mme Bramet-Reynaud (pouvoir à Mme Corsale), MM. Brumm (pouvoir à Mme Borbon), Mmes Burillon (pouvoir à M. Geourjon puis à Mme Perriet-Roux), Carrier (pouvoir à Mme Vullien), M. Cochet (pouvoir à Mme Crespy), Mme Collin (pouvoir à M. Camus), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mmes Crédoz (pouvoir à M. Gomez), Crespy (pouvoir à M. Petit), M. David (pouvoir à Mme Cardona), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Dehan), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Doucet (pouvoir à M. Godinot), Mmes Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), Dupuy (pouvoir à Mme Fontaine), MM. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld puis à M. Corazzol), Girard (pouvoir à Mme Dupuy puis à M. Mône), Godinot (pouvoir à M. Lungenstrass), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Grivel (pouvoir à Mme Asti-Lapperrière), Kabalo (pouvoir à Mme Prost), Kimelfeld (pouvoir à M. Da Passano), Mme Lagarde (pouvoir à Mme Creuze), MM. Le Faou (pouvoir à Mme Panassier), Monot (pouvoir à M. Portier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mmes Picot (pouvoir à Mme Prost), Popoff (pouvoir à M. Portier), M. Rudigoz (pouvoir à M. Le Faou puis à Mme Jannot), Mmes Runel (pouvoir à M. Gomez), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), MM. Thevenieau (pouvoir à M. Artigny), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona), Vieira (pouvoir à M. Portier), Vincendet (pouvoir à M. Cochet puis à M. Smati), Mmes Vullien (pouvoir à Mme Frier), Zdorovtsoff (pouvoir à M. Marion).

Hommage à la mémoire de messieurs Jean-Michel Dubernard et Gilles Assi

M. LE PRÉSIDENT : Avant de démarrer l'ordre du jour, je vous demande de rendre hommage à la mémoire de :

- monsieur Jean-Michel Dubernard, ancien Député, adjoint au Maire de Lyon, également Conseiller délégué de la Communauté urbaine de Lyon, qui nous a quittés le 10 juillet 2021,

et également de :

- monsieur Gilles Assi qui était adjoint au Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon et qui avait été Vice-Président de la Communauté urbaine de Lyon, qui est décédé le 18 septembre 2021.

Je vais donner la parole à monsieur Cochet pour qu'il nous parle de monsieur Dubernard et monsieur Buffet nous parlera de monsieur Gilles Assi, soit aujourd'hui, soit demain matin puisque je crois qu'il est encore bloqué à la Préfecture. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, Jean-Michel Dubernard, plus communément appelé Max, a été un professeur de médecine et un immense chirurgien de renommée mondiale qui a reçu, en 2008, le prix Medawar, plus haute distinction mondiale dans le domaine de la transplantation. Pionnier de la transplantation d'organes à Lyon, il a réalisé, avec son équipe, la première allogreffe d'une main, mais également la première double greffe des mains et des avant-bras à Lyon.

Il a également participé à une première greffe partielle du visage. Auteur de plus de 500 publications médicales, il a énormément fait pour la renommée de Lyon. Que ce soit à l'hôpital ou dans sa vie politique, il a toujours attaché une grande attention à la formation et à la transmission.

Il a siégé de 1983 à 2008 au Conseil municipal de Lyon et a été adjoint sous Francisque Collomb, Raymond Barre et Michel Noir. Il a également siégé à la COURLY qui est devenue Métropole de Lyon. Max a eu une action décisive pour que la Communauté urbaine fasse l'acquisition de la Manufacture des Tabacs, pour que l'Université Jean Moulin Lyon 3 se développe. Il a également beaucoup œuvré pour la rénovation des Hospices civils de Lyon.

Élu député de la 3^{ème} circonscription du Rhône de 1986 à 2007, il fût également Président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales où sa force de travail a été reconnue par tous.

Personnage entier, attachant, bouillant, il avait une générosité sans borne dans tout ce qu'il faisait. Toujours accessible pour tous, il était timide, altruiste et transgressif.

Son fils Gil Dubernard, lors de l'hommage du 8 septembre, rappelait cette phrase de Max : "On ne sait pas ce qu'on fait sur cette terre, on est là quand même pour faire avancer les choses". Max était un grand homme et un très grand Lyonnais. Notre groupe a une pensée très forte pour celui qui fût notre compagnon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Installation de mesdames Marion Carrier et Isabelle Perriet-Roux dans leur fonction de Conseillère métropolitaine

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, suite à la démission de monsieur Jérémie Bréaud et de madame Laurence Fautra de leur mandat de Conseiller métropolitain, nous accueillons mesdames Marion Carrier et Isabelle Perriet-Roux qui deviennent membres de notre assemblée. Je les salue en notre nom à tous.

(Mesdames Carrier et Perriet-Roux sont installées dans leur fonction de Conseillère métropolitaine).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : En conséquence, les commissions ont été modifiées et la composition a été fournie à chaque groupe.

J'en profite aussi pour féliciter Jean-Jacques Sellès qui a été réélu Maire de Chassieu hier.

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots avant de laisser la parole aux différents groupes. Tout d'abord, pour excuser nos Parlementaires et un certain nombre de Maires qui sont absents pour l'instant du Conseil car encore à la Préfecture avec le Président de la République. Je les ai quittés il y a quelques instants pour être parmi vous au démarrage de ce Conseil et je m'excuse d'avance d'être absent cet après-midi puisque nous lançons l'Académie de formation de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) avec, notamment, la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que c'est naturellement un moment essentiel pour le territoire de lancer, avec le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus et avec le Président de la République, ce magnifique projet.

Notre collectivité n'a finalement que six ans. C'est une jeune collectivité qui a eu une construction rapide, par la volonté de Gérard Collomb et de Michel Mercier, avec un débat démocratiquement probablement insuffisant, pour utiliser un euphémisme, à l'époque, et nous avons des compétences fortes d'agglomération, de département et s'il est encore trop tôt, probablement, au sujet de la pertinence du rassemblement de ces compétences, moi je crois que, pour un certain nombre de politiques, notamment en termes d'insertion et d'économie, il y a une vraie plus-value à avoir la totalité de ces compétences.

Il y a une chose dont je suis certain, c'est que le suffrage universel direct est une vraie réussite et a permis que les citoyens puissent comprendre un certain nombre d'enjeux et puissent s'en emparer, donc c'est une avancée démocratique importante.

Nous avons une capacité d'agir exceptionnelle, par nos compétences, par notre légitimité démocratique, par la bonne santé financière de la Métropole de Lyon et je remercie mes prédécesseurs, de la Métropole de Lyon comme du Grand Lyon, par la qualité de nos agents. Nous sommes plutôt enviés par les autres Présidents d'agglomération que j'ai le plaisir de rencontrer régulièrement. Nous sommes plutôt appréciés par les acteurs associatifs et économiques. Cette capacité d'agir plaît et puis elle a été démontrée, notamment au moment de la crise sanitaire au 1^{er} semestre 2020 où on a vu que la Métropole, présidée par David Kimelfeld, avait pu agir vite et bien.

J'invite donc tout le monde, dans les débats actuels, à faire preuve de prudence et de modération quand on attaque la Métropole de Lyon. Cette capacité d'agir forte, nous l'utilisons pleinement depuis 14 mois et l'ordre du jour de ce Conseil va encore le démontrer une nouvelle fois. Nous allons lancer les consultations pour deux nouveaux collèges, à Vénissieux République et à Albigny, qui seront ouverts respectivement en 2025 et 2026, et nous avons décidé de porter l'effort d'investissement sur les collèges à 300 M€, initialement annoncés à 247 M€ pour faire face aux besoins de construction, des rénovations importantes, de l'entretien courant. Un schéma directeur a été présenté en commission pour expliquer tout cela. C'est aussi 300 M€ de travaux pour les entreprises du bâtiment.

À ce Conseil, nous aurons aussi le plaisir de voter le lancement du fonds d'amorçage industriel. C'est un fonds qui a été construit avec des partenaires publics, Saint-Étienne Métropole, la Banque des territoires et aussi des partenaires privés, GRDF, et nous sommes en train de convaincre plusieurs d'entre eux de nous rejoindre. Ce fonds de 80 M€ va permettre d'aider les nouvelles entreprises qui n'ont pas encore la surface financière suffisante, mais qui ont déjà un projet qui fonctionne, d'aider à les accompagner par des aides et du financement qui pourraient être sur plusieurs millions d'euros.

Dans le domaine social, nous avançons. Nous avons lancé le revenu de solidarité jeunes, première collectivité en France à le mettre en place. Nous venons d'avoir l'autorisation pour l'encadrement des loyers et aujourd'hui, ou demain, nous aurons encore des délibérations sur la lutte contre l'habitat indigne ou encore sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Nous allons être occupés par les dossiers d'urbanisme avec le bilan de la concertation de la modification n° 3 du PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat). Plus de 400 réunions ont été réalisées entre nos équipes et celles des communes.

Nous avons fait le choix de réorienter pour protéger les espaces naturels, ce sont 100 ha qui vont être protégés à travers cette modification qui fait écho au plan nature que nous avons présenté au mois de juin.

Nous aurons aussi l'occasion de parler du projet Part-Dieu qui a été réorienté pour avoir plus de place pour les modes actifs, pour la végétalisation, plus de logements sociaux, tout en conservant un équilibre économique au projet.

Et puis, il y aura le dossier du lancement de la concertation de la rive droite du Rhône, un enjeu essentiel pour la Métropole de Lyon, pour la Ville de Lyon, que nous allons porter avec le Maire de Lyon, pour apaiser cette voirie, la transformer, redonner un lien au fleuve. C'est un enjeu majeur qui va tous, je suppose, nous préoccuper.

En termes de mobilité, nous venons de lancer avec le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), une consultation métro pour partager les enjeux entre élus, entre acteurs associatifs, économiques, avec les citoyens, et pour essayer de dégager un consensus sur l'agglomération, sur des projets qui nous engageraient sur 30 ou 50 ans.

Nous avons annoncé également une priorité au développement de corridors bus. Nous avons une délibération lors du Conseil à ce sujet. C'est, par exemple, pour le corridor bus du Val de Saône, un gain que l'on peut estimer à environ 15 minutes entre Neuville et Lyon une fois que les travaux seront réalisés.

La semaine dernière, nous avons annoncé les Voies lyonnaises, réseau vélo, sécurisé et continu, de pistes de 3 m à 4 m de large qui passera sur l'ensemble des territoires. Ce sont 250 km prévus en 2026 et plus de 350 km au-delà, en 2030. Une centaine de réunions ont été réalisées par Fabien Bagnon, avec les communes, pour finaliser ce projet qui reste, d'ailleurs, en discussion encore sur un certain nombre de voies et nous allons faire des comités de lignes pour chaque ligne, pour finaliser, avec les territoires, les projets.

Un exemple : pour les voies 8 et 10 qui passent à Tassin-la-Demi-Lune, initialement le projet devait passer avenue de la République. Après échanges, notamment avec le Maire de Tassin, qui préconisait qu'elles passent boulevard du Valvert, c'est finalement cette solution qui a été retenue. C'est pour cela que, parfois, j'ai beaucoup de mal à comprendre quand on a discuté, quand on a écouté, quand on a même choisi de retenir la solution que préconisait le Maire que, malgré tout cela, à la fin, il y a encore du mécontentement du Maire sur ce projet.

Naturellement, j'en viens à la Tribune qui a été signée par une quarantaine de Maires de la Métropole. Même s'ils sont tous issus d'un champ politique qui n'est pas celui de la majorité du Conseil, même s'ils ne représentent que 40 % de la population, c'est naturellement un fait politique important et majeur quand 40 Maires s'expriment ainsi.

Il y a eu des propos excessifs parfois de quelques-uns, je pense, notamment, au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, outranciers, qui étaient ridicules et inacceptables. Avec la plupart des Maires, nous travaillons déjà bien. Il y a énormément d'échanges, il y a des accords et, naturellement parfois des désaccords. L'intérêt métropolitain peut différer d'un intérêt communal.

Il y a une double légitimité des Maires, élus aux élections municipales, et des Conseillers métropolitains que nous sommes, élus lors des élections métropolitaines. La période sanitaire ne nous a pas aidés à créer des liens conviviaux sur les territoires. J'espère que, dans les mois prochains, je pourrai être beaucoup plus présent dans les communes pour échanger avec les Maires, encore plus que nous l'avons fait.

En tout état de cause, il faut que nous avancions dans le respect mutuel des uns et des autres et de nos compétences respectives. Je comprends la difficulté des Maires. Le rôle est de plus en plus difficile, la population de plus en plus exigeante. Les règles sont modifiées. Je pense, notamment, à la disparition de la taxe d'habitation

et il y a moins de certitudes et de marges financières pour les communes et, en plus sur la Métropole de Lyon, la loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a, qui plus est, enlevé les Maires du Conseil métropolitain.

Depuis 14 mois, je répète que nous devons travailler ensemble, dans le respect mutuel et l'intérêt des habitants. Indiscutablement, je n'ai pas dû convaincre suffisamment. Comme en amour, il y a les déclarations et les preuves d'amour. Au-delà des discours, il doit y avoir des actes. Ils seront apportés tout au long du mandat avec la mise en œuvre progressive de nos politiques.

J'ai demandé à la Vice-Présidente Hélène Geoffroy, qui s'occupe de l'égalité des territoires, de réunir tous les Maires qui le souhaitent pour voir quelles sont les modifications que l'on peut apporter entre les liens que nous avons entre Métropole et communes, comment améliorer le rôle de la Conférence métropolitaine des Maires, celui des Conférences territoriales des Maires (CTM), reprendre les pistes du rapport Grivel et puis, après ce travail, le cas échéant, modifier notre règlement intérieur pour donner plus de liens puisque j'ai entendu la difficulté qu'ont éprouvée les Maires.

Ensuite, dès 2022, je souhaite que la Métropole de Lyon puisse apporter des subventions d'investissement aux communes pour certains bâtiments municipaux. Ceci est fait pour accompagner les hausses de population dans les communes car, oui, aujourd'hui nous devons construire des logements et, oui, il y a des freins à cette construction et, parmi les freins, il y a, pour les communes, des enjeux naturellement financiers puisqu'aujourd'hui, une commune qui gagne beaucoup d'habitants doit construire des équipements publics et n'a pas forcément la surface financière pour le faire. Et donc, tout l'enjeu pour nous est de trouver comment aider pour permettre que la construction reparte sur la Métropole alors que, depuis 2017, nous sommes tombés assez bas en termes de constructions.

C'est, par exemple, quand on fait la ZAC (zone d'aménagement concerté) Castellane à Sathonay-Camp, qui est d'ailleurs une belle réussite. Nous avons, avec monsieur le Maire Monnier, inauguré l'arboretum. Une hausse de la population aussi forte à Sathonay-Camp justifie qu'il y ait un accompagnement de la Métropole.

Je pourrais aussi citer des dossiers futurs comme La Saulaie à Oullins qui va naturellement entraîner une hausse de la population et un besoin d'équipements publics supplémentaires. Nous en discuterons lors du budget 2022, mais je souhaite que, dès l'année prochaine, une enveloppe de plusieurs millions d'euros y soit attribuée.

Voilà ces quelques mots d'introduction. Nous allons faire place au débat que je souhaite constructif, naturellement animé, mais respectueux.

Tous les groupes politiques ont souhaité dire un mot en introduction de ce Conseil et je passe la parole au groupe La Métropole pour tous pour cinq minutes.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous voudrions tout d'abord saluer la tenue de ce temps de discours liminaires en introduction de séance. Nous pensions qu'il s'agissait d'une coutume de l'institution, mais ce n'était *a priori* pas le cas. Il nous semble que ce point mérite d'être souligné car c'est un facteur appréciable de liberté d'expression au sein de cette assemblée.

En revanche, la décision de maintenir les instances démocratiques de cette rentrée en distanciel est pour le moins surprenante et un vrai coup de canif à la qualité des débats. Nous entendons et partageons totalement votre réticence à consacrer plus de 100 000 € pour organiser un Conseil hors les murs. En cette période, ce serait indécent, mais nous n'en voyons pas le caractère impérieux puisque, dans le même temps, toutes les collectivités territoriales se réunissent à nouveau physiquement.

Nous avons particulièrement mal compris le maintien des commissions thématiques en distanciel. Contrairement au Conseil qui ressemble bien souvent à une suite de monologues plus qu'à un lieu d'échanges, les commissions, elles, permettent un échange avec l'Exécutif et sont la possibilité, pour un certain nombre d'élus que l'on entend rarement en Conseil, d'apporter leur contribution.

De là à imaginer que cette situation pourrait être, *a minima* une solution de facilité, *a maxima* une forme d'échappatoire à la confrontation des points de vue, il n'y aurait qu'un pas. Je rajoute également que, sauf erreur de ma part, sur ce Conseil il n'y a pas eu de surcroît de lien de transmis pour que les citoyens puissent éventuellement assister. Je trouve que c'est un petit peu dommage.

En deuxième point, nous voudrions nous exprimer quant au mouvement de fronde des Maires, dont vous venez de parler monsieur le Président, selon lesquels les communes ne faisant pas partie de votre majorité n'obtiendraient pas les budgets demandés et vice-et-versa bien entendu. Nous nous garderons bien de prendre position sur le bien-fondé ou non de cette grogne.

En revanche, cette séquence politique nous ramène quelques mois en arrière lorsqu'en miroir s'est tenue la discussion quant au nouveau statut et rôle des Conseillers métropolitains et leur lien avec les communes. L'accueil qui nous avait été réservé à cette occasion était pour le moins frileux.

Alors monsieur le Président, ne serait-il pas encore temps, puisqu'il nous reste cinq ans, de faire accepter aux Maires l'idée que les Conseillers métropolitains ne sont plus simplement des pions fléchés Métropole, mais des élus d'un territoire dont la légitimité se situe dans leur élection au suffrage universel direct ?

De ce fait, les Conseillers métropolitains devraient être les intermédiaires légitimes entre la strate communale et la strate métropolitaine, au service de leur circonscription. On peut évidemment entendre la réticence à cela de certains Maires dont les Conseillers métropolitains ne sont pas de leur majorité. J'ai envie de vous dire "et alors ?". Au pire, cela s'appelle de la cohabitation, un partage des pouvoirs, autrement dit, la démocratie.

Nous pensons qu'en refusant alors de prendre en considération nos demandes sur la refonte du rôle des Conseillers métropolitains, votre majorité ait souhaité rechercher un consensus avec les Maires, ce qui peut se comprendre. Toutefois, à la lueur de cette polémique, nous ne sommes pas certains que vous ayez pris la bonne voie et nous espérons qu'il sera encore temps d'y travailler sereinement à l'avenir.

Enfin, et ce sera notre dernier point, parce que c'est un nouveau cycle qui démarre, on peut le dire comme cela en cette rentrée, nous souhaitons faire un focus sur deux des enjeux majeurs qui nous attendent sur cette saison : la régie publique de l'eau et la ZFE (zone à faibles émissions) auxquels nous aurions pu d'ailleurs adjoindre la lutte contre la pauvreté, mais nous l'évoquerons ensemble dans les heures à venir.

L'eau et l'air étant les deux biens communs les plus précieux, qui pourraient être, soit facteurs d'amplification, soit de résorption de la fracture sociale au sein de notre Métropole, nous appelons de nos vœux, sans naïveté ni angélisme, pour que :

- d'une part, les groupes d'opposition actent définitivement que des décisions ont été votées et, par conséquent, consacrent leur énergie et leurs compétences au service de ces projets de société qui transcendent les couleurs politiques des hommes et des femmes qui en ont l'initiative,

- d'autre part, pour que les groupes de la majorité respectent leurs engagements et nous invitent à la table de décision pour ces changements structurels de notre environnement et non plus à des réunions d'information pour des décisions déjà actées.

Pour conclure et en écho à ces quelques lignes, nous souhaiterions partager avec vous cette analyse d'Emile Servan-Schreiber qui disait : "Le pire ennemi de l'intelligence collective n'est pas le nombre, mais l'absence de diversité de points de vue". Je vous remercie, monsieur le Président, pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La parole est au groupe Métropole en commun pour cinq minutes.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots sur l'actualité. Le mois de septembre, c'est celui de la rentrée scolaire. Le groupe Métropole en commun espère que les élèves, ainsi que l'ensemble des personnels de l'éducation, ont fait leur rentrée dans les meilleures conditions, malgré la dette patrimoniale qui a été laissée à la majorité, en termes d'infrastructures et d'adaptation des collèges au changement climatique avec, en particulier, des épisodes de chaleur intense, toujours plus nombreux, toujours plus longs.

Au-delà des questions relevant de notre compétence, le groupe regrette que, comme chaque année, les enfants en situation de handicap ne puissent pas tous accéder à un parcours scolaire classique par manque d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), profession précaire, reléguée, mal payée.

En cette rentrée, la deuxième actualité majeure, c'est le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui publie la première partie de son sixième rapport. Quelques éléments marquants : le 1,5° C de moyenne planétaire sera atteint dès 2030, soit avec 10 ans d'avance. Le climat change partout et plus rapidement que prévu. Désormais, même en ralentissant les émissions, les catastrophes naturelles vont se multiplier. Cette situation est aujourd'hui irréversible.

Les défis face à nous sont immenses pour s'adapter, tant les gouvernements mondiaux ont été incapables de nous permettre de transitionner vers un modèle dès les années 1980. S'engager dans une grande bifurcation écologique et vers la réduction des inégalités sociales est indépassable dans ce contexte.

Enfin, l'épidémie de la Covid aura été un révélateur et un amplificateur des inégalités sociales dans notre pays, pauvreté et précarité qui ne cessent d'augmenter. Sur ces sujets, la majorité est à l'action, RSA (revenu de solidarité active) jeunes, territoires zéro chômeur, construction de logements sociaux en priorité pour l'urgence sociale, gratuité des transports en commun pour les plus vulnérables.

Les urgences sont sociales et écologiques et pourtant, en cette rentrée, la droite a choisi de nous parler de démocratie locale avec sa fronde des Maires. Voilà bien une situation cocasse de voir la droite critiquer la métropolisation de notre collectivité après avoir été les partenaires de choix de monsieur Collomb à l'assemblée et au Sénat lors du vote de la loi MAPTAM instituant notre collectivité.

Même le Président de Région se présente comme le parangon de la démocratie locale alors que son propre bilan en la matière est très contestable. Nous agissons, vous gesticulez.

Notre groupe a toujours été critique pour autant de cette transformation institutionnelle inaboutie, tant dans sa forme que sur le fond, une Métropole organisant l'attractivité et la financiarisation, la guerre de tous contre tous, la Métropole comme l'instrument de pouvoir d'un seul homme.

Sur ces points, la majorité a montré sa détermination à bifurquer, mais notre collectivité est finalement jeune et la critique radicale et outrancière nous semble exagérée à cette heure.

La construction de la Métropole, c'est de fait un nouvel équilibre entre les communes de plein exercice et la communauté de communes ayant absorbé les compétences départementales. C'est également des Conseillers élus au suffrage universel. Ce processus s'inscrit malheureusement dans un contexte démocratique extrêmement fragile depuis le référendum de 2005 sur la construction européenne, où la droite passe en force sur un nouveau texte quasi-équivalent par la voie parlementaire, ce sera le traité de Lisbonne.

Depuis, hormis l'élection présidentielle, les citoyens font la grève des urnes et l'abstention devient vertigineuse. En effet, pour notre groupe, le sujet c'est la démocratie continue, c'est la capacité à considérer les citoyens comme partie prenante des politiques publiques. Le citoyen est appelé à voter une fois, mais doit pouvoir co-construire de différentes manières les projets qui concernent son territoire.

Il faut retrouver la confiance de la population et l'envie de participer. C'est le plan de mandat de Laurence Boffet et le sens des différentes délibérations qui ont été votées jusqu'ici : transformation du Conseil de développement et vaste concertation sur les sujets structurels pour la Métropole. Reste à poursuivre avec une réflexion sur la place des Conseillers métropolitains, notamment en proximité et, pourquoi pas, au sein des conseils de quartiers, ou la mise à disposition publique du contenu des délibérations avec l'ordre du jour du Conseil permettant aux citoyens de prendre connaissance de l'intégralité de l'action métropolitaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire pour dix minutes.

M. le Conseiller GROULT : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, une mauvaise foi excessive, je n'ai pas vraiment trouvé mieux comme premiers mots lorsque j'ai préparé cette intervention qui s'inscrivait forcément en lien avec les discours de rentrée politique de notre opposition et, plus particulièrement, des amis de monsieur Wauquiez ou de monsieur Macron.

Une fois n'est pas coutume, je vais vous livrer sans fard, mon regard de jeune élu qui, avec celles et ceux de notre majorité, mettent toute leur force à déployer une politique en faveur de l'intérêt général, d'une véritable bifurcation écologique et d'une vraie justice sociale.

Et je vais vous le dire, c'est un regard qui est affecté par cette politique politicienne, par celles et ceux qui instrumentalisent aujourd'hui l'outil démocratique des référendums, eux qui hier ne l'ont jamais proposé en plusieurs dizaines d'années de pouvoir, ou encore par celles et ceux qui préemptent la voix des habitants dans leur discours publics oubliant que nous avons, nous aussi, tout comme chacun d'entre vous, été élus au même suffrage universel direct et dans les mêmes conditions.

Cela m'a d'autant plus affecté que je sais qu'il est possible de travailler avec certains d'entre vous. Le dire enlèvera d'ailleurs d'emblée toute tentative de nous caricaturer, de nous renvoyer l'idée que la radicalité de notre groupe, que j'assume pleinement, est synonyme d'essentialisation, d'absence de nuance ou d'incapacité de prise en compte de la complexité.

Ceux-là, aujourd'hui, me pardonneront, mais dans cette intervention préalable, je ne peux que me demander comment ne pas faire de lien entre la posture politicienne que l'on peut retrouver çà et là dans cette tribune et la confiance cassée de nos concitoyens avec les politiques.

Car enfin, je vous avoue que, quand j'ai préparé cette intervention, je me suis brièvement demandé si nous n'avions, en réalité, pas affaire à un gigantesque caprice de notables. Alors, je vous rassure, j'ai chassé très vite cette idée. Je sais trop l'engagement républicain et l'implication quotidienne que nécessite le mandat de Maire pour vraiment y croire et la retenir. Reste donc oui, un réflexe de manœuvre politicienne, celle qui lasse nos concitoyens donc, et celle qui cache d'autre chose aussi.

Car enfin, qu'est ce qui se cache derrière tout cela, qu'est-ce qui vous gêne vraiment ? Finalement, n'est-ce pas précisément ce que vous nous reprochez ? En vérité, je vais vous le dire, ce qui vous gêne vraiment, on a l'impression que c'est la démocratie, c'est l'alternance démocratique.

Notre porte est ouverte. Et vous le savez très bien. N'en déplaise d'essayer de pérorer plus fort qu'elle est fermée, les mains tendues, tournées vers les communes, les tournées de chacun des Vice-Présidents pour la mise en place de leurs politiques sont une réalité, et de trouver parfois, eux, porte ou esprit fermés.

En réalité, vous semblez incapables de rentrer dans une relation où vous n'auriez pas de prééminence dans la décision. Envisager une construction symétrique sans que nous soyons nous relégués à quémander quelques vernis de justice sociale et de transition écologique, sans que vous n'acceptiez de remettre en cause profondément le camion de 3,5 t lancé à pleine vitesse depuis 30 ans et qui emporte sur son passage les gens et la planète.

(Propos inaudibles)

Vous parlez de coopération, vous convoquez sans cesse l'intérêt général mais, en vérité, nous avons l'impression que vous ne cessez de le superposer qu'à votre propre intérêt, qu'à votre vision des choses.

Où est votre capacité à douter, de reconnaître parfois que vous avez eu tort ? Ou ne serait-ce que d'imaginer seulement qu'il y a... *(propos inaudibles)*.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Groult, votre connexion n'est pas excellente donc il vaut peut-être mieux enlever la vidéo pour que l'on vous entende mieux, il y a quelques coupures. Je vous laisse reprendre.

Monsieur Groult, est-ce que vous êtes encore parmi nous ?

M. le Conseiller GROULT : Est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : On vous entend à nouveau, merci de poursuivre.

M. le Conseiller GROULT : Excusez-moi pour ces difficultés techniques.

Bref, vous êtes incapables d'envisager une autre politique que la vôtre. Il va pourtant bien falloir la reconnaître, car comment prétendre rentrer en relation avec nous avec quelque chose que vous niez ?

Dois-je rappeler ici les propos de monsieur Marguin ou ceux de monsieur Pelaez, persuadés d'avoir le monopole du sérieux ? Laurent Wauquiez, lui, continue dans la tyrannie des petites phrases qui ne nous intéressent pas et plus et avec lesquelles, je vous le concède, nous n'avons pas l'habitude.

Puisqu'on en est au stade de la confession d'ailleurs, au départ je me suis dit qu'on pouvait commencer cette intervention par "l'hôpital qui se fout de la charité" mais en fait, non, parce que nous préférons les propos mesurés, les propos constructifs.

Et vous, pendant ce temps-là, tout va bien, vous pouvez continuer d'utiliser les mêmes recettes : être contre un projet que vous souteniez la veille, mettre en scène grossièrement une volonté de protéger les terres agricoles alors même qu'on en a demandé le déclassement pour une zone d'activité, se placer en chaire de la défense de la démocratie en demandant un référendum sans n'en avoir jamais mis un seul en œuvre.

Alors, lorsque, sans sourciller, vous critiquez une Métropole que vous avez, malgré quelques objections, largement soutenue à sa création, la mauvaise foi, oui, est excessive. Votre intérêt général s'était largement accommodé alors et avait largement aussi profité des chèques en blanc distribués à droite et à gauche en fonction des besoins d'allégeance du roi Collomb.

Et, je vous le dis, tout cela amène de la confusion, amène un manque de cohérence, renforce la défiance. Comment vous revendiquez l'intérêt général, celui qui est censé consacrer l'idée et dépasser les personnes alors même que vous changez d'avis parce que ce ne sont plus les mêmes personnes avec qui vous parlez ? C'est mon tour de vous le dire : soyons sérieux !

Parce qu'avec tout cela, vous omettez les vrais sujets, les vrais enjeux. Pour vous accrocher un petit peu à vos certitudes, pour ne pas envisager un seul instant qu'un autre chemin politique est possible, vous effacez la réalité de ce qui nous traverse. Et dans cette réalité-là, oui cela déborde de toute part.

Vous vous en étiez sans doute un peu facilement amusés en décembre dernier, mais il s'avère que ces illuminations de décembre, comme vous dites, n'ont jamais été aussi présentes, autant concrètes. Je vais vous faire plaisir, je vais persister et signer. Parce que, oui, partout cela déborde, cela déborde des conséquences déjà là d'un réchauffement climatique que vous avez longtemps nié et qui frappe aujourd'hui de plein fouet. Les dômes de chaleurs de plus de 50° C, les inondations meurtrières, l'assèchement des nappes ne sont que le début. Entendrez-vous cette fois les alertes du dernier rapport du GIEC, alors que je n'en ai vu aucune mention de votre part dans cette rentrée ? Accepterez-vous enfin de considérer que l'on ne peut pas s'en saisir uniquement par des aménagements au système libéral dont la sacro-sainte croissance n'enrichit que le capital et exploite toujours plus la nature et les gens comme si on pouvait les essorer à l'infini ?

Cela déborde et cela dérape d'un fascisme toujours plus lancinant. Vous, si prompt et si apte à demander des *mea culpa* pour un mot, pour un *tweet* ou pour une déclaration, dénoncerez-vous enfin la reformation des groupuscules d'extrême droite à Lyon sous de nouveaux noms et le défilé de leurs milices cet été au cri "du Vieux Lyon est à nous !" ?

Cela déborde au "chemineur" qui, malgré l'engagement citoyen extraordinaire, ne peut plus prendre en charge les enfants et les mineurs abandonnés de nos institutions. Nous rejoindrez-vous pour faire honneur aux valeurs d'humanisme à la lyonnaise et défendre auprès de la Préfecture une politique intégrée de l'accueil ? Accepterez-vous de prendre votre part dans l'effort et d'accueillir dignement certains de ces enfants sur vos communes ?

La pauvreté elle aussi déborde, elle qui n'a cessé de s'accroître, le nombre... (*propos inaudibles*)

M. LE PRÉSIDENT : On vous a perdu à nouveau monsieur Groult.

M. le Conseiller GROULT : ... et les 10 plus riches de notre Métropole multipliaient par deux leurs fortune. Appellerez-vous enfin à taxer les riches ? Et vous, monsieur Collomb, reconnaissez-vous finalement l'échec des politiques du Gouvernement qui vous a investi ici localement à ce sujet ? Considérez-vous enfin que cette soi-disant recette miraculeuse du ruissellement est passée ? (*propos inaudibles*).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Groult, cela coupe régulièrement, si vous pouviez conclure. Je m'excuse de vous demander de conclure.

Je ne vous entends plus du tout, mais je crois que l'on a compris le sens de votre propos. Je vous remercie et je passe la parole au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, j'espère que vous m'entendez bien et qu'il n'y aura pas de coupure. La crise frappe durement et nous n'avons pas encore mesuré tout son impact social. Pour l'instant, nos services ne voient pas de vague d'expulsions de logements, risque pourtant évoqué par le dernier rapport de la fondation Abbé-Pierre, craignant plus de 10 000 expulsions annuelles supplémentaires, mais les impayés ont doublé dans le logement privé, passant de 2 % à 4 %. Cela annonce une vague de contentieux qui reposera avec force la question du droit au logement.

D'autant que le retour de bâton du "quoi qu'il en coûte" arrive. Comme les Communistes n'ont cessé de le dire, ce capitalisme dirigé par et pour les plus riches cherchera à faire payer la dette, y compris la dette de la Covid, au plus grand nombre. La crise a révélé avec violence les inégalités de notre société : des grandes fortunes battant des records, alors même que les grandes entreprises dont elles tirent leurs revenus ont été massivement aidées par l'argent public, mais elles détiennent la dette de l'État et exigent leur rente. Quand les banques centrales cesseront de faire tourner les planches à billets, l'impact sur les salaires et les inégalités sera terrible.

Un bel exemple est la détermination du Gouvernement à appliquer la réforme de l'assurance chômage et ses 20 % de baisse d'indemnités pour un million de personnes, le Gouvernement le justifiant par la forte reprise de la création d'emplois, comme si les chômeurs indemnisés n'avaient pas perdu beaucoup sur leur revenu précédent et n'étaient pas en fait en recherche d'un emploi. On se rappelle du Président considérant qu'il suffisait de traverser la rue pour trouver un job. Ce mépris -qui paraît, pourtant, totalement décalé après les applaudissements à tous ceux qui ont assuré le fonctionnement de la société confinée- est toujours là et révélateur de la profonde fracture entre les riches "premiers de cordées" qui soutiennent le Président et les millions de "premiers de corvées" dont le travail fait les richesses de notre pays.

Sans oublier les impacts structurels, sur notre société, avec le télétravail dont une très riche enquête de la CGT révèle une charge de travail en hausse, des difficultés sur les temps de pause, le droit à la déconnexion, les responsabilités sur le poste de travail, mais aussi sur le collectif de travail, l'efficacité du travail elle-même ; des préoccupations qu'une partie du patronat reconnaît d'ailleurs.

Sans oublier l'impact majeur sur la santé mentale, avec une fragilisation de milliers de nos concitoyens marqués par la perte de liens sociaux, de repères, de confiance, quand tout pousse à la concurrence permanente des plus forts dans un monde en pleine transformation et une crise profonde de la citoyenneté qui trouve sa source première dans l'utilisation du pouvoir des médias par les oligarchies qui dirigent les pays occidentaux.

C'est pourquoi, au moment où certains s'inquiètent de la santé des Maires de la Métropole, nous nous inquiétons de la santé de nos concitoyens.

Nous avons demandé, en juin, une mission d'information et d'évaluation pour un état des lieux partagé avec l'ensemble des acteurs du système de santé publique de l'agglomération pour aider au débat démocratique, contexte de nombreux dossiers à délibérer dans notre Conseil liés à la santé dans de multiples compétences, urbaines, économiques, environnementales ou sociales, entre autres.

Les manifestations des samedis, dans leur confusion même et la diversité de leurs motivations, révèlent la crise de confiance profonde que confirme aussi le retard persistant de la vaccination dans les milieux populaires. L'inégalité dans l'accès à la santé n'est pas nouvelle, mais elle prend en pleine pandémie un caractère scandaleux. L'immense majorité de notre peuple veut sortir de cette crise, retrouver nos vies, nos relations. Les associations, de la solidarité au sport, font tout pour retrouver leur vie sociale, l'engagement des bénévoles. C'est pourquoi nous avons besoin, pour reconstruire la confiance nécessaire à la vie citoyenne, de dire la vérité sur les difficultés que nous avons collectivement rencontrées face à ce coronavirus. Il y a des questions nationales et même internationales, bien sûr -et nous évoquerons plus tard, à propos de l'OMS, le refus du Président Macron d'agir pour la levée des brevets demandée pourtant par l'OMS-, mais il y a des questions à notre niveau et de nombreuses décisions métropolitaines en dépendent.

Le groupe de travail en cours sur l'hôpital Henry Gabrielle est représentatif de ce dont nous avons besoin à une plus large échelle. Où en sommes-nous de notre capacité à accueillir, à soigner, à accompagner ? Combien d'habitants sans médecin référent ? Quels délais pour une consultation en urgence mentale ? Quelle capacité d'accueil des jeunes et moins jeunes voulant sortir d'une addiction ? Combien de lits de réanimation ? Qui sont les acteurs locaux des industries de la santé, de la pharmacie et faut-il les aider ? Il s'agit d'un travail de fond dont le résultat trouvera son utilité au fil du temps et qui pourrait faire l'objet d'actions de communication dans le cadre bien spécifique des lieux de santé.

Donc, oui, nous sommes inquiets de la santé de nos concitoyens et pas de celle des Maires. Un mot cependant, sur cette "fronde des Maires" très médiatique : nous lui refusons d'emprunter -de voler devrais-je dire- notre slogan de campagne "Pour une Métropole des communes et des citoyens". Il est scandaleux de voir tous ceux, sans qui cette Métropole n'aurait pas pu se mettre en place, venir se plaindre aujourd'hui de la loi MAPTAM.

Je vous invite à relire vos propres déclarations dont nous avons extrait quelques-unes dans notre communiqué de rentrée. Mais, cher Marc Grivel, si votre groupe avait refusé le faux consensus imposé par les Présidents de la Communauté urbaine et du Département, s'il n'avait pas ensuite espéré un cadeau du Ministre Gérard Collomb, l'histoire aurait été différente. Mais la loi MAPTAM est là, comme le Sénat, comme la V^e République du coup d'État permanent ou les traités antidémocratiques de l'Union européenne.

Les Communistes portent un autre projet de société, radicalement différent. Un jour, qui sait, peut-être proche, nous mettrons en cause la Métropole comme les grandes régions, le Sénat ou les traités européens ! Mais aujourd'hui nous agissons, malgré la loi MAPTAM, pour une Métropole des communes et des citoyens.

C'est pourquoi nous avons proposé un amendement au pacte de cohérence métropolitain, retenu par la majorité et par une part de l'opposition, créant la possibilité, pour une commune, de voir son avis annexé à une délibération. Sans doute, y-a-t-il d'autres sujets de discussion sur la relation entre communes et Métropole, mais ce n'est pas l'instrumentalisation de ce défi, pour des considérations politiques partisans, qui le fera progresser. Oui, cher Marc Grivel, la loi MAPTAM ne vous avait pas empêché d'être le 1^{er} Vice-Président de la Métropole il y a peu ; elle ne nous interdit pas de travailler avec tous les élus municipaux et métropolitains pour faire vivre une relation respectueuse entre communes et Métropole.

En tout cas, la seule fronde qui nous intéresse, c'est la fronde populaire et nous y travaillons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, je voulais, et cela ne vous surprendra pas, en préalable de ce Conseil, vous le savez bien, me faire l'écho une nouvelle fois des préoccupations des Maires, et j'ajoute de leurs Conseils municipaux et de Conseillers métropolitains et, à travers eux, les préoccupations des communes et des habitants de notre Métropole, cela vient d'être dit par Pierre-Alain Millet.

Vous aurez noté que près des trois quarts d'entre eux, 44 sur 59, ont tout récemment signé une tribune transpartisane soutenus par plus de 400 Conseillers municipaux et Conseillers métropolitains, tribune où ils expriment tous leur colère face au mépris dont ils font l'objet. Les signataires font preuve aussi de solidarité pour dénoncer votre mode de gouvernance, relayé par des attitudes doctrinaires qui n'autorisent pas le dialogue au sein de votre Exécutif, mais aussi pour dénoncer, car c'est là le fond du problème, les dispositions institutionnelles et électorales de la loi MAPTAM qui ont conduit aux dysfonctionnements que vous exacerbez par vos méthodes verticales, méthodes que vous justifiez d'ailleurs trop sommairement dans la presse et trop vite, par votre volonté d'aller vite.

Je relève votre propos liminaire, monsieur le Président, de ce matin, vous avez dit que la Métropole d'aujourd'hui a six ans. Désolé de vous dire que c'est faux ! La Métropole que vous présidez n'a qu'un an. Jusqu'à 2020, elle a fonctionné efficacement, en communauté de communes comme elle l'avait toujours fait. Chaque citoyen pouvait et était représenté par son Maire et c'était effectivement une leçon de démocratie et l'injustice qui est aujourd'hui d'avoir rompu avec cette réalité de fond, nous la mettons en évidence et nous la rappelons. C'est effectivement un vrai problème de gouvernance.

Au vu de vos déclarations, décidément vous avez du mal à comprendre les Maires. Vous ne comprenez pas que, quand ils sont dans leurs fonctions au jour le jour, ils écoutent, traitent, résolvent les problèmes et difficultés des habitants au quotidien et encouragent aussi leurs initiatives et projets. Ils sont aussi des relais de fait et tellement nécessaires des politiques publiques de la Métropole.

Au passage, franchement, ils en ont assez, j'allais dire ils en ont marre, qu'on les appelle en urgence et ils répondent toujours présents, vraiment toujours présents ! Pandémie et vaccination, accueil de familles et réfugiés, mineurs isolés, ils en ont marre qu'on les appelle en urgence et qu'on les écarte quand il faut investir dans leur territoire.

Un Maire ou une Maire, qu'il soit de droite, de gauche ou d'ailleurs, son quotidien est le même. Il reçoit les habitants, il soutient le tissu associatif, il exerce son pouvoir de police, il aide les familles à trouver un logement, il agrandit une crèche pour répondre aux besoins, il négocie avec la Poste pour maintenir un bureau, il accompagne une entreprise qui veut s'installer sur le territoire de sa commune, et tant d'autres choses qui n'ont rien à voir avec une couleur politique, une étiquette partisane, ou que sais-je encore.

Alors ne tombez pas dans la politisation. Ce sont les Maires de droite qui sont en colère avez-vous déclaré. Franchement, monsieur le Président, n'alimentez pas cette politisation qui aimante certains élus et, on vient de l'entendre ce matin, désolé de le dire mais, franchement, cette politisation éloigne nos concitoyens consternés, voire éçœurés, par ce spectacle affligeant. À ceux qui ont parlé avant nous, je voudrais leur dire que -c'est une phrase qui a été redite sous un autre angle- vous n'avez pas le monopole de la démocratie et vous n'avez surtout pas le monopole de la démocratie de proximité.

Et je voudrais dire à monsieur Pierre-Alain Millet qu'effectivement, nous sommes en accord avec sa vision sur la Métropole des communes alors, comme il le rappelle très souvent, je pense qu'à un moment donné, il va nous demander des royalties pour utiliser cette expression mais en tout cas elle veut bien dire que nous partageons cette vision et non pas la vision qui aujourd'hui préside dans cette Métropole. Le rapport auquel il a été fait allusion, qui m'a été demandé, allait effectivement dans le sens de redonner un peu plus de délibératif à la présence des Maires et à la possibilité d'intervention.

La question n'est donc pas de savoir qui est de gauche et qui est de droite, qui est du centre ou d'ailleurs ! La tribune qui a trouvé un écho, y compris national, n'est pas la tribune des Maires de droite ! C'est la tribune de 46 Maires de différentes sensibilités politiques, beaucoup sans étiquette, qui veulent faire le job, être à la hauteur des engagements qu'ils ont pris devant les électeurs, leurs électeurs, et ils veillent à ne pas trahir leur confiance. Et sur ce sujet, je trouve les propos que nous avons entendus scandaleux, qui mettraient en cause, à travers les lignes, la probité et l'engagement très honnête des Maires. Je pense que ce terrain-là est tout à fait inacceptable.

Quarante-cinq Maires qui ne supportent plus d'être dépossédés de leurs moyens d'action, dépossédés des pouvoirs de faire et des ressources financières pour mener à bien les projets, notamment pour faire sortir de terre des équipements publics, vous en avez parlé ce matin monsieur le Président, et surtout dépossédés de concertations sincères, respectueuses, apaisées, efficaces, et donc utiles.

Monsieur le Président, vous nous dites que votre porte est toujours ouverte, vous l'avez souvent dit, y compris devant la presse. Si votre porte est ouverte, franchissez-la ! Allez sur le terrain, venez nous voir, sortez de votre bureau pour aller à la rencontre des Maires et des habitants qui ne vous connaissent pas, pour comprendre les Maires et les habitants qui ne vous comprennent pas, pour écouter les Maires et les habitants que vous n'écoutez pas, habitants qui savent, en revanche, où trouver leur Maire quand quelque chose cloche, même lorsque cela relève des compétences métropolitaines.

Monsieur le Président, vous avez une responsabilité historique en tant que premier Président de cette Métropole, qui a un an, je le précise, après l'instauration de ce nouveau mode de scrutin néfaste. Vous n'en mesurez pas la portée. Vous mettez en danger la pérennité de cette Métropole en voulant la développer contre les communes et sans les citoyens. Car oui, cette Métropole est fragile, mais elle n'est pas insubmersible. Oui elle est lésardée de vulnérabilités et de déséquilibres que vous amplifiez et, pourtant, elle a à relever de lourds défis écologiques, sociaux, économiques et démocratiques face auxquels seule une coopération étroite avec toutes les forces vives, et, en premier lieu, avec les communes, peut être à la hauteur.

La noblesse de la politique, ce n'est pas de dérouler un programme comme on se vouerait à un dogme, coûte que coûte, quelles que soient les oppositions et les revendications, quel que soit le contexte économique et social. La noblesse de la politique, c'est de se mettre au service de l'intérêt de tous, d'ôter les œillères idéologiques, de mettre les mains dans le cambouis avec pragmatisme pour changer le réel, le changer pour les habitants, le changer avec les habitants.

Vous le savez, quand on ne prend pas de longs moments pour se comprendre, on ne se comprend pas pendant de longs moments. Aujourd'hui, vous perdez du temps à aller vite. Prenez le temps de la concertation pour progresser vite. Vous avez déjà effectué 1/5^{ème} de votre mandat. Il serait temps que vous vous en rendiez compte et que vous engagiez avec tous, avec nous, un travail constructif, comme cela semblait être dans votre propos liminaire, vous alliez dans ce sens, un travail constructif, un travail collectif sincère, pour et avec les habitants.

Vous voulez avancer, et vous l'avez dit dans votre propos, vous voulez avancer avec tous, alors nous vous prenons au mot : avancez ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, premièrement, permettez-moi de commencer en souhaitant la bienvenue à Isabelle Perriet-Roux et Marion Carrier qui nous ont rejoints dans cette assemblée et dans notre groupe.

Deuxièmement, je voudrais dire très rapidement que je regrette qu'une grande collectivité comme la nôtre ne soit pas parvenue à organiser cette séance en présentiel, car beaucoup de collectivités, même nos arrondissements, ont été capables de le faire. Avec le pass sanitaire en plus, cela n'aurait pas dû poser de problème. Je doute donc que la seule raison soit un simple problème d'organisation. Mon groupe et moi sommes tout à fait prêts à avoir un vrai débat, mais un débat organisé, vous pouvez le faire puisque vous êtes aux manettes, notamment sur les questions environnementales et climatiques mais, aujourd'hui, je vais parler moi aussi de la fronde des Maires puisque même votre Président, notre Président, a commencé son intervention par cela.

N'oubliez pas, monsieur le Président, pour commencer, ou peut-être ne le savez-vous pas, que les débats concernant les métropoles, l'organisation et la création de la Métropole, ont débuté nationalement il y a bien plus de 15 ans et lancés, notamment, par la commission Balladur dont ceci n'est pas le seul fait d'un, de deux, de trois ou de quatre élus.

J'ai bien écouté, mes chers collègues, les intervenants précédents et je les rejoins sur un constat. Oui, la Métropole est une collectivité anormale. Oui, elle déroge à la norme en ce qu'elle est la seule Métropole de France à rendre directement des comptes devant les citoyens par le biais du suffrage universel direct. Et cela, je pense qu'en tant que démocrates, c'est quelque chose dont nous ne pouvons pas ne pas nous réjouir collectivement.

Héritière de la Communauté urbaine et du Département, elle nous permet également d'être l'unique collectivité territoriale à avoir une cohérence et une vision globale sur nos politiques :

- de l'économie au social,
- du développement à l'insertion,
- de la création de richesse à sa redistribution.

Notre Métropole est une collectivité pleinement adaptée aux enjeux de son époque. Son modèle a encore démontré toute sa pertinence pendant la crise sanitaire en lui permettant de conserver, on le voit bien, une solide situation financière et une grande liberté d'action alors que tant d'autres collectivités se sont retrouvées prises en étau, souffrant de ce fameux effet ciseaux (perte de recettes et fortes augmentations des dépenses, notamment sociales).

Et pourtant, depuis quelques mois, la fronde gronde : notre modèle serait la source de tous les maux de la gouvernance actuelle. Certains laissent même planer l'ombre d'une sortie de la Métropole, un "Métropolexit". Faut-il donc craindre l'arrivée d'un Boris Johnson entre Rhône et Saône ? Car au fond, qu'est-ce qui est reproché à notre Métropole ? Aurait-elle trop de nombreuses compétences ? À notre connaissance, pas de telles récriminations dans cette tribune. Personne ne semble vouloir revenir à l'ancienne répartition des compétences entre la Communauté urbaine et le Département.

Le problème serait-il lié au suffrage universel direct pour désigner les Conseillers métropolitains ? Mais avec 3,5 milliards € de budget et des compétences aussi importantes, comment peut-on ne pas imaginer de demander aux citoyens de se prononcer dans les urnes sur le sens de l'action métropolitaine ? La véritable anormalité, ce n'est donc pas tant notre Métropole que le fait qu'aucune autre ne soit élue au suffrage universel !

La représentativité est un pilier essentiel de notre démocratie. Le suffrage universel direct impose de prendre en compte les écarts de représentativité. En clair, regarder combien d'habitants représente en moyenne un Conseiller métropolitain et limiter les écarts entre circonscriptions.

Alors certes, il faut encore et toujours améliorer ce qui peut l'être et ainsi, il y avait déjà eu de nombreuses propositions qui ont été adoptées pour favoriser le dialogue et l'écoute des Maires, et plusieurs en ont parlé, c'était d'ailleurs le sens du rapport Grivel en juillet 2019. Et il faut certainement encore réfléchir à améliorer les choses.

Les dernières échéances électorales ont consacré la légitimité démocratique des Conseillers métropolitains, mais en aucun cas ces élections n'actent "la mort des communes" car la Métropole n'a jamais été pensée et imaginée comme la primauté d'une collectivité sur une autre, encore moins comme une mise sous tutelle, pas plus la Métropole de Lyon que n'importe quel autre Département.

Chaque échelon conserve toute sa pertinence, son intérêt et sa légitimité dans les compétences qui sont les siennes. Mais l'enchevêtrement des compétences partagées communes/Métropole et la nécessité de conserver un modèle de développement cohérent et partagé sur les territoires nous imposent effectivement de créer un nouveau modèle de relations.

Les deux premiers Présidents de cette collectivité avaient réussi à concilier grande vision métropolitaine et respect des territoires et des communes. C'est un constat tout à fait factuel. Pourquoi monsieur le Président n'y arrivez-vous pas ?

La fronde de 46 Maires n'est pas un simple fait politique comme vous le qualifiez monsieur le Président, elle est un sérieux avertissement car ce à quoi nous assistons depuis 18 mois est une trahison de l'esprit et de la lettre voulue par la réforme institutionnelle instaurant la Métropole.

Ce n'est pas notre modèle métropolitain qui est responsable de la réduction de 84 % des fonds dédiés aux projets territoriaux dans la programmation pluriannuelle d'investissements (la fameuse PPI) qui ne représentent plus que 200 M€, soit 5,5 % du montant de la PPI contre 33 % au mandat précédent, mais c'est bien votre Exécutif !

Ce n'est pas notre modèle métropolitain qui est responsable de l'appropriation de la moitié de ce qui reste de cette enveloppe pour les Communes de Lyon-Villeurbanne (43,42 % de l'enveloppe territoriale de 200 M€), mais bien l'Exécutif métropolitain actuel !

Ce n'est pas notre modèle métropolitain qui est responsable du dédain et du mépris face aux Maires et de l'attribution de miettes financières pour les 50 autres communes, mais bien l'Exécutif métropolitain actuel !

Si vous voulez, puisque vous l'avez dit vous-même que vous avez raté votre déclaration d'amour, donner des actes concrets envers les communes, on peut dire que ceux-ci ne sont pas très sexy, c'est le moins que l'on puisse dire.

Cette situation est le résultat d'un problème de gouvernance que je dénonce au nom de mon groupe depuis le premier jour, avec l'attribution de pouvoirs exceptionnels au Président ! Et cela, ces éléments parfaitement factuels, ne sont en aucun cas je ne sais quel *bashing*, et ne cachez pas vos responsabilités en jouant à Caliméro. Assumons chacun de nous nos responsabilités et faisons-le sur le fond, pas sur des postures politiciennes. Remettons-nous en cause, effectivement, tous ! Je n'ai aucun souci avec cela, monsieur Groult.

J'en appelle à mes collègues élus signataires de cette tribune et aux Maires : la sortie de la Métropole est une chimère, vous le savez pertinemment. Sa disparition poserait d'ailleurs plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. *Quid* de la gestion des déchets, de l'eau, des transports, de tout ce qui fait la vie quotidienne de nos territoires, de l'action sociale et du développement économique ?

La sortie de la Métropole ne se fera pas car elle est au fond, infaisable et impossible aujourd'hui. Lorsqu'on accorde un nouveau droit aux citoyens, on ne revient pas en arrière. En ne proposant qu'un tel horizon de rupture, vous ne rencontrerez que l'échec et le discrédit. D'autant qu'on ne peut pas prétendre vouloir diriger une Métropole que l'on a souhaité démanteler. Et je sais qu'au fond, ce n'est pas la volonté de nombreux signataires que de sortir de la Métropole.

La menace de blocage institutionnel en ne signant plus les permis de construire n'est pas raisonnable. Soyons tous à la hauteur des enjeux en dialoguant. C'est cela qu'attendent nos concitoyens. Je condamne d'ailleurs à ce titre les propos de Laurent Wauquiez. Tous les excès sont contre-productifs et je renvoie dos à dos les manipulations politiques de LR (Les Républicains) et des Verts d'Europe Écologie-Les Verts.

Car la Métropole n'est pas au service des Maires, pas au service des communes, pas plus au service d'un dogme ou d'une doctrine ou d'un parti politique comme le vôtre monsieur le Président, mais au service du bien commun.

Alors, monsieur le Président, votre gouvernance est-elle une trahison de l'esprit et de la lettre voulue par la réforme institutionnelle instaurant la Métropole ? Nous le pensons.

Monsieur le Président, comprenez que la Métropole ne peut pas seulement accompagner les projets métropolitains dont elle a la seule initiative dans le cadre du programme porté devant les électeurs.

Comme le font les autres collectivités territoriales, la Région, les départements, la Métropole doit assurer un rôle de soutien, de co-financier des projets communaux entrant dans le champ de ses compétences métropolitaines. Et cela n'enlève en rien sa légitimité pour fixer des critères d'intervention conformes à des orientations politiques.

C'est cela que vous n'avez pas compris : les moyens financiers de la Métropole ne peuvent pas être exclusivement dédiés aux projets portés par la seule Métropole.

Mais si vous voulez entraver son développement, la Métropole continue d'attirer 15 000 habitants par an, tous ne peuvent vivre à Lyon-Villeurbanne, il est urgent d'aider les communes à investir dans les services publics et leurs équipements pour les accueillir. Je suis désolé si je dépasse un peu, mais c'est très important.

Pour répondre à la crise, vous avez évoqué la piste d'attribuer des financements pour les équipements communaux via la dotation de solidarité communautaire (DSC) conditionnée à la réalisation de logements sociaux. Mais avec ses 27 M€ d'enveloppe en 2020, il faudrait que la DSC atteigne une autre dimension pour répondre aux besoins !

Je le répète une nouvelle fois, vous êtes légitimes. Mais je vous le répète une fois de plus, la pédagogie est l'art de la répétition, vous avez été élu avec moins de 15 % des voix des inscrits dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle, un contexte de 70 % d'abstention, abstention plus marquée encore d'ailleurs que pour les régionales.

Vous ne pouvez donc pas vous prévaloir dans ces conditions de représenter seuls l'ensemble des citoyens métropolitains, dans leur diversité d'opinions et de sensibilité !

Je conclus. Il faut que les citoyens sachent qu'on ne gouverne pas contre eux mais pour eux tous, pour l'intérêt général et, à ce titre, votre pratique du pouvoir ne fait qu'accentuer les fractures en traitant toute opinion contraire par le mépris et en ne donnant aucune existence aux Conseillers métropolitains.

C'est en travaillant ensemble qu'on avance. On ne peut jamais avoir raison seul contre tout le monde. C'est aussi cela que vous avez du mal à comprendre et à admettre.

Il n'est pas encore trop tard pour changer de cap et instaurer une véritable gouvernance démocratique, transparente, participative et juste. Nous savons que ce souhait est aussi celui de beaucoup dans la majorité métropolitaine, élue sur l'aspiration à une démocratie régénérée. Vous devez maintenant entendre cette revendication. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que Gérard Collomb souhaite compléter pour le groupe Inventer la Métropole de demain, mais rapidement, s'il vous plaît monsieur Collomb, vous avez deux minutes.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots puisque, dans les interventions précédentes, j'ai été beaucoup cité. Je crois qu'aujourd'hui, la loi MAPTAM a montré dans la Métropole de Lyon qu'elle fonctionnait, qu'elle fonctionnait sur ces options de fond, lorsque nous avons vu, pendant la crise, que nous pouvions à la fois mobiliser les moyens qui étaient ceux de l'ancienne Communauté urbaine, à travers la prise en charge d'entreprises en difficulté mais, en même temps, les compétences de l'ancien Conseil départemental, à travers la prise en charge de ceux et celles qui étaient le plus impactés par la crise.

On voit bien que le croisement que nous avons fait des compétences de l'ancienne Communauté urbaine et de l'ancien Conseil départemental marche. Qu'est-ce qui ne marche pas aujourd'hui ? C'est le problème de la prise en compte ou de la non-prise en compte d'un certain nombre de communes.

Je rappelle que, par le passé, nous avons essayé d'avoir une politique équilibrée qui, à la fois permette d'avoir une grande vision pour notre agglomération et, en même temps, la prise en compte de la proximité. Cela se traduisait dans la PPI puisque la PPI était divisée en trois tiers, un tiers Lyon-Villeurbanne, un tiers grands projets globaux d'agglomération et enfin, le troisième tiers pour les communes. Donc chacun, finalement, pouvait se reconnaître dans cette Métropole.

Aujourd'hui, le sentiment qui est exprimé par les Maires, c'est que la balance est allée trop loin du côté de la prise de décisions par la seule majorité du Conseil et qu'eux-mêmes ne sont plus écoutés. On avait pourtant, dans la loi MAPTAM, mis la Conférence métropolitaine des Maires, pour justement essayer d'avoir une capacité à regrouper tout le monde.

Moi je vais vous donner un conseil...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure Gérard Collomb.

M. le Conseiller COLLOMB : Je conclus en une phrase : je vais vous donner un conseil, essayez, soit au niveau interne par une modification du règlement, soit au niveau législatif, de faire en sorte que la majorité qualifiée, c'est-à-dire par exemple la majorité simple des communes représentant la moitié de la population, soit plus importante de manière à ce qu'elle oblige un dialogue qui soit plus fort avec les communes.

Vous aurez résolu votre problème sans mettre à bas la loi MAPTAM qui apporte, on l'a bien vu, à notre agglomération, une capacité d'aller de l'avant tout à fait formidable. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai reçu, monsieur le Président, votre courrier nous expliquant les raisons de votre refus d'organiser cette séance en présence de l'ensemble des Conseillers métropolitains, dorénavant élus au suffrage universel au passage, un des points positifs de la loi MAPTAM, vous l'avez souligné d'ailleurs dans votre intervention en début de Conseil.

Vous ne serez pas surpris, votre réponse ne m'a pas convaincu. Vous évoquez le coût de cette opération, sans dire que la démocratie n'a pas de prix, celui-ci aurait pu se négocier. Les très bonnes relations, et c'est bien normal, que vous entretenez avec GL Events et OL Groupe (nous le verrons sans doute tout à l'heure à l'occasion de la délibération sur l'Aréna) auraient pu vous permettre de négocier des conditions avantageuses, soit au Grand stade, soit à la Cité internationale.

Il faudra, à un moment donné, vous résoudre à diriger cette assemblée autrement qu'à travers le filtre d'un écran (dont je n'ai même pas mis la vidéo, voyez-vous, je sais que cela manque à peu de gens mais, pour mon égo, c'est toujours bon, voilà c'est fait) certes plus confortable mais finalement peu respectueux des débats et des élus.

Nous sommes la dernière collectivité en France à fonctionner ainsi. Je sais que votre Exécutif est peu sensible aux classements et à la compétition entre territoires, mais ce classement, monsieur le Président, n'honore pas notre collectivité.

Mais au fond, si cette décision n'était que le symptôme de votre difficulté à prendre la mesure de la Métropole de Lyon ? Si cette décision n'était que le marqueur de votre gouvernance ? Si cette décision n'était que ce que vous souhaitez dans votre relation aux Maires, à vos oppositions, peut-être à vos partenaires de votre majorité, mais aussi, plus largement, votre relation aux habitants de la Métropole ? De la distance, rien que de la distance.

Une crise majeure se déroule sous nos yeux, vous l'avez dit, c'était le sens de votre intervention en début de Conseil, depuis quelques semaines mais aussi sous les yeux de plus de 9 500 agents qui servent au quotidien sur tous nos territoires et dorénavant sous les yeux de nos partenaires (la Région, l'État, le Pôle métropolitain, les Chambres consulaires, le monde associatif, acteurs culturels, acteurs sociaux, que sais-je ?), mais aussi sous les yeux des habitants de la Métropole qui attendent des réponses concrètes à leur problème du quotidien.

Cette crise ne trouve pas sa source dans la loi MAPTAM, même s'il y a des imperfections qu'il faudra un jour corriger. Non, cette crise réside d'abord et avant tout, monsieur le Président et je vous le dis non pas comme Président d'un groupe politique mais comme ancien Président de la Métropole, cette crise est la conséquence de votre difficulté à prendre parfois de la hauteur, à agir en Président de tous les élus métropolitains, de tous ses agents et de tous ses habitants.

Président de la Métropole, c'est rassembler et protéger.

Président de la Métropole, c'est donner de la fierté à nos agents qui agissent au quotidien sur toutes les communes, quelles que soient les communes, proches de votre majorité ou opposées à celle-ci ou en tous cas lointaines à votre majorité.

Président de la Métropole, c'est chercher en permanence des consensus, des accords avec les communes, des partenariats.

Président de la Métropole, c'est bien sûr affirmer des convictions et une vision, et vous en avez, mais en l'adaptant à la réalité et à son contexte.

Président de la Métropole enfin, c'est prendre de la hauteur et prendre le risque de se faire quelquefois égratigner par sa propre majorité quand elle souhaite imprégner sa marque sur les territoires sans toujours tenir compte de la réalité de ceux-ci. N'hésitez pas, monsieur le Président, dans certains cas, à chercher d'autres soutiens dans cette assemblée quand il le faut.

Monsieur le Président, après plus d'un an d'exercice au pouvoir, vous êtes passé, à mon sens, à côté de votre mission en vous appuyant sur cette formule "dernier mandat pour le climat".

Cette formule vous donnerait tous les droits, et surtout celui de dérouler votre programme sans concertation, sans prise en compte des communes, de leur spécificités, de leur sensibilité et, finalement, sans prise en compte des habitants qui ont choisi un Maire plus souvent, et vous le savez, qu'un Président de Métropole tant cette collectivité, lors du dernier scrutin, leur paraissait encore bien lointaine.

Monsieur le Président, n'oubliez pas, cela a été dit, la participation et le contexte de cette élection. Cela ne remet en rien en question votre légitimité, mais vous oblige à l'humilité et à une grande écoute. Certains l'ont compris dans votre Exécutif, je pense, par exemple, à Fabien Bagnon, très présent dans les différentes communes sur les sujets qui l'occupent.

Alors oui, cette posture a déclenché la colère des Maires dans leur grande majorité. Nous les rejoignons dans leurs inquiétudes et leur revendication d'un vrai dialogue avec tous vos Vice-Présidents et Vice-Présidentes. Nous sommes solidaires de leur refus de votre passage en force sur tous les projets et de cette PPI qui ne traduit que votre volonté politique sans jamais une discussion équilibrée avec les communes. Tout comme eux, nous ne comprenons pas votre refus de les considérer comme des bons connaisseurs de leur territoire et de leurs habitants.

Vous les avez qualifiés, peut-être avec un peu d'emportement, la pression aidant, de "Maires de droite", ce qui ne concerne qu'une partie des Maires signataires. Cette orientation de droite ne les rend pas, certes, vertueux, mais ne justifie pas de les traiter comme des parias de la Métropole.

Président de la Métropole, j'ai eu à traiter des sujets difficiles avec certains Maires, de surcroît de droite, comme vous le dites, mais pas uniquement, mais je n'ai jamais vu, dans le Maire ou la Maire, le militant ou la militante politique, mais seulement le digne représentant de ses habitants.

Alors, solidaires avec tous ces Maires dans leurs démarches ne veut pas dire partager avec certains cette volonté de la remise en cause de la Métropole et de la loi qui va avec. L'expression de Laurent Wauquiez, cela a été dit, sur le Président de la Métropole la semaine dernière, pourrait disqualifier la démarche par son exagération et sa caricature.

Les mots ont une importance et employer "dictatorial" pour la gouvernance est tout à fait intolérable, qui plus est dans la bouche d'un Président de Région qui a une conception, lui-même, bien particulière de sa propre gouvernance sur sa Région. L'initiative des Maires ne doit pas être polluée par de la politique politicienne. Cette Métropole mérite mieux et chacun doit le comprendre.

La Métropole n'est plus uniquement cette machine à produire de la PPI au profil très urbain sur les communes. Elle est née pour répondre aux préoccupations de nos habitants qui rejoignent les grands enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Elle est née pour croiser les compétences et faire en sorte que les plus fragiles, souvent les plus fragiles, trouvent aussi des réponses en matière d'emploi, d'insertion, vous l'avez évoqué tout à l'heure, monsieur le Président, d'éducation, de situation de handicap, de vieillissement, de protection maternelle infantile, de protection de l'enfance.

Elle est née pour que son dynamisme économique s'amplifie, pour que les entreprises présentes et à venir répondent aux questions d'insertion et d'emploi avant même de répondre à des questions d'attractivité.

Elle est née pour que ce dynamisme nous permette de financer une politique, par exemple de logement, mais aussi une politique sociale ambitieuse, une politique de solidarité territoriale sans faire peser cette charge de manière lourde sur les ménages, mais plutôt sur la fiscalité, produit de ce dynamisme économique. C'est là aussi que réside l'originalité de cette Métropole.

Alors, monsieur le Président, mesdames et messieurs les Maires, ne cassons pas cet outil précieux pour nos populations car ce qu'elles attendent, ce sont des réponses concrètes dans une sortie de crise sanitaire, Pierre-Alain Millet l'a dit tout à l'heure, dont nous ne mesurons pas tous les effets.

Alors, monsieur le Président, cela a été dit par Marc Grivel, acceptez non pas simplement de laisser votre porte entrouverte aux Maires, mais allez pousser la leur pour les écouter, les associer, les faire participer à l'ensemble des politiques publiques.

Vous avez, par exemple, commencé à nous entendre et à les entendre sur la ZFE, même si tout reste à faire comme, par exemple, une vraie concertation publique qui ne peut se résumer à trois visios, je crois, organisées par monsieur Kohlhaas qui ont rassemblé, pour la première, une petite centaine de personnes. Il faut aller plus loin sans doute.

Mesdames et messieurs les Maires, ne vous laissez pas emporter par celles et ceux qui pensent que seuls les combats législatifs feront naître une solution.

Ne vous laissez pas emporter par des slogans ravageurs comme la grève des permis de construire, même si Madame Vessiller, elle m'en excusera, mais c'est un classique avec elle, est toujours plus prompte à demander des concertations sur tous les sujets, exceptés les siens. Le PLU-H en est la triste expression et Michel Le Faou qui, vous le permettrez monsieur le Président, complètera mon intervention, en donnera sans doute un éclairage.

La situation de notre Métropole et de ses habitants ne peut pas supporter ce combat et l'immobilisme qui en découlerait. Nous avons une responsabilité collective, majorité et opposition, à surmonter ce conflit.

Des outils sont à notre disposition pour amortir les effets négatifs de la loi. Le Président peut s'engager à revoir et améliorer son dialogue avec les Maires, vous l'avez esquissé, monsieur le Président, dans votre discours introductif. Les Maires peuvent s'engager à prendre leur part dans toutes les politiques publiques, le logement, les déplacements, l'insertion.

Marc Grivel avait fait, dans son rapport, quelques propositions concrètes. Je me réjouis que vous ayez demandé à Hélène Geoffroy, non pas de s'inspirer de ce rapport, mais de ne pas partir de cette page blanche puisqu'il y a 21 propositions, certaines d'ailleurs ne demandent pas beaucoup d'efforts si ce n'est quelques modifications du règlement intérieur, même si je sais que, quand on commence à discuter du règlement intérieur, c'est toujours un peu compliqué mais, en tous cas, on peut, avec un certain nombre de propositions de Marc Grivel, avancer sur ce sujet.

Je crois qu'il n'est plus temps de renvoyer dos à dos les protagonistes de ce combat, mais de se mettre autour de la table dans l'intérêt général. Personne n'aura à rougir de faire un pas vers l'autre. Et vous l'avez dit, il y a la déclaration d'amour, vous l'avez dit tout à l'heure, vous l'avez esquissé en quelque sorte dans votre propos introductif, et puis il y a les preuves. Alors, c'est vrai qu'avec votre intervention, moi je vous donne crédit de la déclaration. Pour les preuves, j'attendrai sans aucun doute, avec mes collègues, le prochain rendez-vous.

Je vous remercie de votre attention et, si vous le permettez, de passer la parole à Michel Le Faou qui complètera mon intervention. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, en complément de l'intervention de notre collègue David Kimelfeld, et pour faire écho à la Conférence des Présidents, durant laquelle je vous indiquais sur la délibération relative au PLU-H que nous n'avions rien à dire, en fait nous avons beaucoup à en dire et nous saisissons ce temps d'ouverture du Conseil pour vous faire part, encore une fois, de nos inquiétudes et de nos interrogations.

Concernant nos inquiétudes, lors d'une intervention lors du vote de la PPI, le 21 janvier dernier, je vous indiquais, je cite : "N'oubliez pas non plus les Maires et les 59 communes de cette Métropole : vous constaterez aussi, bien vite, qu'un grand nombre d'entre eux n'adhèrent pas à votre philosophie politique, mais que vous serez obligés de travailler avec eux pour répondre aux attentes des Grand Lyonnais et surtout, ne vous comportez pas en nouveaux Conquistadors car le boomerang revient toujours un jour".

Le boomerang est revenu bien vite et la situation que nous vivons depuis quelques jours est pénible et ne grandit pas l'action publique. Cela nous rend inquiets pour la suite du déroulement de ce mandat.

Nous sommes, par exemple, inquiets pour le PLU-H. Nous y percevons surtout une somme d'injonctions paradoxales entre ceux de votre majorité, qui soutiennent une politique de développement de l'offre tellement volontariste sur le logement social que le mieux sera probablement l'ennemi du bien, avec le risque, au final, d'avoir voulu des exigences tellement importantes, que l'équilibre des opérations ne sera pas atteint et donc que rien ne se fera.

D'autres dans votre majorité soutiennent une voie différente, plus décroissante, certes mollement, en sourdine, mais avec toutefois une musique de fond suffisamment audible pour remettre en cause un certain nombre d'orientations majeures du PLU-H, notamment sur le développement économique et la préservation des capacités futures de la Métropole. Suffisamment en tout cas pour inquiéter les acteurs économiques depuis des mois et tous ceux qui participent du dynamisme de notre Métropole. Nous profitons de cette tribune pour relayer cette inquiétude. Cette inquiétude, ce n'est pas avec un dîner, dans la douceur d'une nuit de fin d'été à Cannes, avec quelques promoteurs, que vous la soulagerez.

Inquiétude encore sur l'ampleur de la modification du PLU-H qui ressemble à une révision générale déguisée (plus de 1 000 points revus dont 60 points de règlement) et surtout guidée par une logique idéologique visant à verdir un document qui l'était déjà, mais de façon très pragmatique, adopté à l'époque à une très large majorité et sur un consensus bâti avec les Maires car, au final, ne l'oubliez pas, ils délivrent les permis de construire.

Inquiétude toujours sur la schizophrénie de certains membres de votre majorité qui avaient voté des deux mains ce document, y compris avec des propos élogieux sur la méthode et les résultats. Mais hélas, boum, patatras, deux ans après, on remet à plat le document, laissant entendre qu'il n'y avait rien de bon dans le travail produit.

Inquiétude aussi sur l'association des Conseillers métropolitains, pourtant élus au suffrage universel, comme les membres de l'Exécutif. Nous osons espérer qu'avant le passage à l'enquête publique et l'arrêt du projet, nous aurons des réunions de présentations par CTM (Conférence territoriale des Maires) associant tous les élus. Nous avons une expérience, une connaissance fine du territoire qui vous permettrait d'éviter des chausse-trappes sur certains sujets. Dans l'immédiat, nous nous abstenons sur la délibération relative au bilan de la concertation, dans l'attente d'une véritable concertation et d'une présentation très détaillée avant l'arrêt du projet afin de nous prononcer au fond.

Interrogations enfin, monsieur le Président, interrogations car, depuis 14 mois et 25 jours que vous exercez le magistère métropolitain, que nous vous écoutons, que nous vous lisons, nous n'arrivons toujours pas à percevoir, d'une part, votre vision du territoire et, d'autre part, comment vous souhaitez nous y entraîner.

Votre vision du territoire, elle s'exprime par bribes, par morceaux, mais il est difficile d'en tirer des enseignements et de définir une ligne claire de votre vision de la Métropole. Or, en l'absence de visibilité, vous nous inquiétez, vous ne rassurez pas nos concitoyens.

N'oubliez jamais, certes que vous avez été élu et que le suffrage universel vous a donné la majorité, mais dans un contexte de forte abstention, de crise sanitaire, et avec des promesses de large concertation des habitants et d'une pratique différente du pouvoir. Vous avez des obligations en la matière. Je vous invite à relire votre discours d'intronisation et à compter le nombre de fois où vous citez le mot "ensemble". Depuis, vous semblez l'avoir oublié.

Enfin, sur votre façon et votre méthode de nous y entraîner, là aussi on s'interroge et la crise des derniers jours nous le rappelle à laquelle s'ajoute, depuis vendredi dernier, l'ouverture d'un nouveau front, cette fois-ci avec l'État après celui des Maires.

N'oubliez jamais que le compromis n'est pas la compromission ! Ne soyez pas otage de votre idéologie, sachez sortir de vos dogmes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Le Faou.

M. le Conseiller LE FAOU : Sachez donner du temps au temps, vous en sortirez grandi, et votre Métropole aussi.

Alors, souvenez-vous du boomerang de mon propos introductif. La première fois qu'il revient cela ne fait pas mal, mais si vous le relancez, il reviendra beaucoup plus fort et il pourrait être alors très destructeur.

Personne n'a besoin de cela, ni vous, ni nous, ni surtout nos concitoyens. Ils attendent autre chose de l'action publique, une action publique concrète, concertée avec les communes, au service du plus grand nombre, y compris ceux qui ne sont pas écologistes et ils sont fort nombreux. Monsieur le Président, mers chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais partager quelques inquiétudes sur la période que nous vivons.

Nous venons de traverser 18 mois éprouvants, trois confinements, 116 000 morts, des millions de contaminés, un nombre encore inconnu de personnes atteintes psychologiquement et si nous semblons enfin voir le bout du tunnel, les stigmates causés par la pandémie sont eux bien là et partis pour durer.

En 2020, 14 % des Français déclaraient sauter parfois ou souvent des repas. Ce nombre est passé à 20 % en 2021, soit un Français sur cinq, l'équivalent de 30 d'entre nous dans cette assemblée. Plus largement, 45 % déclarent avoir perdu des revenus en 2021, contre 33 % seulement en 2020.

Et si cette proportion monte à près de 60 % pour celles et ceux vivant déjà sous le seuil de pauvreté, la pauvreté et la précarité ne cessent de grimper et dans notre pays et certains continuent de les accabler en les traitant de "perpétuels assistés".

Le contexte pré-pandémie n'était pas des plus fameux ou des plus heureux non plus : attentats, hausse des inégalités en raison des réformes impulsées par la majorité actuelle, incapacité de lutter contre le changement climatique et ses conséquences, chaque année, plus visibles et plus réelles.

Tout cela forme un cocktail éprouvant pour notre pays mais aujourd'hui, nous sommes à l'aube d'une campagne présidentielle qui s'annonce, pour partie, nauséabonde. Rien qu'aujourd'hui, repères et valeurs semblent avoir disparu pour un certain nombre de responsables politiques.

La recherche de l'audience conduit à des excès. On recherche la petite phrase plutôt que le long développement, on met en avant ce qui fera de l'audience et tant pis si c'est infondé, tant pis si c'est blessant, tant pis si le sens et les valeurs n'y sont plus. C'est la communication qui prime et pas l'action.

La période qui s'ouvre va amplifier ce phénomène et si nous ne partageons pas les solutions politiques aux problèmes que nous constatons, nous devrions au moins partager dans cette assemblée une même éthique républicaine, un même engouement pour la chose publique, et donc le sens de la responsabilité politique.

Et cela ne semble pas pourtant avoir été le cas ces derniers jours, ces dernières semaines. Je voudrais rappeler à tous que l'on a quand même pu lire ou entendre des termes tels que "sectaire", "dictature", "dogmatique", "fumisterie démocratique", "autoritaire", "népotisme", termes utilisés comme s'ils étaient totalement anodins et ils semblent avoir perdu leur sens pour une certaine frange de responsables politiques et médiatiques.

Ainsi, on participe à la perte de confiance de nos concitoyens, cela a été dit, envers la politique, la perte de confiance envers les élus, tous autant que nous sommes, les partis politiques et on fait le jeu de l'abstention que, par ailleurs, tous les élus dénoncent.

Mais les résultats sont ce qu'ils sont. Respecter la démocratie, c'est déjà respecter les élections et la démocratie, c'est aussi se faire élire sur un programme clair et l'appliquer dans la mesure du possible.

Aujourd'hui, l'Exécutif restreint à 23 Vice-Présidents travaille. Il faut répéter aussi une nouvelle fois la place de l'opposition dans la Commission permanente, le fonctionnement des commissions qui a été pointé, où les services sont présents, répondent à toutes les demandes et cette Métropole et son Président ne coupent pas les micros, on a pu le voir encore ce matin, d'ailleurs, par rapport aux minutes annoncées.

Les Maires ont été reçus, cela n'a pas toujours été le cas lors des mandats précédents. L'équité entre les territoires pouvait questionner et il y a là, ne serait-ce que dans la répartition des fonds FIC (fonds d'initiative communale) et PROX (proximité territoriale), des mesures d'équité.

La Vice-Présidente à l'égalité des territoires a travaillé avec toutes les CTM pour construire un pacte clair dans sa formulation et ses objectifs et l'Exécutif aujourd'hui, vous avez cité quelques Vice-Présidents, est à l'écoute des territoires et le restera.

Enfin, je voudrais conclure sur la PPI. Elle a été élaborée en six mois pour relancer l'investissement et, contrairement à cette hypocrisie qui consiste à la résumer à 200 M€ pour les territoires, il faut déjà dire que la démocratie consiste à respecter les engagements pris au mandat précédent, puisque pratiquement la moitié de la PPI, ce sont des engagements du mandat précédent, je pense par exemple à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), je pense aussi aux ZAC et puis à ce qui a été décidé pour le Centre de recherche contre le cancer, le CIRC, pour le campus de l'OMS et donc penser que l'ensemble de la PPI vient s'affecter exclusivement sur des éléments de programme liés au changement climatique est une erreur.

Et puis, sans redire ici parce que je l'ai déjà dit, les Maires le savent bien, monsieur Pelaez, résumer à 200 M€, c'est une hypocrisie. La très grande majorité des investissements de cette Métropole atterrit sur les communes et sont valorisés, y compris par les Maires, quel que soit leur bord politique. Je pense aux réfections de voirie, aux réseaux de chaleur, aux réseaux d'assainissement, à la requalification et à la reconstruction des collèges, on a parlé du réseau des Voies lyonnaises, du réseau de transport en commun, des Maisons de la Métropole, des résidences autonomie, des établissements médicaux sociaux.

Et donc voilà, pour conclure, je voudrais dire aussi qu'en matière de démocratie, vous constaterez que l'Exécutif ne passe pas son temps à juger, à auditer ou à commenter la gouvernance des autres collectivités, ni des mairies, ni d'ailleurs celle de la Région, il y aurait peut-être aussi des choses à dire. Le Président de la Région ne se cache pas d'une action partisane concernant les villes et cela a bien émergé dans la campagne des Régionales.

Ici à la Métropole, d'une part l'Exécutif est centré sur la tâche mais je pense qu'ici, l'Exécutif, dans la Métropole, respecte la libre administration des collectivités. Alors bien sûr, nous ferrailons, bien évidemment nous allons nous affronter lors des échéances à venir, mais tâchons au moins de le faire, comme cela a été dit par certains, dans le respect de la cité, des territoires, de nos administrés, des Maires et de notre passé. Nous en sortirons toutes et tous grandis et éviterons par là-même d'alimenter une bête bien grise en passe de devenir hors-contrôle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, Olivier Araujo, Maire de Charly, Guy Barral, Maire de Solaize, Lucien Barge, Maire de Jonage, Gérard Berrucaz, Maire de Fleurieu-sur-Saône, Pascal Blache, Maire du 6ème arrondissement de Lyon, Jérémie Bréaud, Maire de Bron, Jean-Pierre Calvel, Maire de Sathonay-Village, Corinne Cardona, Maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or, Sandrine Chadier, Maire de Craponne, Pascal Charmot, Maire de Tassin-la-Demi-Lune, Yves Chipier, Maire d'Albigny-sur-Saône, Loïc Commun, Maire de Marcy L'Étoile, Claude Cohen, Maire de Mions, Didier Crétenet, Maire de Saint-Genis-les-Ollières, Pascal David, Maire de Quincieux, Véronique Dechamps, Maire de La Mulatière, Angélique Enderlin, Maire de Cailloux-sur-Fontaines, Gérard Eymard, Maire de Charbonnières-les-Bains, Laurence Fautra, Maire de Décines-Charpieu, Rose-France Fournillon, Maire de Dardilly, Gilles Gascon, Maire de Saint-Priest, Alain Germain, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or, Pierre Gouverneyre, Maire de Curis-au-Mont-d'Or, Patrick Guillot, Maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Marie-Hélène Mathieu, Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sébastien Michel, Maire d'Écully, Marylène Millet, Maire de Saint-Genis-Laval, Damien Monnier, Maire de Sathonay-Camp, Jérôme Moroge, Maire de Pierre-Bénite, Xavier Odo, Maire de Grigny, Pierre Oliver, Maire du 2ème arrondissement de Lyon, Gilles Pillon, Maire de La-Tour-Salvagny, Virginie Poulain, Maire de Fontaines-Saint-Martin, Clotilde Pouzergue, Maire d'Oullins, Thierry Pouzol, Maire de Fontaines-sur-Saône, Christophe Quiniou, Maire de Meyzieu, Michel Rantonnet, Maire de Francheville, Véronique Sarselli, Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon, Jean-Jacques Sellès, réélu hier Maire de Chassieu, Gilbert Suchet, Maire de Montanay, Éric Vergiat, Maire de Rochetaillée-sur-Saône, Patrick Véron, Maire de Couzon-au-Mont-d'Or, Alexandre Vincendet, Maire de Rillieux-la-Pape, Max Vincent, Maire de Limonest, Julien Vuillemand, Maire de Vernaison, et votre serviteur, Maire de Caluire-et-Cuire : 46 Maires, 44 communes sur 59 et 2 Maires d'arrondissements ont signé une tribune pour porter auprès de la population leur lassitude devant votre refus de dialoguer et leur colère devant votre mode de gouvernance. C'est une première en France monsieur le Président. Et pour seul réponse : le dédain et la caricature.

Non, monsieur le Président, ce ne sont pas des Maires aigris de ne pas avoir gagné les élections. D'ailleurs, nombre d'entre eux n'étaient pas candidats compte tenu du mode de scrutin.

Non, monsieur le Président, ce ne sont pas des Maires de droite revanchards. Ces Maires se sont présentés sous des étiquettes politiques diverses, avec des Conseils municipaux pluralistes et même sans étiquette. La très grande majorité de ces Maires n'adhère à aucun parti politique à la différence de votre majorité. Cette démarche est transpartisane et c'est cela qui vous pose problème.

Non, monsieur le Président, ces Maires ne sont pas les petits poucets de la Métropole. Ils représentent 600 000 habitants, soit plus de 40 % de la population de la Métropole. Mais il est vrai que c'est en dehors de Lyon et que ce n'est pas votre priorité de travail.

Non, monsieur le Président, cette expression des Maires n'est pas un positionnement politique, il est d'ailleurs intervenu après les échéances électorales locales, mais bien le résultat de votre refus d'organiser un dialogue constructif avec les représentants des communes.

Non, monsieur le Président, aucun Maire n'a été obligé de signer cette tribune comme vous l'avez déclaré en interview. Cette remarque démontre d'ailleurs votre méconnaissance totale des Maires de notre Métropole, de leur indépendance d'esprit et de leur capacité à se mobiliser au profit de leurs habitants plutôt que se conformer, comme votre majorité, à des obligations doctrinaires.

Non, monsieur le Président nous n'avons jamais dit que nous refuserions de signer systématiquement les permis de construire en faveur des logements. Mais oui, nous utiliserons tous les moyens en notre possession pour empêcher la réalisation des projets que vous tenteriez d'imposer contre la volonté des Maires.

Monsieur le Président, plutôt que de chercher à vous dédouaner de vos responsabilités d'interlocuteur des communes qui composent la Métropole, vous devriez plutôt vous intéresser aux messages portés par les Maires.

D'abord, les Maires n'ont jamais remis en cause la légitimité de votre élection et celle de votre majorité à appliquer son programme électoral. Nos demandes portent sur le respect des avis des communes dans vos décisions lorsqu'elles touchent leur territoire. Il ne s'agit pas de vous empêcher de faire, mais de faire avec nous.

Ensuite, les Maires sont aussi force de proposition. Désolé de vous le rappeler, mais les pistes cyclables ne sont pas nées avec votre élection. Le développement du transport collectif n'est pas une nouveauté que vous avez amenée. La construction de logements sociaux n'est pas une découverte de 2020. Pour tout cela comme pour l'installation d'énergies renouvelables, d'espaces piétons, de productions agricoles locales, de renforcement de l'économie sociale et solidaire, les Maires vous ont présenté des projets concrets et leur désarroi, c'est votre refus d'apporter l'aide de la Métropole à des projets d'intérêt général.

Comment comprendre que nos volontés d'agir avec votre majorité, de créer les conditions d'une réussite collective soient toujours rejetées sur des considérations politiques et partisans ? En fait, vous parlez de démocratie, mais vous n'aimez pas l'opposition.

Pour preuve, votre choix de nous réunir en visio encore une fois alors qu'il aurait été tout à fait possible de nous réunir en présentiel. C'est ce que font les autres collectivités, que l'on pense à la Région ou au Département.

Et même si l'assemblée ne pouvait pas se réunir dans la salle du Conseil par respect de la distance de un mètre, les commissions, elles, auraient pu s'y tenir en présentiel puisque notre salle peut accueillir plus de 150 personnes.

D'ailleurs, si notre enceinte est trop petite et que vous ne souhaitiez pas financer la location d'une autre salle, pourquoi ne pas avoir demandé le prêt de l'hémicycle régional qui a pu réunir en présentiel 204 Conseillers ?

Non, monsieur le Président, vous n'avez pas tout tenté pour nous réunir en présentiel, vous avez fait un choix politique pour, encore une fois, museler la voix des élus métropolitains.

Et que dire de l'annulation de la réunion de la Conférence métropolitaine des Maires au moment où les Maires en ont le plus besoin ? Une annulation par un mail lapidaire sans même une justification. Circulez, il n'y a rien à voir ! Quel irrespect pour les Maires qui ont réservé ce temps depuis des mois et que vous n'aviez pas réuni en présentiel pendant des mois.

Vous fermez les instances de dialogue, vous vous enfermez dans le mutisme et quand vous prenez la parole, c'est pour remettre en cause la parole des Maires et donc, celle des habitants.

Bien que je vois que notre démarche fait bouger des lignes, suite à votre déclaration liminaire, merci aux 46 Maires, aux Conseillers métropolitains et aux 400 Conseillers municipaux qui ont signé cette tribune. Nous allons vous saisir pour organiser une Conférence métropolitaine des Maires pour, à nouveau, ouvrir les discussions concernant la PPI et nous vous attendons maintenant, dans nos mairies, suite à cet appel qui a été envoyé.

Monsieur le Président, sortez maintenant de cette vision partisane. Arrêtez les jugements de valeur entre ceux qui penseraient le bien écologiste et les autres qui incarneraient le mal. C'est de plus en plus mal vécu par les Maires en particulier. Nous nous battons ici pour tous nos habitants, pour nos territoires, pour la qualité de vie de tous.

Il est encore temps de reconnaître vos errements et vos erreurs et de vous remettre autour de la table pour reprendre les discussions avec les communes. Ce que l'on attend aujourd'hui, ce sont des réponses à nos attentes. Maintenant, agissez monsieur le Président ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Chers collègues, bonjour. Monsieur le Président, je vous écoute et je me dis : "quelle énergie dépensée pour critiquer et rabaisser le travail entrepris par la Métropole de Lyon !"

Quelle énergie qui ne sera apparemment pas dépensée pour des sujets autrement plus majeurs pour notre avenir et celui de nos enfants. Pendant que vos opérations de comm' vous occupent, le Canada brûle, l'Iran ou l'Australie ont vu des températures dépasser régulièrement les 50°C, l'Allemagne et la Belgique sont sous les eaux. Messieurs, mesdames, le mois de juillet aura été le plus chaud jamais enregistré sur la planète. À côté de cela, l'écart ne cesse de se creuser entre les plus pauvres et les plus riches.

Oui, les craintes de certains Maires sont sans nul doute sincères et peuvent être légitimes. Pour autant, je ne vais pas citer aujourd'hui les noms des 60 % d'habitants des communes qui n'ont pas signé cette tribune. Nous avons pour devoir, en tant que Métropole, d'instaurer le dialogue, d'expliquer et de prendre en compte.

Mais nous l'avons suivi ces dernières semaines, certains Maires de droite ont voulu faire de cette question de gouvernance une affaire d'État, avec l'obsession d'une communication bassement polémique, à coup de fausses vérités répandues dans la presse locale et nationale. C'est un procès d'intention, un concours de mauvaise foi.

Vous souhaitez parler concertation ? Eh bien allons-y !

En un an, le Président Bruno Bernard a rencontré 58 des 59 Maires, le seul qui avait refusé jusqu'ici est le Maire de Charly, qui a finalement accepté ces derniers jours. Les Vice-Présidentes et Vice-Présidents ont déjà fait des centaines de rendez-vous dans les mairies.

Après les 400 réunions avec les communes autour de la modification du PLU-H, s'ouvrent cet automne les concertations sur la ZFE, les quatre métros, le plan de prévention du bruit, la télécabine, la Saulaie, le plan piétons, etc. Souvent, des concertations qui durent bien plus longtemps que ce que ne l'impose la loi et souvent avec la Commission nationale du débat public comme garante, pour assurer droit à l'information et participation du public.

Tous ces rendez-vous, toutes ces concertations, permettent de faire évoluer les projets dans les territoires. Ce sont des constructions communes, tant que l'on travaille en bonne intelligence et avec de la bonne volonté. Cette volonté malheureusement, nous la cherchons encore chez certains Maires, pour faire avancer les réponses de nos territoires aux urgences climatiques et sociales. Quant à la bonne intelligence, elle devrait être aussi d'assumer, conformément à ce que beaucoup d'entre vous appelaient de vos vœux à l'époque, que la Métropole est devenue une collectivité territoriale de plein droit, dont les Conseillers sont élus au suffrage universel direct, sur un programme et sur la base de compétences claires.

Vous souhaitez aussi parler de nouvelles manières de faire de la politique ? Eh bien parlons-en !

Oui, nous faisons le pari d'une organisation transparente, qui soit connue et la même pour toutes les communes. Finie l'opacité. Concernant l'enveloppe de 118 M€ pour les voiries, si auparavant certaines communes pouvaient recevoir jusqu'à 10 fois plus de subsides par habitant qu'une autre et ce, sans savoir ce que sa voisine percevait, aujourd'hui 50 % de l'aide par commune est attribuée en fonction du nombre d'habitants, 50 % en fonction du kilomètre de voiries. C'est clair, c'est basé sur des critères objectifs.

Mais moi, je souhaiterais aussi vous parler en retour de la mauvaise foi de certains Maires de droite. La mauvaise foi, c'est celle du Maire de Caluire, qui lutte depuis des années pour bétonner la Terre des lièvres, un espace agricole sur sa commune, et qui se vante du jour au lendemain, dans son journal municipal, d'avoir pu la préserver grâce à sa pression sur la Métropole ; c'est celle du Maire de Charly qui s'offusque d'une décision non concertée de la Métropole écologiste de mettre un cimetière sur des terres agricoles de sa commune, alors que le projet date d'il y a quatre ans, qu'il ne répond pas aux demandes de rendez-vous et que lui-même avait un projet d'artificialisation sur des terres agricoles ; enfin, la mauvaise foi, c'est celle de certains Maires du sud-ouest lyonnais, dont la Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon qui, il y a quelques années, trouvaient de très nombreuses vertus à la télécabine, bien loin des postures actuelles !

Enfin, vous souhaitez parler de démocratie ? Eh bien allons-y !

Parlons-en en citant quelques pratiques de celui qui, grâce à votre soutien appuyé, a repris la tête de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À la Région, ce sont des prises de paroles limitées à deux minutes pour l'opposition (en coupant le micro au bout de deux minutes) alors qu'ici, cela dure bien une vingtaine de minutes ; c'est l'absence totale de place dans les organismes extérieurs quand nous vous en avons laissé des dizaines ; c'est le clientélisme grossier et scandaleux dont monsieur Wauquiez a fait preuve pendant son dernier mandat : des aides aux communes allant de 1 à 10 selon la couleur politique, la Haute-Loire en tête bien sûr, et ne parlons pas de sa ville, Le Puy-en-Velay, qui récolte le gros lot. Vous en tirerez vos conclusions.

Notre conclusion, c'est qu'il semble en fait que vous ayez un petit problème avec le respect même de la démocratie. Saper le débat public par des déclarations outrancières et des contre-vérités, c'est saper la démocratie. Parler de dictature pour des Conseillers élus au suffrage universel direct, c'est un vrai problème.

Nous avons été élus pour être les garants de l'intérêt métropolitain et du dépassement des égoïsmes municipaux. Si on construit une piste cyclable, il faut qu'elle soit continue ; si on crée un corridor écologique, c'est parce que les animaux ne s'arrêtent pas aux frontières communales. Nous sommes aussi garants de l'équité territoriale, entre l'ensemble des communes. Et nous agissons.

Jamais en un an la Métropole n'avait lancé autant de politiques publiques, car les enjeux nous y obligent et car jamais les élus n'avaient été aussi impliqués. Le plan nature le plus ambitieux de France pour le retour de la biodiversité, le développement des transports en commun et les Voies Lyonnaises pour faciliter des déplacements plus vertueux, le Fond d'amorçage industriel pour soutenir les engagements écologiques des industries du territoire, le revenu de solidarité jeunes pour qu'ils retrouvent la dignité... Je pourrais égrener ce bilan pendant encore un bon moment ; un premier bilan qui résulte aussi d'un travail constant avec les associations, les acteurs économiques, les habitants, les différentes collectivités et institutions, sans oublier les agents de la Métropole, compétents et très investis dans leurs missions. Merci à elles et merci à eux.

Ce bilan, nous en sommes fiers car, à travers celui-ci, nous répondons de façon résolument engagée aux défis de notre temps. Alors, toutes et tous dans cet hémicycle, travaillons vers le même objectif : une démocratie apaisée, la réponse à l'urgence climatique et la justice sociale, dans l'intérêt des habitantes et des habitants. Merci.

M. le Conseiller GRIVEL : Président, s'il vous plaît !

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, mais cela fait maintenant 1 heure 45 que le Conseil a commencé. Tout le monde a pu s'exprimer très largement. Il y a eu même un certain nombre de dépassement de temps de parole donc j'aimerais maintenant que l'on puisse attaquer ce Conseil et non pas commenter à chaque fois les interventions des uns et des autres. Il y aura une pause-déjeuner d'ailleurs où vous pourrez échanger entre vous.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, on ne peut pas laisser notre collègue dire des choses qui sont imprécises. Pour 30 secondes, sur le cimetière de Charly, si cela vous intéresse.

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous voulez que l'on fasse le débat sur le cimetière de Charly ?

M. le Conseiller KIMELFELD : Non, ce n'est pas le débat. Je voudrais simplement, puisqu'il semble que cette décision ait été prise, selon monsieur, au précédent mandat, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb ou sous la mienne, je souhaiterais simplement et très clairement, que l'on nous sorte une note, un compte-rendu qui atteste de la prise de décision par les anciens Exécutifs sur le cimetière de Charly.

Je pense que ce dossier est resté à l'échelle des services, des services fonciers, mais je n'ai pas souvenir et je ne parlerai pas à la place de Gérard Collomb, il est suffisamment grand et responsable pour prendre la parole, ce dossier n'est pas remonté. Donc, ne racontez pas des choses dont vous n'avez pas tout à fait l'extrême précision. C'est juste cela que je voulais préciser mais on en débattrait peut-être au déjeuner, mais parler des cimetières au déjeuner...

M. LE PRÉSIDENT : D'autant plus que, cher David Kimelfeld, comme quand vous étiez Président, je suppose, je vois beaucoup passer de notes, des dizaines, mais cela devait être le même cas avec vous et des fois, c'est vrai que l'on peut oublier certaines notes, mais je me ferai un plaisir de vous la refaire passer.

M. le Conseiller KIMELFELD : Eh bien vous me la ferez passer et on discutera, y compris avec les différents Maires. Merci beaucoup.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, simplement, je m'adresse à vous directement, je voudrais que vous mettiez fin à toutes ces déclarations que l'on entend, y compris maintenant, qui vraiment mettent en jeu la probité des Maires et le travail des Maires, c'est inacceptable. Je l'ai déjà dit, c'est scandaleux et on ne peut pas accepter cela parce que les Maires ont un engagement total, qui est honnête et on ne peut pas aller jusqu'à ce type de propos. Je vous demande monsieur le Président, dans les déclarations, de mettre fin à ceci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous me demandez d'être autoritaire et d'empêcher la démocratie dans ce Conseil, ce que je ne ferai pas. Chacun est libre de ses propos et vous pouvez être d'accord ou pas avec les propos exprimés, la démocratie, c'est de les entendre.

M. le Conseiller GRIVEL : La démocratie, ce n'est pas d'insulter !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Je soutiens complètement les interventions de monsieur Grivel et monsieur Kimelfeld et, dès l'instant où il y a des mises en cause d'un certain nombre de Maires, faites par vous-même (*en s'adressant à monsieur Badouard*), je ne sais pas si vous êtes représentant EELV (Europe Écologie-Les Verts) ou si vous êtes le commissaire politique d'EELV, mais cette attitude est absolument insupportable.

Alors d'abord, vous avez été Maire ? Vous êtes Maire de quelle commune s'il vous plaît ? Ah excusez-moi, vous n'êtes pas Maire ! Donc avant de parler, il faut se renseigner et quand je vois cette attitude et cette manière qui est scandaleuse par rapport à une gestion au quotidien des Maires, franchement, vous êtes en totale opposition avec la déclaration liminaire du Président, qui est également EELV. Vous feriez bien un peu de vous coordonner pour éviter de dire le contraire du Président de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie chacune et chacun d'avoir pu s'exprimer. Nous avons fait 1 heure 45 de débat préalable donc chacun a pu dire ce qu'il souhaitait. Les temps de parole ont été largement dépassés. Après ma prétendue autorité, voire plus, je n'aimerais pas que l'on me traite de laxiste maintenant, donc je vous demanderai dorénavant de respecter les temps de parole dans ces débats et de vous écouter, même quand vous n'êtes pas d'accord entre vous.

Procédure d'urgence relative au dossier n° 2021-0772

N° 2021-0772 - Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

M. LE PRÉSIDENT : Nous commençons tout d'abord par le dossier n° 2021-0772 que vous avez reçu le 21 septembre en procédure d'urgence, relatif aux subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti.

Nous allons donc voter sur l'accord sur l'accord sur la procédure d'urgence et, pendant que le vote est lancé, je vous rappelle que ce Conseil est disponible pour le grand public, en direct, sur grandlyon.com, que le lien vous a été envoyé, raison de plus pour que les débats puissent être sereins. Merci d'ouvrir le vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(L'examen en urgence est accepté).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc maintenant le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. La délibération a été adoptée avec 127 voix. Je vous en remercie.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2021-0702 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0702. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues. Alors nous avons engagé la modification n° 3 du PLU-H pour approfondir des orientations de notre PLU-H révisé en 2019, approfondir, notamment, les trois défis que comporte notre PLU-H : défi environnemental, défi de la solidarité, défi économique. Il s'agit bien d'une modification où nous souhaitons mieux utiliser les outils possibles dans le PLU-H pour répondre à ces défis.

La concertation, puisqu'aujourd'hui il s'agit de tirer le bilan de la concertation, s'est tenue en avril-mai 2021 et avait démarré avec les communes, rappelons-le aussi, en fin d'année 2020 puisque nous avons écrit à l'ensemble des communes pour leur demander de nous faire remonter leurs demandes de modifications dont certaines figuraient dans le rapport qui était le support à la concertation organisée au printemps.

Pendant cette phase de concertation, qui s'adressait au grand public, mais bien évidemment aussi aux communes et aux acteurs socio-économiques ou associatifs, nous avons mobilisé un peu plus de 1 900 personnes. Nous avons tenu des réunions publiques, là encore en visio dans le contexte sanitaire du printemps, avec des ateliers. Il y a eu, notamment, une réunion le 6 mai, où on a organisé des temps par Conférence territoriale des Maires pour, justement, aller plus en détail dans les territoires.

Plus de 1 500 demandes de modifications nous sont remontées à travers cette concertation, que ce soit lors des réunions ou à travers les différents outils que nous avons mis à disposition, la plateforme, les cahiers, etc., la plateforme jeparticipegandlyon.com, les cahiers dans les communes ou à l'Hôtel de Métropole ou les courriers tout simplement. Nous les avons réparties en différentes catégories. On peut dire que, sur ces 1 600 demandes, ce qui est un très grand nombre avec un gros travail de nos services respectifs Métropole et communes, pour les instruire et rediscuter dans des réunions qui ont été nombreuses et je salue le travail de notre direction de la planification pour cette grosse mobilisation d'instruction.

Donc, sur ces 1 600 demandes, on peut dire que 350 ont été instruites et prises en compte dans le dossier qui sera soumis à l'enquête publique, un peu plus de 40 %, donc près de 700 sont à étudier lors d'une évolution ultérieure du PLU-H parce que c'étaient des demandes de modifications qui méritaient un temps d'instruction qui n'était pas compatible avec le délai de notre modification n° 3, mais qui le sera ultérieurement.

Nous en avons quelques-unes qui n'étaient, soit pas conformes aux orientations de la modification, soit hors cadre réglementaire d'une modification qui relèverait d'une révision, notamment quand il s'agit d'urbaniser des espaces naturels ou de déclasser des espaces boisés classés, cela relève d'une révision, soit hors champ du PLU-H parce que les habitants s'expriment sur différents sujets de leur vie quotidienne, mais tout ne relève pas du document d'urbanisme.

Au total, entre la concertation remontée dans cette période d'avril-mai, où des habitants se sont exprimés, mais aussi des associations, des professionnels de l'immobilier et du bâtiment puisque nous avons eu des réunions dédiées avec ces professionnels, on peut dire qu'au total, nous avons eu environ 3 500 demandes de modifications et que, sur ces 3 500, nous allons en avoir, dans le document qui va être soumis à l'enquête publique en début d'année 2022, un peu plus de 1 000, mais qui rentrent toutes dans les objectifs de la modification et qui relèvent bien d'une modification et pas d'une révision.

On l'a dit, mais je le répète, le travail a été très important avec les communes pour que tous ces points soient vus avec les communes et ce sont environ 400 réunions qui ont eu lieu avec les communes, entre nos services, avec ou pas la présence du Vice-Président Renaud Payre ou de moi-même selon les sujets, selon les communes, mais en tous cas un gros travail d'échanges et, sur ces 400 réunions, 150 sur le sujet de l'habitat puisque la question du défi de la solidarité, de la construction de logements abordables était un de nos objectifs de cette modification.

Si l'on regarde l'ensemble des contributions par grandes thématiques, on peut dire que 80 % des avis relèvent du défi environnemental. Le défi environnemental comporte des thématiques larges, la place de la nature en ville, mais pas seulement. C'est la question des mobilités, c'est la question de la construction durable, c'est la question de l'économie de la ressource, des équipements de proximité des services. Donc, une forte attente sur toutes ces problématiques et les autres, sur le défi de la solidarité et le défi économique, concernent les autres points.

Sur les données de la modification n° 3 de manière très synthétique, effectivement vous aurez la vision globale au moment du dossier qui sera soumis à l'enquête publique, que nous ne re-délibérerons pas parce que la procédure de modification ne prévoit pas un temps de délibération pour examiner le projet qui va être soumis à l'enquête publique, ce type de procédure, c'est seulement quand on fait une révision, mais je vous donne quand même quelques chiffres clés de la modification n° 3, à la fois tirés des remarques remontées de la concertation et des échanges très constructifs avec les communes pour vous donner très synthétiquement ces éléments.

Nous avons dit, et le Président l'a aussi dit, nous allons déclasser un certain nombre de zones qui étaient vouées au développement économique que nous allons laisser en zone agricole mais, inversement, il y a 14 ha de zones à urbaniser qui étaient déjà dans notre PLU-H que nous allons ouvrir à l'urbanisation, pour réaliser soit du logement, soit des équipements publics, en justifiant, par une délibération spécifique que nous voterons aussi dans la journée, chacune de ces ouvertures à l'urbanisation.

Nous faisons évoluer un certain nombre d'emplacements réservés dont ceux de l'Anneau des sciences pour, soit réorienter les emprises vers des corridors de la trame verte ou vers des aménagements de mobilités actives, soit en supprimer certains.

Nous faisons évoluer les normes de stationnement avec une augmentation forte des normes de stationnement pour les vélos et une réduction des places véhicules dans les secteurs bien desservis par les transports en commun. Nous augmentons les protections d'un certain nombre de bâtiments considérés comme intéressants au titre du patrimoine, donc nous augmentons de 90 éléments de bâtis patrimoniaux et nous augmentons les périmètres d'intérêts patrimoniaux, huit périmètres d'intérêts patrimoniaux se voient étendus.

Nous augmentons le coefficient de pleine terre, c'est-à-dire les attentes en matière de végétalisation dans les constructions neuves où, là encore, pour mieux respecter l'esprit de la révision du PLU-H de 2019, nous avons fait le constat, y compris avec les Maires qui instruisent les permis, que certains projets arrivés en séance d'architecte-conseil ou au niveau de permis de construire, dans des densités qui ne correspondaient pas tout à fait à l'esprit qui était souhaité dans le zonage ou dans le règlement, donc nous faisons évoluer le règlement pour avoir des projets plus qualitatifs, mieux intégrés à leur environnement urbain et paysager et avec une exigence de végétalisation plus importante. C'est un enjeu à la fois de qualité urbaine environnementale, mais aussi pour développer la canopée dans la Métropole parce que les plantations, la végétalisation sur les seuls espaces publics, on sait bien que cela ne suffira pas à créer des îlots de fraîcheur dont on a besoin pour abaisser la température dans la Métropole. Donc, gros enjeu d'augmenter les coefficients de pleine terre dans les nouvelles constructions.

Nous rétrozonons un certain nombre de zones qui étaient des zones à urbanisation future à vocation économique dans des secteurs périphériques pour les pérenniser, les sanctuariser en tant qu'espaces agricoles ou naturels et ceci, sans déposséder notre territoire de l'accueil d'activités économiques puisque, vous savez que c'est aussi un de nos objectifs de préserver l'activité économique et nous avons encore plusieurs centaines d'hectares disponibles pour l'accueil d'activités économiques. Donc, ce rétro-zonage, c'est un objectif économique pour l'agriculture mais aussi environnemental et qui n'appauvrit pas notre objectif économique par ailleurs.

Nous augmentons les protections végétales avec de nouveaux espaces boisés classés, de nouveaux espaces végétalisés à valoriser, une soixantaine d'hectares au total et, sur le défi de la solidarité, l'enjeu est d'augmenter à la fois le nombre de secteurs de mixité sociale, ces secteurs où, à partir d'une taille d'opération, les opérateurs doivent réaliser une part de logement social, eh bien nous nous réjouissons d'avoir plus de secteurs de mixité sociale (SMS) dont des communes qui n'en avaient pas qui ont accepté d'introduire ces SMS sur leur territoire et des communes qui ont accepté d'augmenter le taux de logement social dans ces secteurs de mixité sociale et puis huit communes introduisent aussi cet enjeu de créer du logement social dans les constructions existantes, c'est-à-dire que, quand on a un permis sur une construction existante, on pourra imposer, à partir d'un certain seuil, un taux de logement social. Une vingtaine de communes font évoluer ainsi leur secteur de mixité sociale.

Je termine en vous donnant un planning. Aujourd'hui, nous tirons le bilan de la concertation, nous justifions l'ouverture à l'urbanisation de six zones à urbaniser. Nous avons aussi un avis à donner sur les périmètres délimités des abords de monuments historiques, c'est le service départemental architectural du patrimoine qui nous a donné ces périmètres à retranscrire dans le PLU-H. Nous finalisons le dossier qui sera soumis à enquête publique et nous devons le transmettre très prochainement à l'autorité environnementale qui aura trois mois pour nous faire un retour sur l'évaluation environnementale de ce PLU-H modifié.

Nous organisons une réunion publique de retour sur la concertation, comme nous nous y étions engagés, elle aura lieu le 15 novembre. Donc, nous verrons sur les modalités pratiques pour organiser cette réunion, mais nous retournerons bien vers les habitants et les acteurs pour faire un retour de tous les points que nous retenons pour le document à l'enquête publique.

Quant aux communes, elles ont déjà eu ou, celles qui ne l'ont pas eu, elles l'auront, le retour aussi précis des points de modifications sur leur territoire.

L'enquête publique aura lieu début d'année 2022 et elle durera quatre à cinq semaines. La commission d'enquête aura quelques mois après la clôture de l'enquête pour rendre son rapport et nous espérons approuver cette modification n° 3 au début de l'été 2022. Voilà monsieur le Président et évidemment, la commission a donné un avis favorable sur cette délibération et sur l'ensemble des délibérations concernées d'ailleurs.

(Projection d'un diaporama - VOIR annexe n° 2 page 197)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a huit demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Métropole en commun pour deux minutes.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette modification de PLU-H était un engagement important de cette majorité tant il fallait prendre en compte les rééquilibrages nécessaires aujourd'hui. La concertation préalable avec les habitants et les acteurs socio-économiques était une première sous cette forme à la Métropole de Lyon. Compte tenu du délai contraint et de la technicité du sujet, c'est une réussite : près de 1 500 demandes de modifications et plus de 300 avis. Plus de 20 % sont intégrés dans cette modification n° 3 et, pour toutes les autres demandes, lorsqu'elles sont éligibles, elles sont en cours d'étude. Il était important que cette place directe aux habitantes et habitants ait été proposée aux côtés de celles des communes et des acteurs institutionnels.

Environnement, solidarité, économie, tous ces défis ont montré combien les métropolitains sont intéressés à la fabrique de la ville et se posent les bonnes questions : des équilibres à trouver entre végétalisation et dédensification urbaine, de les confronter à leurs attentes fortes pour le développement du logement abordable ; l'inquiétude de conserver ou d'obtenir une meilleure qualité de vie, de meilleurs équipements publics, écoles, gymnases, dans les nouveaux quartiers et de rapprocher les lieux de vie et de travail.

Les habitants sont conscients du manque de fonciers dans certains territoires, mais aussi soucieux des équilibres économiques et sociaux sur l'ensemble de la Métropole. Ils attendent de nous les bonnes décisions. Les débats se poursuivront. La Métropole a toute sa place pour organiser ces temps d'échanges entre habitants de différents bassins de vie, sur ces thèmes qui concernent l'ensemble de notre zone urbaine et où l'on sait que l'aménagement des uns peut avoir un impact sur les autres.

Le PLU-H ne peut pas être un assemblage de différentes listes de courses, mais bien le résultat d'un travail d'équilibre du territoire métropolitain. Le groupe Métropole en commun votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, le bilan de la concertation préalable à la modification n° 3 du plan local de l'urbanisme et de l'habitat est intéressant à plus d'un titre. Il s'agit d'un temps important pour se réinterroger sur ce à quoi servent les politiques publiques et ce à quoi elles contribuent. Les habitants l'ont bien compris, c'est du projet de vie commun dont on va parler en vérité.

Cette première phase de concertation renforce la logique de vote de nos concitoyens qui manifestement veulent que nous ayons, nous la majorité métropolitaine, les moyens de mettre en œuvre une autre politique pour une autre ville.

Aussi, se sont-ils exprimés lors de cette concertation sur le PLU-H dans le sens d'un soutien à l'adaptation de ce document-outil pour voir se réaliser un projet écologique et solidaire pour leur cité.

Les contributions ont porté fortement sur plus de nature en ville, la préservation des espaces naturels, une organisation des déplacements avec de bonnes dessertes en transports en commun et la maîtrise intelligente et stratégique de la construction. Ils demandent que l'action publique soit au service d'une ville dans laquelle ils ont leur place et ont plaisir à vivre. Ils expriment tout cela avec une certaine angoisse, des peurs et des interrogations qui peuvent être parfois contradictoires. C'est naturel et compréhensible.

À nous les élus de leur apporter les réponses politiques qui seront suivies des adaptations techniques. Il s'agit donc pour nous tous d'écrire dans la durée des règles techniques et juridiques pour le projet d'une politique urbaine au service de la commande de nos habitants.

Au fond, nos concitoyens disent que les orientations précédentes du PLU-H, et les règles qui en découlaient, n'allaient pas suffisamment dans le sens de l'avènement d'une Métropole de Lyon équilibrée, solidaire, dynamique et s'inscrivant pleinement dans les défis environnementaux mondiaux pour le climat ou pour l'eau.

Ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils ne veulent pas d'une Métropole de Lyon dont le projet serait dominé par la logique de compétition stérile et morbide avec d'autres cités-états d'Europe, ignorant les conséquences néfastes de cette stratégie sur nos vies, notre cadre de vie et l'environnement.

Ils ne veulent pas d'une Métropole de Lyon qui se développe en excluant de plus en plus les classes populaires et moyennes, qui ne peuvent plus s'y loger ni acheter avec des prix au mètre carré qui dépassent l'entendement. Et c'est ce qu'il se passe aujourd'hui.

Est-il possible de modifier cette logique, qui fait que beaucoup de Grand Lyonnais et Lyonnaises doivent s'éloigner de la Métropole pour acheter un logement, et continuer à y revenir chaque jour pour y travailler ? Nous en sommes vraiment là ! De nouvelles fractures émergent ! C'est pourquoi, les Grand Lyonnais et Lyonnaises veulent un changement de paradigme. Ils veulent une ville pour eux et leurs enfants.

Pouvons-nous tous l'entendre, mesdames et messieurs les Conseillers ? La France insoumise l'entend et le porte dans tous les cas. Ne nous laissons donc pas aller à des débats qui viseraient à affaiblir l'attente démocratique légitime en soulignant des contradictions techniques que nous allons forcément traiter par ailleurs. Entendons la voix des gens et faisons des propositions dans le sens de leurs attentes, plutôt que de dire que plus de nature en ville est contradictoire avec plus de logement abordable, n'est-ce pas monsieur Le Faou ? On va y arriver !

Le défi environnemental et l'enjeu solidaire nécessitent des réponses cohérentes pour que nous puissions vivre tous ensemble.

Oui, nous ne voulons pas d'une cité où les gens vivent "face à face plutôt que côte à côte", pour reprendre les propos d'un ancien Ministre de l'Intérieur après sa démission du Gouvernement, n'est-ce pas monsieur Collomb ?

Changeons de regard et d'état d'esprit, car les habitants veulent une ville à vivre et habiter, certes qui produise de l'emploi et de la richesse, mais aussi de la convivialité, de la qualité de vie, de la santé et de la solidarité. Ils ne veulent plus que tout soit organisé dans le culte de l'argent pour attirer des fonds de pension américains ou mondialisés qui achètent entièrement ou à la découpe nos immeubles et nos entreprises pour jeter à la rue habitants et salariés en fonction des cours de la bourse.

Les nouvelles règles d'urbanisme doivent aussi protéger nos emplois et la possibilité de vivre dans notre cité. Tout se tient. Si le PLU-H est un outil technique, il n'est que l'outil technique de notre projet politique.

Mesdames et messieurs, l'historien de la ville Henri Lefebvre nous a expliqué que "la ville est la projection dans l'espace des rapports sociaux". Nous sommes convaincus de cette analyse.

Agissons aujourd'hui en conscience pour que notre ville génère de nouveaux rapports sociaux, une autre manière de vivre demain ensemble, plus respectueuse de l'écologie, plus porteuse de cohésion sociale et nationale. C'est tout l'enjeu de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, le bilan de la concertation sur la modification n° 3 du PLU-H vient conforter les orientations que notre nouvelle majorité a élaborées, à travers le plan d'aménagement et de développement durable, et je voudrais saluer ce travail.

Je ne m'apesantirai pas sur le choix de répartition des thèmes entre les trois défis, environnemental, de solidarité et économique. Pour ma part, je considère que les mobilités, et notamment les transports en commun -tout comme l'organisation urbaine, à travers le logement ou les services publics-, relèvent autant, si ce n'est plus, du champ social que des problématiques environnementales. Question de point de vue et on ne va pas ergoter là-dessus.

Je m'intéresserai plus aux enseignements que l'on peut tirer de la concertation et, notamment, de la contradiction entre la lutte contre l'étalement urbain et les craintes suscitées par la densification excessive. Bétonisation et étalement : deux écueils à éviter. Cette contradiction, pour autant, ne doit pas être paralysante et il nous appartient de la dépasser, dans une démarche dialectique, afin que notre collectivité puisse répondre aux besoins exprimés par la population. En bon marxiste que je suis, il me semble qu'il ressort, de cette contradiction entre bétonisation et étalement, qu'il nous faut penser l'agglomération dans son ensemble, avec une exigence d'équilibre et de solidarité, à la fois entre les différents territoires, les différentes communes qui composent la Métropole, et en articulation avec les projets de construction de logements, de transports collectifs, d'implantation des équipements et des services publics.

J'insiste sur solidarité et équilibre :

- solidarité parce qu'il serait incongru d'exiger à la fois une extension de ligne de métro, à l'ouest ou au nord, par exemple, tout en refusant une politique volontariste de construction de logements sociaux, surtout dans les communes carencées et surtout parce que les transports collectifs répondent particulièrement aux besoins des populations les moins aisées,

- équilibre parce qu'il nous appartient de ne pas concentrer tous les équipements publics sur les mêmes territoires et de laisser d'autres zones "nues", cités dortoirs ou banlieues pavillonnaires. Ainsi, la concentration de tous les hôpitaux sur le même secteur dessert grandement cette nécessité de proximité et l'indispensable équilibre territorial. Il n'aura échappé à personne, en effet, qu'un quartier sans école, sans bureau de poste, sans service public, est un quartier "mort".

Les moyens de mise en œuvre de nos orientations sont évidemment primordiaux et passent par plusieurs leviers : la maîtrise foncière, et donc la maîtrise du coût du foncier, est un facteur incontournable, surtout dans une agglomération dynamique qui voit sa population et ses activités économiques croître plus rapidement que les prévisions. Afin d'échapper à l'enchérissement continu et insupportable des prix, nous devons tout mettre en œuvre pour faire de notre collectivité un territoire sans spéculation foncière.

Cela vaut autant pour le logement que pour le commerce de proximité. En effet, pour échapper à l'uniformisation des chaînes de magasin, qui en appauvrit à la fois la diversité et l'authenticité, nous devons être en mesure de proposer des baux commerciaux abordables, notamment pour l'ESS (économie sociale et solidaire), l'artisanat ou le milieu associatif.

Au-delà de l'encadrement des loyers, qui freine finalement plus qu'il n'empêche l'augmentation des prix, c'est à travers la préemption, le logement social et les projets urbains sous maîtrise publique que nous parviendrons à enrayer le phénomène d'envolée des prix, phénomène qui exclut des pans entiers de la population de son droit de vivre en ville, les repoussant toujours plus loin.

Le volontarisme dans la construction de logements neufs et la réhabilitation des logements plus anciens est indispensable. Cet effort doit être tourné vers le logement social, l'accession sociale à la propriété, en s'appuyant notamment sur des nouveaux outils, tel le BRS (bail réel solidaire).

À propos du logement social, il s'agit de procéder à une "révolution culturelle" et d'arrêter d'assimiler logements sociaux et ghetto de pauvres. On ne le répètera jamais assez, mais les trois quarts des Français sont éligibles au logement social et, si les trois quarts du parc locatif étaient du logement social, cela fluidifierait grandement les parcours résidentiels.

En effet, cela collerait avec les besoins des foyers aux différents moments de la vie : studios pour les plus jeunes, logements plus grands au fur et à mesure de l'arrivée d'enfants dans le foyer et retour à des logements plus adaptés lorsque les enfants quittent la maison. Cela permettrait de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux seniors à l'autonomie limitée. Il est quand même incroyable de voir des retraités devoir se battre pour libérer un T4, devenu trop grand pour eux, et se voir attribuer un logement à la fois plus petit et plus accessible.

Cette "révolution culturelle" devrait passer par une inversion de la logique : au lieu de devoir justifier de la nécessité de construire du logement social (ce qui, bien souvent, se limite simplement au respect de la loi SRU -solidarité et renouvellement urbain-), on devrait partir du 100 % social et que ce soit aux promoteurs de justifier de la part de logement privé.

Cela passe évidemment aussi par l'extension des secteurs de mixité sociale et une définition plus exigeante de celle-ci, ainsi que leur extension sur les opérations de rénovation, et pas simplement sur le neuf. Cela passe également par l'abaissement des seuils de SMS de 800 m² à 500 m² de plancher, comme cela se fait déjà dans certains secteurs à forte tension, je pense notamment au 5ème arrondissement de Lyon ou au 4ème ou au 7ème.

Penser la ville inclusive, apaisée, solidaire de demain, c'est aussi porter une attention particulière aux mobilités et au transport collectif singulièrement. Notre majorité a pour ambition l'extension et l'amélioration substantielle du réseau TCL (transports en commun lyonnais), qu'il nous faut penser avec une double attention : celle de la densification, raisonnée évidemment, des secteurs ainsi desservis, mais aussi veiller à ne pas provoquer de hausse soudaine des prix du foncier. Chacun a à l'esprit que l'arrivée d'une station de métro provoque la montée des prix si aucune opération urbaine et aucune maîtrise publique n'a été préalablement mise en place. Il ne s'agit pas, au moment où l'on améliore le cadre de vie grâce à un saut qualitatif dans l'offre de mobilité, de chasser les populations les plus humbles parce que les loyers leur seraient insupportables.

Comme on peut le constater, l'ensemble de ces points demande une connaissance fine de chacun des territoires de la Métropole. Il ne s'agit pas seulement de bien connaître l'agglomération "sur la carte", il s'agit de co-construire avec les communes, avec les élus municipaux et d'arrondissements, afin de trouver les bons équilibres, dans un esprit de solidarité, de respect de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie, d'inclusion de toutes les catégories de la population. Nous voterons évidemment ce rapport et veillerons, dans la suite du calendrier, à toujours être exigeants et présents. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère ASTI-LAPPERRIÈRE : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, le groupe Synergies prend acte du bilan de la concertation relative à la modification n° 3 de notre plan local d'urbanisme et de l'habitat, concertation sur une procédure de modification dont vous nous avez vantée le caractère inédit, alors que, pour rappel, elle a été rendue obligatoire par la loi du 7 décembre 2020 dite loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique), qui a étendu le champ de la concertation obligatoire à toutes les procédures PLU (plan local d'urbanisme), SCOT (schéma de cohérence territoriale) et cartes communales qui nécessitent une évaluation environnementale.

Bien entendu, nous nous félicitons de la tenue de cette concertation, même si ses modalités ne nous ont pas semblé optimales pour qu'un maximum de nos concitoyennes et de nos concitoyens puissent s'en saisir. Nous regrettons à ce titre le nombre limité de participants, inférieur à 2 000, et de contributions, inférieur à 1 800.

Nous attendons à présent avec hâte les détails concrets de cette modification n° 3 pour bien en saisir tout l'impact dans nos territoires et dans nos communes. D'ores et déjà, les grandes orientations retenues inquiètent les professionnels du BTP (bâtiments, travaux publics) et de l'immobilier sur leur capacité, demain, à faire sortir des projets de terre. Ils expriment cette inquiétude publiquement, d'autant plus qu'elle se combine à votre volonté d'encadrer les loyers.

Sur le fond, vos orientations sont louables, elles partent de bonnes intentions que nous partageons. Elles semblent répondre aux enjeux en matière de nature en ville, de désimperméabilisation des sols, du recul de la bétonisation, de maintien des activités agricoles périurbaines, de lutte contre la division abusive des logements, d'amélioration de l'habitat sur le plan qualitatif et environnemental bien sûr. Mais nous l'avons dit et nous le redisons, en matière d'urbanisme, "le mieux est parfois l'ennemi du bien". En ajoutant de la contrainte à la contrainte dans des proportions non négligeables, vous risquez de ralentir le rythme de production des logements, alors que les besoins sont criants. Or, une ville qui se fige, c'est une ville morte et ce n'est pas ce que nous souhaitons pour notre Métropole.

Habituellement, une procédure de modification est là pour intervenir ponctuellement, amender le zonage à la marge, adapter aux réalités territoriales en fonction de l'avancée des projets et de l'évolution des besoins locaux. C'est, par exemple, le cas des rapports n° 2021-0703 à n° 2021-0708 qui nous sont soumis aujourd'hui, que nous voterons favorablement puisque ces modifications, notamment ces ouvertures partielles à l'urbanisation, viennent répondre à des besoins communaux.

Mais vous avez fait le choix d'aller beaucoup plus loin avec une modification très générale qui concerne l'ensemble du territoire métropolitain et ses 59 communes. Vous évoquez notamment 60 points de règlement qui seront soumis à l'enquête publique. Il est pour le moins étonnant que vous traitiez autant de points de nature réglementaire par le biais d'une modification et non d'une révision, car les changements amenés au PLU-H de 2019 sont substantiels, ils ne sont pas marginaux.

Quand vous changez le zonage d'environ 70 ha de zones AU, notamment AU3, à vocation économique en zones A ou N, ce n'est pas neutre, c'est un choix assumé de votre part de limiter le développement économique de notre Métropole.

Quand vous modifiez globalement le coefficient de pleine terre, ce qui retire 450 ha de surface constructible, soit l'équivalent de quatre parcs de la Tête d'Or, ce n'est pas neutre, d'autant plus que vous indiquez par ailleurs être défavorables à l'étalement urbain tout comme à la densification.

Donc vous placez notre Métropole sous le feu croisé d'injonctions contradictoires. Votre équation est défailante. En matière d'urbanisme, tout est question de dosage et d'équilibre et on doit manier les curseurs avec prudence. Dans un contexte de progression démographique de notre territoire, on ne peut pas avoir plus de logements (en plus des logements plus grands), plus de nature en ville, plus d'espaces agricoles périurbains, plus de zones dédiées à l'activité économique, bref plus de tout, en refusant à la fois la densification et l'étalement urbains. Ou alors, il faut que vous assumiez et que vous affichiez clairement votre volonté de décroissance, *a minima* de décroissance démographique, de la Métropole de Lyon.

S'agissant du bilan de la concertation, en toute responsabilité, le groupe Synergies ne votera pas contre car il transcrit l'expression citoyenne. Mais nous ne pouvons non plus voter pour, puisque cette concertation s'effectue sur une modification du PLU-H qui, par certains aspects, nous paraît néfaste et dont, à notre avis, nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences.

En conséquence et en cohérence avec notre vote en mars dernier, lors de la délibération relative au lancement de la concertation, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le président, à l'occasion de ce rapport visant à tirer le bilan de la concertation sur la modification n° 3 du PLU-H, permettez-moi de vous faire part de notre inquiétude sur la politique menée, qu'elle ait trait au développement économique, à la réalisation de logements, je ne parle même pas de la politique de mobilité qui, pour les Grand Lyonnais, s'apparente à une politique d'immobilité.

Sur le plan économique, je ne reviendrai pas sur l'aberration qu'il y a à supprimer 100 000 m² de constructibilité en matière d'activités tertiaires, mais aussi de logements sur la Part-Dieu, notre groupe aura l'occasion de s'exprimer tout à l'heure.

Je veux juste souligner la contradiction qu'il y a entre l'orientation définie dans votre modification n° 3 où vous écrivez qu'il faut favoriser la construction autour des gares avec, je cite, "une densité à privilégier" et les décisions de réduction que vous prenez sur la Part-Dieu, dont la gare concentre desserte internationale, nationale, régionale et, nous l'espérons tous un jour, desserte RER (réseau express régional). C'est évidemment totalement contradictoire et déraisonnable.

Je voudrais seulement, pour ce qui est de la Part-Dieu, saluer le départ de monsieur Ludovic Boyron, dont tous les élus connaissent le grand professionnalisme et l'engagement total sur ce projet depuis 10 ans.

Comme explication, vous nous dites quelquefois que, si vous voulez réduire la constructibilité sur la Part-Dieu, c'est pour mieux développer les pôles économiques dans la périphérie, soit. La Part-Dieu ne représente, je le signale, que 18 % des mètres carrés placés, mais cette volonté se trouve contredite par les décisions que vous nous proposez, à savoir la suppression de 58 ha de zone à vocation économique dans toute une série de communes, Genay, Limonest, Saint-Genis-Laval, Grigny, Saint-Priest, Mions, Vénissieux. Ainsi donc, c'est globalement que vous réduisez, sur notre agglomération, la capacité à développer notre économie.

Monsieur le Président, même si désormais vous n'affirmez plus, dans des salons comme Global Industrie, que Lyon n'a plus besoin de nouvelle dynamique économique et que les entreprises peuvent aller s'installer à Bourg-en-Bresse ou à Saint-Etienne, vous comprendrez que nous nous étonnons de l'écart qu'il peut y avoir entre votre discours et les politiques mises en place par vos Vice-Présidents.

Certes, comme notre agglomération est depuis quelques années sur une dynamique ascendante et qu'elle peut s'appuyer sur des chefs d'entreprises de grand talent, comme vous l'avez vu vendredi dernier, lors de la journée organisée par le MEDEF (Mouvement des entreprises de France), il faudra quelque temps avant que l'on puisse constater que l'agglomération est en train de régresser sur le plan économique.

Mais c'est sur le plan de la construction de logements que les problèmes les plus immédiats vont se poser. Entre 2001 et 2017, où j'exerçais les fonctions de Président de la Métropole de Lyon, on produisait 9 000 logements par an, 10 000 même dans les dernières années, avec 4 000 logements sociaux. Lyon représentait, sur ce total, 3 500 logements dont 1 700 logements sociaux.

Depuis, la construction de logements neufs n'a cessé de baisser du fait d'abord des conditions de révision du PLU-H. On s'aperçoit que, parfois, on me trouvait un peu directif lorsque j'étais Président de la Métropole mais, à trop vouloir concéder, on finit par ne plus réaliser. C'est ce qui s'est d'abord passé et la révision du PLU-H, je vous l'accorde, a traîné en longueur.

Mais la pression verte a fait le reste, monsieur le Président, parce qu'aujourd'hui si les Maires ne veulent plus construire, c'est parce qu'ils ont peur qu'une association verte se lève et leur dise "mais comment, vous bouchez le paysage, vous empiétez sur la nature !" et donc, plus personne ne veut construire. D'ailleurs, dans *Le Progrès*, récemment, un collaborateur d'élu disait "Maire bâtisseur : Maire battu". Toujours est-il que, depuis cette date, le nombre de constructions de logements n'a cessé de baisser.

On pouvait penser qu'après les élections, la situation allait se rétablir. Votre majorité n'avait-elle pas fixé un seuil extrêmement élevé de logements à construire, de logements sociaux ? 6 000 par an ! Or, un an après, on s'aperçoit que les chiffres de la construction de logements sont au plus bas. Le magazine *Se Loger* annonçait 3 000 logements construits en 2021 plus 400 en bloc. Nous serions donc, si ces chiffres sont vrais, à 3 500 logements réalisés à la fin de l'année, avec un triple résultat. On m'accusait souvent d'être à l'origine de l'augmentation des prix sur la Métropole de Lyon : eh bien, en un an, ils ont augmenté de 8,5 %.

Deuxièmement, comme on ne trouve plus de logements à acheter à Lyon, les acquéreurs et les promoteurs se rabattent sur la troisième couronne, où ils font là aussi augmenter les prix, dans le Rhône, mais aussi la Côte d'Azur de l'Ain et le Nord Isère. Quelques exemples d'augmentation de prix : Miribel : + 19,9 %, Montluel : + 14,2 %, Beynost : + 11,3 %.

Enfin, troisième conséquence sur la troisième couronne : on ne peut pas se déplacer aisément par transports en commun. Comme les gens sont obligés, du fait de votre politique, d'aller dans cette troisième couronne, cela fait augmenter le nombre de personnes obligées de se déplacer en voiture. La politique urbaine de la majorité actuelle aboutit donc au contraire des objectifs qu'elle pouvait afficher avec un étalement urbain et une thrombose du point de vue de la circulation. Regardez *TomTom* tous les matins et vous verrez ce que cela donne dans notre agglomération.

Et cela a un effet temporaire. Hélas, je ne le crois pas, certes la majorité annonce toujours un objectif de 8 000 logements, avec, pour moi, toute une série de bémoles. D'abord, elle comptabilise 6 000 logements sociaux dont 1 000 en BRS, il ne resterait donc, selon ses annonces, que 2 000 logements d'acquisition libre. Inutile de dire l'augmentation des prix. Cela n'est pas tout à fait exact puisque vous acquérez un certain nombre d'immeubles pour en faire des logements sociaux. Mais dans ce cas, ce n'est qu'un transfert de population et ce ne sont pas de nouveaux logements qui sont construits. Il n'y a pas une offre supplémentaire.

Enfin, lorsque l'on analyse la nouvelle modification du PLU-H, on s'aperçoit que tout concourt à ce que l'on renchérisse les prix dans notre agglomération. Volonté de dédensifier, j'en ai parlé, augmentation du coefficient de pleine terre végétalisée de 5 à 10 % et tout à l'heure, une de nos collègues a indiqué que cela concernait 450 ha, nécessité d'employer des matériaux géosourcés, biosourcés, dispositions prises sur la Ville de Lyon par la charte de la ville qu'elle a élaborée et donc, tout cela va renchérir les prix et faire que l'on va moins construire dans la Métropole de Lyon.

Par ailleurs, alors que l'on procède à des opérations de rénovation urbaine, dans les différentes communes, pour équilibrer sociologiquement la population, en se donnant comme objectif d'avoir six logements sur huit en logements sociaux, on va évidemment reproduire ce que l'on combat par ailleurs, et j'ai peur que vous meniez la même politique que dans les années 1960-1970. On en voit aujourd'hui le résultat, il est catastrophique. Il est temps de changer de ligne, mesdames et messieurs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère EDERY : Monsieur le Président, chers collègues, dans la droite ligne de la politique foncière instaurée par cette nouvelle majorité et présentée au Conseil du 25 janvier, les modifications du PLU-H proposées aujourd'hui s'inscrivent de la même manière dans la volonté politique de prendre en compte un contexte global de défis face aux crises sanitaires, environnementales, économiques et sociales.

C'est tout le sens de la concertation avec les habitants, autour des évolutions du PLU-H proposées dans la modification n° 3 et qui portaient sur trois défis : l'économique, la solidarité et l'environnemental.

Il est important de noter à quel point les habitants métropolitains sont conscients et inquiets des enjeux environnementaux, en attente d'orientations politiques fortes en matière d'écologie et d'environnement.

Ils restent soucieux des questions de la santé, d'un cadre de vie apaisé, d'un environnement plus naturel, de moins de bétonisation, d'un logement abordable et de qualité, d'une qualité de vie, de transports en commun et bien sûr de réponses aux problèmes de sécurité liés à l'urbanisation (81 % des avis affichent une forte préoccupation autour de ces enjeux).

Tout aussi parlant de noter que les résultats de cette concertation confortent l'analyse et les orientations d'ores et déjà adoptées par cette majorité et que souhaitent faire évoluer cette équipe :

- promouvoir un urbanisme de nos villes répondant à ces défis,
- rechercher un meilleur équilibre entre le centre et la périphérie en matière de développement urbain en privilégiant l'égalité territoriale,
- conditionner une urbanisation à un modèle d'aménagement plus économique en ressources, respectueux du cadre de vie, de la nature en ville,
- développer l'offre de transports collectifs,
- privilégier le commerce de proximité et le maintien des activités économiques en ville,
- proposer une offre de logements diversifiée, au prix abordable, accessible à tous et favorisant la mixité.

Cette politique ambitieuse et volontariste se décline déjà à travers la mise en œuvre de grands chantiers engagés, tous élaborés avec ces mêmes objectifs et qui verront le jour au cours de ce mandat :

- Lyon Part-Dieu, Lyon-Perrache, Lyon-Confluence, Rive droite du Rhône, ZAC programmées sur plusieurs villes et quartiers comme Vénissieux, Saint-Fons, Sathonay-Camp,

- des cessions importantes comme celle de 1 M€ pour l'aménagement de l'esplanade de la Poste avenue de Verdun en immobilier résidentiel et commerces, le projet immobilier économique de *Limo Valley* pour 3 M€ ou encore le centre commercial et le groupe scolaire au Mas du Taureau pour 3 M€.

Néanmoins, la solidarité en matière d'habitat doit nous mobiliser tous. En effet, la crise du logement n'est plus à démontrer. La répartition des logements sociaux et sa construction sur l'ensemble de la Métropole doit conditionner nos actions.

La modification du PLU-H fait apparaître que cinq nouvelles communes souhaitent s'inscrire dans la mise en place de servitude de mixité sociale, 46 villes sur 59. C'est une évolution, mais il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre l'égalité territoriale et le respect de la loi SRU.

Les nombreuses démolitions envisagées dans le cadre de la rénovation urbaine posent la question des relogements et aggravent la difficulté de l'accès au logement pour beaucoup de nos concitoyens.

Avec la proposition de monsieur le Vice-Président Renaud Payre visant la construction de 1 000 logements par an en bail réel solidaire dans de très nombreuses communes, on permettra à de nombreuses familles aux revenus modestes qui ne parviennent pas à se loger de devenir propriétaires. C'est un plus ! Le soutien de la Métropole pour les aides à la pierre finançant les logements sociaux et toutes les mesures présentées par monsieur le Président sont aussi à souligner.

Alors oui, les villes de demain seront confrontées aux contraintes des modifications du PLU-H, à une réorganisation de l'utilisation de l'espace public, peut-être au mécontentement de certains habitants. Mais quelle est notre priorité ? Pouvons-nous au moins être d'accord sur les enjeux majeurs environnementaux que notre société traverse, sur la nécessité de les appréhender aujourd'hui, par un urbanisme adapté et ce, pour préparer l'avenir de nos jeunes concitoyens ? Pouvons-nous admettre collectivement que le logement et l'habitat demeurent un besoin fondamental pour nos populations auquel nous, élus responsables, nous devons répondre ? Que la tranquillité du cadre de vie est aussi un facteur de réussite, particulièrement dans les banlieues et les quartiers : réussite scolaire des enfants, des étudiants, réussite de la cohésion sociale, de la solidarité avec nos anciens, du vivre ensemble : l'antidote de la violence, de l'agressivité, des incivilités et de l'isolement ?

Adapter le PLU-H aux enjeux de la transition écologique et construire une Métropole plus solidaire envers tous les habitants, c'est une vision politique que le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés partage. Il votera pour cette délibération et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport est la poursuite de votre modification du PLU-H qui est en fait une révision masquée tant elle touche aux points de règlement et vu le nombre de modifications. C'est d'ailleurs assez incompréhensible. Vous avez gagné les élections, vous avez la majorité pour voter une révision et vous avez un programme à appliquer.

Pourquoi alors ne pas engager une révision et afficher vos orientations réelles plutôt que de les cacher dans une modification en disant qu'il s'agit d'ajustements dans les orientations actuelles ? Je ne vois que deux réponses possibles : soit finalement vous n'avez pas vraiment de convictions sur des politiques différentes de ce qui se faisait avant et donc les orientations vous conviennent, soit alors vous avez du mal à assumer vos vraies convictions et donc vous préférez les cacher !

Monsieur le Président, ce ne sont pas les objectifs qui nous posent parfois problème, c'est souvent votre vision étiquetée guidée par votre seule doctrine politique.

Vous voulez plus de logements, nous aussi, de manière raisonnée. Mais vous poursuivez la politique du nombre de vos prédécesseurs sans vous intéresser à la qualité de vie des habitants, sans réflexion sur les services afférents à des nouvelles populations comme les écoles, les lieux de santé, les établissements culturels, les espaces sportifs, et j'en passe.

Vous voulez plus d'espace pour les piétons et les vélos, nous aussi. Mais alors où sont les grandes infrastructures de transports en commun ? On n'en voit pas ! Vous voulez densifier autour des pôles majeurs de transport collectif, mais vous avez stoppé les projets de métros. Donc on va densifier à offre territoriale constante et donc favoriser la montée des prix là où elle existe déjà. En fait, vous allez donner des opportunités aux investisseurs privés et effondrer la construction de logement social.

Vous voulez plus d'espaces agricoles, nous aussi. Mais il ne suffit pas d'avoir des terres, il faut avoir des exploitants, des débouchés et une valeur ajoutée qui permette aux agriculteurs de vivre de leur travail. Où est votre réflexion à ce sujet ? Allez-vous encore nous sortir votre plat de lentilles subventionné à coup de milliers d'euros et sans rentabilité sur les 10 ans à venir ? Il est d'ailleurs pitoyable de voir une Vice-Présidente avec un militant EELV venir sur un terrain d'une commune qui a décidé de réaliser une ferme urbaine pour essayer de s'approprier ce projet défendu et voté depuis longtemps par la municipalité, bien sûr, sans en tenir informé le Maire. Voici l'illustration une nouvelle fois du dédain que vous avez pour les élus locaux. Ce n'est certainement pas monsieur Le Faou, son prédécesseur, qui aurait agi ainsi. J'ai entendu votre déclaration préalable, monsieur le Président, alors informez votre Vice-Présidente.

Vous vivez trop souvent de fantasmes sans être rattaché à la réalité. Votre amateurisme naïf pourrait nous faire sourire. Malheureusement, il a des conséquences réelles sur nos populations et celles-ci le supportent de moins en moins.

Et c'est pour cela, monsieur le Président que nous allons continuer à voter contre votre proposition de modification. Évidemment au niveau communal, chacun analysera ses évolutions sur son territoire et se décidera en fonction de la compatibilité avec les engagements communaux. Mais dans une vision métropolitaine, on ne peut pas changer les règles sans s'engager dans une réelle réflexion d'ensemble d'évolution du territoire. Nous avons, nous aussi, une vraie vision métropolitaine et ce n'est clairement pas la vôtre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère COLLIN : Chers collègues, cette 3^{ème} modification de notre plan local d'urbanisme et de l'habitat vise à renforcer ses dimensions environnementales et sociales. Le bilan de concertation, que nous vous demandons aujourd'hui d'approuver, est positif.

Il est positif d'abord du point de vue de la concertation qui a été menée. C'est la première fois qu'une procédure de modification est soumise à concertation. Nous pouvons, certes, toujours faire mieux en matière de participation mais nous tenons à rappeler que, outre le contexte sanitaire qui n'a pas facilité les choses, le PLU-H reste un document technique, difficilement appropriable.

Face à ces difficultés, nous avons déployé des moyens spécifiques : presque 2 000 personnes se sont mobilisées et 820 ont assisté aux cinq réunions et ateliers organisés par la Métropole. Pas moins de 400 réunions ont eu lieu également entre la Métropole et les communes pour les associer à cette modification. Comme quoi nous dialoguons bien plus que certains ne voudraient le laisser croire.

Mais surtout, les remontées que nous avons eues sont fortement significatives : elles disent les attentes fortes des habitantes et des habitants de la Métropole en matière de cadre de vie, puisque 80 % des remontées de la concertation sont des questions environnementales, au sens large, qui concernent aussi bien les questions de nature en ville que de mobilité.

Ce bilan de concertation est positif aussi dans la mesure où il permet d'engager l'urbanisme sur la voie de la transition écologique et solidaire. C'est permettre de préserver près de 100 ha supplémentaires de zones agricoles et naturelles. C'est la création de nouveaux espaces boisés classés. C'est également favoriser les constructions autour des gares et doubler le volume de stationnements vélo dans les nouvelles constructions, réduire le stationnement des voitures dans les secteurs bien desservis en transports en commun.

Dans les nombreux points d'amélioration, nous soulignons la transformation d'une partie des emplacements réservés pour l'Anneau des sciences en emprises pour des aménagements de mobilités actives ou de création de corridors écologiques.

Enfin, par cette modification du PLU-H, nous souhaitons que la ville offre une place à toutes et tous, grâce à l'ajout et à l'amplification des secteurs de mixité sociale, dont une part importante dans l'ouest lyonnais, afin d'offrir du logement social ou abordable dans tous les territoires de la Métropole.

Concernant cette modification du PLU-H, certains opposent volontiers construction et préservation de l'environnement, bétonisation et végétalisation, comme vous l'avez fait madame Asti-Lapperrière ou messieurs Colomb et Cochet.

Mais c'est bien un des défis de l'urbanisme aujourd'hui qui est appelé à se renouveler pour répondre aux besoins des habitants, logement, emploi, équipements, commerces, mais aussi, préserver le vivant et répondre au défi climatique.

Nous devons trouver des voies nouvelles, refaire la ville sur la ville, construire près des axes de transport, intégrer la préservation de la biodiversité à la conception même des projets urbains, faire une ville respirable ou tout simplement vivable, et non pas un ensemble d'îlots de chaleur urbain où les plus précaires seront exclus du logement.

Alors oui, le défi est immense. En face de cela, nous voulons prendre nos responsabilités. L'effort doit être engagé collectivement, en coopération avec les Maires, dans l'intérêt des habitants. Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et tous pour vos interventions. Un remerciement aux deux Vice-Présidentes, Béatrice Vessiller et Laurence Boffet pour avoir mené cette concertation.

Sans faire de long débat, quand même, je vais dire quelques mots. Le premier c'est qu'en effet, l'offre de logements, la construction a diminué depuis 2017. Donc je veux bien que l'on dise que c'est à l'instant T que cela se joue, mais tout le monde sait que, pour construire du logement, il faut plusieurs années avant qu'il sorte et donc, si le nombre de logements a diminué depuis 2017, c'est que l'action ou la non-action qui a entraîné cette baisse était naturellement antérieure.

Après, les choses sont très complexes. On a quand même des capacités foncières qui sont limitées, qui sont tendues. Un des reproches que je pourrais faire d'ailleurs à mes prédécesseurs, depuis 20 ans, c'est le manque d'action foncière, de réserves foncières sur l'agglomération, ce n'était pas simple mais c'est encore aujourd'hui beaucoup plus compliqué de ne pas avoir ce levier que nous sommes en train d'utiliser, d'acquérir du foncier pour préparer les prochaines années.

Nous avons eu, entre 2007 et 2017, 900 ha de terres naturelles qui ont été artificialisées. On ne peut pas continuer sur ce rythme-là et donc le fait de rétro-zoner 100 ha est une première petite étape pour nous aider à avoir une agglomération beaucoup plus équilibrée. Je tiens quand même à rappeler qu'expliquer que, parce que l'on rétrozone une zone qui était urbanisée, éco et qu'on la laisse naturelle, ce n'est pas freiner le développement économique de l'agglomération. Il nous reste plus 800 ha à urbaniser en zone éco alors que l'on a un rythme de 20 ha par an. Donc il n'y a aucun lien entre les deux choses, mais par contre, garder nos terres naturelles, c'est indispensable.

Alors oui, on va devoir encore artificialiser parce que, naturellement, même si on veut garder l'état actuel, on a des besoins, des besoins d'équipements publics, des communes par exemple qui, des fois, ont besoin de prendre un terrain pour construire une école et j'ai rappelé tout à l'heure que, dans le cadre du développement et des croissances des populations, nous accompagnerons les communes pour ce type de travaux. On peut en avoir besoin, par exemple, pour faire un cimetière parce qu'il nous manque un cimetière dans l'agglomération. On peut en avoir besoin pour beaucoup de choses, y compris pour du développement économique.

Ce ralentissement de la construction sur terres naturelles est naturellement indispensable et cela veut dire qu'il faut que l'on assume de densifier. De densifier où ? Près des axes de transports en commun existants ou futurs et cela fait partie, lors du débat sur le développement du métro, d'un élément très important. Il y a un sens à faire du métro si naturellement on a une construction de logements supplémentaires sur les territoires qui pourraient être concernés.

Au niveau des logements, nous avons un objectif important, comme vous le savez, de 6 000 logements sociaux par an. Je rappelle qu'il y a 1 000 BRS, 5 000 en locatif et, dans les 5 000, il n'y a pas que de la construction, il y a aussi 25 % d'acquisition-rénovation.

Sur le logement social d'ailleurs, je tiens à remercier les Maires avec qui on a pu travailler pour définir les secteurs de mixité sociale. Tous les nouveaux secteurs ont été décidés en concertation et en accord avec les Maires.

Sur le projet Part-Dieu, cher Gérard Collomb, nous allons quand même construire encore 300 000 m² donc nous densifions encore fortement à la Part-Dieu et oui, nous avons quand même décidé, à un moment donné, d'arrêter à la Part-Dieu la densification parce que nous avons aussi besoin d'un cadre de vie agréable, d'espaces publics pour les piétons, de végétalisation, d'îlots de fraîcheur dans l'agglomération qui nécessitent de trouver des équilibres.

Il faut que l'on optimise aussi dans nos constructions et dans l'existant. Quand on reconstruit la ville sur la ville, il faut aujourd'hui retrouver de la pleine terre pour compenser ce que l'on est encore en train d'artificialiser. C'est, par exemple, ce que l'on fait sur la friche pour l'Aréna, c'est le prochain dossier, où il y aura au final un tiers de pleine terre, soit plus que la situation actuelle.

Un mot aussi pour dire que nous avons un enjeu très fort sur les fonciers pour nos activités productives et que le choix qui est fait est de conserver les terrains d'activités productives et de ne pas les transformer en logements ou pour d'autres activités. Il faut que ces fonciers, qui sont très importants pour le développement économique de la Métropole, soient conservés, soient optimisés puisque parfois, on peut dessus rajouter des industries en plus de l'entreprise présente et on y travaille avec la Vice-Présidente Émeline Baume.

Et pour finir sur ce sujet complexe, on ne pourra pas y arriver de toute façon si on continue à gagner 15 000 habitants par an et donc, nous avons besoin, oui, d'un rééquilibrage territorial. Le rééquilibrage territorial, ce n'est pas l'étalement urbain non contrôlé autour de la Métropole de Lyon. Le rééquilibrage territorial dont nous avons besoin, c'est que les villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les villes intermédiaires, aient une partie de la croissance de l'activité économique sur la région et non pas que nous prenions tout parce que ce modèle, je l'ai dit souvent, n'est pas soutenable et je crois qu'aujourd'hui d'ailleurs, tout le monde en est de plus en plus conscient.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Peut-on afficher le résultat, s'il vous plaît ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : En attendant que les résultats réapparaissent, on vous les donnera incessamment sous peu, on va passer à la délibération n° 2021-0709.

N° 2021-0709 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Projet de salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0709. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit, par cette délibération, d'approuver la déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLU-H pour passer d'un zonage d'urbanisation future en zonage UEl autorisant la construction de la salle Aréna, cet équipement sportif, culturel et de loisirs sur la friche industrielle ABB, dans le secteur du Grand Montout.

Après la concertation menée en 2020, l'enquête publique s'est tenue en avril-mai 2021, le Commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et de deux recommandations qui s'adressent surtout au porteur de projet, l'OL, et à la Métropole.

Pour répondre à ces conclusions, nous nous engageons, nous Métropole, à faire respecter les attentes dues envers le porteur de projet, à savoir la réduction des impacts environnementaux du bâtiment, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation avec, notamment, un chantier exemplaire, un engagement autour de la non-organisation de concerts de moins de 6 000 places dans la salle Aréna, pour ne pas faire concurrence aux autres salles de la Métropole, à réduire les nuisances liées à l'accès en voiture à cet équipement et une participation financière de l'OL à deux projets qui ont été évoqués pendant l'enquête publique, pendant la phase de concertation, à savoir la réalisation d'un corridor écologique entre la plaine du Biézin et le Grand Large et la passerelle modes actifs sur la rocade est. Donc, sur ces deux sujets, nous avons, en effet, un engagement de principe de l'OL de participer financièrement à leur réalisation. Nous définirons les modalités plus précises à l'aune des études qui donneront les coûts exacts de ces projets.

Nous avons amélioré le projet avec un certain nombre d'avancées sur la réduction de l'emprise du bâtiment, sur l'amélioration de son impact environnemental. On a fait réduire le nombre de stationnements, augmenter le nombre de stationnements PMR (personnes à mobilité réduite). Avec la réduction de l'emprise du bâtiment, il y a une réduction des quantités de béton utilisé, du chauffage également, une augmentation des espaces verts. Nous avons obtenu des avancées en matière d'insertion professionnelle, de l'incitation à venir sur ces équipements autrement qu'en voiture, avec des tarifs préférentiels et des tarifs préférentiels également aux riverains.

Donc, au vu de ces différentes avancées sur le projet, la commission a donné un avis favorable sur cette délibération, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe La Métropole pour tous.

Monsieur Chambon, est-ce que La Métropole pour tous souhaite intervenir ?

M. le Conseiller CHAMBON : *A priori* oui, j'ai vu monsieur Doganel s'installer avec son casque. Il a peut-être un problème technique.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Doganel ? En attendant que vous reveniez, je donne la parole au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DOGANEL : Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Doganel, vous avez la parole.

M. le Conseiller DOGANEL : Excusez-moi. Merci monsieur le Président. Chers collègues, l'Aréna de Décines, avec ses 16 000 places, sera l'un des plus gros projets d'investissement privé que nos citoyens métropolitains auront l'occasion d'observer pour les trois ans à venir.

Nous sommes convaincus que ce projet va permettre la vitalité culturelle et sociale de notre Métropole en permettant l'organisation tout à la fois d'événements d'envergure internationale, que nous n'avons pu accueillir jusqu'ici, que d'événements locaux qui sont déjà chers à nos habitants. Nous pourrions organiser la tenue d'événements sportifs, par exemple comme les matchs de l'EuroLigue de basket, permettant ainsi à l'ASVEL d'en devenir membre permanent.

La concertation, qui a eu lieu pendant plusieurs mois l'année dernière, a permis la confrontation d'idées des acteurs institutionnels, des acteurs privés, d'associations ou d'entreprises ainsi que des citoyens. Nous avons noté qu'il faudra rester vigilants sur l'évolution de l'offre de transports en commun qui doit être à la hauteur des enjeux.

Finalement, je me permets quelques rappels :

- l'Aréna sera construite sur un terrain inutilisé, où ne subsistent que des usines désaffectées et polluantes,
- l'Aréna est un projet privé qui ne coûte rien à la collectivité. Au contraire, des clauses d'insertion sont discutées avec les quartiers de Meyzieu et de Décines pour que le projet profite à tout le territoire et à tous les Lyonnais, quelle que soit leur condition sociale.

En conclusion, nous connaissons l'investissement qui nous incombera pour accompagner le projet et faciliter les déplacements et le stationnement. Des équipements déjà en place du Grand Stade permettront d'optimiser le bon fonctionnement de cet équipement pour accueillir les visiteurs ponctuels comme les habitants, mais ils nous semblent de taille raisonnable compte tenu de la valeur ajoutée du projet pour l'intérêt général et ses retombées locales. Notre groupe votera donc pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, voici revenu le dossier de la salle Aréna, que nous avons déjà débattu longuement en décembre dernier. La consultation est finie et, sans grand étonnement, le Commissaire-enquêteur aura rendu un avis favorable, assorti de quelques recommandations pour faire bonne mesure.

Il n'en reste pas moins que, sur les 41 avis recueillis, 24 sont défavorables, 11 sont favorables et cinq sont sans doute macronistes, "et pour et contre" et vice et versa. Ce n'est donc pas exactement un plébiscite enthousiaste.

Et, si je voulais être taquin, je remarquerais qu'étrangement, le projet d'extension du centre commercial, juste de l'autre côté de l'autoroute, n'a pas rencontré les mêmes grâces. C'est pourtant la même logique, bétonner pour consommer.

Sur le fond du projet, ma foi, à l'est, rien de nouveau ! Les recommandations du Commissaire-enquêteur reprennent, pour l'essentiel, des annonces que l'OL avait déjà formulées :

- réduction de l'impact environnemental du chantier,
- végétalisation,
- covoiturage,
- non-concomitance des événements entre le Grand stade et l'Aréna,
- dispositif d'insertion sociale,
- tarif préférentiel pour les résidents,
- participation au financement d'une passerelle au-dessus de l'autoroute, mais sans précision sur les montants,
- et enfin, soutien à la filière musicale, mais là non plus, sans grande précision.

Pour ma part, je recommanderai l'achat de panier artistique auprès de la structure "Ouvrir l'Horizon" qui, après les Pays de la Loire, vient de voir le jour en AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes). OH AuRA (Ouvrir l'Horizon) est une association qui regroupe artistes et techniciens, intermittents et indépendants, avec le soutien de compagnies marraines, afin de proposer des créations originales sous la forme de ce que l'on appelle des "paniers artistiques".

Dans l'esprit, c'est une sorte d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) culturelle. Pour le coup, c'est un soutien direct aux artistes et techniciens, dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire. Et, après l'année écoulée, les artistes en ont vraiment besoin. Ce serait là une contribution utile de l'événementiel à l'art, une sorte d'hommage du vice à la vertu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, puisque personne d'autre n'écoute, je veux faire une déclaration à madame Vessiller. Madame Vessiller, je vous aime. Je vous aime quand vous présentez le rapport sur l'Aréna et, bien évidemment, notre groupe votera très favorablement pour ce dossier. D'abord, parce qu'il se situe dans le prolongement de ce que nous avons réalisé dans les mandats précédents, en permettant à l'Olympique lyonnais de construire un nouveau stade, puis de développer, dans l'OL Vallée, un pôle de loisirs qui attire non seulement les Grand Lyonnais, mais désormais un certain nombre d'amateurs des différents équipements venus de toute la région.

Monsieur le Président, vous le savez, lorsque nous avons décidé l'implantation d'un nouveau grand stade, au Grand Montout, pour que l'Olympique lyonnais puisse fonder son développement futur sur un modèle que j'appellerai durable, nous avons rencontré bien des incompréhensions. Cent vingt recours contre un équipement que certains classaient même parmi les grands objets inutiles en 2014. Nous avons même dû demander à la police d'intervenir pour expulser un certain nombre de zadistes qui voulaient empêcher physiquement la construction du stade.

Je me félicite donc aujourd'hui, une fois ce stade réalisé, qu'il fasse consensus et qu'au-delà de leurs différences politiques, toutes celles et tous ceux qui aiment le football puissent s'y donner désormais régulièrement rendez-vous. Leur nombre augmente à chaque match et donc, bientôt il y aura toute notre assemblée.

On peut constater, par ailleurs, comme je l'avais annoncé à l'époque, que ce stade n'avait rien d'inutile et qu'il a été, au contraire, l'un des éléments concourant au renouveau de l'est lyonnais.

Aujourd'hui, par cette délibération, il s'agit de rendre possible la réalisation de l'Aréna, un équipement qui permettra de donner à l'ASVEL une salle digne de sa réussite sportive et qui pourra accueillir de grands spectacles et de grands concerts. C'est, je ne vous le cache pas, monsieur le Président, un projet que j'aurais aussi aimé mener à bien sous les précédents mandats.

J'ai tout fait, lorsque j'étais Président de la Métropole, pour que cette salle voie le jour et, vous le savez, nous avons étudié de nombreux scénarii pour cela, près de l'Astroballe, puis, quand les services de la Métropole ont constaté que c'était impossible, ils ont proposé de réaliser l'Aréna sur le Carré de Soie. Finalement, c'est à Décines que l'équipement va voir le jour.

Je sais que quelques-uns de nos amis villeurbannais auraient aimé que cet équipement voie le jour dans leur commune mais, à l'époque nous avons retourné le problème dans tous les sens. Il n'y avait pas de lieu où planter la nouvelle salle. Son installation sur la friche industrielle ABB confortera donc l'OL Vallée et concourra, là encore, à donner une nouvelle dimension à l'est lyonnais. C'est sans doute pourquoi le Commissaire-enquêteur a pu conclure que ce projet était bien d'intérêt général et, monsieur le Président, cela conforte les choix faits par le passé. Si vous saviez combien il a été difficile au Sénat de faire reconnaître qu'un équipement sportif comme le Grand Stade pouvait être d'intérêt général. J'ai eu à batailler contre beaucoup et, monsieur le Président, à cette époque, contre le groupe des Verts dans cette assemblée, au Sénat, mais aussi à la Communauté urbaine de Lyon. La soudaine conversion me réjouit donc. Je me félicite que nous puissions donc émettre un vote unanime. Je suis sûr que cela fera jurisprudence.

Dans votre rapport, vous mentionnez que le Commissaire-enquêteur a noté, je cite, "que ce projet était déjà bien desservi par les lignes T3 et T7 et par un important réseau de voiries routières". C'est vrai pour les voiries routières, mais on ferait l'A432 qu'il n'y aurait pas devant le Grand Stade la rangée de camions que nous avons en semaine. Les transports en commun, c'est pour cela que nous avons voulu construire le T7, pour pouvoir desservir le Grand Stade. Et, comme vous nous avez indiqué, suite aux remarques du Commissaire-enquêteur, que vous étiez prêt à réaliser un métro pour desservir l'OL Vallée, que vous avez décidé également, dans une autre interview, de construire le métro E, je m'aperçois que, vous aussi, vous êtes dans une conversion totale et que les métros ne sont plus pour vous un sujet interdit.

Sur un autre plan, nous trouvons qu'il est judicieux de vouloir prolonger, ainsi que nous l'avions prévu, une promenade verte du stade jusqu'au Grand Large. Lorsque nous avons, en effet, réalisé le Grand Stade, nous avons aménagé la promenade du Biézin. Ce sont 25 ha de détente aménagés par la Métropole pour les loisirs entre Chassieu et Décines. Le nombre d'arbres, monsieur le Président, nous en avons plantés 18 000, 26 000 arbustes, 36 000 plantes vivaces, ça, c'était des forêts urbaines, pas un petit bout de forêt urbain mis à côté de la gare de la Part-Dieu, une belle forêt urbaine ! Dix kilomètres de cheminement réservés aux promeneurs, piétons, cyclistes, une quinzaine d'aires de détente et de loisirs avec des jeux, ponts suspendus, jeux à bascule, toboggans pour les enfants et agrès, vélos, steppeurs pour les plus sportifs. Voilà comment il faut aménager ! Comment on est à la fois dans le mouvement, dans l'énergie, avec la construction de grands équipements et comment, en même temps, on protège l'environnement ! Comment on donne de la joie aux habitants !

Ah, monsieur le Président, si telle pouvait être votre politique dans les années à venir alors nous serions heureux comme aujourd'hui de vous donner toujours un avis positif !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller BENZEGHIBA : Bonjour monsieur le Président, je vous remercie. Mesdames, messieurs, chers collègues, cela vient d'être dit, la présente délibération a pour objet d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H pour la réalisation d'une salle multifonctionnelle dite Aréna sur la Commune de Décines.

Il faut relever tout d'abord qu'un effort a été réalisé sur la concertation préalable, même si l'on peut regretter dans le même temps le peu de réactions, de participations et de contributions du grand public à celle-ci, que ce soit sur les registres (on parle de 243 contributions reçues) ou au moment des temps d'échanges. La communication paraissait pourtant être pertinente et à la hauteur de l'enjeu.

Une vision pragmatique du territoire de l'est lyonnais amène à penser que ce nouvel équipement pourrait s'intégrer sur le site retenu, mais sous certaines conditions seulement et je serai peut-être un petit peu moins dithyrambique que monsieur Collomb.

Dans la continuité de notre intervention de décembre dernier, notre groupe souhaite mettre l'accent sur plusieurs éléments.

Premièrement et évidemment j'ai envie de dire : l'accessibilité. Décinois et Majolans s'accordent sur le fait que le Grand Stade génère des bouchons les jours de match ou autres événements. La concertation préalable confirme d'ailleurs cette inquiétude et, bien qu'elle soit bienvenue, je cite "une politique de communication très active" de l'OL Groupe ne saurait suffire. L'est lyonnais dans sa globalité souffre de la congestion au quotidien et la mise en service du tramway T7 au départ de Vaulx-en-Velin La Soie ne suffira pas à y répondre à moyen ou long terme.

J'ajoute que, salle Aréna mise à part, les documents directeurs, le SCOT notamment, indiquent de manière claire, dans leurs projections, que le développement démographique et économique de la Métropole se fait et se fera en grande partie à l'est. Une adaptation capacitaire des transports en commun sur ce territoire est donc essentielle pour répondre à ces enjeux.

La bonne nouvelle concerne le retour d'une passerelle modes actifs entre les Communes de Décines et de Meyzieu, qui serait créée et enjambrerait la rocade est. L'enjeu est quand même essentiel, il s'agit ici de sécuriser la traversée de la N346 qui, au niveau de l'échangeur, est aujourd'hui extrêmement dangereuse pour piétons et autres cyclistes. La continuité de cheminement pour les modes actifs est donc également une priorité. La construction de cette passerelle facilitera, au quotidien, la vie des habitants et permettra la diminution du recours à la voiture, apaisant le cadre de vie et diminuant la pollution de l'air.

Concernant maintenant l'équipement et son exploitation, l'équipement devra absolument revendiquer les meilleurs standards de qualité environnementale, cela a été dit, et s'intégrer au mieux dans l'environnement urbain et paysager actuel.

Il est aussi impératif qu'il y ait une non-concomitance d'événements entre le Grand Stade, d'un côté, et l'Aréna, de l'autre, notamment afin de ne pas saturer les accès, déjà extrêmement encombrés en temps normal, je viens de l'évoquer. La durée de cinq heures qui a été évoquée, entre le début de deux manifestations, ne suffit clairement pas. La limite doit être d'un événement par jour. Les calendriers sportifs et événementiels et autres sont définis suffisamment à l'avance et donc cette non-concomitance journalière ne devrait pas poser de difficultés insurmontables aux exploitants des sites.

La programmation, notamment culturelle, devra venir compléter l'offre existante, cela a aussi été évoqué, sur la Métropole et certainement ne pas s'y substituer. À ce titre, l'animation concertée et la mise à disposition d'une salle annexe sont essentielles pour assurer cet équilibre, à la fois local et métropolitain.

L'exploitant devra faire le maximum pour que les retombées en termes d'emplois concernent en priorité les habitants des villes voisines et, notamment, les publics les plus fragiles et en insertion, la convention avec la MMI'e (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi) signée en février 2021 va dans ce sens.

Enfin, plus globalement, nous nous réjouissons qu'une étude globale soit menée, allant du Biézin, accès sud du Grand Stade, au Grand Large, voire éventuellement au Grand parc de Miribel-Jonage, et qui complètera l'étude urbaine en cours sur le secteur du Grand Montout et des franges de la rocade est. Cette vision d'ensemble est indispensable pour bien cerner les besoins et y apporter des solutions claires et concrètes.

Il faudra donc, pour mener à bien ce projet dans l'intérêt du plus grand nombre, tenir compte des réserves avancées par le Commissaire-enquêteur, mais aussi des recommandations qui sont faites, à savoir l'engagement rapide d'une étude sur les transports en commun pour s'assurer d'un vrai report modal de la voiture vers les transports en commun et le prolongement de la participation citoyenne au-delà du chantier afin de s'assurer de la tenue des engagements pris par les différentes parties. C'est ce à quoi s'engage clairement la Métropole de Lyon aujourd'hui.

Notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera unanimement cette délibération, en cohérence avec notre position de décembre dernier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, cette nouvelle délibération autour du projet de salle Aréna s'appuie sur le bilan de la concertation de 2020 et sur l'avis du Commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique d'avril-mai 2021 dont les conclusions confirment donc la qualification d'intérêt général, assortie néanmoins d'une réserve et de deux recommandations qui sont dans la délibération.

Pour répondre à monsieur Collomb, monsieur Collomb vous avez raison et vous avez tort ! Vous avez raison, ce projet privé, dont nous avons hérité, n'était pas dans l'ADN des écologistes et vous avez tort parce qu'il n'est pas tout à fait le même projet aujourd'hui, la majorité écologiste est passée par là, et vous avez tort parce que le comparer avec votre gestion du Grand Stade, qui n'a pas été tout à fait exemplaire, est malvenu et tourner en dérision les personnes qui se sont battues à l'époque me choque quelque peu.

Alors oui, nous avons là un exemple de notre capacité à réorienter des projets, pour les rendre plus compatibles avec la transition écologique. Comme nous le faisons également dans le secteur de l'industrie, dans le bâtiment, dans l'aménagement urbain, dans l'économie, dans la commande publique, dans l'alimentation, ou encore dans l'énergie. Nous pouvons accompagner les partenaires qui souhaitent s'engager sur ce chemin. Ce sont tous ces possibles qui constituent notre boussole et guident nos décisions.

Mais nous savons aussi que le chemin est parsemé d'embûches et surtout qu'il n'est pas toujours évident pour nous de conjuguer le temps court, celui de l'urgence climatique, celui qui impose des décisions parfois radicales et le temps long, celui de l'accompagnement vers la transition, par étape, par palier.

Alors oui, ce projet de l'Aréna a été pour nous, groupe Les écologistes, un temps fort de débats tout au long des différentes étapes de la procédure.

Ce qui nous a questionnés, c'est la localisation de cette salle dans une zone urbaine qui a subi déjà l'implantation du Grand Stade et de nombreux autres aménagements tertiaires. Ce qui nous a questionnés, ce sont les répercussions de l'augmentation des flux de voitures pour se rendre sur site ou encore l'empreinte carbone du projet qui reste complexe à évaluer avec précision.

Mais je crois que ce qui nous a questionnés le plus, c'est la confiance que nous pouvions accorder à l'OL groupe sur sa capacité à tenir ses engagements, quelque peu échaudés par les expériences passées.

En revanche, ce qui nous a rassemblés, c'est de considérer que cette zone de friche industrielle n'amène pas les mêmes risques sur la biodiversité comme ce fût le cas pour le Grand Stade.

Ce qui nous a rassemblés, c'est de garantir à l'ASVEL sa place dans les grands clubs de l'Euroleague.

Ce qui nous a rassemblés, c'est qu'il faut de la culture pour toutes et tous, tout en veillant à une bonne coopération avec les autres structures culturelles du territoire.

Et ce qui nous a rassemblés le plus, c'est sans nul doute l'important travail d'amélioration du projet mené par Béatrice Vessiller, avec l'appui de Laurence Boffet et des services de la Métropole, notamment la direction de la planification, afin de répondre aux attentes de notre majorité pour aboutir à des engagements concrets pour la Métropole et pour l'OL Groupe.

Pour la Métropole, cela passe par la restauration d'un corridor écologique entre le Biézin et le Grand Large, par l'amélioration de l'accessibilité du site, par la construction d'un réseau de salles indépendantes ou encore par la mise en place d'un comité de suivi partenarial.

Pour l'OL Groupe, cela passe par une réduction de l'impact environnemental aux plans énergétique, matières et matériaux, par une plus grande place accordée à la végétalisation, par une stratégie d'incitation à emprunter les transports en commun, par la participation financière, cela a été évoqué, à la réalisation d'une passerelle et du corridor écologique, par la non-concomitance d'événements entre l'Aréna et le Stade, par une jauge minimale à 6 000 places pour éviter la concurrence avec des salles de moindre capacité, par une participation au soutien des filières musicales indépendantes, ou encore par l'intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés liés au chantier et à l'exploitation.

Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le groupe votera, majoritairement, en faveur de cette délibération. Et si vous me le permettez, je souhaiterais conclure en m'adressant à monsieur Aulas depuis cette assemblée. Monsieur Aulas, vous avez l'opportunité de montrer que vous êtes un entrepreneur responsable, qui a compris qu'il lui fallait désormais prendre en compte les défis de notre temps et qu'il fallait compter avec une majorité écologiste qui vous a accompagné :

- pour aller plus loin dans la prise en compte environnementale,
- pour aller plus haut dans la préoccupation des riverains,
- et pour aller plus fort dans la coopération territoriale.

Vous avez pris des engagements auprès de nos concitoyennes et concitoyens et auprès des élus métropolitains. Démontrez-nous que nous avons eu raison de vous faire confiance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces interventions. On peut constater que le débat est beaucoup plus apaisé et facile qu'au mois de décembre, ce qui démontre que le travail réalisé par la Vice-Présidente Béatrice Vessiller pour améliorer le projet a été efficace et s'il a été efficace, c'est aussi parce que l'on a eu un partenaire, l'OL Groupe, qui a su être à l'écoute et retoucher le projet, souvent d'ailleurs avec conviction dès que l'on pouvait proposer des améliorations, notamment en termes environnemental.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : On a toujours un problème d'affichage d'écran, comme vous pouvez le constater. Je vous donne les résultats de la délibération sur la modification n° 3 du PLU-H. Elle a été adoptée avec 84 voix pour et 38 voix contre.

Nous allons encore étudier une délibération avant de faire une pause.

N° 2021-0639 - déplacements et voirie - Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0639 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Nous avons énormément d'interventions et je donne la parole au groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Excellente nouvelle pour toutes et tous, nous allons déjeuner cinq minutes plus tôt parce que nous retirons cette demande d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je passe la parole au groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. L'A46 sud est un autre des serpents de mer, pardon, de voirie dont la genèse date d'il y a des années et dont l'aboutissement nous questionne ainsi que le processus pour y arriver. Il ne s'agit pas de remettre en cause la réelle saturation de l'A46 mais, après six ans d'études et de discussions, les hypothèses initiales sont-elles toujours valables ? Plus le processus est long et plus celles-ci sont à rediscuter.

Toujours plus de camions en transit, toujours pas de réalisation concrète des lignes ferroviaires, -je vous renvoie à mon intervention précédente sur l'étoile ferroviaire lyonnaise-, pas encore de décision sur le nœud de Ternay-Givors. La concertation préalable organisée pendant l'été, avec des dates changeantes, est là aussi le symbole d'un projet uniquement vu sous l'angle technique et peut-être économique, mais sans beaucoup de participants.

Plus de voiries égal plus de voitures, c'est un fait et, si l'on ne veut pas subir pollution, bouchons encore aussi longtemps, il faudra passer la surmultipliée, en langage mécanique, sur tous les autres modes de transports, en particulier pour cet axe surtout, l'alternative au transport de marchandises. Mais là aussi, les processus sont aussi longs que se font attendre les décisions politiques de l'État et de la Région.

Le groupe Métropole en commun donnera un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Monsieur le Président, chers collègues, deux éléments nous paraissent déterminants pour nous opposer à l'élargissement de l'A46 et à la modification du nœud de Manissieux : d'abord, l'inadéquation avec un objectif de diminution des gaz à effet de serre à horizon 2050 et ensuite, la gestion privée à but lucratif par Vinci autoroute d'un patrimoine routier d'intérêt général.

Sur le premier élément, on ne peut que constater les injonctions contradictoires d'un État signataire des accords de Paris pour le climat visant à réduire drastiquement notre consommation d'énergies fossiles d'ici 2050 et le même État qui continue de déployer de grandes infrastructures routières et autoroutières.

Apparemment, les élus locaux que nous sommes et bons nombres de citoyens n'ont pas la même lecture que le Gouvernement sur le dernier rapport du GIEC. Chaque dixième de degré au niveau global et chaque mètre carré de terres artificialisées au niveau local feront la différence entre un monde invivable et un monde où l'entraide et la solidarité seront encore possibles. Depuis longtemps, nous avons choisi : partout où cela est possible, nous devons d'abord orienter la société vers la sobriété et la baisse de consommation d'énergies fossiles.

Sur les transports en particulier, il est établi désormais de longue date que les augmentations de capacités routières génèrent de nouvelles facilités qui contribuent à augmenter l'usage de la route, au détriment des autres modes de déplacements. Or, dans le cadre du présent projet, le dossier de concertation laisse croire que l'élargissement de l'autoroute va contribuer à une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Cette anticipation est particulièrement contestable. Sur un territoire de ce type, la capacité routière nouvelle induira très rapidement de nouveaux flux.

Des solutions sont possibles en travaillant d'abord sur les flux de poids lourds en transit représentant de l'ordre de 10 000 véhicules par jour et dont les marchandises pourraient plutôt transiter sur les rails ou sur les fleuves. Et sur le feroutage, nul besoin de s'en remettre à la réalisation du Lyon-Turin, puisque la ligne existante n'est utilisée qu'à 20 % de sa capacité et pourrait, dès aujourd'hui, recevoir des milliers d'équivalents camions tous les jours. Sur ce sujet comme sur d'autres, c'est avant tout de volonté politique dont nous manquons, bien plus que de moyens financiers et de progrès techniques.

Sur le second élément, il nous a paru intéressant d'éplucher le compte de résultats de Vinci autoroute sur l'année 2020. Malgré la crise sanitaire, écoutez-moi bien, malgré la crise sanitaire, l'entreprise a dégagé un bénéfice net de 950 M€, 950 M€ de bénéfiques ! Cette délibération est quand même l'occasion de s'arrêter sur la spoliation légale que représente la privatisation des concessions d'autoroute depuis 2006. Il me semble que c'est bien l'UMP (Union pour un mouvement populaire), la droite républicaine, qui était alors à la manœuvre. Il ne faut pas s'étonner ensuite que l'intérêt des territoires soit oublié, au profit d'un grand groupe privé, et que les élus locaux se retrouvent ensuite démunis pour défendre leur territoire me laisse narquois, car ceux-là même soutiennent libéralisation et privatisation au niveau national.

Nous considérons que les grandes infrastructures du pays sont des biens communs et n'auraient jamais dû être transférées en gestion à une entreprise privée à but lucratif. Le projet présenté par ASF est évalué à 250 M€ HT, soit 300 M€ TTC en réel. Et j'ai été assez choqué, je dois le dire, lors du travail en commission par l'argument du député Thomas Rudigoz que le projet n'allait rien coûter à la collectivité et qu'il fallait s'en féliciter. Mais ce projet a déjà été financé dix fois par les usagers des autoroutes qui enrichissent depuis 15 ans Vinci autoroute. Et l'opérateur privé voit son intérêt direct à augmenter le trafic sur le tronçon de l'A46 sud car cela viendra augmenter à terme le trafic sur l'A43 et l'A7, sur les tronçons à péage.

C'est là que nous voyons l'impasse d'avoir confié à une société privée la gestion d'une infrastructure au moment où nous devons réaliser une transition, une modification lourde de nos modes de déplacements. L'opérateur ne peut pas porter comme objectif la réduction du trafic, c'est contradictoire avec son objectif de rentabilité à court terme. C'est la raison pour laquelle nous sommes pour la renationalisation des grandes infrastructures routières sous contrôle citoyen.

Ainsi, chers collègues, ces grands travaux d'infrastructures proposés par l'État et ASF nous paraissent :

- aller contre avec nos objectifs de lutte contre le dérèglement climatique d'une part,
- favoriser une société privée ultra-rentable et spoliatrice des Françaises et des Français qui investit pour son intérêt propre de court terme, d'autre part.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous donne le résultat de la délibération précédente sur la modification du PLU-H pour la salle Aréna. La délibération a été adoptée avec 120 voix pour et 12 voix contre. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, il y a des moments où l'intérêt des populations et le souci de l'avenir doivent être notre première préoccupation, à nous élus.

Nous voterons sans aucune hésitation cette délibération parce que nous pensons qu'un vote uni et fort de notre assemblée sera un message fort en direction de l'État, un message pour dire que nous ne voulons plus de ces fausses solutions, de ces aménagements qui ne règlent rien, voire aggravent les difficultés. Qui peut penser que le passage à trois voies et l'aménagement du nœud de Manissieux vont résoudre les questions que pose l'A46 ? Sûrement pas les citoyens qui s'intéressent à la question et qui sont venus nombreux dans les réunions de concertation dire leur refus de ce projet. J'ai lu, dans un compte-rendu, le terme de "rustine" pour le qualifier.

Oui, nous avons la possibilité de dire que nous ne voulons pas de solutions qui ont fait la preuve de leur inefficacité, d'autant que ni l'État ni Autoroutes du sud de la France ne posent la question essentielle, celle du trafic poids lourds, qui représente jusqu'à 24 % des 100 000 véhicules qui circulent dans la partie la plus fréquentée de l'A46. S'agit-il de réaliser une troisième voie pour en mettre encore plus ? Personne ne peut jouer les naïfs, nous savons que c'est ce qui se passera.

Mise en service en 1993, l'A46, présentée comme "la rocade des communes", est devenue un axe surchargé sur lequel se retrouve une part importante de trafic européen : 65 000 véhicules l'empruntent quotidiennement (avec des pointes à 100 000). Elle cumule cinq heures de bouchons quotidiens. Elle est un des axes les plus accidentogènes de notre agglomération. C'est infernal pour ceux qui l'empruntent et les conditions de vie des riverains, notamment du point de vue de la qualité de l'air, pâtissent d'une situation que la proposition d'élargissement ne peut qu'aggraver.

S'y ajoute un sentiment d'injustice, nourri d'une réalité concrète : c'est toujours et encore à l'est que l'État fait supporter les nuisances liées à l'augmentation du trafic routier.

Enfin, si cette décision était finalement prise, car il est encore temps de l'arrêter, elle serait un très mauvais signe pour l'avenir, renvoyant pour longtemps les efforts nécessaires pour sortir des logiques qui nous enferment trop. La délibération pointe, d'ailleurs, un certain nombre de pistes et les possibilités nouvelles ouvertes par le changement de statut du SYTRAL. Ces pistes méritent, évidemment, d'être mises en œuvre, en premier lieu, le développement des transports en commun en poursuivant, d'un même mouvement, ce développement et les efforts quant à une tarification sociale. Nous pensons, cependant, qu'il faut aller plus loin, ce qui requiert, le plus souvent, l'engagement de l'État.

Nous prenons note que le COL (contournement ouest de Lyon) est quasiment abandonné par tous et, d'abord, par l'État et nous pensons, nous maintenons que c'est une mauvaise décision. Nous nous interrogeons quant à la prolongation de l'A432 et nous pensons que ce débat doit être instruit.

Concernant le transport de marchandises, nous rappelons les possibilités offertes par le transport fluvial, qui pourrait être plus utilisé. Mais la question essentielle reste, pour nous, celle du transport ferroviaire et la nécessité de faire passer plus de trains, dans et autour de la Métropole et de diminuer ainsi drastiquement le nombre de camions sur les routes.

J'en profite d'ailleurs pour pointer la bonne nouvelle de la remise en route du train des primeurs Rungis-Perpignan grâce à la lutte des cheminots et des populations. Mais nous savons qu'il manque d'abord aujourd'hui un vrai volontarisme de l'État sur cette question, le choix d'un plan national de développement plutôt que la préférence pour la concurrence libre et non faussée, qui soumet le transport au profit maximum, avec une déréglementation terrible pour les salariés de ces secteurs. Combien de temps encore allons-nous attendre l'aménagement du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) dans sa totalité ?

La marge est immense pour le transport ferroviaire : entre 2002 et 2017, le transport de marchandises est passé de 142 millions de trains/km à 67. Le réseau ferré a perdu 12 % de sa longueur. Le réseau routier a gagné, lui, 12 %, la part du train dans le transport de marchandises est de 9,6 %, celle du camion, de 88,5 %. L'essentiel est quand même dans ce ratio.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous sommes saisis d'un projet d'avis de la Métropole, dans le cadre de la concertation préalable menée par l'État et le concessionnaire ASF sur l'aménagement de l'A46 sud, qui consiste à son élargissement à deux fois trois voies.

Le projet d'avis qui nous est soumis s'oppose à cet aménagement. Le groupe Synergies, tout comme la plupart des groupes de notre assemblée, si ce n'est leur totalité, s'oppose également à cet élargissement de l'A46 tel qu'il est prévu car il n'est pas de nature à résoudre les problèmes de congestion et de pollution, ni à répondre aux enjeux en matière de circulation et de transit. Le SEPAL (Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) s'est d'ailleurs, lui aussi, opposé à l'aménagement tel qu'il est proposé en adoptant vendredi dernier, lors de son conseil syndical, un avis défavorable.

Nous considérons que cet aménagement aurait des externalités très négatives pour les habitants des communes riveraines, en matière de nuisances, de bruit et de pollution, dans ces zones qui sont denses en population, avec les conséquences qui ne sont plus à démontrer sur l'environnement et la santé.

En outre, cet aménagement se présente comme une réponse isolée et très largement insuffisante à un problème beaucoup plus global de mobilités sur notre agglomération, auquel il n'apportera aucune solution durable.

Il est d'ailleurs particulièrement absurde que le projet n'inclue pas le traitement du nœud de Givors-Ternay, qui est pourtant en interface directe avec l'A46 sud et qui fait aujourd'hui l'objet d'études poussées en lien avec les collectivités. Cela donne un peu l'impression de vouloir mettre la charrue avant les bœufs.

Nous nous félicitons que le projet d'avis de la Métropole que vous nous soumettez évoque ces différents aspects et s'oppose à cette augmentation ponctuelle de capacité autoroutière. Nous nous félicitons également qu'il cite le développement des alternatives :

- qu'il s'agisse du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, le CFAL, seul de nature à permettre un report modal massif du transport de marchandises de la route vers le rail grâce au développement du fret ferroviaire,
- ou encore des transports en commun, avec l'élargissement du périmètre du SYTRAL et -le plus vite sera le mieux naturellement- la création de véritables services ferroviaires intégrés, cadencés et diamétralisés dans le cadre du développement d'un réseau express métropolitain.

Nous regrettons néanmoins que le projet d'avis n'évoque pas la question du contournement autoroutier de notre agglomération. Nous considérons que le passage à deux fois trois voies de l'A46 sud ne ferait que renforcer le trafic sur cet axe qui assure déjà une multiplicité de fonctions, à la fois de desserte interne et de transit externe à notre agglomération. Le prolongement vers le sud de l'A432 serait de nature à offrir un véritable contournement autoroutier pour le trafic de transit en le déportant loin du cœur de notre Métropole. C'est d'ailleurs ce que prévoit le SCOT.

Sur ce volet, nos collègues du groupe de la droite, du centre et de la société civile ont déposé un amendement qui nous semble adapté et que nous voterons donc favorablement. S'il était adopté, nous serions en mesure de voter favorablement l'avis qui nous est proposé.

À défaut d'adoption de cet amendement, pour ne pas vous encourager à passer sous silence la question du contournement autoroutier et ne pas être pris en étau entre les composantes de votre majorité qui divergent sur ce sujet, nous ne prendrons pas part au vote sur cet avis puisqu'il serait alors biaisé et incomplet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, vous nous proposez aujourd'hui de nous prononcer sur le projet de l'aménagement en deux fois trois voies de l'A46 sud. Cet enjeu nous concerne tous et nous ne pouvons pas en détourner les yeux.

D'après le Vice-Président Kohlhaas en commission déplacements, sur l'A46 sud, dans le tronçon le plus fréquenté, c'est plus de 100 000 véhicules par jour, dont 20 % de poids lourds, parmi lesquels 50 % sont en transit et dont 80 % de véhicules légers dont 15 % en transit.

Les flux sont majoritairement des flux de desserte du territoire métropolitain. Le projet d'aménagement de l'A46 sud est donc bien un véritable sujet métropolitain. Dans ce dossier très complexe, voyons d'abord ce qui peut tous nous rassembler.

Nous sommes, me semble-t-il, tous d'accord pour dire que la situation actuelle n'est clairement pas satisfaisante, en témoignent encore les embouteillages monstres sur la rocade est. Nous regrettons tous que la concertation telle qu'elle est conçue et menée par l'État et ASF, ne permette pas d'avoir une vision globale et ambitieuse des mobilités sur notre territoire. Pourquoi ? Cela a déjà été dit par les orateurs précédents, car elle ne prend pas en compte l'aménagement du nœud de Ternay-Givors, pourtant en lien direct avec l'A46 sud ; car elle ne prend pas en compte les alternatives possibles au trafic routier, notamment le ferroutage ferroviaire ou le transport de voyageurs par RER ; car elle n'évoque nullement le projet de contournement est de Lyon par le prolongement de l'A432.

Concernant l'avis de la Métropole en lui-même, que vous nous soumettez, même remarque que pour la concertation de l'État et d'ASF, il faut que nous aussi, nous soyons capables d'avoir une vision globale des mobilités à l'échelle du bassin de vie métropolitain, que nous soyons capables de quantifier les flux, de les analyser dans l'est comme à l'ouest, sur M6/M7, l'axe nord-sud de Lyon, le boulevard périphérique est et, bien sûr, la rocade est/A46.

Si nous ne sommes pas capables de travailler sur tout cela ensemble, notre politique mobilité ne tiendra que sur une jambe et est condamnée à l'échec, que ce soit en termes de report modal, de diminution des nuisances et des impacts écologiques.

Rappelons-le, pour que les choses bougent au plus haut niveau, il faut que nous arrivions à nous mettre tous d'accord sur une vision commune, trouver notre plus grand dénominateur commun. Sinon, dans 20 ans, je peux malheureusement vous le prédire, nous en serons toujours à discuter de ce qu'il faut faire et l'État, quel que soit le Gouvernement, ne bougera pas le petit doigt.

Si nous ne sommes pas capables de porter une vision globale des communes, partagée, multimodale, dans 20 ans, le CFAL nord et sud restera toujours un doux rêve. Le fret ferroviaire n'aura pas progressé. Il aura peut-être même totalement disparu. Si nous ne nous battons pas ensemble, en 2035, et encore si tout se passe bien, nous en serons à peine à passer de deux à quatre voies ferrées sur le tronçon Saint-Fons-Grenay, 15 ans pour doubler seulement 19 km de voies ferrées !

Sans une position commune sur les déplacements au sens large, des déplacements qui sont nécessairement multimodaux, la mise en place d'un réseau express métropolitain, le RER à la Lyonnaise, risque de rester malheureusement encore longtemps en l'état de projet.

Revenons-en au prolongement de l'A46 sud. La position esquissée par le Vice-Président Kohlhaas en commission mobilités est intéressante :

- oui, nous voulons un report du fret routier vers le rail. Pour cela il faut que le chantier du CFAL avance enfin,
- oui, nous voulons réduire le trafic routier pour atténuer les nuisances,
- oui, le contournement est de Lyon, la prolongation de l'A432, peut être une solution qui doit être sérieusement étudiée et envisagée.

À défaut, pour votre majorité de pouvoir exprimer cette position clairement, la rédaction de l'amendement proposé par le groupe LR permet d'ouvrir l'étude de toutes les alternatives et nous permet d'être à même de faire émerger un consensus. À défaut, nous ne pourrions voter favorablement le rapport que vous nous soumettez.

C'est avec ce type de méthode permettant une adhésion plus large au projet que nous renforcerons la position de la Métropole et de toutes les collectivités du territoire sur la question des infrastructures.

C'est cette méthode de recherche du consensus qui avait permis, il y a maintenant cinq ans, d'obtenir de l'État le déclasserement des autoroutes A6/A7 en M6/M7, l'objectif étant à l'époque de parvenir, d'ici 2025-2028, à transformer cet axe en un boulevard urbain.

Pour réussir, il faut, au-delà de nos sensibilités et des spécificités de chaque territoire, l'adhésion du plus grand nombre. Il nous faut monter une équipe métropolitaine des mobilités pour construire des solutions partagées et porter nos demandes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, l'A46, cela a été dit, parfois, est un axe essentiel pour notre Métropole permettant, à la fois, les déplacements quotidiens des habitants de ce territoire, la desserte des différents pôles d'activités de l'est mais qui absorbe aussi une partie très importante du trafic de transit. Aujourd'hui, l'A46 Sud accueille près de 65 000 véhicules par jour en moyenne, cela peut même monter jusqu'à plus de 100 000 véhicules, tout particulièrement, au niveau de Manissieux.

Cette situation n'est, évidemment, pas sans poser de très graves problèmes, la congestion y est très forte (en moyenne près de 5 heures par jour de très fortes perturbations et cela tend à augmenter) ainsi qu'une accidentologie très élevée, parmi les plus élevées de notre territoire, et elle est aussi en perpétuelle augmentation, ce qui contraint régulièrement de couper les deux voies et congestionne alors, encore davantage, le trafic.

Il nous paraît donc essentiel d'envisager, aujourd'hui, l'élargissement à 2 X 3 voies de ce tronçon autoroutier, pour améliorer le trafic en prévision des hausses attendues, pour permettre de penser la mise en place d'installations adaptées aux nouveaux usages comme le co-voiturage et pour réduire, surtout, le nombre d'accidents.

Évidemment, nous sommes entièrement d'accord, dans le meilleur des mondes, il faudrait un grand contournement à l'est de Lyon. Cela fait même, je pense, quasiment l'unanimité puisque le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas, qu'on ne peut pas soupçonner de bienveillance avec les infrastructures autoroutières, a reconnu qu'il aurait pu soutenir un projet de ce type sous certaines conditions. C'est pour cela, d'ailleurs, mes chers collègues, que nous voterons pour l'amendement proposé par le groupe du Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile qui nous paraît être un bon amendement. Mais regardons les choses en face, ce projet n'est, actuellement, pas envisagé à moyen terme et d'autres territoires plus éloignés de notre Métropole s'y opposeront, alors, fermement.

Une vision globale doit donc être pensée autour de cette infrastructure, il y a la question du contournement est lyonnais que nous soutenons mais, aussi, celle d'une tarification du trafic de transit que je soutiens depuis longtemps, avec des amendements que j'ai portés à l'Assemblée nationale, malheureusement, avec peu de succès mais je ne désespère pas d'arriver un jour à mes fins, mais aussi la question ferroviaire dont vient de parler mon collègue Christophe Geourjon, avec la nécessaire réalisation du CFAL et je pense que nous sommes nombreux à aller dans la même direction, mais aussi des accès français au Lyon-Turin afin de retirer le plus grand nombre de camions des routes. Sur ce dernier projet, il nous semble assez stupéfiant de la part d'un Exécutif écologiste que vous continuiez à dénoncer la hausse du trafic routier, tout en refusant de reconnaître la nécessité absolue de cette infrastructure pour réduire, justement, la pollution due aux poids lourds.

Par ailleurs, permettez-moi de revenir sur la commission déplacements et voirie puisqu'un certain nombre de contre-vérités ont pu être dites. Par exemple, vous nous avez assuré, monsieur Kohlhaas, que le Gouvernement, que l'État, ne souhaiterait plus s'engager sur ce projet, permettez-moi de vous dire que cela est absolument faux. J'ai fait un point encore ce matin avec le Préfet du Rhône, monsieur Mailhos, qui m'a dit qu'il n'y avait absolument aucune remise en question de la position de l'État sur ce projet autoroutier.

Certains élus de la majorité, certains élus écologistes nous ont aussi assuré que le Gouvernement comptait fermer définitivement la ligne de fret ferroviaire Rungis-Perpignan dont a parlé ma collègue, Marie-Christine Burricand. C'est, là aussi, absolument faux puisque sa réouverture est annoncée pour le milieu du mois d'octobre ainsi que la création de deux autres autoroutes ferroviaires et, également, une aide annuelle pérennisée de près de 170 M€ et la diminution des prix des péages dans le cadre du plan de relance.

Enfin, monsieur le Vice-Président Kohlhaas, vous n'avez pas manqué de critiquer avec certaines forces, la concertation proposée sous l'égide de la CNDP (Commission nationale du débat public). Je pense que nous gagnerions, chacune et chacun, à faire preuve d'un peu de retenue, surtout quand les derniers exemples en date montrent la faiblesse de votre travail pour réunir et concerter.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, d'une part, nous ne rejoignons donc pas votre opposition à ce projet et, d'autre part, nous soutiendrons l'amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, dans le cadre de la concertation menée par l'État et les Autoroutes du Sud de la France sur la mise à 2 X 3 voies du tronçon sud de l'A46 et sur l'aménagement du nœud de Manissieux, la Métropole doit émettre un avis. Celui du groupe Socialistes et apparentés est de s'opposer clairement au projet d'aménagement tel que présenté par l'État.

En effet, accepter le passage de l'A46 Sud en 2 X 3 voies entérine, une bonne fois pour toutes, l'idée que le contournement est de la Métropole passe par la Métropole, une aberration semblable au passage de l'A6/A7 au cœur de Lyon. Les habitants des communes de l'est de notre agglomération et du Pays d'Ozon ont aussi le droit à bénéficier d'un environnement de qualité. C'est une question de justice sociale et écologique.

Sur ce dossier de l'A46, nous pensons qu'il est temps d'arrêter de subir les choix de la fin des années 70. C'est, en effet, sous le mandat du Président Giscard d'Estaing qu'il a été décidé de ne pas réaliser l'A46, plus à l'est, en desservant Saint-Exupéry. La raison invoquée à l'époque : le coût. L'État n'en a pas les moyens.

C'est ainsi qu'à la place, deux tronçons ont été réalisés : l'A46 Nord reliant Anse à Vaulx-en-Velin et l'A46 Sud reliant Saint-Priest/Mions à Chasse/Ternay et c'est la rocade des villages qui a servi de jonction entre ces deux sections.

Conséquence de cette décision : la fonction de la rocade des villages, prévue initialement pour désenclaver l'est lyonnais de notre territoire et son tissu industriel, a été totalement dévoyée. Deuxième conséquence : nous voilà avec le contournement est de notre Métropole qui passe au cœur de celle-ci en mélangeant les trafics de transit, d'échanges et locaux.

Aujourd'hui, nous le savons, la traversée de la rocade dite "des villages" n'a rien d'une promenade bucolique. C'est un des points majeurs de congestion routière de notre agglomération, avec des nuisances extrêmement importantes en matière de pollution atmosphérique, sonore, pour les habitants des communes traversées, sans compter que c'est une zone à fort trafic de poids lourds et d'insécurité routière.

Autre conséquence, des trafics intenses traversent des zones extrêmement sensibles de notre territoire, je veux parler ici de l'arrivée de l'A46 à Vaulx-en-Velin par la descente de Sermenaz, avec un ouvrage vieillissant enjambant partiellement une partie de notre réserve d'eau potable.

Et au sud, au niveau de Ternay/Chasse-sur-Rhône, nous avons de forts trafics dont des poids lourds qui circulent en plein couloir de la Chimie avec des sites industriels classés Seveso. Les risques industriels existent : AZF à Toulouse, Lubrizol à Rouen, par exemple, catastrophes majeures qui nous rappellent tragiquement que le risque zéro n'existe jamais et, pourtant, ces risques industriels sont souvent sous-estimés et sous-évalués lorsque l'on compare différents projets, notamment en matière de leur coût.

En plus des conséquences humaines, je vous laisse imaginer l'impact économique d'un incident majeur sur le trafic routier et ferroviaire sur cette zone sud du couloir de la Chimie, un trafic qui se trouverait stoppé, arrêté, bien au-delà de notre région Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est pourquoi, les aspects financiers de tels projets structurants pour les territoires ne doivent jamais être une boussole à courte vue de la décision publique. C'est toute la difficulté. J'en veux pour exemple le fait que, depuis la réalisation de l'A46 Nord et Sud, l'A432 a été réalisée et dessert Saint-Exupéry en épousant une partie du tracé prévu initialement pour l'A46. C'est pourquoi, avec le temps, tout arrive, y compris les moyens financiers.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous résigner à abandonner la qualité de vie, la santé et la sécurité des habitants de la Métropole et de l'Ozon, en acceptant ce projet d'aménagement. Pour autant, il nous faut penser des solutions pour répondre à la saturation du trafic et à la dégradation des conditions de vie des habitants sur cette partie du territoire.

La Métropole a la responsabilité de les créer lorsqu'elles relèvent de sa compétence ou de les encourager lorsque celles-ci dépassent son périmètre d'action. C'est bien le sens de cette délibération.

Quelques-unes de ces alternatives sont évoquées dans l'exposé des motifs et d'autres pourraient être envisagées.

En premier lieu, un des leviers majeurs pour réduire le transit poids lourds, c'est de développer le fret ferroviaire. Cela signifie, très concrètement, de faire avancer le dossier du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

Le CFAL doit être une priorité. Nous appelons à une grande vigilance quant à son tracé, notamment au sud afin que celui-ci ne vienne pas s'échoir dans une zone déjà saturée, dense et à haut risque industriel, sans oublier la gare de triage de Sibelin à Solaize. Une piste sérieuse serait de privilégier un tracé longeant la ligne à grande vitesse. Cette perspective offrirait l'occasion de relancer la réflexion du prolongement de l'A432 Sud, scénario insuffisamment exploré depuis comme alternative à la mise à 2 X 3 voies de l'A46 Sud. Cela devra, bien évidemment, se réfléchir dans un cadre d'une large concertation avec les habitants et les collectivités de l'Isère concernés.

Enfin, le développement des modes de transports collectifs est un levier important pour contenir, voire réduire le trafic local dans cette partie est de notre Métropole qui, ne l'oublions pas, continue à se développer économiquement et démographiquement.

Cette délibération rend donc un avis clair et étayé en ouvrant sur la recherche d'alternatives parce que ces solutions nécessitent un travail de concertation, de dialogue avec d'autres collectivités, d'autres territoires. Cette délibération n'a pas à être amendée en faveur de tel ou de tel scénario.

Notre groupe votera favorablement cette délibération telle qu'elle est.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile qui, en même temps, va nous présenter son amendement et que je remercie d'avoir déposé cet amendement, très tôt, la semaine dernière, ce qui a permis à tous les groupes d'en prendre connaissance.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous offre la possibilité d'émettre un avis défavorable au projet d'aménagement de l'A46 Sud tel que proposé par l'État et les Autoroutes du Sud de la France dans le cadre de la concertation préalable qui s'achèvera demain.

Vous connaissez le combat que je mène, avec de nombreux Maires et collègues ici présents, sur le sujet de l'engorgement de la circulation dans l'est lyonnais, engorgement qui s'est, d'ailleurs, amplifié considérablement avec la mise en œuvre du déclasserement des autoroutes A6-A7, M6-M7.

Cet engagement nous a amenés, dès le début, à nous opposer à ce projet.

Aussi, j'observe que la Métropole nous rejoint sur ce sujet sensible en inscrivant dans le marbre son opposition à un projet qui ne résoudra en rien les problèmes de circulation. Bien au contraire.

Mais avant toute chose, permettez-moi une remarque liminaire, monsieur le Vice-Président Kohlhaas. En commission, vous avez bien voulu nous indiquer les motifs de votre absence et de celle du SYTRAL à l'atelier de concertation consacré aux déplacements, atelier durant lequel vous deviez exposer, au public, vos perspectives en matière de mobilité collective. J'en prends note.

Cependant, j'ai pu constater, plus largement, l'absence récurrente de représentants de l'Exécutif de la Métropole et du SYTRAL aux réunions publiques ou lors des ateliers thématiques de la concertation.

C'était pourtant l'occasion d'affirmer nos arguments d'opposants à ce projet.

Ceci étant dit, cette délibération nous propose, par ailleurs, d'engager la Métropole à contribuer au développement d'alternatives afin de contenir, voire diminuer, le trafic routier et les nuisances associées.

Pour ce faire, vous proposez deux leviers d'action. Tout d'abord, vous évoquez le fret ferroviaire et la nécessité de relancer le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise pour reporter une partie des flux PL (poids lourds) de transit sur le rail.

C'est une position que nous avons toujours défendue et le challenge réside dans notre capacité à vaincre la route sur les délais et sur sa compétitivité pour apporter, au monde économique, une solution meilleure que ce que la route est capable de lui procurer seule, d'où l'importance de la réalisation du CFAL.

Mais je vous l'ai dit au Conseil de la Métropole en décembre dernier, en l'absence d'un prolongement du CFAL complet nord-sud, arrimé au sud de Vienne, nous n'admettrions pas que la chance offerte par le projet de doublement des voies sur l'axe Grenay/Saint-Priest/Vénissieux, nécessaire pour renforcer la place du train dans les déplacements quotidiens, soit obérée par une autoroute de fret de transit.

Le second levier d'action que vous défendez porte sur les alternatives à la voiture individuelle avec le développement des transports collectifs urbains et celui des services sur l'étoile ferroviaire lyonnaise.

Et là, je dis chiche ! Car nous sommes nombreux à y être favorables et depuis longtemps. Pour ma part, je l'ai d'ailleurs toujours été.

Comme je vous l'ai toujours indiqué, en effet, la pierre angulaire de la mobilité urbaine dans l'est reste, avant tout, le développement d'une offre de transport en commun lourd, plus concurrentielle à la voiture et adaptée à notre bassin de vie, d'où la nécessité, notamment, de réfléchir à un maillage performant du transport public qui irriguerait, entre elles, les villes du Grand est lyonnais, maillage qui n'existe toujours pas et qui ne semble pas figurer dans vos projets immédiats. Je veux parler, entre autres, de la liaison entre les différentes zones économiques de l'est qui permettrait, j'en suis convaincu, d'apaiser le trafic local de la Rocade.

Le "nouveau" SYTRAL, si je peux m'exprimer ainsi, verra le jour en janvier prochain. Aussi, dans le cadre de l'élaboration à venir des plans de mobilité, je souhaite qu'il puisse réfléchir à cette problématique rapidement, en étroite collaboration avec les communes de la Métropole et les communautés de communes concernées.

Car comme vous le savez, la problématique de transport vécue par les habitants diffère selon que l'on habite au centre de Lyon, en première, deuxième, voire en troisième couronnes.

Aussi, l'idée selon laquelle la question des déplacements autoroutiers à l'échelle de l'agglomération est étroitement liée à celle du ferroutage et à celle du développement des transports collectifs, sonne comme une évidence.

Mais votre démonstration est incomplète. Pourquoi ? Parce que l'agglomération lyonnaise présente la particularité d'être au carrefour du trafic européen de transit sur les axes nord-sud et est-ouest. Parce qu'elle est, par ailleurs, la seule Métropole européenne à ne pas posséder, aujourd'hui, de véritable contournement autoroutier. Parce que la plupart des experts reconnus préconisent, depuis longtemps, la séparation du trafic de transit au trafic local. Parce qu'enfin, le volume du trafic annoncé de 70 à 100 000 véhicules/jour en jour de pointe sur l'A46 Sud, est totalement sous-évalué.

J'ai fait procéder aux frais de la commune, à un comptage précis et fiable. Que disent ces chiffres ? Que les moyennes de trafic sur les 15 derniers jours s'élèvent à plus de 170 000 véhicules/jour dans les deux sens de circulation. Voilà la sombre réalité et ces chiffres ont été, pas plus tard que ce matin, officialisés.

Il manque, à l'évidence, un troisième levier d'action et vous le savez bien. Vous l'avez, d'ailleurs, admis en commission monsieur Kohlhaas, c'est celui d'un grand contournement autoroutier, celui que de nombreux habitants et élus de l'est lyonnais n'ont eu de cesse d'appeler unanimement de leur vœu, lors de cette concertation préalable. Cela, vous devez absolument l'entendre.

Qu'on dit les gens présents ? Qu'ils ne voulaient pas de ce projet et que soit étudiée la réalisation d'un vrai contournement autoroutier par l'État.

Et je rajouterai "comme cela est réglementairement prévu par le SCOT". Nous avons pris le temps et nos prédécesseurs également, de travailler sur le schéma de cohérence territoriale. Le mot "cohérence" ne veut-il pas tout dire ?

En définitive, cette délibération propose des solutions qui, si elles ont le mérite d'exister, comportent de nombreuses limites pour désengorger durablement la circulation dans un secteur déjà complètement saturé.

Elle souffre incontestablement d'insuffisances pour nous inscrire pleinement dans une vision globale et cohérente de ce que sera l'agglomération à l'horizon 2050.

C'est tout le sens de l'amendement que nous avons proposé. Mon groupe et moi-même ne participerons pas au vote si notre amendement est rejeté. Je vous remercie de votre attention.

(VOIR amendement - annexe n° 3 page 202)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère GIROMAGNY : Monsieur le Président, chers collègues, cette rocade dite "des villages", je l'ai vue naître et je l'utilise depuis son ouverture à la circulation, avec ses problèmes endémiques.

Vous connaissez peut-être l'adage "une voie de plus résoudra le problème" ? Sur des axes toujours plus congestionnés, c'est l'application de cette théorie, surtout aux États-Unis, qui a longtemps justifié l'ouverture de nouvelles voies. Mais le résultat est ironiquement absurde. On observe parfois des autoroutes avec une dizaine de voies, sans que cela ne résolve le problème de congestion. Cette théorie ne doit pas justifier le projet d'élargissement de l'A46 Sud. Ce qui est en cause, c'est bien le trafic induit car, en augmentant la capacité d'une route, on encourage un nombre croissant de véhicules à l'utiliser. Sur cet axe, en heure de pointe, le trafic local sature la voirie ainsi que les sorties et accès.

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon est justement invitée à rendre un avis dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'État et ASF sur le projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud, prévoyant sa mise à 2 X 3 voies.

Contre l'emballage climatique, la France s'est engagée à respecter les accords de Paris et à réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre, notamment, dans le secteur des transports. Dans ce contexte, le projet d'élargissement de l'A46 Sud nous semble injustifié et aller à contre-courant des objectifs nationaux. Laisser entendre, comme le fait ASF, que ce projet permettra de fluidifier le trafic et de réduire les nuisances et les pollutions, est trompeur car c'est bien le contraire qui se produira. Le trafic induit ne permettra pas de résoudre le problème de congestion et sera source de pollutions supplémentaires pour les riverains.

À cette vision simpliste et court-termiste regrettable, nous souhaitons opposer une vision globale des déplacements sur la Métropole et au-delà, en cherchant à réduire l'ensemble du trafic routier plutôt qu'à vouloir le fluidifier à tout prix.

En ce sens, les alternatives respectueuses de l'environnement doivent être développées prioritairement. La concrétisation du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise est indispensable pour développer le report modal du transport de marchandises vers le rail et, ainsi, réduire le trafic routier et de transit sur la Métropole.

Pour le transport des particuliers, le futur établissement public SYTRAL, élargi aux territoires voisins de la Métropole, constituera le cadre nouveau pour renforcer les transports collectifs entre le centre et l'est du territoire. Dans cette même perspective, la réalisation d'un RER métropolitain nous semble prioritaire et indispensable. Nous souhaitons que la Région s'engage en ce sens à nos côtés.

Chers collègues, le groupe des écologistes votera donc pour cette délibération car ce projet d'élargissement, englué dans une vision court-termiste et trompeuse, s'inscrit en contradiction totale avec l'urgence climatique. Nous voterons, également, contre l'amendement proposé par le groupe Rassemblement de la droite. L'hypothétique réalisation de l'A432 qui n'est, d'ailleurs, pas dans les cartons de l'État, ne constitue pas non plus une réponse pertinente. Cet amendement, sans aucune consultation des territoires qui seraient impactés, ne revient qu'à proposer de dévier, encore plus à l'est, le trafic routier. Or, c'est bien partout que nous devons réduire ces flux. Encore une fois, c'est donc bien le CFAL qui devrait être prioritaire pour l'État, pas l'A432. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Alors, rapidement, un mot sur la concertation, quand même. Certains l'ont dit mais je voudrais revenir là-dessus. Cette concertation a été organisée au dernier moment, nous avons été prévenus de ces dates de réunions et, notamment, de la réunion de lancement, moins d'une semaine avant qu'elle ait lieu.

Je crois que les garants de la Commission nationale du débat public en ont pleinement conscience, c'est ce qui explique aussi que nous n'avons pas pu aller à de nombreuses réunions. Pour ma part, je m'étais engagé, auprès des opposants à l'élargissement de l'A46, à participer à une réunion publique à Communay, le soir de la réunion de lancement, je n'allais pas les lâcher.

Mais certains de nos Vice-Présidents et nos services ont participé à de nombreuses réunions, pas à la Tribune, à côté des porteurs du projet parce que nous ne souhaitons pas être solidaires des porteurs du projet, mais dans la salle et ont pris la parole régulièrement.

Des changements de dates ont eu lieu, en permanence, sur les ateliers. Il faut imaginer, quand on compare à des concertations menées actuellement par le SYTRAL et la Métropole, que certains critiquent d'ailleurs régulièrement, je pense qu'effectivement, ASF pourrait nous demander de les former à la participation citoyenne, ils pourraient faire de nets progrès.

Sur la délibération, elle-même, l'objectif que nous avons poursuivi-là, c'était d'avoir une parole forte de la Métropole, au-delà des divergences qui peuvent, à la marge, nous diviser, d'exprimer largement, majoritairement ce qui nous rassemble, c'est-à-dire l'opposition à l'élargissement de l'A46 puisque, si j'ai bien compris toutes vos interventions, il n'y a qu'un seul groupe qui la défend.

Je trouverais regrettable que, parce qu'on n'est pas tous d'accord sur des choses qui sont à la marge et qui n'apparaissent donc pas dans cette délibération, un certain nombre de groupes ne votent pas leur opposition et n'expriment pas leur opposition à l'élargissement de l'A46, d'autant que vendredi, comme d'aucuns l'ont rappelé, le SEPAL, le syndicat du SCOT qui regroupe les élus métropolitains et ceux de la CCPO (Communauté de communes du pays de l'Ozon) et de la CCEL (Communauté de communes de l'est lyonnais) a voté un avis semblable à celui que nous vous proposons ce matin et je trouverais, d'ailleurs, assez surprenant que certains l'aient votée vendredi et ne participent pas au vote ce matin mais c'est votre droit, bien évidemment, mais je pense que l'objectif, c'était d'exprimer fortement à l'État et surtout à ASF, une opposition très large des élus de la Métropole à cet élargissement de l'A46.

Sur l'amendement présenté par monsieur Gascon et le petit débat qu'il y a autour, d'abord je voudrais dire à monsieur Rudigoz, d'une part, et à monsieur Gascon, d'autre part, mais il a fait attention ce matin qu'un des enjeux essentiels de la démocratie, c'est de ne pas déformer les propos tenus par les autres.

Ceci dit, comme vous l'avez rappelé monsieur Geourjon, il y a 20 000 poids lourds dans la section la plus chargée de l'A46 Sud, 20 000 poids lourds par jour qui circulent, dont la moitié pourrait être mise sur le rail, la moitié, cela fait 10 000.

Et puis à côté de cela, il y a, alors ce sont les chiffres de l'État, monsieur Gascon, peut-être qu'ils sont à mettre à jour, mais moi pour l'instant, n'ayant pas encore vu vos méthodes de comptage, je pars sur les chiffres officiels, il y a 80 000 véhicules particuliers dont seulement 10 000 sont en transit, 70 000 sont internes au territoire et à la Métropole. Donc 10 000 véhicules particuliers, c'est une petite départementale.

Est-ce qu'il faut tout de suite et de manière, à mon avis, prématurée, dire qu'il nous faut un grand contournement est ? Je ne le crois pas. Je crois qu'effectivement l'urgence est de réaliser le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise nord et sud et le plus large possible le long de la LGV (ligne à grande vitesse) pour sa partie sud et je crois qu'on attend des choses du côté de l'État d'ici la fin de l'année, en regrettant que depuis neuf ans, aucun coup de pioche n'ait eu lieu sur la partie nord alors qu'il a sa DUP (déclaration d'utilité publique).

Je crois qu'il est urgent et vous l'avez dit, de développer les transports en commun. Alors, vous le dites, monsieur Gascon, vous le soutenez depuis des années, nous, nous le faisons. Nous avons travaillé déjà mais cela se fait en quelques mois, voire années, avec la CCPO et la CCEL pour mettre en place des lignes fortes de transports collectifs pour ces territoires qui sont peu ou très mal desservis. Cela est déjà à l'ordre du jour et cela verra le jour dans les mois et les années qui viennent.

C'est l'enjeu essentiel et j'ai dit en commission et je le répète ici, que de tous les projets autoroutiers qui sont déjà, pour certains, très avancés comme, par exemple, le doublement de la RN88 tant voulu par le Président de la Région, qui coûte des centaines de millions et qui n'a aucune justification ou comme l'autoroute Thonon-Machilly en Haute-Savoie et qui sont lancés, je pense qu'effectivement l'étude d'un grand contournement ou d'une prolongation de l'A432 doit être menée par l'État mais pour l'instant, elle n'est pas d'actualité, elle n'est pas dans les cartons de l'État, elle n'est pas inscrite à la DTA (Directive territoriale d'aménagement) donc pour moi, votre amendement est prématuré et l'important est qu'on ait un avis le plus large possible d'opposition à l'élargissement de l'A46 Sud. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons mettre aux voix l'amendement, tout d'abord. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. L'amendement a été rejeté avec 57 voix pour et 71 voix contre.

Nous allons donc pouvoir voter maintenant la délibération.

Un mot, quand même, pour dire qu'on a eu le même débat au SEPAL avec nos amis de la CCEL et des Pays d'Ozon. Moi, ce que j'entends des débats, c'est qu'il n'y a, finalement, pas un consensus mais, en tout cas, une forte majorité d'opposants à l'élargissement de l'A46 et la question, très simple, qui a été posée est : est-ce que la Métropole prend une position officielle contre cet agrandissement ? C'est ce que prévoit cette délibération.

Naturellement, tous les débats qui sont légitimes, qui concernent d'autres territoires que nous et moi, y compris, par rapport aux relations qu'on a avec nos territoires voisins, je trouve qu'il faut faire preuve, parfois, d'un peu de tact. Naturellement, les débats doivent continuer sur toutes les infrastructures qui ont été citées sachant que, naturellement, tout ne pourra pas être fait.

Voilà, nous allons mettre au vote la délibération. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. La délibération a été adoptée avec 84 voix pour et une contre.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons suspendre notre séance pour reprendre à 14h00 et je vous souhaite, à toutes et tous, un excellent appétit.

(La séance est suspendue à 13 heures 09 et reprend à 14 heures).

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

N° 2021-0715 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

MME LA PRÉSIDENTE : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0715. C'est une délibération relative à un sujet d'urbanisme relativement significative par rapport à la vision que nous avons du territoire et donc je laisse la parole à Béatrice Vessiller pour nous présenter la délibération.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Merci madame la Vice-Présidente. Alors, en effet, il s'agit de délibérer pour ouvrir la concertation sur un projet qui sera un projet très important dans les années qui viennent pour la Métropole mais aussi pour cette partie de la Ville de Lyon qu'est la rive droite.

Aujourd'hui, c'est un axe, bien que situé dans le secteur du périmètre UNESCO (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture), dont le caractère routier, quasi autoroutier est vraiment très marqué. On l'appelle l'axe nord-sud, ce n'est pas pour rien, avec de nombreux dysfonctionnements qui ne font qu'empirer au fil des années, alors, une très forte circulation automobile, du bruit, de la pollution.

Quand on regarde la carte d'exposition à la pollution, les grandes infrastructures ressortent vraiment et cet axe en particulier. On a des cheminements piétons très inconfortables voire insécures, pas du tout agréables. On a une coupure urbaine importante générée par les trémies. On a peu d'aménagements cyclables. On a peu de relations, mêmes visuelles, avec le fleuve sur cette rive-là, contrairement à la rive gauche où, bien sûr, chacun et chacune peut apprécier, maintenant, d'avoir retrouvé le fleuve, depuis bientôt 20 ans. On a peu de socles commerciaux actifs, peu d'animations au pied des immeubles et un patrimoine végétal qui est beaucoup altéré par rapport à ce qu'il a été historiquement, vu qu'on avait une plantation d'alignement très ancienne.

Alors, au vu de tout cela, nous avons plusieurs enjeux pour requalifier cet espace public et en faire vraiment un lieu dont on espère qu'il aura le même succès que la rive gauche ou que les rives de Saône, donc, requalifier l'espace public et accueillir de nouveaux usages.

Rappelons que l'on est dans le périmètre UNESCO, j'insiste là-dessus et qu'avoir quasi une autoroute urbaine en plein périmètre patrimonial, mondial, c'est un peu dommage.

Il faudra donc traiter la question des trémies. Il faudra retrouver une trame végétale de grande qualité, voire même créer un corridor de fraîcheur. Il faudra recréer un espace de promenade, de détente qui permettra aussi d'accueillir de nouveaux usages, à inventer sans doute avec nos concitoyennes, nos concitoyens qui s'exprimeront dans les mois qui viennent, mettre en valeur les pieds d'immeubles pour, justement, faire que cet espace public soit vivant de la façade jusqu'au fleuve, retrouver un espace au profit des mobilités autres que la seule circulation automobile, sur la mobilité importante, de retrouver un espace public qui permette aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun dont on définira la place sur tout ou partie du linéaire, de pouvoir être utilisé en toute sécurité et dans des bonnes conditions d'efficacité.

Ce projet sera aussi à travailler avec les projets d'apaisement de la presqu'île, d'une part, et d'apaisement de la M7 au sud du tunnel de Perrache.

Et puis, troisième grand type d'enjeu, c'est le lien avec le fleuve, je le disais aujourd'hui, on a peu de relations en rive droite, contrairement à la rive gauche, donc du point de vue de la topographie, on n'aura sans doute pas les mêmes possibilités que l'on a eues sur la rive gauche mais, pour autant, retrouver le fleuve aussi sur la rive droite, que ce soit par des liens physiques ou visuels, créer d'éventuelles haltes fluviales puisque, de ce côté-là, le Rhône est peu utilisé aussi à des fins de mobilité en ayant un accès aux quais bas, tout cela, ce sont des sujets que nous avons dans les objectifs de cette requalification ambitieuse.

Ces objectifs, ces enjeux étant posés, nous proposons, à ce stade, une délibération qui présente les modalités de la concertation. Bien sûr, on s'engage sur un projet au long cours, il y aura de nombreuses étapes de concertation après mais, d'ores et déjà, il faut lancer une concertation réglementaire pour recueillir, à ce stade très général, les attentes des habitantes et des habitants du secteur mais bien au-delà puisque cet axe, cette rive droite, c'est un espace de portée métropolitaine comme l'ont été la rive gauche ou les rives de Saône et donc, du coup, c'est bien les attentes de toutes les Grand Lyonnaises et les Grand Lyonnais que nous espérons recueillir afin d'enrichir le programme de cette opération et puis de lancer, en 2022, une consultation de concepteur, d'architecte-paysagiste-urbaniste qui nous aidera à bâtir un projet très qualitatif.

Pour cela, nous vous proposons des modalités de concertation, à la fois classique, papier dans les mairies, Hôtel de la Métropole et la plateforme numérique "jeparticipe.grandlyon.com". Nous organiserons des réunions publiques, là encore, on espère pouvoir les organiser en physique mais on verra bien sur cette période ce qu'il est possible de faire pour aller au plus près des habitantes et des habitants.

Le planning de la concertation, c'est du 8 novembre au 31 décembre 2021 pour cette première étape de concertation avec l'idée, ensuite, de rédiger le cahier des charges de la consultation d'architecte-urbaniste que nous aurons à lancer courant 2022. On recueillera des candidatures, cet automne, pour être prêts à lancer la phase "offre de la consultation" après la clôture de la concertation.

On a donc cette phase de concertation jusqu'à la fin de l'année, la phase de consultation d'une maîtrise d'œuvre, en 2022, des études de conception et des procédures réglementaires qui seront importantes parce que l'opération est importante mais aussi parce qu'on aura des exigences "loi sur l'eau", c'est aussi un axe à grande circulation à regarder avec la Préfecture.

Il y aura, sans doute, un an et demi à deux ans de procédure et d'études pendant lesquels la concertation sera aussi en cours et puis on pense démarrer une première phase de travaux, en 2025, pour avoir une première tranche réalisée d'ici mi-2026.

La phase de cette première tranche opérationnelle sera définie, à la fois, à l'issue de la concertation et des études techniques en fonction de ce qu'il est, à la fois, souhaitable et possible de réaliser, compte tenu des différentes contraintes que nous aurons à résoudre, notamment, je pointais, au début, l'enjeu des trémies, cela va être un problème techniquement compliqué.

On avancera en marchant, la première étape étant bien d'aller à la rencontre de nos concitoyennes et concitoyens pour faire s'exprimer les attentes sur cet espace public.

Voilà, la commission a donné un avis favorable, madame la Vice-Présidente.

(Projection d'un diaporama - VOIR annexe n° 4 page 203)

MME LA PRÉSIDENTE : Merci pour cette présentation. Nous avons deux minutes pour le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci madame la Vice-Présidente. Mes chers collègues, la requalification de la rive droite du Rhône est une nécessité dans le contexte de transformation de la Ville de Lyon pour faire face au changement climatique.

Au-delà, cette requalification vise à rendre la rive droite vivable, d'une part, pour les habitants de la Presqu'île, d'autre part, pour tous les Lyonnais qui pourront y flâner.

Il est vrai qu'aujourd'hui la rive droite ressemble plus à une autoroute urbaine en pleine ville et c'est là l'héritage du "tout voiture" des années 60.

Une alerte, cependant, sur les délais de concertation qui nous semblent courts et pour lesquels nous pensons qu'il faut accorder plus de place dans l'élaboration du projet et non pas en rester à la concertation réglementaire. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci madame la Vice-Présidente. En premier lieu, je voudrais saluer le lancement d'un chantier très attendu des Lyonnais, qui s'inscrit pleinement dans la perspective d'un apaisement de la ville, de sa végétalisation et de sa reconnexion avec son milieu naturel, en l'occurrence le fleuve Rhône. Je ne doute pas que cette consultation rencontrera un vif succès auprès des Lyonnais et des Grand Lyonnais et, notamment, des riverains de cette voie structurante de l'agglomération. Ce n'est pas peu dire que la rive droite du Rhône, entre le tunnel de la Croix-Rousse et Perrache, ressemble d'avantage, cela a déjà été dit, à une autoroute urbaine plutôt qu'à un lieu de vie agréable pour toutes et tous.

Nous partageons les objectifs fixés, à savoir un saut qualitatif dans la structuration de l'espace public, grâce à sa restitution à ses habitants, à un retour de la nature en ville, à la mise en valeur du patrimoine bâti, à l'apaisement des quais et ponts du Rhône, un peu à l'image de ce qui avait été fait sur la rive gauche avec, évidemment, les contraintes techniques afférentes.

Ce projet s'inscrit, évidemment, dans la volonté politique de la majorité de créer les conditions d'un report modal massif, à la fois par le développement des modes alternatifs à la voiture, modes doux et transports en commun et par la mise en place de la ZFE.

Dans ce cadre, nous appelons de nos vœux la réduction des voies de circulation sur cet axe, pour laisser plus de place aux piétons, aux cyclistes, aux poussettes et, bien sûr, aux transports collectifs. À ce titre, il serait opportun que, pour chaque euro investi sur la voirie, dans cette portion, un euro soit investi dans les transports en commun, car nous devons lier accessibilité et amélioration du cadre de vie.

Il nous appartient d'ailleurs d'être particulièrement attentifs à ce que ce projet qualitatif pour les riverains de la Presqu'île ne se traduise pas par un report de contraintes sur d'autres territoires métropolitains. Le défi est de taille, tant les quais sont un grand axe nord-sud d'entrée dans la ville, essentiel à l'économie du quartier et, plus largement, à la Métropole.

Il ne faudrait pas que le flux automobile arrivant du sud se reporte sur le tunnel sous Fourvière et ensuite à Vaise, ces axes-là sont déjà saturés. Il ne faudrait pas que le flux arrivant du nord se reporte sur la rive gauche, que ce soit sur les quais ou sur l'avenue Garibaldi. Il ne faudrait pas, non plus, que ces flux, dans les deux sens, ne viennent se déverser, encore une fois, à l'est, sur le boulevard Laurent Bonnevey, voire même plus loin.

Ainsi, nous devons replacer ce projet dans le cadre plus large de l'agglomération, à l'échelle de la Métropole dans son ensemble. Nous devons replacer ce projet dans la réflexion d'ensemble sur les mobilités et le nécessaire développement, évidemment, des TCL, des parkings relais mais aussi des transports interurbains, notamment les TER et ce fameux RER à la lyonnaise que nous appelons tous de nos vœux.

Vous aurez compris que nous voterons, évidemment, cette délibération et participerons activement à la consultation. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Dix minutes pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Madame la Vice-Présidente, par ce rapport, vous nous proposez de voter l'ouverture et les modalités de la concertation préalable au réaménagement de la rive droite du Rhône entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni.

Si nous sommes d'accord avec vous sur le constat d'un aménagement de cette rive droite, aujourd'hui peu qualitatif, nous ne voyons pas bien où vous souhaitez aller.

Cette délibération me fait penser à quelques vers de Charles Perrault qui écrivait :

*"Assis à l'ombre d'un rocher,
J'aperçus l'ombre d'un cocher,
Qui tenant l'ombre d'une brosse,
Nettoyait l'ombre d'un carrosse".*

Eh bien, je pense que vous nous présentez, aujourd'hui, l'ombre d'un rapport qui est fondé sur l'ombre d'un projet, qui, lui-même, n'est fondé sur aucune ombre d'une réflexion.

Et vous dites : "nous lançons ceci, puis on va bien voir ce que cela va donner". Vous comparez à ce qui s'est passé sur les rives gauche du Rhône, lorsque nous lançons le projet d'aménagement des berges ou bien des rives de Saône, par exemple, nous avons un projet et ce que nous lançons à la concertation, certes, n'était pas totalement défini, mais au moins nous avons les grandes lignes de ce projet. Là, je ne sais pas sur quoi les Lyonnais vont pouvoir se prononcer.

D'autant que vous l'avez dit, tout à l'heure, quelques-uns d'entre vous l'ont dit, nous sommes ici sur un axe qui sert un trafic d'échanges intra-métropolitain avec peu de trafic de transit, c'est-à-dire que ce sont les Grand Lyonnais qui se déplacent sur cet axe. 150 000 voitures par jour, vont-elles s'évaporer ? Je ne le pense pas ou alors c'est que madame Vessiller est visionnaire et qu'elle pense qu'il n'y aura plus de voitures au sol et que, comme cela se fait en Chine déjà, nous aurons des taxis aériens et des voitures aériennes qui nous permettront de libérer l'axe nord-sud de sa circulation.

Si cela n'arrive pas, je crois que nous allons connaître de grandes difficultés dans une agglomération qui est déjà totalement embolisée. Elle est embolisée d'abord parce que nous avons évité de faire un certain nombre de grands choix qui s'avéraient nécessaires.

Lorsque, par exemple, beaucoup ont parlé du RER à la lyonnaise, nous avons débattu, il y a deux ans, de la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, eh bien, nous n'avons pas avancé et donc, de RER à la lyonnaise, je crains qu'il n'y en ait point.

Tout à l'heure, nous avons discuté du problème d'écarter les circulations de l'agglomération et nous avons parlé de l'A46. Moi je proposais, à l'époque, que l'on essaye de désaturer, par exemple, la rocade est qui, aujourd'hui, est une muraille de camions en reportant sur la A432, ensuite en faisant un barreau à Saint-Priest, de manière à éviter le nœud de Manissieux et ensuite de faire en sorte que, sur la jonction vers Ternay, nous ayons là-aussi un aménagement et enfin, un pont sur le Rhône, de manière à éviter sur A7, aujourd'hui, les embouteillages que nous avons avec celles et ceux qui veulent aller sur Givors ou sur Saint-Etienne. Nous ne faisons jamais ces choix donc après, évidemment, notre agglomération est embolisée.

Je vous rappelle aussi que, pour réaliser ce beau boulevard urbain que je voulais entre la sortie du tunnel de Fourvière et Pierre-Bénite, j'avais proposé que nous bouclions le périphérique, comme cela on pouvait aller facilement dans ce périphérique, du nord au sud, d'est en ouest. Nous ne l'avons pas fait, nous avons arrêté ce projet et je crois que personne ne peut dire, aujourd'hui, que la circulation est fluide sur M6. On voit, tous les matins, quelque 5, 6, 7, 8 km de remontée de circulation et même chose sur M7 où la circulation est totalement embouteillée jusqu'à Pierre-Bénite et le tunnel de Fourvière. Ensuite, nous n'avons pas fait ces choix et je le regrette.

Alors après, il y a le vélo. Je ne suis pas contre le vélo, j'ai fait Vélo'v. Nous avons créé un certain nombre de pistes cyclables mais, excusez-moi de vous dire qu'il y a, aujourd'hui, des "Attila" de la circulation automobile et qu'il faut un équilibre parce que si, pour développer un certain nombre de pistes cyclables, pour les doubler quelquefois comme, par exemple, sur le quai Achille Lignon, le quai Général de Gaulle devant la Cité internationale où on a une piste dans le bas, une piste dans le haut, ce n'est pas pour que les cyclistes puissent mieux rouler, c'est pour embêter les automobilistes.

Alors, vous allez regarder ce qu'a publié récemment TomTom sur la circulation dans l'agglomération lyonnaise et vous voyez que tout est congestionné : les entrées sur Lyon, la circulation dans notre Métropole, mais au cœur de la Ville même, allez même maintenant sur "circulation à Lyon" et vous verrez que tout est bouché, en particulier, l'axe nord-sud est totalement aujourd'hui saturé.

Donc cela demande, avant de prendre quelque décision, de pouvoir approfondir ce que vous voulez donner à la concertation, montrer à voir aux Lyonnais, autrement ce ne sont que des rêves. D'ailleurs, moi j'aimais mieux les REV (réseau express vélo) que les Voiries lyonnaises, il paraît que cela a coûté 200 000 pour passer du REV à la Voirie lyonnaise. Moi, j'aimais autant le REV même si, quelquefois, il tournait au cauchemar pour beaucoup d'habitants de l'agglomération lyonnaise.

Je vous conseille de réfléchir un peu parce que vous voyez, par rapport à Paris par exemple, nous n'avons pas le même maillage de transports en commun et donc, il est plus difficile d'aller d'un point à l'autre de l'agglomération et on ne peut pas tout faire en vélo, donc il convient de laisser quelques voies disponibles pour les automobilistes.

En plus, je vous l'ai dit tout à l'heure, avec la politique que vous menez, de dédensification dans l'agglomération lyonnaise, dans la Métropole de Lyon, vous repoussez les gens dans la troisième couronne. Évidemment, comme il n'y a pas de transports en commun, comment vont-ils venir ? Ils vont venir en voiture ! D'ailleurs, on voit bien lorsque l'on regarde les chiffres, la part modale de la circulation automobile reculait régulièrement au cours des dernières années. Pour la première année et encore tout le monde n'est pas revenu du télétravail, elle ré-augmente de 4 %, donc nous sommes dans une situation extrêmement compliquée.

Donc aujourd'hui, vous nous dites que le seul axe qui permet de passer du nord au sud va être totalement revu et que l'on diminuera les voiries. Si vous pouvez m'indiquer par où les voitures passeront, ce serait bien.

Vous voyez, tout à l'heure monsieur Debû, dont je ne partage pas toutes les vues, m'indiquait qu'il ne faudrait pas qu'il y ait des reports, report sur le tunnel de Fourvière, sortie à Vaise. Ce matin, je venais à la Métropole, l'entrée à Vaise sur le tunnel de Fourvière était totalement saturée avec des gens qui venaient de Sidoine Apollinaire, avec des gens qui venaient du 5ème, avec des gens qui venaient de Vaise même, impossible de circuler, le tunnel, lui-même, était totalement saturé !

Vous êtes en train d'asphyxier l'agglomération lyonnaise et donc, demain, lorsque les entreprises verront que dans cette agglomération, on ne peut plus circuler, elles partiront dans d'autres agglomérations et vous aurez perdu, à la fois l'économie, vous aurez perdu le logement, vous aurez perdu la mobilité dans l'agglomération et cette ville que vous vouliez apaisée, deviendra une ville qui, pour chacun des Grand Lyonnais et des habitants de Lyon, tournera au cauchemar et à l'angoisse.

Attention, madame la Vice-Présidente, de réfléchir à tout cela avant de lancer des grands projets dans la nature.

Alors, comme nous étions dans l'ombre, nous allons, au bénéfice de la confiance, vous accorder l'ombre d'un projet positif mais nous attendrons la suite.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Dix minutes ont été demandées par le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Bonjour, j'interviens en remplacement de Michel Le Faou qui a dû s'absenter du Conseil pour des raisons professionnelles.

La lecture de cette délibération nous a étonnés à plusieurs égards. Déjà sur la méthode, nous connaissions tous les détails de votre projet, annexe inclus, avant même de recevoir ce rapport grâce à un suivi attentif de la presse. Cela commence à devenir une habitude assez lassante puisque ce n'est pas le seul dossier concerné sur cette séance où nous avons appris vos intentions par une notification du Progrès plutôt que par les voies officielles. Peut-être devriez-vous demander une réforme institutionnelle pour faire en sorte que vos projets soient approuvés par la presse avant d'être débattus par les élus issus au suffrage universel ? Cela serait sans doute moins démocratique mais, peut-être, plus conforme à vos habitudes.

Ensuite et contrairement à la présentation que vient d'en faire Béatrice Vessiller, sur les mots employés lors de vos expressions publiques. En effet, dans la presse vous dites que : *"rien n'aurait été fait pour permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de se réapproprier leurs fleuves, ils auraient été laissés à l'abandon"*. Ainsi, de Lucius Munatius Plancus à Grégory Doucet et Bruno Bernard, il n'y aurait donc qu'un immense vide.

Dans les faits, c'est un peu plus complexe que cela et cette reconquête des fleuves a été engagée de longue date.

Aussi, nous allons vous rafraîchir la mémoire, la mémoire de monsieur le Maire de Lyon, en particulier qui, comme néo-lyonnais, connaît peut-être mal l'histoire de notre ville et, notamment, le temps long dans lequel s'est construit la ville :

- dès 1981, il y a 40 ans, la Ville de Lyon avec Francisque Collomb, ès qualité de Maire, institue une commission "Lyon, Ville fluviale" et dans ce prolongement, un colloque est organisé, en 1987, ayant pour titre "la Ville et le fleuve". Ce colloque marquera l'accélération des réflexions sur le sujet fluvial à Lyon,

- sous l'égide de Michel Noir, en 1990, et sachons rendre hommage à son impulsion et à celle d'Henry Chabert, une étude est confiée à l'Agence d'urbanisme visant à l'élaboration d'un document de planification relatif à l'aménagement des berges du Rhône et des rives de Saône,

- c'est le fameux plan bleu qui a été adopté par le Conseil de la Communauté urbaine d'alors en 1991 et qui servira de fil conducteur. J'invite aussi monsieur le Maire de Lyon à relire le rapport Jacques Bethemont et de Jean Pelletier de 1990, publié dans la revue de géographie de Lyon, il pourra constater que tous les ingrédients étaient déjà réunis à cette époque. Mais la construction et la transformation de la ville nécessitent du temps long, des financements et surtout pour commencer, il a fallu acter un transfert de l'État de sa compétence portuaire à la Communauté urbaine en instituant un bail emphytéotique sur une partie des berges du Rhône et des rives de Saône pour pouvoir agir. Le plan bleu sera ensuite réalisé en 1998 et servira de base à ce qui suivra,

- ainsi, dès 2001, sous l'impulsion de Gérard Collomb et de Gilles Buna, le projet de berges du Rhône a été une étape essentielle puisque, sur 10 ha et plus de 5 km de long, du parc de la Tête d'Or jusqu'à Gerland, les Lyonnais ont pu se réapproprier ces quais qui sont devenus des véritables lieux de vie, de détente et de loisir. Vous remarquerez d'ailleurs, et vous n'avez pas manqué de vous en féliciter ces derniers jours, que la piste cyclable la plus empruntée de France est celle des berges du Rhône. Pour un fleuve abandonné, c'est quand même pas mal,

- le projet des rives de Saône s'est ensuite inscrit dans cette continuité avec la réalisation de 15 km de promenade piétonne végétalisée, au plus près de l'eau et en osmose avec son écosystème. Ce projet doit d'ailleurs se poursuivre avec la réalisation des terrasses de la Presqu'île permise à la fin des travaux de Saint-Antoine,

- enfin, le déclassement de l'A6/A7, obtenu après une longue bataille avec l'État et qui vous permet, aujourd'hui, d'envisager plus sereinement le réaménagement du Quai Perrache.

En politique et particulièrement dans l'action d'une collectivité locale et, notamment, en urbanisme, qu'on le veuille ou non, on se situe toujours dans un héritage, dans une continuité et, fort heureusement, au regard de la décorrélation qui peut exister entre le temps politique et celui des grands projets qui transforment une ville. Il s'agirait alors de ne pas l'oublier au milieu des propos d'estrade que vous pouvez tenir, d'autant plus que vous êtes également, pour certains d'entre vous au sein de la majorité, comptables du bilan des derniers mandats. Donc, en lançant ce projet pour la rive droite du Rhône, vous ne récupérez pas un fleuve à l'abandon mais vous êtes dans la continuité de vos prédécesseurs.

Sur le fond, vous entretenez un flou qui vous est bien utile en présentant des grands principes sur lesquels tout le monde peut se retrouver, sans préciser vos intentions concrètes.

Vous souhaitez également le développement des haltes fluviales. C'est une excellente nouvelle. Mais tout l'intérêt des haltes fluviales, c'est que des navettes puissent s'y arrêter. Jusqu'à présent, vous avez refusé d'avancer sur la question d'un service de ce type géré par le SYTRAL, prétextant des raisons techniques et de coûts. Nous serions donc très heureux que vous puissiez nous présenter vos projets en la matière.

La topographie de Lyon, avec ses deux fleuves qui se marient à Confluence, après avoir coulé sur une bonne partie de la ville, est une véritable chance et nous devons la saisir pour développer un service de transports en commun fluvial efficace.

Notre groupe, qui a porté un certain nombre d'idées pour les secteurs concernés durant la campagne métropolitaine, par exemple la couverture de la circulation devant l'Hôtel Dieu, sera une force de proposition constructive durant cette concertation et restera attentif à ses conclusions.

Dans l'attente d'en savoir plus sur vos intentions et sur le sens que vous comptez donner à ce projet, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Quatre minutes ont été demandées par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Mesdames les Vice-Présidentes, mes chers collègues, dans cette délibération, vous nous proposez le lancement de la concertation préalable à la requalification de la rive droite du Rhône.

Comme c'est désormais habituel, la presse nous avait d'ailleurs informés avant la commission urbanisme et bien avant le Conseil que nous avons déjà décidé de lancer cette concertation, à se demander si un vote est encore nécessaire.

La requalification des berges du Rhône inscrites dans le périmètre de l'UNESCO mérite toute notre attention.

L'idée est, bien entendu, séduisante mais pas nouvelle puisqu'envisagée et étudiée à plusieurs reprises depuis le début des années 80 et avec l'aménagement de la rive gauche, c'est devenu, depuis quelques temps, un thème des campagnes électorales.

Or là, que nous proposez-vous ? Une concertation "bisounours" ou "pour voir", comme au poker ? Je n'ai pas les mêmes références littéraires, effectivement, que monsieur Collomb.

Un projet de cette envergure ne se réduit pas à une énumération de dysfonctionnements et à une liste de trois enjeux que nous pourrions appliquer, à peu près, à tout espace urbain à requalifier.

Si le problème était si simple, qu'il suffisait de s'asseoir et de demander au large public métropolitain : "*que voulez-vous sur ces berges ?*" La vie serait belle.

Le rôle de la collectivité est plus sérieux que cela. Le rôle de la collectivité est de fournir les éléments nécessaires à la bonne et entière compréhension des enjeux, des envies mais aussi des contraintes de chacun et de porter au débat, des points de réflexion étudiés, pesés et raisonnés.

Pensez-vous sérieusement que les Lyonnais mais également les métropolitains vont demander autre chose que des espaces verts, des arbres, des promenades pour les piétons et cycles, des commerces pas trop bruyants bien sûr ?

Pensez-vous qu'une collectivité responsable puisse s'affranchir de réflexions précises et d'entrants dans la réflexion et la concertation ?

Vous nous avez parlé d'une ligne de tram en rive droite, vous indiquez une ligne vélo des Voies lyonnaises, deux éléments venant réduire l'espace dédié à la voiture mais vous installez, d'ores et déjà, une station de covoiturage sur le quai Gailleton favorisant le trafic routier.

Cent millions d'euros d'argent public pour un projet réalisé sur deux ou trois mandats, ne méritent-ils pas un minimum d'études et de précisions au-delà de votre aversion pour la voiture ? Ce n'est ni sérieux, ni responsable.

En fait, comme dans l'ensemble de ce que vous nous proposez, l'heure n'est pas aux nuances dans votre Exécutif : soit le projet est totalement fixé, déterminé et c'est comme cela, soit rien n'est cadré, comme celui-ci. Finalement, les deux solutions ne sont pas aussi différentes, l'expérience montre qu'elles vous permettent de faire finalement ce que vous voulez.

La rive droite du Rhône engage bien plus que la Ville de Lyon et dépasse le cadre de la Métropole.

Son aménagement est attendu, mais complexe. Nous ne parlons pas d'un jardin public ou d'un petit aménagement de voirie. Il s'agit d'une pénétrante forte au cœur de la ville-centre.

Du fait de son impact sur notre agglomération, on peut s'étonner, d'ailleurs, que le dossier de concertation ne soit disposé en dehors de l'Hôtel de la Métropole que dans les mairies des 1er et 2ème arrondissements. Comme vous incluez les ponts dans le périmètre de requalification, à tout le moins les arrondissements reliés par ces ponts devraient être mieux associés.

Concier les habitants de la Métropole est, bien entendu, indispensable mais lancer une concertation sans études préalables et décisions claires et partagées sur des grands sujets comme les modes de transports retenus, n'est pas responsable.

Le groupe Droite, centre et société civile s'abstiendra sur ce dossier et vous demande de surseoir à cette concertation dans l'attente d'éléments plus précis. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Quatre minutes ont été demandées par le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller LUNGENSTRASS : Madame la Vice-Présidente, chers collègues, ce qui asphyxie l'air lyonnais comme dit monsieur Collomb, c'est la pollution de l'air liée à la voiture thermique individuelle. Il y a quelques jours, l'OMS annonçait avoir terminé son nouveau tour d'horizon de la recherche scientifique sur les impacts de la pollution de l'air sur la santé humaine. Le bilan est accablant, le rapport présenté prochainement lors de la COP26 divisera, parfois, par deux ou plus, les seuils recommandés pour les principaux polluants, par exemple les dioxydes d'azote ou les particules fines. C'est un sujet mondial mais aussi lyonnais et la rive droite du Rhône ne fait pas exception.

Permettez-moi un instant d'immersion, les quais de la rive droite du Rhône, autoroute urbaine cherchant son égal en plein cœur de centre-ville, est aujourd'hui un *no man's land* où les humains n'y ont leur place qu'à l'intérieur de quelques cars et de voitures, par ailleurs, plus pollués qu'à l'air libre. Débouchant sur les quais, espérant retrouver l'air pur et éventé d'une vallée fluviale, l'humain s'effraie. Il se retrouve aux bords d'un gouffre de huit voies dédiées aux voitures, au beau milieu d'un air irrespirable et d'un bruit assourdissant, en plein cœur de trottoirs et d'îlots centraux minéraux et rayonnant la chaleur. Si tant est que l'humain arrive au plus proche de l'eau, que de déception face à cette perte de lien avec le fleuve.

Y compris les arbres disent stop. Coincés dans leurs berceaux, ils essayent, tant bien que mal, de soulever tout ce bitume avec leurs racines. Il est temps d'agir, il est temps de construire la rive droite du XXI^e siècle, la rive droite des piétons, la rive droite mariée au Rhône, la rive droite végétalisée, la rive droite paysagère, agréable et verte.

Il est temps de reconquérir nos quais, de mettre en valeur notre patrimoine, de créer un lien vivant entre végétal, fluvial et humain. À partir du 8 novembre et pour presque deux mois, la parole est aux Grand Lyonnaises et aux Grand Lyonnais, qu'ils s'expriment, qu'ils nous partagent leurs rêves, qu'ils s'imaginent architectes et paysagistes.

Comme sur de multiples projets d'espaces publics désormais, la concertation évolue. Certains considèrent que le cadre de concertation proposé est flou, sans lignes claires pour le projet. Pourtant, les ambitions de la majorité sont posées et l'objectif est bien d'écouter les habitants. C'est précisément parce que c'est une vraie concertation préalable.

Ce projet de requalification? qui sera important pour notre mandat, devra s'inscrire dans l'histoire de la ville, faite de continuités mais aussi de ruptures, en répondant aux enjeux fondamentaux pour demain. Il s'inscrit dans une politique écologique large qui vise à faire face aux enjeux du changement climatique tout en nouant de nouvelles relations avec le vivant. Mais sans attendre cette requalification qui prendra du temps, la Ville et la Métropole travaillent déjà ensemble pour retrouver un lien entre les Lyonnais et leur fleuve, concrètement, avec les Voies navigables de France, par exemple, pour doter Lyon, d'ici quelques mois, d'une logistique urbaine fluviale efficace, pour réduire la pollution de l'air, la circulation routière et les émissions de gaz à effet de serre.

Ce lien se fait aussi par l'organisation prochaine de la fête de l'eau et par une mobilisation conjointe pour répondre à l'appel du Rhône, pour doter notre fleuve d'une personnalité juridique pour que la sauvegarde de l'habitabilité de la terre passe aussi par un nouveau cadre juridique où les paysages plaident pour eux-mêmes.

La place de la voiture sera réduite et non couverte comme l'envisagent certains, c'est cela la transition des mobilités nécessaire au vu du contexte climatique et sanitaire et c'est pour cela que nous proposons des nouvelles offres de mobilités pour les habitants, dans les prochaines années, en investissant 2,5 milliards pour les transports en commun, 100 millions pour les Voies Lyonnaises et des dizaines de millions pour les piétons, le covoiturage, l'autopartage et toutes les alternatives à la voiture thermique individuelle.

La croissance infinie de la Métropole n'est pas compatible avec les enjeux de mobilité, d'emplois, d'habitat ou de résilience. Seule une vision globale de l'aménagement du territoire peut être à la hauteur et c'est ce que nous portons chez Les écologistes. Gérard Collomb, inspiré par un écologiste, Gilles Buna, a transformé les berges du Rhône et de la Saône.

En 2021, ayons ensemble l'ambition de transformer la ville, pour l'adapter aux enjeux nouveaux et pour que les habitantes et habitants d'aujourd'hui et des décennies à venir, vivent mieux dans notre Métropole.

Pour alimenter nos réflexions à venir, je clos mon propos avec ceux de Gilles Buna qui concernaient la rive gauche, mais qui peuvent tout à fait nous inspirer pour la rive droite : *"Il faut créer dans le lit majeur du fleuve un lieu à la fois urbain, naturel et social, relié aux quartiers traversés"*. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Je laisse le soin à Béatrice Vessiller de nous indiquer quelques éléments de réponse et de clarification.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci de vos interventions et de l'intérêt que vous portez aux objectifs que vous semblez tous partager, c'est déjà un premier point.

Après, cher Gérard Collomb, je regrette que votre déclaration de ce matin ne s'applique pas aussi au projet de la rive droite, elle m'avait fait chaud au cœur.

Alors, c'est bien parce qu'il y a déjà eu requalification de la rive gauche du Rhône, des rives de Saône parce qu'effectivement, il y a cette histoire de la Ville de Lyon, depuis des décennies, d'avoir un plan bleu ambitieux que nous nous inscrivons dedans et que nous souhaitons inclure dans cette requalification des berges du Rhône, la rive droite. C'est une erreur de l'histoire que cela n'ait pas encore été fait. D'ailleurs, monsieur Collomb, je vous rappelle qu'au moment du projet, du grand projet de l'Hôtel Dieu, il avait été évoqué de faire des haltes fluviales pour desservir l'Hôtel Dieu, que ne les avez-vous réalisées ?

Certains d'entre vous s'inquiètent de la place de la voiture qu'on voudrait trop réduire et qui poseraient des questions sur : où vont passer les voitures ? Il ne faudrait pas saturer les autres axes. Plusieurs éléments de réponse, même si monsieur Lungenstrass vient d'en apporter un certain nombre.

D'abord, on est dans une évolution tendancielle à la baisse de l'usage de la voiture en ville. Les enquêtes ménages des décennies passées nous le montrent et si ce matin, c'était un peu bouché à Vaise, rappelons-nous qu'il y a juste un Président de la République, aujourd'hui, dans la Métropole et que cela a dû créer quelques difficultés de circulation.

Je ne dis pas, pour autant, que les choses sont tout à fait fluides les autres jours mais, pour autant, il faut bien, à la fois considérer que les évolutions tendanciennes sont à une baisse de l'usage de la voiture, accompagnées par des investissements sur d'autres mobilités et qu'en plus, c'est une nécessité de santé publique.

Alors, l'axe nord-sud, excusez-moi, c'est encore un anachronisme donc il est temps que l'on s'y attèle et nous assumons de poser l'ambition, l'intention d'avoir, à ce stade, effectivement un cadrage très général pour faire s'exprimer les habitantes et les habitants. Pour autant, au moment du début de la concertation, en novembre, nous mettrons à disposition des habitantes des habitants et de vous, chers collègues, un dossier qui présentera l'état des lieux, plus complet effectivement que ces quelques lignes sur les dysfonctionnements puisque nos équipes ont déjà beaucoup travaillé, depuis plusieurs mois, pour faire des constats, objectiver à la fois les trafics, l'état sanitaire des arbres, etc.

Nous avons des éléments de diagnostic, nous avons des intentions sur l'ambition. Effectivement, il y a les Voies lyonnaises et non pas les Voiries lyonnaises. Je crains que certains aient mal compris le nouveau nom du réseau express vélo puisqu'il s'agit bien des voies, ne rajoutons pas de la voirie là où on veut, au contraire, mieux la partager.

Nous nous donnons ce temps de discussion, très large, avec la population, bien au-delà des riverains effectivement, je l'ai dit, c'est un projet métropolitain et puis, nous aurons encore d'autres temps de concertation quand, après, nous aurons un concepteur dont le programme aura été nourri, à la fois, par les constats que nous avons faits dans les études techniques et par l'expression des habitantes et des habitants.

Vous avez raison, madame Croizier, il faudra que les dossiers de concertation figurent dans toutes les mairies d'arrondissement parce qu'en effet, nous avons mis les ponts dans le périmètre de réflexion, justement pour avoir une approche la plus globale possible et parce que les ponts, aujourd'hui, sont souvent des seuls objets de franchissement sans être des lieux traités en termes d'espace public et que nous pensons, avec ce projet, que l'on peut aussi avoir une nouvelle approche de ces ponts pour en faire des espaces publics de qualité et de lien au fleuve, visuel, paysager ou autres.

Ne vous inquiétez pas, chers collègues, nous aurons le temps de parler, de reparler de ce projet, de débattre quand le parti pris sera affiné, quand nous tirerons le bilan de la concertation, notamment, d'ailleurs je vous invite à participer nombreux à ces réunions de concertation et s'il y a déjà des aménagements réalisés comme la gare de covoiturage sur le quai Gailleton, cela n'est pas du tout contradictoire, c'est bien dans l'optique générale de baisser l'usage de la voiture et de commencer à entreprendre des aménagements qui vont dans le bon sens.

Nous aurons des temps d'échanges, nous aurons de l'ambition et nous aurons, pleinement, notre rôle de collectivité assumant les décisions et monsieur Collomb, ce n'est pas sur les quais du Rhône "*qu'à l'ombre du cœur de ma mie, un oiseau s'était endormi*", j'espère que, dans quelques années, le patrimoine arboré et le corridor de fraîcheur nous permettront cette poésie. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci madame Vessiller. Je propose de mettre le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Avis favorable pour l'ouverture de cette concertation.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2021-0654 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du comité stratégique du fonds - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

MME LA PRÉSIDENTE : Je rapporte le dossier numéro 2021-0654. Avis favorable de la commission.

(Projection d'un diaporama - VOIR annexe n° 5 page 207)

MME LA PRÉSIDENTE, rapporteur : Pour vous remettre le contexte, en particulier, pour les collègues Conseillères et Conseillers qui ne siègent pas en commission économique, qui ont eu la joie d'avoir une présentation globale de notre parti pris pour les activités productives ou dit autrement, pour l'industrie au printemps dernier, bien en amont d'un temps fort que vous avez peut-être tous vécu qui est le salon Global Industrie, j'avais pris soin d'indiquer qu'au précédent mandat, avaient été travaillées toute une série de fiches actions sur l'industrie dans le cadre d'un financement national nommé TIGA (territoire d'innovation de grande ambition), financement donné au territoire métropolitain très large puisqu'avec Saint-Etienne Métropole.

Dans ces fiches actions avaient été identifié et donc, au côté de Bruno Bernard, nous l'avons affirmé après avoir échangé avec les filières et certains entrepreneurs, un manque, à savoir l'accompagnement financier des organisations économiques, que ce soit des ETI (entreprise de taille intermédiaire) ou des PME (petites et moyennes entreprises) sur un moment assez risqué du parcours d'un entrepreneur, à savoir l'amorçage, je ne parle pas du développement, je parle bien de l'amorçage.

On a identifié ce besoin qui a été qualifié, c'est-à-dire qu'une prospection a été faite sur le territoire partant du principe que nous souhaitons, collectivement, maintenir et développer les activités productives qui, de notre point de vue, doivent rester en Europe, en France, en région et autant que possible, sur le territoire large, je le redis, nous sommes en alliance territoriale. Pourquoi ? Parce que nous avons la chance d'avoir une réglementation sociale et environnementale connue et identifiée de tous, contrairement à d'autres territoires mondiaux et parce qu'aussi, nous considérons que, participer à la souveraineté industrielle de l'Union européenne de la France et de la région, c'est aussi redonner des perspectives pour ces métiers-là qui sont fort utiles. Comme vous le savez, de nombreux jeunes et de nombreuses personnes en reconversion professionnelle se posent la question du sens des métiers.

Pour revenir à l'objet en question, il s'agit bien de co-investir dans des entreprises industrielles qui se situent, physiquement, sur nos bassins de vie de Saint-Etienne Métropole et de la Métropole de Lyon. J'indique que la même délibération est portée de l'autre côté, dans l'autre territoire par Marc Chassaubéné et Georges Hallary, que, bien entendu, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour choisir une société de gestion, en l'occurrence, il s'agit de Demeter que vous pouvez éventuellement connaître de par ses engagements sur les sujets industriels dans les Hauts-de-France, dans l'est et sur les sujets d'économie verte avec la Ville de Paris, que nous vous proposons de faire le choix d'investir à hauteur de 17 M€, nous avons la Caisse des dépôts avec nous, des industriels qui seront dans le premier tour de table et, en tout cas, l'engagement aussi des collègues de Saint-Etienne, à hauteur de 5 M €.

Bien entendu, l'investissement se fait pour des projets productifs à impact, dit autrement qui préservent les ressources rares, le vivant et qui participent à la décarbonation de l'industrie mais pas que, nous avons une dizaine d'objectifs qui sont cités dans le rapport, j'entends par-là, les questions de création d'emplois directs et d'emplois pour toutes et tous, y compris tout niveau de qualification, je vais le dire comme cela.

Dernier sujet qu'il faut que vous ayez à l'esprit, chers collègues, il ne s'agit pas d'un fonds comme à l'habitude où on entre et on part au bout de trois ans, on s'inscrit comme pour le fleuve, dans le temps long parce que nous considérons que la transformation de l'industrie doit s'accompagner de façon pérenne. On part sur un objet où nous co-investirions de 10 à 12 ans.

Je reste à l'écoute de l'ensemble de vos questions et remarques.

Nous commençons par le temps de parole demandé par le groupe la Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci madame la Vice-Présidente. Chers collègues, Lyon est toujours un territoire où l'industrie est importante et où elle doit le rester. La concurrence et la course au profit puis, ensuite, le jeu du casino du monde financiarisé en Europe et dans le monde, depuis 30 ans, ont freiné son développement.

Les améliorations sociales ou environnementales sont en bas de la liste des priorités pour des implantations industrielles.

Nous avons vu se délocaliser des usines jusqu'à l'absurde, des sous-traitants et leurs filières être démantelés en laissant partir des savoir-faire et en ignorant combien il faut de temps pour apprendre à fabriquer et pour fabriquer.

Polluer ailleurs qu'importe, faire travailler des humains ailleurs à des conditions que nous n'accepterions pas nous-mêmes, qu'importe !

Puisse la crise sanitaire nous avoir rappelé que nous devons aussi fabriquer nous-mêmes, que la course au profit ne permet pas tout, que nous devons avoir le souci des choses. Réapprendre d'où elles viennent, qui les fabrique ? Par quels métiers ? Dans quelles conditions ceux et celles qui les fabriquent, travaillent ? Avec quels outils et quels partenaires ? Avec quel impact sur l'environnement ? Et celles et ceux qui souhaitent fabriquer doivent trouver des aides pour se lancer alors que les résultats, dans le domaine industriel, plus particulièrement, seront atteints lentement et vont moins haut que dans d'autres activités.

J'ai entendu égalité femmes/hommes, critères de mesures environnementaux dans la bouche des gestionnaires de fonds, ce n'est pas suffisant et cette délibération le rappelle.

Nous serons vigilants à ce que ce fonds d'amorçage se soucie des fabricants et des choses, du comment, ne se contentent pas comme je l'ai souvent vu, de financer des projets déjà financés ou finançables ou des entrepreneurs plus férus des réunions dans des clusters que de leurs projets alors que tant d'autres ne trouvent pas les financements, se heurtent à la frilosité des banques car ils n'ont pas le temps de se rendre dans ces fameux cercles ou qu'ils sont concentrés à fabriquer des choses.

Puisse ce fonds trouver ces gens et les aider plus que d'autres fonds qui souvent ne le font pas, ce serait là, une bonne utilisation de l'argent public des Métropoles de Lyon et Saint-Etienne.

Le groupe Métropole en commun votera cette délibération. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Cinq minutes ont été demandées par le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Madame la Vice-Présidente, chers collègues, si l'industrie est bien confrontée, comme le dit la délibération, à des défis environnementaux majeurs, nous pensons qu'elle est d'abord confrontée à la désindustrialisation, que toutes les politiques publiques de relance de l'industrie ont échoué à inverser et la crise nous a rappelé que nous ne pouvions plus produire de masques, de tests, de respirateurs ou de vaccins.

Personne ne dit, aujourd'hui, comme Lionel Jospin, qu'il n'y peut rien mais les plans successifs de Sarkozy, Hollande, Montebourg ou Macron ont échoué et nous pensons qu'ils échouent car ils reposent toujours sur la baisse du coût du travail pour une rentabilité attirant des investisseurs. Ils ont coûté des milliards d'argent public, sans résultat, sauf pour les investisseurs bénéficiaires des aides, bien entendu, car il n'y a jamais de contrôle de l'usage des financements et vous connaissez tous la dure réalité des promesses de General Electric.

J'avais cité dans ce Conseil, il y a deux ans, les chiffres du cabinet Trendeo, bien connu de ceux qui suivent l'industrie :

- bilan du mandat de Sarkozy : 329 sites industriels nets perdus et 350 000 emplois industriels,
- bilan du mandat d'Hollande : 278 sites industriels nets perdus et 100 000 emplois industriels.

Nous n'avons pas encore le bilan Macron, mais il est vrai que le rythme de fermetures s'est ralenti, que les années 2017 et, surtout, 2019 étaient positives en emploi, avant le choc de 2020. Il paraît que le rebond de 2021 est plus vigoureux qu'espéré. Pour l'instant, sur le premier trimestre, il y avait 18 000 chômeurs de plus et pour le deuxième trimestre, 16 000 de moins.

Rappelons quelques exemples locaux qui parleront à certains : le site JST, vidé de l'essentiel de sa production, les meubles Grange, entreprise symbole des Monts du Lyonnais définitivement fermée ou encore le site Usin de Vénissieux qui fait l'objet de gros efforts de la Métropole mais qui ne peut résoudre les difficultés technologiques et économiques de Boostheat.

Certes, le Green new deal européen fait de la relance de l'innovation dans l'industrie un axe fort, mais nous savons tous que la concurrence libre et non faussée se fait d'abord au service de l'industrie allemande. Regardez les choix d'investissements du groupe Bosch. Nous avons l'habitude des promesses européennes depuis la célèbre annonce de Lisbonne, de faire de l'Union européenne, je cite : *"l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale"*. Je n'ai pas cherché de citation du Green new deal européen mais cela ne doit pas être loin.

Et les emplois verts n'ont pas non plus de formule magique. Le cabinet Trendeo donne un bilan 2009-2016 du secteur dit "du développement durable", avec 40 000 créations d'emplois mais aussi 20 000 suppressions.

Bien entendu, nous soutenons l'ambition de préserver les espaces productifs à toutes les échelles du territoire, à commencer par l'urgence absolue de maintenir toutes les activités productives restantes dans la ville-centre. Nous soutenons les efforts de la Métropole et de sa Vice-Présidente, Émeline Baume, pour multiplier les initiatives en faveur de l'industrie et la création de ce fonds peut être un outil utile, nous l'espérons, un fonds de 32 M€ public et, au moins, autant de privé. Au passage, si le bilan devait être de 1 € privé pour 1 € public, cela nous semblerait insuffisant.

Mais pour combien de créations d'emplois ? Depuis 20 ans, les aides massives aux entreprises n'ont pas inversé la tendance. Nous posons donc la question qui fâche : qui doit décider de l'avenir de l'industrie, des investissements, de leur nature, des systèmes sociotechniques de production, des qualifications nécessaires ? Les investisseurs seuls ? Leur critère de décision est clair : ce n'est pas le nombre d'emplois créés mais le retour sur investissement. Quelle place aux salariés et au débat public dans ces décisions d'investissements ?

Ce fonds doit chercher des investisseurs privés de long terme avec les risques de perte, donc l'exigence de rentabilités suffisantes pour couvrir ces risques. Quels poids auront ces investisseurs dans des décisions qui doivent prendre en compte des critères d'impact territorial utiles, mais non définis dans la délibération ? Il est évoqué une batterie d'indicateurs socio-économiques et environnementaux dans la politique de reporting de la société. À l'évidence, le nombre et la nature des emplois créés devraient en faire partie : combien de CDI (contrat à durée indéterminée) ? Combien d'emplois par niveau de formation ? Quelle part d'insertion ? Quels liens avec les filières de formation professionnelles ? J'ai bien noté, madame la Vice-Présidente, l'indication que vous avez donnée sur la nature des emplois, je pense qu'il faudrait nous en donner plus. Nous souhaitons qu'un bilan annuel soit communiqué au Conseil et que la batterie d'indicateurs soit présentée en commission économie.

Si cet outil permet d'accélérer la création d'emplois industriels, alors nous dirons, à la Chinoise : "Peu importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape les souris". Cela dit, la Chine a toujours encadré étroitement l'investissement privé dans un plan public de développement assurant cohérence et, parfois, bloquant les investisseurs qui oublient pourquoi la puissance publique facilite leur investissement. Pour l'instant, la France n'a ni de planification, ni de plan d'aménagement et, bien sûr, aucune volonté de contraindre les investisseurs à atteindre des objectifs sociaux. Permettez-moi donc de citer la belle formule de Fabien Roussel : "ils mettent le pays à genoux, moi, je vais les mettre au pas".

Enfin, madame la Vice-Présidente, vous connaissez notre attachement à l'industrie dans la ville et vous savez que nous pensons que les meilleurs liens entre les industries, leurs territoires et les habitants, ce sont les salariés eux-mêmes car les impacts potentiels d'une usine pour ses riverains, ce sont d'abord les impacts pour les salariés et, donc, un élément central de leurs conditions de travail. Pour nous, l'industrie, c'est d'abord et avant tout des collectifs humains de compétences, de qualifications, de solidarités sans lesquels les investisseurs ne sont rien. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole de trois minutes a été demandé par le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Madame la Vice-Présidente, avec près de 75 550 emplois sur notre territoire, soit près de 13 % de la totalité de l'emploi, l'industrie a un poids essentiel sur notre territoire.

Elle est un élément clé de l'attractivité et de la diversité des activités économiques de notre territoire, à tel point qu'avec Toulouse, notre Métropole est la dernière à disposer, en son sein, d'un important tissu industriel.

C'est essentiel pour la richesse et l'équilibre de notre économie qui, contrairement à d'autres, ne dépend pas exclusivement des activités de service.

C'est essentiel car l'industrie stimule l'innovation et qu'un emploi industriel induit 3,5 emplois supplémentaires. C'est essentiel car elle génère 140 M€ par an de recettes de fiscalité.

Alors que la décroissance est en vogue dans vos débats nationaux et après certaines déclarations d'intentions faites pour satisfaire une partie plus radicale de votre électorat, nous sommes ravis de constater qu'en fait, vous vous êtes convertis à l'industrie.

Mieux encore, que vous vous inscrivez dans la continuité du soutien à la politique industrielle des majorités précédentes dont, d'ailleurs, madame la Vice-Présidente, vous faisiez partie, dans la continuité du plan territoires d'innovation de grandes ambitions, le TIGA, et des différents appels à projets innovations lancés, depuis 2014, avec la démarche de "l'Appel des 30".

Sur le fonds dédié à l'amorçage industriel, on peut néanmoins regretter que le vote des Conseillers métropolitains n'intervienne qu'aussi tardivement dans le processus, cela alors que le fonds a été lancé, dès le 17 mai dernier et que les premiers noms des entreprises accompagnées ont été révélées lors du salon Global Industrie ou sont en passe de l'être.

Il aurait été préférable de délibérer sur le principe même de ce fonds dès le Conseil de juin dernier, ce qui nous aurait alors permis de débattre, dans le même temps, de la politique industrielle et cela, dans un temps cohérent avec vos annonces car nous approuvons le positionnement stratégique de ce fonds d'amorçage.

Vous le présentez comme étant à impact territorial, c'est-à-dire qu'au-delà du rendement financier, la rémunération de la société de gestion doit être indexée sur une dizaine d'indicateurs socio-économiques et écologiques. Or, sauf erreur de notre part, les annexes censées fonder la démarche en présentant les critères et objectifs retenus sont vierges. Il est donc aujourd'hui difficile de pouvoir donner un avis pour évaluer cet aspect que vous mettez en avant.

C'est pour cela que nous faisons la demande d'être associés à l'élaboration de cette feuille de route sur l'impact territorial.

De même, nous souhaitons être associés à la gouvernance du fonds ou, *a minima*, être informés car nous ne parlons pas de petites sommes ici, mais d'un engagement de 17 M€ de la Métropole.

Enfin, si nous soutenons votre volonté d'accueillir davantage d'emplois industriels et d'accompagner la transition écologique de ce secteur, nous réclamons de la cohérence dans les calendriers.

D'après ATMO, en 2020, les émissions d'entreprises de la Vallée de la Chimie ont représenté 26 % des émissions de gaz à effet de serre de la Métropole de Lyon.

Or, si les industriels de la Vallée de la Chimie sont accompagnés et que le temps leur est laissé pour diminuer les pollutions induites par leurs activités, pourquoi soumettre la ZFE à un rythme forcé pour les citoyens avec tous les impacts sociaux que cela implique ? Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci madame la Présidente de séance. J'écoutais Gérard Collomb sur le plan local d'urbanisme et de l'habitat, tout à l'heure. Il date, je crois, à 2017, sans doute en juin, l'immobilisme de la Métropole.

Il est toujours, c'est vrai, agréable de constater ce regard bienveillant et objectif sur les évolutions de cette collectivité. Néanmoins, certains dossiers ont avancé depuis, la liste n'est pas exhaustive :

- les MNA (les mineurs non accompagnés),
- l'Aréna,
- l'implantation de grandes entreprises,
- la mise en cohérence d'un certain nombre de politiques publiques. Le Président, Bruno Bernard évoquait, tout à l'heure, l'insertion et l'économie,

- le démarrage de la zone de faible émission,
- les ressources humaines,
- la revalorisation des traitements de nos agents,
- la mutuelle,

et tout cela n'est jamais du fait du Président de la Métropole mais d'un travail de son Exécutif et d'un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire et c'est le cas pour ce dossier, vous l'avez dit, madame la Vice-Présidente, initié à partir de l'appel à projet TIGA qui fut, effectivement, un foisonnement de partenariats sur notre Métropole, des partenaires comme le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) l'UIMM (Union des Industries et métiers de la métallurgie), la Métropole mais aussi la Métropole de Saint-Etienne, le Conseil de développement, les organisations syndicales, c'est l'ensemble de ces partenaires qui ont produit, finalement, ce succès de l'appel à TIGA qui permet aujourd'hui, bien évidemment, de s'inscrire et je vous en remercie dans cette continuité pour voter, aujourd'hui, ce fonds d'amorçage industriel, extrêmement important.

C'est une délibération qui est bonne pour nos entreprises, qui est bonne pour l'insertion et pour l'emploi et donc pour les habitants et pour les habitantes de cette Métropole mais qui est bonne aussi pour la solidarité territoriale, bonne aussi pour notre partenaire stéphanois. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Madame la Vice-Présidente, le groupe votera avec enthousiasme ce rapport et nous retirons notre intervention puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Cinq minutes ont été demandées par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère FONTANGES : Bonjour madame la Vice-Présidente, chers collègues, la Métropole de Lyon possède une industrie forte, variée et enviée sur son territoire. Cette industrie, comme dans toute la France et dans le monde est, aujourd'hui, confrontée à des défis majeurs, prendre en considération les enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires. La prise de conscience environnementale de l'industrie s'affirme. La thématique environnementale est entrée au cœur des préoccupations de tout industriel, PME comme grand groupe.

L'État accompagne son industrie pour que chaque entreprise puisse innover pour relever ces enjeux. Que la Métropole de Lyon se positionne pour apporter également son soutien est une nécessité pour les aider à leur transformation. Le faire conjointement avec la Métropole de Saint-Etienne est une opportunité intéressante au regard du lien territorial et industriel de ces deux Métropoles. C'est un fait historique.

Demeter Investment managers été désignée pour porter ce projet. Christophe Desrumaux a animé, à l'occasion du salon Global Industrie, une table ronde sur la levée de fonds en amorçage industriel. Les Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne ont pu aussi exposer l'importance d'un dispositif d'accompagnement financier qui s'inscrit plus largement dans la stratégie industrielle et le souhait de nos collectivités de s'y impliquer fortement. Les industriels doivent aussi jouer leur rôle, financièrement et opérationnellement en réinventant leurs métiers et le faire en s'immergeant dans un écosystème riche d'opportunités, ils le savent et s'organisent. Demeter accompagne depuis plus de 15 ans des industries dans la transition énergétique et écologique et nous pouvons compter sur leurs compétences.

À la lecture des éléments fournis aux élus et en dehors du fait que nous adhérons au fait d'accompagner le retour et le développement des industries dans nos Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, il nous semble que certains points doivent être précisés.

Quel est le positionnement de ce fonds par rapport à d'autres fonds exemplaires ou très technophiles ?

Quelle stratégie d'investissement de ce fonds au regard des besoins de la Métropole et comment les élus pourront valider cette stratégie ?

Peut-on prévoir des investissements, par exemple, dans la transformation alimentaire, dans le *retrofitting* des engins de la logistique ou, plus globalement, de la mutualisation des ressources pour l'industrie ?

Quels services ou aménités doit-on développer, et donc financer, pour que cette industrie se sente à l'aise chez nous et en comptabilité avec une Métropole qui doit relever autant de défis économiques et environnementaux ?

Plus encore, plusieurs interrogations se posent, justifiées par l'importance de la participation financière de la Métropole de 17 M€.

Comment vont être sélectionnés les dossiers ? Sur quels critères seront choisies les entreprises ? Qui va choisir les entreprises ? Il est important qu'un panel très différent de sociétés soit proposé afin que chacune puisse œuvrer dans sa spécialité,

Quel pouvoir aura la Métropole de Lyon dans ce choix ? Et quel retour aurons-nous, élus de la Métropole, des sélections opérées ? Nous n'avons, de plus, aucune précision sur les conditions de sortie de ce fonds,

Quelles seront les conditions de *reporting* de ce fonds aux élus ? Il nous semble essentiel qu'un retour se fasse annuellement en commission et en Conseil,

Quelles sont les conditions de rétribution des plus-values ? Il n'y a aucune indication sur le retour sur investissement attendu ? Si ce fonds a un effet de levier, quels retours sont attendus ?

Avant de conclure, j'ajouterai qu'il ne faut pas oublier les start-up industrielles, il y a de très beaux projets à impact social et environnemental et elles manquent vraiment de soutiens financiers sur la partie industrialisation.

En conclusion, nous ne pouvons que nous féliciter que le développement économique et, *a fortiori*, le développement industriel, redevienne une préoccupation de la Métropole, contrairement à ce que nous avons ressenti en ce début de mandature. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Trois minutes ont été demandées par le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère AUGÉY : Merci madame la Présidente. Chers collègues, nombreuses sont les tentations dans cette assemblée d'opposer écologie et économie. Les deux sont pourtant intimement liées et bien des entreprises ont déjà amorcé le virage de la transition écologique. Le secteur industriel n'en est pas exempt, comme le démontre la signature au salon Global Industrie du Manifeste pour une industrie qui s'engage pour l'environnement. Ce fait n'est pas anodin, aujourd'hui l'industrie représente un quart de la consommation énergétique de la Métropole et atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris passe nécessairement par rendre l'industrie plus sobre et moins polluante, tout en maintenant leurs activités productives sur le territoire.

C'est l'un des objectifs que s'est fixés la Métropole de Lyon pour conduire sa stratégie industrielle qui vise également à :

- d'une part, favoriser l'innovation et la relocalisation d'activités stratégiques qui répondent aux besoins et aux attentes des habitantes et habitants,
- d'autre part, à garantir une bonne qualité de vie pour les riverains qui vivent à proximité des industries du territoire,
- et enfin, à créer des emplois locaux et sensibiliser les jeunes publics aux métiers de l'industrie et à ses évolutions.

Les enjeux sont multiples et de taille quand on sait que Lyon est la première métropole industrielle de France, avec plus de 75 000 emplois, près de 6 800 établissements et 57 % de la richesse créée sur le territoire.

C'est pourquoi, la Métropole dispose ou s'est dotée d'un certain nombre de moyens, à l'image des 6,4 M€ d'investissement que nous votons également aujourd'hui, pour requalifier les parcs et zones industrielles du territoire afin d'en préserver la fonctionnalité, la sécurité et l'attractivité et adapter les espaces publics associés aux enjeux et usages des entreprises et des salariés actuels.

Cette action s'inscrit dans l'objectif Zéro artificialisation nette, qui passe également par la sanctuarisation des espaces productifs par un zonage dédié aux activités productives, notamment, en milieu urbain dans le PLU-H et l'intervention directe de la collectivité en action foncière et en aménagement pour renouveler les grandes emprises productives.

Je veux aussi vous citer la fondation ILYSE qui a pour but de retisser un lien de proximité entre l'industrie et les citoyens, d'encourager une culture industrielle commune et de valoriser les métiers, les parcours et les compétences de l'industrie de production.

J'en viens maintenant au fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel qui agira à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne. Celui-ci permettra d'accompagner 80 à 100 entreprises innovantes en phase de pré-industrialisation, étape critique où elles peinent souvent à financer leur passage à l'échelle, faute de fonds propres et d'investisseurs. Les entreprises qui devront être implantées sur le territoire, seront sélectionnées sur la base de critères d'impacts socio-économiques et environnementaux. Ce fonds sera doté d'une capacité d'investissement de 60 à 80 M€, dont 17 M€ apportés par la Métropole et plus de la moitié par des fonds privés. De nombreux acteurs ont exprimé, d'ores et déjà, leur intérêt à investir dans ce fonds ou à pouvoir en profiter, preuve de toute son attractivité et de son utilité.

Il interviendra en parfaite complémentarité avec le fonds régional qui vise à protéger et à préserver les savoir-faire industriels du territoire en ciblant les entreprises matures en difficultés conjoncturelles ou stratégiques car, au-delà, des divergences politiques, c'est bien là que nous nous retrouvons, dans la conviction qu'il est nécessaire de maintenir et d'accueillir l'activité productive et de soutenir la transformation de l'industrie. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Quelques éléments extrêmement rapides puisque les questions pointées dans les interventions sont exactement les questions qui avaient été amenées en commission économique.

Premier point pour madame Fontanges et monsieur Pelaez mais aussi Laurence Boffet et Pierre-Alain Millet : oui, il y aura au moins un point annuel en commission économique sur ce qu'il s'est passé et comme je m'y suis engagée, en amont lors de la prochaine commission ou de la suivante, en fonction, on vous présentera la grille d'impact donc vous pourrez mesurer qu'effectivement, il est autant question de sous-traitance avec de l'insertion que de création d'emplois de tout niveau.

Je voulais indiquer qu'on essaye, comme l'a précisé Camille Augey, d'être cohérents, c'est-à-dire que là, on propose un outil de financement et, pour répondre aussi à madame Fontanges, une start-up n'est rien d'autre qu'une jeune entreprise innovante donc oui, à partir du moment où on est dans du productif, il n'y a aucune difficulté, tout simplement.

On mobilise le levier du foncier comme l'a indiqué le Président de la Métropole, ce matin, en essayant de garder, enfin, en tout cas, en œuvrant pour maintenir l'ensemble des plaques économiques industrielles qui sont présentes sur le territoire et en les densifiant.

On s'attache, au côté de monsieur Chassaubéné, à créer du lien et ce sera le sujet après, avec les jeunes générations, et à vraiment repositionner dans l'inconscient collectif, le sens des métiers industriels et on s'attache, autant que faire se peut, à ce fameux dialogue.

Je voulais rebondir sur la question de la ZFE et de l'impact de nos comportements et de nos activités et de dire, effectivement, monsieur Pelaez, que oui, la mission Vallée de la Chimie a fait son œuvre et a accompagné les entreprises industrielles, elle va continuer.

On continue, par le biais des développeurs économiques et, en tout cas, dans les cercles de discussion ZFE que nous avons avec Jean-Charles Kohlhaas et les acteurs économiques, on arrive effectivement plus facilement à discuter parce qu'il y a un sujet de mutualisation et une logistique que vous connaissez, beaucoup plus simple, dans l'accélération du comportement collectif que les questions qui concernent les habitants dans leur quotidien.

On se nourrit, justement, de tout ce qui a été fait par le passé pour pouvoir accélérer et accompagner, au mieux, les habitantes et les habitants mais je crois que c'est un sujet qui arrive juste un peu après la ZFE.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, avant de procéder à la désignation du représentant, en l'occurrence, de la représentante de la Métropole, de mettre tout d'abord aux voix ce dossier qui, je le rappelle, mobilise la programmation pluriannuelle des investissements et vous avez les données glissantes sur quatre ans dans la délibération.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Comme je l'ai indiqué, on doit désigner un représentant au comité stratégique du fonds d'impact territorial. J'indique qu'il n'y a qu'un représentant par collectivité, donc un pour Saint-Etienne Métropole, un pour la Métropole de Lyon.

Je suis proposée comme représentante de la Métropole de Lyon en ma qualité de Vice-Présidente en charge de l'économie, redevable devant la commission, je vous rassure.

Y a-t-il d'autres candidatures que celle proposée ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix à moins que cela ait été globalisé dans le vote d'avant ?

On va vérifier. Est-ce qu'on refait un vote ? Non.

Alors, nous changeons de sujet et nous allons écouter... Ah c'est le même numéro ! Je vous prie m'excuser pour cette confusion et je vous invite à exprimer votre vote autour de ma désignation au sein du comité stratégique de ce fonds. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0679 - éducation, culture, patrimoine et sport - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du concours restreint sur esquisse - Approbation du programme et des indemnités aux candidats - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

N° 2021-0680 - éducation, culture, patrimoine et sport - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du marché public global de performance - Approbation du programme et des indemnités aux candidats - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

MME LA PRÉSIDENTE : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0679 et 2021-0680. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Excusez-moi, j'avais un petit problème de micro, vous m'entendez ?

MME LA PRÉSIDENTE : Oui, très bien, je vous laisse le soin, madame la Vice-Présidente, de présenter les deux délibérations.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Oui, je vous remercie, je vais les présenter ensemble.

Je voudrais dire, en introduction que nous avons travaillé, pendant plusieurs mois, sur un schéma directeur des collèges dont nous avons déjà parlé en commission. Ce schéma directeur des collèges a commencé par faire un état des lieux des bâtiments avec le constat que de très nombreux collèges étaient dans un état très dégradé et puis nous avons défini des zones en tension où un besoin fort de construction était évident pour accueillir les 3 000 élèves qui nous sont annoncés dans le mandat, selon les chiffres dont nous disposons.

Il a donc fallu planifier des travaux et des constructions avec 5 collèges prévus sur le mandat, cela représente 300 M€. Je voudrais insister sur le fait que c'est un investissement inédit pour une priorité affichée en faveur des collèges, des équipements pour les jeunes.

Ce travail comprend aussi de la recherche de foncier pour pouvoir, dans les années à venir, dans les mandats qui viennent, poser les nouveaux collèges sur des lieux identifiés et déjà préemptés.

Et puis, nous avons travaillé aussi en matière de demi-pension. Vous savez que nous avons une forte ambition pour des repas de qualité, des repas qui sont sains, de saison, faits maison et donc, il ne suffit pas de travailler sur l'assiette, il faut aussi des lieux pour que les collégiens et les collégiennes se retrouvent.

Il manque actuellement 16 demi-pensions dans les collèges de la Métropole. Les nouvelles constructions comprendront toutes une demi-pension. Il s'agit, notamment, des deux collèges qui sont présentés dans les délibérations que nous allons voter, des demi-pensions avec, dans les deux, une production sur place, en régie, pour développer aussi, mettre en œuvre la politique alimentaire de la Métropole dans les collèges.

Je veux aussi dire que toutes les grosses réhabilitations comprendront aussi la mise en place d'une cantine et qu'en plus de ces travaux, en plus de ces constructions de demi-pensions, dans les travaux et dans les nouveaux collèges, nous livrerons deux demi-pensions supplémentaires dans le mandat pour des collèges qui n'en ont pas.

Nous avons aussi une ambition forte pour les actions éducatives dans les collèges, c'est plus de 900 000 € par an qui sont offerts aux collèges pour les ouvrir aux acteurs du territoire et accompagner la formation des jeunes sur les questions de citoyenneté, de lutte contre les discriminations, d'égalité entre les filles et les garçons et d'éducation au développement durable, etc.

Les délibérations que nous présentons, maintenant, sont des illustrations de ce travail avec le lancement du programme du collège d'Albigny pour lequel nous passons aux actes, après des années de tergiversations puisque ce territoire est en tension et les collèges du territoire du Val de Saône sont extrêmement tendus.

Le principe de la construction a été acté en 2020. Le programme que nous présentons affiche de très fortes ambitions environnementales et énergétiques avec des matériaux biosourcés et une limitation de l'impact carbone.

Bien sûr, il y aura une cantine selon les critères que je viens de vous donner et puis, sur ce territoire très particulier, une prise en compte, évidemment, dans le risque inondation, dans le type de construction et l'emplacement du collège et de ses accès.

Il s'agit, pour ce collège, d'une procédure de concours sur esquisse pour lequel nous vous proposons un montant d'indemnisation des concurrents.

Je passe au collège de Vénissieux qui est également un secteur en tension sur lequel, en effet, les collèges existants ont dépassé leur capacité d'accueil donc il y avait une nécessité, une urgence de construire ce nouvel établissement. Cet établissement relève exactement des mêmes ambitions environnementales, des mêmes ambitions au niveau de la consommation énergétique que celui d'Albigny dont je viens de parler et, évidemment, ce collège disposera aussi d'une cantine en régie avec de la production sur place pour des repas de qualité.

Je voulais ajouter que nous proposons des bâtiments ambitieux, que nous avons une politique sur les cantines qui est ambitieuse, que nous y mettons les moyens, que nous accompagnons aussi les actions éducatives sur ces deux établissements comme sur les autres mais nous ne sommes pas tout seuls, au-delà de l'enveloppe, nous comptons très fortement sur l'Éducation nationale pour accompagner notre volonté de mixité en équipant ces bâtiments de ressources humaines, robustes et d'options attractives, en espérant que les habitants de la Métropole pourront dire : "Moi, je veux mettre mon enfant au collège de Vénissieux parce que c'est là qu'il y a des filières d'avenir qui seront positives pour lui ou pour elle".

Bref, ce sont deux délibérations qui illustrent les réponses aux urgences en termes de retard dans la construction de collèges et d'accueil des jeunes. Je suis disponible pour répondre à vos questions.

MME LA PRÉSIDENTE : Nous allons écouter, justement, les questions et commentaires des collègues en commençant par deux minutes pour le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci madame la Vice-Présidente. Chers collègues, le groupe profite de ces délibérations pour évoquer la situation générale des collèges.

Comme je l'avais souligné dans le propos liminaire, la Métropole fait face à un sous-investissement concernant les collèges du territoire, que ce soit sur l'état très dégradé du parc, en matière d'anticipation également du nombre de places nécessaires, on nous annonce près de 3 000 places, il manque donc des collèges avec des zones en tension, les bâtiments, enfin, et leur cour qui ne sont pas prêts à faire face aux vagues de chaleur.

La carte des zones en tension se superpose majoritairement à celle des inégalités sociales sur notre territoire et, une fois de plus, ce sont les mêmes qui ont pâti du sous-investissement public.

Notre majorité a investi plus de 300 M€ dans la jeunesse, en particulier donc, dans les quartiers populaires.

Notre groupe a toute confiance en Véronique Moreira pour remédier à toutes ces problématiques, que ce soit pour des nouvelles constructions, des opérations de réhabilitation et l'élargissement des plans de rénovation thermique. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Nous continuons avec sept minutes pour le groupe Communiste et républicain, réparties sur deux intervenants, apparemment, ou intervenantes.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Oui, c'est cela. Mesdames les Vice-Présidentes, chers collègues, nous ferons cette intervention à deux voix avec Marie-Christine Burricand et nous voterons favorablement ces délibérations.

Tout d'abord, notre groupe politique se félicite de la mise en œuvre d'un schéma directeur concernant les collèges qui va permettre, enfin, d'avoir une vision sur du moyen et long termes. Nous héritons, aujourd'hui, d'une situation catastrophique liée à l'absence d'un tel schéma les années précédentes et doublé d'un sous-investissement sur les questions d'éducation. Force est de constater, aujourd'hui, et nombreux sont ceux qui le dénoncent depuis plusieurs années, un manque criant de collèges, des bâtiments en mauvais état, des mauvaises conditions d'accueil pour les élèves.

Le choix de la majorité métropolitaine de porter à 300 M€ le budget consacré à l'éducation va permettre, dans le mandat, de répondre à l'urgence que nous connaissons tous. Avec la création de cinq nouveaux collèges sur le mandat ainsi que la réhabilitation d'une bonne dizaine d'autres bâtiments, la Métropole prend enfin ses responsabilités.

Ce schéma directeur se double d'une réelle politique éducative, comme cela a été présenté à la rentrée et comme madame Moreira vient de le rappeler. Cependant, malgré la nécessité d'avoir une politique éducative, il ne faut pas céder à la tentation de laisser à l'école la seule responsabilité de pallier aux problèmes de la société, notamment sur les questions d'égalité femmes/hommes ou sur les questions d'écologie, par exemple le grand débat que nous connaissons sur la création de cours d'école non genrées ne peut avoir pour réponse que la disparition des terrains de foot au profit d'arbres. Réfléchissons plutôt à dégenrer les usages plutôt que les espaces, permettons aux filles de s'approprier les terrains de foot et autorisons les garçons à sauter à la corde, dans et hors de l'école. Autre exemple, ne laissons pas aux seuls enseignants la responsabilité d'apprendre aux enfants à trier les déchets, dans l'espoir que les enfants rapportent ces pratiques à la maison, tout en culpabilisant les enseignants parce qu'ils n'ont pas installé de poubelle de tri dans leur classe.

Il faut se méfier de la déconnexion qu'il peut exister entre les assemblées d'élus et la réalité et j'invite vraiment chacun des élus à se rendre dans des établissements scolaires, à y rester, à discuter avec les élèves, la communauté éducative, les parents d'élèves, pour se rendre compte de la nécessité d'un plan d'urgence pour l'éducation.

Les élèves ont, certes, besoin d'être accueillis dans des locaux vivables mais ce n'est pas le seul problème. D'autres questions, qui relèvent plus ou moins des compétences métropolitaines, méritent d'être considérées :

- la question des élèves qui attendent plus d'un an pour avoir une notification MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), celle du manque d'AESH, du manque d'enseignants, du manque de moyens dans les classes pour aménager les espaces, les outils, les apprentissages pour les élèves,

- la question des élèves qui vivent dans des situations de très grande précarité, alors, ils sont peut-être très contents d'être dans un beau collège mais ils ne sont pas nécessairement disponibles pour apprendre et on ne va pas aller leur faire un cours sur "comment manger un petit déjeuner équilibré" alors que la problématique est d'abord d'avoir un petit déjeuner à manger.

En tant que professeur des écoles à Villeurbanne, en éducation prioritaire, je tiens à me faire la porte-parole de tous ceux et toutes celles qui vont travailler, chaque matin, pour la réussite de tous les élèves et qui ont les mains dans le cambouis, qui font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont et qui se font un peu tomber dessus par des politiques, des pseudo-scientifiques qui n'ont qu'un but idéologique en tête, privatiser notre école publique.

Avant de laisser la parole à ma camarade, Marie-Christine Burricand, j'en appelle vraiment à tous les élus métropolitains à se joindre aux luttes des enseignants, des AESH, des AED (assistant d'éducation à domicile) pour demander un plan d'urgence sur l'éducation. Je vous remercie.

Mme la Conseillère BURRICAND : Je continue, je voulais simplement dire combien nous, élus Vénissiens et élus des Portes du Sud, nous nous félicitons de la construction de ce nouvel établissement destiné aux collégiens de Saint-Fons et de Vénissieux, d'abord parce que, comme cela a été dit, cela répond vraiment aux besoins d'une population scolaire croissante et aussi parce que la démarche ne cède pas aux sirènes d'une mixité sociale petit bras qui finit par combattre toute construction de collège dans les villes frappées par les inégalités sociales et puis, bravo aussi pour l'annonce des réhabilitations/reconstructions des collèges Aragon et Triolet, que parents d'élèves, enseignants et élus locaux demandaient depuis très longtemps, au travers de diverses actions, c'est peut-être depuis plus de 20 ans et c'est une décision que nous apprécions, sans oublier la reconstruction du collège Alain à Saint-Fons qui est maintenant entamée.

La qualité des locaux ne fait pas tout mais elle est importante pour que les élèves se sentent bien et que les parents gardent confiance dans l'école de la République mais aussi dans la commune dans laquelle ils vivent. De la même manière, la qualité des équipements sportifs est essentielle pour permettre la diversité des pratiques, dépasser les freins liés à l'argent ou au sexe.

Léna Arthaud l'a dit, la lutte contre l'inégalité scolaire ne peut se concevoir sans des transformations profondes de la société, l'école prend d'autant sa place dans l'ascenseur social que l'ensemble de la société progresse dans ce sens. On ne peut pas dire que nous soyons dans cette situation dans la période et il ne faut pas non plus oublier le rôle émancipateur de l'école pour permettre aux générations de disposer des outils permettant de penser librement, en citoyens éclairés. Les derniers mois montrent les dangers de la période.

La Métropole prend ses responsabilités, l'État, entre la précarité des AESH, les suppressions de postes dans les divers domaines, la fin des ZEP (zone d'éducation prioritaire) pour mieux individualiser les établissements et substituer le contrat au droit, affaiblit les collèges et l'école républicaine. Mais, même dans ce moment difficile, notre groupe maintient l'ambition que nos établissements deviennent des établissements d'excellence permettant aux enfants des quartiers populaires d'accéder au mieux et, qui sait, de donner envie à des familles de quartiers plus favorisés, d'y inscrire leurs enfants. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci mesdames. Nous avons cinq minutes demandées par le groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère SAINT-CYR : Bonjour monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, ces deux nouveaux collèges, prévus par le précédent Exécutif, sur ce mandat, sont très attendus au regard de l'évolution de la démographie scolaire. Il nous semble d'ailleurs que deux nouveaux collèges, d'ici la fin du mandat, c'est vraiment le strict minimum au regard des besoins de notre territoire et du retard pris par le Département du Rhône avant que la Métropole ne récupère la compétence. N'aurait-il pas été souhaitable d'aller plus loin ? Quelles sont les perspectives en matière de démographie scolaire à l'échelle de notre Métropole ? Quels sont les secteurs géographiques prioritaires pour le développement de collèges, par construction ou extension et à quelle échéance ceux-ci devraient voir le jour si nous souhaitons anticiper les besoins ?

Sur le Val de Saône, l'équipe précédente avait ciblé la Commune d'Albigny-sur-Saône pour l'implantation d'un nouvel établissement. Nous sommes satisfaits que vous confirmiez ce choix et que vous vous inscriviez dans cette continuité. Le groupe Synergies a réclamé puis soutenu, de longue date, ce projet de nouveau collège pour le territoire du Val de Saône.

Chacun et chacune connaît l'importance que revêtent pour un territoire les écoles, collèges et lycées qui y sont implantés. Chacune et chacun peut quotidiennement mesurer combien il s'agit là de services publics indispensables à la vitalité, à la structuration et à l'attractivité d'un territoire. Plus encore, ils sont les lieux par excellence de formation et d'émancipation des citoyennes et citoyens de demain.

Un établissement à taille humaine, c'est une très belle opportunité pour le territoire. La construction d'un nouveau collège d'une capacité de 700 élèves permettra de proposer, aux élèves et aux enseignants, des conditions d'apprentissage et d'enseignement optimales dans des locaux adaptés, localisés sur un site accessible depuis les transports en commun et pouvant être raccordés aux circuits de déplacements doux.

Vous avez annoncé une ouverture pour la rentrée septembre 2026, contrairement au nouveau collège de Vénissieux qui ouvrira dès septembre 2025. Ne peut-on pas envisager une ouverture du collège d'Albigny dès la rentrée 2025 pour répondre aux urgences du territoire ? Les deux collèges du Val de Saône sont totalement saturés.

Par ailleurs, le groupe Synergies vous demande de prendre en compte trois demandes concernant le pilotage du projet :

- la première est la concertation étroite avec la Commune d'Albigny-sur-Saône, notamment son Maire qui, pour l'heure, ne dispose que d'informations parcellaires. Nous tenons à vous rappeler que la commune est un interlocuteur indispensable dans la réussite de ce projet, qu'elle constitue un précieux relais auprès des habitantes et des habitants,

- la deuxième demande concernera l'information régulière de la CTM Val de Saône puisque les élèves du futur collège seront issus de nombreuses communes du territoire,

- enfin, la troisième concernera l'association continue d'un ou plusieurs Conseillers métropolitains de la circonscription Val de Saône, au-delà de votre majorité. C'est aussi de cette façon que vous donnerez du corps à la fonction de Conseillère ou Conseiller métropolitain.

Plus globalement, la coopération constructive associant toutes les parties prenantes du territoire doit nous accompagner tout au long de la mise en œuvre de ce projet.

Un collège n'obéit pas qu'aux contours administratifs, la carte scolaire doit coller à la réalité du terrain et évoluer pour anticiper l'avenir. Le cœur du sujet, ce sont les enfants du Val de Saône. Nous souhaitons leur fournir les meilleures conditions afin que leur travail scolaire et leur épanouissement personnel se réalisent pleinement.

C'est dans cette démarche volontariste que notre groupe votera pour cette délibération. Je vous en remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère FRIER : Madame la Présidente, chers collègues, vous nous invitez aujourd'hui à émettre un avis sur la consultation d'un collège à Vénissieux.

J'ai attentivement écouté, la semaine dernière, madame la Vice-Présidente et je dois avouer avoir été quelque peu agacée par certains de ses propos. Même s'il n'est pas habituel, pour moi, de parler du passé et encore moins lorsqu'il s'agit de l'avenir de nos enfants, un petit retour en arrière s'impose.

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'à la naissance de la Métropole en 2015, il n'y avait pas de PPI des collèges. Cette dernière a été créée et votée après un long travail d'étude et de préparation d'investissement. C'est donc une PPI qui a été votée à 270 M€ pour un réalisé à hauteur de 247 M€ sur seulement cinq années. Autre remarque, nous partions d'une page blanche, c'est ce qui n'est pas votre cas aujourd'hui. Au cours du mandat, il nous a fallu réadapter et ajuster cette PPI pour pallier à des besoins urgents.

Concernant Saint-Fons, je l'ai déjà dit, aucuns travaux n'avaient été réalisés depuis son ouverture, en 1972. Aucune prévision ou étude démographique n'avait été commandée par la ville ou le département, avant 2014, donc l'inscription des travaux à la PPI était aussi dépendante d'une réhabilitation du quartier dans le cadre du projet urbain Clochettes/Minguettes.

Ensuite, une explosion démographique a conduit la Métropole à construire en urgence une annexe du collège Alain sur Vénissieux, en un temps record et dans le même temps, nous avons lancé le projet de construction d'un nouveau collège de 700 places pour les élèves de Saint-Fons et Vénissieux.

Ce collège, nous le voulions car nous avons la chance d'être une commune jeune qui se doit de garantir de bonnes conditions d'études à ses enfants. Mais au-delà de ce nouvel établissement et des ambitions environnementales, je souhaite attirer votre attention sur l'urgence et l'indispensable nécessité d'intégrer un volet mixité sociale et scolaire.

Il faut absolument et au même rythme de la construction du collège et de l'arrivée du tramway, travailler efficacement sur la carte scolaire pour en finir avec la ségrégation résidentielle. La mixité urbaine et sociale doit rester une priorité pour Saint-Fons et aussi Vénissieux, ce qui permettra aussi de favoriser la mixité à l'école. La politique de la carte scolaire permettra de confronter cet objectif.

Arrêtons ces politiques de dogmatisme, il nous faut du courage et des volontés sur notre Métropole. Il existe des collèges de relégation qui subissent la ségrégation urbaine et qui concentrent les élèves issus d'un milieu plus défavorisé. Nous savons que ces écarts de composition sociale des établissements s'accompagnent, en outre, d'écarts de performances scolaires.

En tant que Conseillère métropolitaine, certes dans l'opposition, je propose la possibilité d'affecter les élèves de certains secteurs dans des collèges plus prestigieux de Lyon en suspendant, à titre expérimental, la carte scolaire dans certains territoires.

Je me répète, je suis profondément convaincue que, sur l'éducation comme sur d'autres sujets et au-delà des grands discours et des bonnes intentions, qu'une lutte acharnée contre les ravages de l'entre-soi qui voit des établissements accueillir par centaines, des élèves partageant les mêmes profils (sociaux, culturels, religieux), nous permettra de résoudre bien des problèmes. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie. Un temps de parole a été demandé par le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT : Madame la Présidente, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, les délibérations relatives aux constructions de deux nouveaux collèges font partie de votre plan ambitieux en faveur des collèges de la Métropole, défini par un schéma directeur structurant selon le document que vous avez présenté, à la presse, le matin-même de la tenue de notre commission qui se tenait l'après-midi. Je ne vais pas revenir sur cette habitude d'informer la presse avant les Conseillers métropolitains qui démontre, cependant, une absence certaine de considération des membres de notre assemblée, dénoncée maintenant, à chaque Conseil, sans aucune remise en cause de votre part. Cette fois, l'information à la presse s'est faite même avant la présentation en commission.

Après coup, certes, les membres de la commission comme les différents groupes politiques, ont reçu le dossier de presse mais toujours pas le schéma directeur qui intéresse pourtant vivement les membres de cette assemblée. Nombreux sont ceux qui siègent dans des conseils d'administration des collèges pour le compte de la Métropole, ils devraient pouvoir disposer des informations nécessaires à leur mission. Comment répondre aux besoins d'information des parents d'élèves et de la communauté éducative que nous côtoyons sur nos circonscriptions sans informations précises ?

Mais revenons à ce plan que vous qualifiez d'ambitieux en faveur des collèges. À vous lire ou vous entendre, la question des collèges aurait été trop longtemps laissée de côté ou encore, ces nouvelles réalisations viendraient pallier le manque d'anticipation du précédent Exécutif. Nous ne pouvons vous laisser tenir de tels propos sans rétablir la vérité. Les cinq nouveaux collèges, dont vous vous enorgueillissez de leur réalisation ou de leur programmation, ont tous été décidés voire, pour certains, en partie construits, sous le précédent mandat.

Il en est ainsi des deux collèges ouverts en septembre 2021, le collège Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi à Lyon 7ème, comme du futur collège Gilbert Chabroux à Villeurbanne dont la programmation date pour tous de 2015, c'est-à-dire, de la première année de la Métropole.

Comme le stipulent les deux délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui, les décisions d'achat des terrains nécessaires à la construction des futurs établissements d'Albigny et de Vénissieux ont, elles aussi, bien été validées en juillet 2019 et janvier 2020.

Il semble même, pour les collèges construits, que vous avez terminés, qu'aucune modification n'ait été faite par rapport aux projets initiaux que nous avons développés. Nous nous réjouissons de constater que nous partageons les mêmes exigences architecturales et environnementales.

Nous nous réjouissons également que vous poursuiviez les travaux de réhabilitation enclenchés lors du précédent mandat : au collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin-la-Demi-Lune, au collège Jean de Tournes à Fontaines-sur-Saône, au collège Émile Malfroy à Grigny, au collège Gabriel Rosset à Lyon 7ème ou encore au collège Elsa Triolet à Vénissieux.

Nous déplorons cependant que plusieurs programmations aient été stoppées comme la rénovation du collège Jean Moulin dans le 5ème arrondissement ou encore les études sur le collège Vendôme dans le 6ème dont les élèves sont toujours privés de cantine. Avant de permettre aux élèves de manger bio ou végétarien, la priorité m'apparaît celle de leur permettre de manger au collège.

Vous vous glorifiez d'avoir prévu un budget d'investissement de près de 300 M€, je vous rappelle que nous avons, sous le précédent mandat, mais cela a déjà été dit, prévu un budget de près de 270 M€, avec un nombre de collégiens bien inférieur et surtout, nous avons réalisé près de 250 M€, ce qui démontre la politique particulièrement volontariste que nous avons menée en matière de restructuration, extension et construction de collèges sur la Métropole. Non, nous n'avons pas laissé de côté cette politique publique essentielle à nos yeux pour assurer les meilleures conditions de travail et d'apprentissage aux collégiens de notre Métropole.

J'espère que vous ferez preuve du même volontarisme dans l'exécution de votre budget d'investissement. D'ores et déjà, je constate que vous êtes aux manettes depuis plus d'un an et qu'aucune étude préliminaire ou investissement foncier ne nous a été présenté dans ce domaine. Vous encourez là un risque sérieux de vous voir reprocher, prochainement, un manque d'anticipation.

Je vous remercie et propose de passer la parole à ma collègue, Brigitte Jannot, qui complètera l'intervention de notre groupe.

Mme la Conseillère JANNOT : Madame la Présidente, chers collègues, dans la continuité du propos exprimé par notre collègue, Myriam Picot, je souhaite vous faire part de mes interrogations quant aux informations transmises sur les collèges, avec beaucoup de parcimonie.

Je ne suis pas Maire mais simple Conseillère métropolitaine et je dois avouer, à mon tour, que votre gouvernance m'inquiète. Toujours pas d'invitation à la conférence annuelle territoriale de ma circonscription, le seul espace d'informations est la commission thématique éducation, culture dans laquelle je siège et où, à part la présentation de la stratégie de la politique culturelle 2021-2026 par monsieur Van Styvendaël et la sollicitation bienveillante de monsieur Marion, pour proposer des sujets de débats, rien en matière d'éducation, aucune information, le silence est de mise.

La dernière commission frisait même le mépris. Le matin, la presse était invitée à découvrir le dernier schéma directeur des collèges et, en commission, aucune présentation, seulement quelques mots succincts sur les investissements prévus, juste pour les cinq prochaines années. Aucun document, si madame Nachury n'en avait pas fait la demande, je crains que nous n'ayons rien eu. Pas de schéma directeur, seul le document destiné à la presse nous a été envoyé et là, je dois dire que j'ai cru reconnaître un dépliant digne d'un promoteur immobilier ou d'un centre de bien-être, un modèle du genre. Le vocabulaire parle de lui-même : le mot épanouissement est à toutes les pages, mais aussi apaisement, sérénité et, bien sûr, végétalisation, bio. Bref, comme si des bâtiments, à eux seuls, même HQE (haute qualité environnementale) suffisaient à apporter le cadre sécurité nécessaire à l'enseignement et aux apprentissages.

Mais là, ces mots sont si rarement employés que je m'interroge parce que dans les collèges, il y a, vous le savez sans doute, des enseignants, nos agents et surtout des élèves. J'emploie ce mot à dessein car ce sont d'abord des élèves, âgés de 11 à 16 ans, des jeunes en pleine adolescence, venus apprendre, se construire, devenir citoyens de demain, citoyens mais la citoyenneté, où est-elle ? Ah, oui, bien évidemment, accolée à écologie mais avant de devenir éco citoyen, il faut d'abord apprendre à devenir citoyen, voire, en même temps, si j'ose dire, mais dans le cadre institutionnel où les valeurs républicaines et laïques s'apprennent, se vivent et prennent sens.

Alors oui, la Métropole de Lyon ne peut se limiter à la construction de bâtiments vertueux et d'espaces végétalisés. La Métropole doit accompagner, co-construire avec les équipes des collèges des projets citoyens, culturels, sportifs pour donner du sens aux apprentissages dans un cadre réellement sécurisé, pas seulement en aménageant les abords mais en participant à la formation des esprits.

Mens sana, in corpore sano : Un esprit sain dans un corps sain.

Je crois sincèrement que la réalité nous oblige à agir dans cette voie et le dernier conseil d'administration auquel j'ai assisté avec monsieur Bub renforce mes inquiétudes : 10 conseils de discipline l'an dernier, le nombre a doublé et les motifs sont trop souvent les mêmes : violences verbales, physiques causées par des garçons et des filles.

Il faut donc agir vite, poursuivre les débats citoyens avec l'Académie de Lyon, les associations comme la Licra, renforcer le Conseil métropolitain des jeunes, le Comet' jeunes, pour sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier sur des sujets lourds comme le harcèlement, les discriminations, les addictions diverses et numériques.

Il faudrait aussi être plus novateur et oser expérimenter de nouveaux types d'établissements de taille plus humaines, de petites structures rassurantes, sur les territoires en difficultés scolaires et, comme le Maire socialiste de Marseille, ouvrir des micro-collèges, plus aptes à accompagner les élèves les plus fragiles pour lutter contre le décrochage scolaire.

Les réalités sont bien différentes d'un territoire à l'autre et je vous invite, toutes et tous, à la réflexion pour que les réponses apportées soient les mieux adaptées aux réels besoins des collégiens de toute la Métropole.

Quant à la délibération, nous la voterons, bien sûr, puisque malgré vos dires, madame Moreira, elle n'est que la poursuite du travail engagé par David Kimelfeld. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère SECHAUD : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, des délibérations portant sur la construction de deux collèges, l'un sur le secteur de Vénissieux/Saint-Fons, l'autre à Albigny-sur-Saône et sur le lancement de la consultation du marché public global de performance nous sont proposées lors de ce Conseil.

Sans surprise, notre groupe est pleinement acquis à la construction de ces deux nouveaux bâtiments scolaires, qui est une première réponse de notre majorité et de ce mandat à la démographie croissante, nous comptons près de 70 000 collégiennes et collégiens à la rentrée 2021, et une réponse au respect de la mixité sociale mais aussi à l'inclusion des jeunes et à une construction et à un fonctionnement responsable et durable face à l'urgence climatique.

Ces deux nouveaux collèges ouvriront à la rentrée 2025 pour l'un, à celle de 2026 pour l'autre, décision politique prise en 2021, ouverture des collèges quatre à cinq ans plus tard.

J'attire votre attention sur ce temps long, chers collègues, car ce temps est incompressible. Il nous faut garder à l'esprit que ce sont 1 400 actuels élèves de primaire qui s'épanouiront dans ce prochain cadre éducatif et non les collégiens et les collégiennes d'aujourd'hui.

Ce temps long, c'est aussi, rappelons-le, celui que deux hommes, Présidents chacun de collectivité, ont évacué de leur esprit quand ils ont scellé, en 2015, leur accord de fusion de la Métropole de Lyon et du Conseil général sur le territoire du Grand Lyon, Conseil général qui avait alors la compétence des collèges de notre territoire.

Concernant le domaine éducatif qui nous intéresse dans ces deux délibérations, l'Exécutif du précédent mandat, auquel notre groupe appartenait, a en effet hérité du sous-investissement prémédité dans les collèges par le Conseil général et de la reprise compliquée de la situation par la Métropole de Lyon qui, faute de pouvoir effectuer des travaux d'ampleur dans les collèges, a dû jouer sur les redécoupages des cartes scolaires, 24, sans compter l'ouverture de nouveaux collèges, pour faire face à la forte croissance de la population scolaire de l'ordre alors de + 1 000 collégiens par an.

L'héritage de 2015, que j'évoquais précédemment, fait partie de ces héritages que l'on dit, empoisonnés. En effet, à cause du sous-investissement programmé dans les collèges par l'Exécutif du Conseil général, les places en conditions dégradées au nombre de 210 en 2015, sont passées à 1 280, cinq ans plus tard. Nous les estimons à 1 670 d'ici la fin du mandat.

Le mandat 2020-2026 et la nouvelle majorité à laquelle le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés appartient, ouvrent cependant une nouvelle ère, celle d'un schéma directeur des collèges qui s'appuie sur l'identification au préalable des secteurs sous tension existants et à venir, six ont été détectés et donc sur l'analyse fine des besoins et sur la réalisation d'un état de santé des bâtiments, les réhabilitations nécessaires, les besoins de constructions nouvelles, pour répondre à la croissance démographique au rythme de 500 collégiens par an pour le mandat, soit 3 080 collégiens attendus, les besoins aussi d'ouverture de demi-pensions.

À partir de là, nous avons budgété 300 M€ sur le mandat, c'est inédit et maîtrisons cette trajectoire pour un second mandat.

Notre majorité s'est attachée, en effet, à planifier. Le schéma directeur des collèges que nous avons établi fixe des étapes et des objectifs transparents de la politique éducative que nous conduisons pour les collégiennes et les collégiens et les équipes éducatives, laquelle politique se traduit concrètement dans les financements que notre majorité a budgétés dans la PPI : la construction, la reconstruction, l'extension des collèges, les équipements, leur fonctionnement dont la responsabilité de 668 agents, la restauration scolaire, l'accompagnement de l'usage numérique et les actions éducatives.

Il n'est pas une séance de conseil d'administration des collèges de nos circonscriptions où ne soit pas vanté le financement apporté par la Métropole de Lyon aux actions éducatives, à l'initiative des équipes éducatives, mais d'autres impulsées par la majorité comme celles des collèges éco-citoyens ou encore celles du défi class'Énergie.

Toutes participent à la réussite des élèves, elles contribuent à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes, elles les sensibilisent à la citoyenneté.

L'on sait par contre des élus d'opposition critiquer, ici et là, la non-réhabilitation, soi-disant promise, dans le précédent mandat de tel collège de leur circonscription. Mais rappelons-nous et rappelons aux habitants qui se laisseraient duper par les mensonges, que seule vaut l'inscription dans la PPI, c'est-à-dire la budgétisation déclarée et le vote des élus qui l'adoptent et que jamais les promesses n'ont relevé d'un budget.

Les seuls chiffres qui parlent pour ce mandat, sont ceux de la planification et ils sont les suivants : durant ce mandat, cinq nouveaux collèges et la recherche de terrains pour cinq collèges supplémentaires dans les zones en tension, 13 réhabilitations lourdes seront terminées, quatre autres lancées, 11 collèges qui feront l'objet d'importants travaux de réhabilitation ou d'extension, des cantines seront restructurées, d'autres construites, des investissements sont aussi ciblés pour la rénovation thermique, la désimperméabilisation et la végétalisation des collèges, un plan d'aménagement pour apaiser, sécuriser les abords de 17 établissements et ainsi protéger la vie de nos adolescents est également lancé. Ajoutons à ces investissements, les opérations d'entretien et l'exemplarité visée des cantines dans lesquelles les cuisiniers proposeront des produits de saison et de qualité, attentifs à accommoder les produits et éviter le gaspillage alimentaire. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Nous avons un temps de parole de cinq minutes demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Madame la Présidente, madame la Vice-Présidente, ces délibérations lancent la construction de deux collèges, l'un à Albigny, pour les collégiens du Val de Saône, l'autre à Vénissieux, pour ceux de cette commune et de Saint-Fons.

Notre groupe votera favorablement mais, à l'occasion de cette décision importante pour le patrimoine éducatif, il souhaite s'exprimer plus largement sur la politique métropolitaine en faveur des collèges et de l'action éducative.

Trois points d'humeur, d'abord :

- c'est récurrent mais c'est agaçant, la conférence de presse qui dévoile une politique que les élus ne découvriront que l'après-midi pour les membres de la commission éducation, culture et succinctement, aujourd'hui, pour les autres,

- c'est classique mais c'est agaçant, le syndrome de Chantecler qui fait venir l'aurore. Non, votre majorité ne part pas de rien et les collèges ont été au cœur des politiques avant vous et le seront, après vous,

- c'est presque normal mais c'est agaçant, l'affirmation d'une exceptionnelle ambition, 300 M€, c'est beaucoup mais vous affirmez des carences anciennes et des orientations nouvelles, alors, c'est peut-être trop peu.

Pour paraphraser monsieur le Président et d'autres, la déclaration d'ambition ne suffit pas, il en faut les preuves. À suivre.

Plusieurs points de fonds :

- vous évoquez un schéma directeur pour les collèges, tout schéma repose sur un état des lieux, un cadre général, des objectifs, un pilotage et une évaluation. Or, aucun support n'est présenté ou promis. Il paraît que cela reste des documents des services. Mais pourquoi cette discrétion si un travail long, approfondi et structuré a été accompli et, peut-être, sinon opposable, du moins rassurant pour la communauté éducative et les acteurs politiques et d'ailleurs, un tel document compenserait peut-être un doute qui se lève, à l'ouest, rien de nouveau !

- vous évoquez le besoin de collèges et les besoins des bâtiments actuels. Tous les collèges ont des besoins plus ou moins importants ou urgents. Chaque établissement devrait faire l'objet d'un plan de maintenance et d'adaptation. La priorisation se comprend si, pour chacun, il y a reconnaissance des besoins et calendrier de leur prise en compte,

- vous évoquez le partenariat avec l'Éducation nationale constitutif du collège et essentiel pour l'efficacité mais je rappelle que le partenariat avec les communes est aussi porteur d'efficacité pour connaître et pour mutualiser, pour exemple, les équipements sportifs, l'environnement, l'apaisement des abords, la végétalisation, la sectorisation, les transports...

- vous évoquez comme point important, l'alimentation. Je rappelle qu'il serait intéressant de comparer les modes de gestion et de production sous différents plans, notamment de qualité et de pédagogie, et de traiter la situation des 16 collèges hébergés dont un seul semble avoir un projet de cantine. D'autre part, les objectifs de bio, de local devraient conduire à l'augmentation du montant consacré au contenu de l'assiette,

- enfin, vous évoquez les actions éducatives. Elles relèvent du projet d'établissement et doivent rester locales mais quelles seraient vos propositions pour faire évoluer un climat scolaire tendu (moquerie, violence, rackets, etc.) qui alimente le sentiment de mal-être des collégiens ?

J'ai débuté par l'humeur, je termine par l'humour. Dans ce dossier de presse, document sur l'École (avec un grand "E"), vous reniez par trois fois la grammaire, des "repas bon" sans "S", à moins qu'avec le combat du genre vous ne vouliez aussi mener le combat du nombre. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie. Un temps de parole a été demandé par le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller MARION : Merci madame la Vice-Présidente. Chers collègues, citoyennes et citoyens du Grand Lyon, mesdames et messieurs, à l'image de l'écologie politique, nous œuvrons sur l'éducation avec la double conscience de la gravité et de l'enthousiasme.

Les parents, les éducateurs et surtout les jeunes le savent, l'adolescence n'est pas un moment facile, pourtant, c'est un moment clef dans les parcours de vie de chacune et de chacun. Transformations de soi, construction et affirmation de son identité, apprentissages de l'autonomie, premiers choix d'orientation scolaire, parfois aussi, hélas, premières stratégies d'évitement scolaire.

Alors, que répondre ? Nous, écologistes, répondons que les collèges doivent aussi être des lieux de vie, des lieux où l'on apprend bien parce que l'on y vit bien, des lieux d'épanouissement qui nous rappellent que l'éducation n'est pas seulement l'instruction.

Les lieux qui accueillent nos enfants, doivent davantage préparer ces futurs lycéennes et lycéens mais aussi ces futurs jeunes adultes. C'est le sens de l'ouverture accrue des collèges sur leurs quartiers que nous encourageons, c'est aussi le sens d'une présence plus forte de l'art et de la culture dont nous augmentons le financement.

Au sein de la commission éducation et culture, nous avons à plusieurs reprises échangé sur les principes qui fondent nos orientations éducatives, y compris sur la délicate question de la carte scolaire, sur les nombreuses initiatives culturelles aussi qui viennent croiser les activités d'enseignement, les nourrir et leur donner sens, leur donner ce sens, si plein et si beau d'éducation.

Je le dis avec une solennité joyeuse parce que c'est peut-être ce qui nous est donné de plus enthousiasmant à impulser en société, éduquer, *ex-ducere*, c'est conduire hors de, emmener plus loin que soi, ouvrir au grand large.

C'est l'horizon ambitieux des collèges éco citoyens qu'impulse la Vice-Présidente en charge de l'éducation et des collèges, Véronique Moreira. Nous encourageons donc les collèges et leurs communautés éducatives à se porter volontaires auprès de la Métropole pour rénover ensemble ce que citoyenneté voudra dire demain.

Nous assumerons, de notre côté, de rétablir l'éducation comme priorité structurante, fondamentale parce que fondatrice. Le budget d'investissement métropolitain pour l'éducation sera donc augmenté de 30 M€ pour atteindre 300 M€ à l'échelle du mandat. C'est ce qui nous permettra d'ouvrir cinq collèges sur ce mandat. C'est ce qui nous permettra aussi de travailler à la qualité de la pause méridienne de nos enfants. Cela se voit moins que les bâtiments et pourtant, c'est absolument essentiel. Trop de collèges n'ont, tout simplement, pas de cantine.

Comment étudier correctement, à 12 ans, lorsqu'en lieu en place de la pause de midi, vous devez prendre le bus parfois, dès 11 heures, pour aller manger dans un autre établissement, y faire la queue, manger en 20 minutes, parfois 10 minutes, puis sauter à nouveau dans le bus pour revenir en cours, à peine nourri et, en tout cas, pas reposé ?

Voilà des décennies que l'on s'accoutume à cela, comme si c'était normal. Non, ça n'est pas normal. Ça n'est pas normal et donc cela va cesser. Les collèges sans cantine, c'est terminé, nous n'en construirons plus. Tous les nouveaux collèges auront une cantine et nous allons progressivement équiper les autres collèges de cantines de proximité. Nous commençons maintenant avec la cantine du collège Aimé Césaire à Vaulx-en-Velin et nous allons continuer, pour des cantines de proximité et des cantines de qualité où nos enfants mangent à la fois bio et local.

Nous impulsions donc une orientation simple et structurante, nos enfants ont le droit à une qualité de vie dans les collèges. Bien étudier commence par bien vivre. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Je laisse le soin à Véronique Moreira d'apporter des éléments de réponse et des clarifications à l'ensemble des interpellations que nous avons eues au gré des interventions.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Je vous remercie madame la Présidente, merci mesdames et messieurs, déjà, la première chose, c'est une vraie satisfaction de voir que l'ensemble des groupes se rejoignent sur la priorité à l'éducation et la nécessité d'agir très fortement donc cela est une vraie satisfaction.

On a évoqué la question d'un plan d'urgence pour l'éducation et, en particulier, pour les collèges. Je pense, en effet, que l'architecture, la qualité des bâtiments, la beauté du bâti, la fierté qu'on peut retirer à se rendre dans un bel établissement, cela joue beaucoup dans les comportements mais, évidemment, cela ne suffit pas et je rejoins tout à fait ce qu'a dit madame Arthaud sur la nécessité de développer des moyens, dans les collèges en particulier, parce que les collèges sont les parents pauvres de l'éducation, nos Gouvernements ayant fait le choix de renforcer les écoles élémentaires en prenant sur le budget des collèges et donc il y a un vrai travail à faire pour ces adolescents comme le disait monsieur Richard Marion, pour ces adolescents qui sont à un âge extrêmement critique et qu'il faut, de façon très forte, accompagner. Cela relève du rôle de l'État qui doit vraiment mettre les moyens sur ce plan d'urgence, ont été cités l'accompagnement aux enfants en situation de handicap et l'ensemble des accompagnateurs et des aides à l'enseignement.

Pour répondre à un certain nombre de critiques, oui, dans le dernier mandat, en effet, un certain nombre de choses avaient été ciblées, un certain nombre d'urgences avaient été remarquées. La différence avec ce mandat, c'est que nous, nous agissons, en fait, nous achetons des terrains et nous engageons, avec un vote en Conseil métropolitain, pour débloquer les fonds et engager les travaux.

Moi j'ai noté, lors des visites dans les nombreux collèges, que beaucoup de choses avaient été présentées, beaucoup de présentations avaient été faites, beaucoup d'annonces avaient été faites et qu'elles n'étaient pas suivies d'effet puisque pas du tout inscrites sur des listes de programmation budgétaire.

Je tiens à dire qu'il a été dit que nous avions arrêté des travaux en cours, cela n'est absolument pas vrai. Nous avons continué ce qui avait été commencé, bien évidemment, c'est la continuité républicaine, pour tout ce qui avait été voté, pour tout ce qui avait été délibéré. Pour le reste qui n'avait pas été délibéré, évidemment, nous n'avons pas pu nous contenter des promesses qui avaient été tenues parce qu'elles étaient tellement multiples qu'on n'y voyait plus très clair donc c'était important de continuer ce qui avait été acté et puis de développer un programme basé sur la réalité parce que tout n'avait pas été acté.

Je pense, en particulier, aux collèges de Vénissieux, à Aragon notamment qui est dans un état vraiment très préoccupant pour lequel rien n'avait été acté dans la programmation budgétaire. De même, pour un autre collège, Elsa Triolet, pour lequel une partie avait été réalisée, c'était la SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), en l'occurrence et rien d'autre n'avait été fait alors que l'équipe éducative avait bien vu la présentation de plans mais des plans qui n'étaient que des promesses puisqu'inscrits dans aucune programmation.

Quant aux demi-pensions, il n'y en avait pas du tout, aucune prévue dans 16 collèges, comme cela a déjà été dit, donc on peut dire maintenant que nous mettons en place de façon progressive, c'est la meilleure façon d'agir, me semble-t-il et donc nous proposerons, comme il a été dit, des mises en place de cantines dans les nouveaux collèges, dans les réhabilitations de fond et puis la construction supplémentaire de deux cantines.

En ce qui concerne Vendôme, rien n'avait été fait non plus, les discussions sont serrées avec la Mairie de Lyon et avec la Mairie d'arrondissement, pour trouver la façon d'atterrir donc, le travail est en cours et la Maire d'arrondissement et les élus de Lyon le savent bien.

En ce qui concerne les questions qui ont été posées sur la maintenance des collèges, évidemment le schéma directeur des collèges ne comprend pas que les futures constructions, il comprend aussi 90 M€ pour ce que l'on appelle des petits et moyens travaux qui sont, quand même, des travaux conséquents et les services travaillent, au quotidien, avec les équipes des collèges pour prioriser les interventions et établir un calendrier, donc je vous rassure sur ce point.

Pour répondre sur le délai de construction à Albigny et Vénissieux, on n'a pas les mêmes contraintes, on n'a pas les mêmes contraintes de risque d'inondation et, effectivement, sur le collège d'Albigny, on se donne un petit peu plus de temps parce que les contraintes sont différentes, s'il est possible de livrer le collège un peu plus tôt, nous le ferons mais je préfère donner un délai tenable pour avoir un équipement de qualité.

En ce qui concerne la concertation avec les communes, la concertation est engagée puisque chaque fois que nous recherchons un terrain ou chaque fois que nous proposons un nouvel équipement, il y a discussion avec les villes. Le Maire d'Albigny a été présent, à plusieurs reprises, sur les échanges autour du collège et pour les Maires des communes voisines, c'est la même chose. Nous venons de faire partir un courrier, d'ailleurs, au Maire d'Albigny pour lui proposer de faire partie du jury de concours, donc vous voyez que nous avons bien en tête cette question de la concertation.

Je voulais revenir aussi sur les questions environnementales et d'égalité filles et garçons parce que je n'en ai pas parlé mais dans les interventions, cela a bien été relevé qu'il y avait un travail important sur la végétalisation pour proposer un meilleur confort aux élèves pendant les pics de chaleur. Il y a un travail aussi sur la désimperméabilisation parce que les collèges, qui sont une part très importante des équipements de la Métropole, doivent jouer leur rôle aussi en matière d'accompagnement de la politique de ville perméable et nous travaillons aussi sur la réhabilitation thermique avec un budget important de 10 M€ pour engager, petit à petit, pour commencer sur deux collèges mais nous irons plus loin, de véritables économies d'énergie avec une réhabilitation de fond.

Je voudrais dire que je pense qu'il faut être vigilant à ne pas diviser les personnes en fonction de leur intérêt pour les questions environnementales. Nous sommes tous concernés par les questions environnementales. Ceux qui sont les plus concernés, d'ailleurs, sont bien souvent les plus précaires qui souffrent le plus des maladies liées à l'impact de l'environnement sur la santé. Il y a un vrai mouvement de fond dans les collèges, des équipes enseignantes et des jeunes, pour s'attaquer à la question de la lutte contre le changement climatique ou à la question de la préservation de la biodiversité et nous accompagnons le mouvement. Je pense que nous sommes tous ensemble sur ces questions et qu'il ne faut pas penser que certaines personnes s'en désintéressent.

Je voudrais aussi parler de la question de la carte scolaire qu'a soulevée madame Frier et dire que les collèges ne sont que le point d'arrivée, en fait, des politiques d'urbanisme et qu'il y a une véritable nécessité à travailler sur la diversification, aussi en matière d'urbanisme et c'est là qu'il faut agir, avant même de travailler sur les collèges et mes collègues, les Vice-Présidents chargés de la politique de la ville et de l'urbanisme y sont attachés et donc, sur les questions de rénovation urbaine, il y aura un travail sur la diversification.

J'ai bien entendu les propositions de madame Frier, cela fait partie de la réflexion, effectivement, est-ce que l'on peut revoir la carte scolaire proposée, je l'ai dit tout à l'heure, des options aussi intéressantes pour attirer des nouvelles personnes dans les collèges qui seront mis en place mais aussi, peut-être, proposer à des élèves de ces secteurs, d'aller dans d'autres collèges.

Je pense aussi et donc j'attire votre vigilance sur le fait que délocaliser, en fait, des élèves et les emmener sur d'autres territoires, c'est aussi couper aux parents la perspective de s'intégrer dans l'école et je pense qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur la place des parents dans l'école et leur possibilité d'accompagner la scolarité de leurs enfants. Donc je crois qu'il faudra travailler aussi sur le renforcement des associations de parents d'élèves pour qu'ils prennent toute leur place et donc, c'est un élément que je voudrais ajouter au débat.

Bref, nous avons beaucoup d'enjeux et cette majorité engage le travail dès le début du mandat pour que les collèges, un maximum de collèges dont nous pourrions être très fiers, soient livrés.

Je vous remercie pour toutes vos remarques et j'espère que le dialogue va continuer dans la bienveillance et de façon positive et constructive.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci madame la Vice-Présidente. Je vous propose de mettre aux voix la première délibération n° 2021-0679, concernant Albigny-sur-Saône. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Nous passons au vote de la deuxième délibération, celle relative à Vénissieux/Saint-Fons, n° 2021-0680. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° 2021-0677 - développement solidaire et action sociale - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Orientations et attributions des subventions au titre de la 3ème année de mise en œuvre (2021-2022) - Approbation de la convention relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs et de la convention-type de mise à disposition de l'application Géorienté auprès des acteurs de la solidarité - Délégation Solidarités, habitat et éducation

MME LA PRÉSIDENTE : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0677. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Merci madame la Présidente. Vous le savez, la lutte contre la pauvreté est une priorité du mandat du nouvel Exécutif. Plusieurs mesures ont été votées, depuis un an. Pour permettre d'y répondre, c'est, notamment, la tarification sociale des transports en commun, plus de 130 000 personnes bénéficient de la tarification solidaire dont 55 000 qui bénéficient de la gratuité, plusieurs millions d'euros mobilisés pour mettre à l'abri des personnes à la rue et aider les associations qui viennent en aide aux plus démunis, c'est le renforcement des moyens mis dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, c'est le développement du logement social et la lutte contre l'habitat indigne, c'est également des politiques spécifiques vis-à-vis des jeunes, dont le revenu de solidarité jeunes et les aides spécifiques aux étudiants.

Cette ambition va se poursuivre avec, notamment, la mise en place de prêt de 10 000 vélos pour les étudiants boursiers et jeunes en parcours d'insertion.

Toutes ces actions complètent celles votées aujourd'hui dans le cadre de la stratégie pauvreté que nous développons avec l'État, depuis trois ans, sur le territoire.

Huit millions d'euros seront consacrés, cette année, à renforcer les missions "d'aller vers", les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, les enjeux de mobilité, les actions contre le décrochage scolaire ou la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

Nous avons souhaité également développer des actions nouvelles autour de cinq axes prioritaires : l'accès aux droits, l'accompagnement social, prévenir et renforcer l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité, le parcours des jeunes et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Au moment où la crise sanitaire a mis en lumière de nouvelles fragilités et renforcé les inégalités de notre territoire, la Métropole s'engage résolument vers les plus pauvres d'entre nous à quelques jours de la journée du refus de la misère.

Et pour terminer, j'emprunte les mots de Joseph Wresinski, le fondateur d'ATD (agir tous pour la dignité) Quart-monde : "Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré". Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci monsieur le Vice-Président. Nous avons cinq minutes demandées par le groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Madame la Présidente, merci. Entre le moment où j'ai demandé ces cinq minutes et aujourd'hui, on a eu la chance de recevoir un rapport des services qui nous a éclairés sur un certain nombre de points donc nous ferons en sorte d'être plus rapides.

Pour autant, et j'ai bien entendu ce que vient de nous dire monsieur le Vice-Président Blanchard, je ne vous cache pas qu'à la lecture et du rapport et de la délibération, notre première réaction, notre premier sentiment, permettez-moi un peu d'humour noir, a été de se dire : "la pauvreté a encore de beaux jours devant elle et si les pauvres avaient une inquiétude, ils vont rester pauvres pendant encore un petit moment".

Notre intervention n'a évidemment pas vocation à remettre en cause la nécessité impérieuse à consacrer un budget conséquent à lutter contre ce fléau grandissant et 7 M€, c'est à la fois beaucoup d'argent et, malheureusement, bien insuffisant par rapport à la pauvreté et son explosion.

Nous aimerions simplement vous faire part de nos doutes quant à l'efficacité sur le mode de répartition des moyens financiers dédiés, des humains dévoués à cette problématique et la multiplication des démarches sans réelle cohésion, du moins c'est la lecture que nous en faisons.

C'est vrai que, quand on lit le rapport qui a été envoyé par les services, on se dit que tout cet argent dispatché sur une centaine, alors les services disent 80, moi j'en ai compté une petite centaine, d'associations, nous n'avons absolument rien contre le monde associatif, bien au contraire, mais vous ne pouvez quand même nous empêcher de penser qu'il peut s'agir d'une sorte d'arrosage du maillage associatif et, parfois, douter de l'efficacité.

Quelque chose également nous a surpris, c'est de constater que, sur le budget global et les résultats de 2020, seulement 500 000 € ont été accordés, alors, seulement, cela a le mérite d'exister mais, seulement 500 000 € ont été accordés à l'aide aux impayés de loyers. Si on s'en tient à la pyramide des besoins, dite la pyramide de Maslow, il faut quand même reconnaître que le logement, avoir un toit et avoir à manger, cela fait partie des priorités absolues, en l'absence de quoi, culture, préoccupation environnementale, etc., ne sont guère possibles.

Pour ces raisons, en fait, la fin de notre point de vue est plutôt extrêmement positif puisque c'est une suggestion que l'on vous fait. On remarque comment l'Exécutif a réagi face à un certain nombre de sujets et notre réaction est de vous dire, du moins on soumet à l'appréciation du Conseil et de l'Exécutif : est-ce qu'il ne serait pas judicieux, vu la difficulté et, je dirais, toutes les méandres que l'on peut rencontrer sur ces problèmes de pauvreté et de précarité, de créer une régie publique de la précarité qui aurait le bu, d'étudier les projets, d'allouer les fonds, de garantir un suivi d'indépendance de l'efficacité de nos investissements et d'assurer une cohérence globale et, également, d'être en capacité de gérer des fonds sans intermédiaire ?

Voilà, c'est donc une question que l'on vous pose et j'en profite puisqu'on est sur la précarité, pour vous reposer la question que nous avons posée au Président, lors du dernier Conseil du mois de juin : est-ce qu'il serait possible d'avoir un retour sur les fonds utilisés dans le cadre du déblocage qui avait été fait, de fonds pour les étudiants qui ont des difficultés à payer leurs loyers ? Merci à vous.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Depuis plusieurs années, on assiste à une augmentation constante de la pauvreté et de la précarité en France, dans la région et sur la Métropole de Lyon. Ce phénomène a été accéléré et amplifié par la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. Cette crise sanitaire a entraîné une diminution de 8,3 % du PIB (produit intérieur brut) et l'augmentation de 7,5 % des demandeurs d'emploi en catégorie A. Dans la région, la pauvreté concerne une personne sur huit et un jeune de moins de 18 ans sur cinq. C'est énorme.

Face à cette situation sociale catastrophique, la Métropole de Lyon fait le choix de consacrer 950 M€ par an aux politiques de solidarité.

Le plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté est mis en œuvre depuis 2019. En 2020, cinq axes avaient été identifiés comme prioritaires : les violences conjugales et intrafamiliales, l'accès au logement, l'accessibilité des services, l'insertion par l'emploi et la formation des travailleurs sociaux. La proposition aujourd'hui est de renouveler les actions déjà existantes et de déployer de nouvelles actions : accès aux droits, accompagnement social, prévention et renforcement de l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité, parcours des jeunes et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Nous voterons favorablement cette délibération mais il nous paraît indispensable de réinterroger le fond idéologique de ce plan national de lutte contre la pauvreté.

Pour nous, un plan de lutte contre la pauvreté, c'est obligatoirement une bataille pour l'emploi, l'augmentation des salaires et des contrats à durée indéterminée qui sécurisent les familles, ce sont des places en crèches, le recrutement d'enseignants et, notamment, d'enseignants en maternelle pour permettre l'accueil des enfants de moins de deux ans, d'autant plus dans les quartiers où les populations sont les plus pauvres, c'est la poursuite de la sécurité sociale et solidaire en mettant à contribution les entreprises et les actionnaires, c'est la construction de 200 000 logements sociaux par an et l'accès aux soins en arrêtant toutes les fermetures de services et d'hôpitaux, toutes les suppressions de lits et de postes dans les hôpitaux.

Nos Sénateurs avaient résumé l'esprit de ce plan gouvernemental en disant : "Macron fait la poche des pauvres pour financer la lutte contre la pauvreté !"

La lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à un plan, alors même que l'ensemble des mesures gouvernementales conduisent à ce que le nombre de personnes pauvres continue d'augmenter dans notre pays.

Faire reculer la pauvreté à la source est possible, en augmentant le SMIC de 20 %, les salaires, les minima sociaux en conséquence, en portant les retraites au minimum à 1 400 €, en remboursant les soins à 100 %, en reconstruisant des services publics garantissant l'égalité de traitement, en créant un secteur bancaire de l'investissement, créateur de richesses et d'emplois pour tous, en augmentant la rénovation énergétique des logements populaires, en portant la gratuité des transports en commun.

Il ne faut pas oublier que la pauvreté est structurelle au système capitaliste. J'en réfère ici à Herbert Gans, un sociologue américain qui cherche à montrer que l'existence des pauvres assure des avantages à d'autres groupes sociaux ou à l'ensemble du corps social, c'est prendre en charge le "sale boulot", constituer une "armée de réserve du capitalisme" avec l'existence de masses de privées d'emplois et de ressources, c'est justifier aussi l'accès des plus riches aux ressources en brandissant l'épouvantail de la déchéance, prendre des risques donc des salaires inconsidérables sont justifiés ainsi.

Il est nécessaire de vouloir fondamentalement lutter contre la pauvreté et s'en donner les moyens nécessaires, ne pas aller critiquer les dépenses faites avec l'argent redistribué par l'État, comme se l'est permis le ministre de l'Éducation en cette rentrée au sujet des allocations de rentrée, s'engager avec force dans la lutte contre le système capitaliste. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Six minutes ont été demandées par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Je vous remercie. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, depuis plus d'un an, la Métropole de Lyon a décidé de poursuivre l'engagement sur notre territoire de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, au moment même où la crise sanitaire frappait au plus fort les plus vulnérables et entraînait avec elle plus de 25 000 foyers de notre territoire, dans une situation nouvelle de pauvreté et, parfois, de très grande précarité.

Si s'engager dans cette stratégie dès 2018 était, pour notre collectivité, une réelle opportunité d'accompagner les plus fragiles, elle est, en 2021, une nécessité.

Ces différentes actions qui nous sont présentées, depuis maintenant trois ans et que certains d'entre vous connaissent bien, visent, plus particulièrement, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, les personnes en situation de précarité ou d'insertion professionnelle et, plus spécifiquement, les femmes les plus vulnérables.

Avec plus de 9 % de bénéficiaires du RSA sur le territoire national, la pauvreté est devenue une constante de notre société.

Nous avons autant le devoir que la responsabilité d'agir. La crise sanitaire et ses effets économiques et sociaux rendent encore plus urgente la nécessité d'assurer aux plus fragiles l'accès à leurs droits les plus fondamentaux. Et c'est tout l'objet de ce plan d'action qui a déjà permis de toucher plus de 160 000 personnes. Une goutte d'eau me direz-vous, diront certains ?

Laissez-moi citer Mère Teresa qui disait : "Nous réalisons que ce que nous accomplissons n'est qu'une goutte dans l'océan. Mais si cette goutte n'existait pas dans l'océan, elle manquerait". Elle manquerait sûrement aux 22 % de jeunes de moins de 30 ans qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté ou aux 13 % de jeunes de la Métropole de Lyon qui n'ont ni emploi, ni formation et qui, désormais, peuvent bénéficier de différents dispositifs adaptés permettant d'assurer, à tous les jeunes, un parcours de formation, d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance. Nous devons rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

C'est également tout l'intérêt pour la Métropole de cofinancer les fonds d'aide aux jeunes pour l'insertion professionnelle des jeunes, Convergence pour son dispositif premières heures ou encore le booster Saint-Jean du territoire zéro chômeur de Villeurbanne dont l'efficacité n'est plus à démontrer, en espérant, bien sûr, que la prochaine délibération concerne le 8ème arrondissement de Lyon pour le déploiement d'un territoire zéro chômeur.

Ce rapport a pour objet de présenter les actions développées par la Métropole et le soutien de notre collectivité aux associations, n'en déplaise à certains, qui accompagnent les citoyens les plus en difficultés. Notre soutien leur est donc essentiel. Car la crise sociale qui traverse notre pays et touche nombre de nos concitoyens met en lumière les besoins sociaux mais aussi les limites de notre modèle. Nous devons faire la preuve de l'effectivité des politiques sociales.

Le plan d'action pour les années à venir se décline dans un premier temps sur le renouvellement des actions existantes mais en renforçant les équipes sur le terrain et sur des territoires qui en ont particulièrement besoin, comme par exemple Vénissieux, Vaulx-en-Velin ou encore Villeurbanne, sur des missions de prévention spécialisée.

Plusieurs actions sont maintenues et renforcées, je l'ai dit, et c'est heureux de voir l'attachement de notre collectivité aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes à travers, notamment, le soutien au CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) ou encore à VIFFIL (violences intra familiales femmes informations libertés).

De la même manière, l'accès au logement est un axe majeur de ce programme d'actions. Sur la Métropole de Lyon, ce sont plus de 18 000 personnes sans logement personnel et près de 40 000 personnes qui sont en situation de sur-occupation.

Aussi, je salue l'engagement du Vice-Président au logement, pour son investissement sur ces questions, tout d'abord auprès de la Maison de la veille sociale dans la lutte contre le sans-abrisme ainsi que dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement, comme ici avec ADEL (aide exceptionnelle aux dépenses de logement).

Créé en juin 2020 pour faire face à la crise sanitaire et à la baisse ou à l'arrêt de revenus de certains ménages dans la Métropole, ce fonds d'urgence métropolitain avait permis d'aider plus de 400 ménages pour leurs dettes de logement.

Face à l'installation de la crise dans la durée et à un contexte également d'approche de trêve hivernale et de prévention des expulsions locatives, ce fonds a évolué vers une aide exceptionnelle de dépenses de logement, intitulée ADEL. Car oui, le logement dans notre Métropole est un droit fondamental.

Prévenir le décrochage scolaire est aussi partie prenante de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous l'avons tous constaté pendant les confinements ou encore, plus récemment, avec les fermetures de classes.

Au collège, l'enseignement à distance impacte directement les résultats scolaires et aggrave davantage les difficultés dans les apprentissages issues de l'école élémentaire qui n'ont pu être surmontées. Cela entraîne bon nombre d'élèves dans des situations d'échec et de détresse.

À ce titre, le partenariat avec les centres sociaux est indispensable tant il permet de favoriser des réponses pertinentes aux besoins sociaux des habitantes et des habitants, comme à proposer des interventions spécifiques.

Le soutien psychologique aux adolescents et aux jeunes adultes résidant en quartiers prioritaires est, lui aussi, un maillon essentiel dans la lutte contre la pauvreté, porté à la fois par l'ARHM (association recherche handicap et santé mentale) et relayé dans les points accueil écoute jeunes sur la Métropole.

Enfin, loin de se réduire à une logique de soutien aux revenus, notamment par le moyen des prestations sociales, la lutte contre la pauvreté vise un champ d'actions qui doit garantir sur notre territoire, l'accès à tous les droits fondamentaux dans différents domaines, l'emploi, le logement, la protection, la santé, la justice, l'éducation, bien sûr, la formation, la culture et la protection de la famille et de l'enfance.

Un dernier mot sur la question de l'accès à la culture pour tous qui est, certainement, celle dont nous pouvons, à juste titre, nous féliciter. La culture contribue, de manière importante, autant à l'épanouissement personnel qu'à la création et la protection du lien social.

Enfin, je sais que nous pouvons nous appuyer sur le professionnalisme des acteurs locaux, des CCAS (centre communal d'action sociale) bien sûr, des associations, nos partenaires et des agents de la Métropole qui, comme toujours, sont engagés, efficaces, investis, performants, prêts à répondre aux besoins divers de la population.

Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Nous avons un temps de parole de trois minutes demandé par le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BENAHMED : Merci madame la Vice-Présidente. En 2019, 13 millions de Français, soit 21 % de la population métropolitaine, étaient concernés par la pauvreté monétaire ou la privation matérielle et sociale, 13 millions de Français pour lesquels se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer ou trouver un emploi devient de plus en plus difficile.

Nous le savons, la crise sanitaire que nous traversons agit comme un facteur supplémentaire de déstabilisation pour les foyers modestes et pauvres. À la faveur de la crise, la pauvreté menace, aujourd'hui, de s'étendre. Parallèlement, les hauts revenus continuent de progresser. OXFAM (oxford committee for relief famine) montre qu'ainsi, entre mars 2020 et mars 2021, en France, la fortune des milliardaires français a augmenté de 170 milliards d'euros, soit une hausse de 40 %. Mécaniquement, les inégalités explosent.

À l'échelle de la Métropole, la fracture entre l'ouest et l'est reste particulièrement prégnante. En 2017 et sur l'ensemble du territoire de la Métropole, 15,7 % de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit un niveau supérieur au taux national.

Dans ce contexte, l'action volontariste de la Métropole en matière de solidarités qui représente, chaque année, plus de 950 M€, est indispensable. Nous agissons très concrètement contre la pauvreté, en matière de logement, d'emploi et d'insertion, en faveur de notre jeunesse, en voici quelques exemples : l'encadrement des loyers, le développement du bail solidaire, l'aide exceptionnelle aux dépenses de logement, la création du revenu solidaire jeunes, le renforcement des clauses sociales dans le cadre du schéma de promotion des achats responsables, le soutien aux acteurs du développement économique durable, la stratégie de Métropole accueillante et hospitalière, ou encore la tarification solidaires des TCL.

C'est ainsi que la Métropole a souhaité devenir, depuis 2019, l'un des territoires démonstrateurs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, aux côtés de l'État. Il en résulte un plan d'action co-construit avec plus de 300 partenaires et l'ambition de renforcer la coopération entre les différents acteurs. Pour sa troisième année de mise en œuvre et au regard des effets de la crise sanitaire, il est proposé de renforcer certaines de ses orientations :

- contre les non-recours, les actions d'aller vers ainsi que d'accès aux droits seront renforcées. Un rapport parlementaire de 2016 estimait, par exemple, le taux de non-recours pour le RSA à 36 %. Améliorer l'accès aux droits est pourtant indispensable, d'autant plus que les aides sociales sont un moyen particulièrement efficace d'agir contre les inégalités et la pauvreté,
- contre le chômage, les actions d'insertion socio-économiques seront amplifiées,
- enfin, il est proposé d'agir plus fortement sur les problématiques de santé mentale qui touchent, particulièrement, notre jeunesse et les mères isolées.

Une autre délibération de ce Conseil va d'ailleurs dans ce sens, ainsi nous proposons d'attribuer une nouvelle subvention à la fondation ARHM, handicap et santé mentale, pour le renforcement de son dispositif d'écoute et de soutien psychologique.

L'engagement de la Métropole contre la pauvreté est un devoir moral. Le groupe des Écologistes votera cette délibération. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie. Je vous propose de mettre aux voix cette série de subventions pour lutter contre la pauvreté. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Délibération votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- M. BERNARD Bruno, à sa demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA),
- Mme PANASSIER Catherine, membre de l'association Habitat et humanisme Rhône.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° 2021-0671 - Plan Pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'État et la Métropole de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

MME LA PRÉSIDENTE : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0671. Madame Hemain, souhaitez-vous intervenir ou donner l'avis de la commission avant que nous passions au vote puisqu'il n'y a pas eu de demande d'intervention ?

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Bonjour, merci beaucoup, je veux bien intervenir juste deux minutes.

Effectivement, cette délibération porte sur le service public de l'insertion et de l'emploi qui s'inscrit donc dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et j'en profite juste pour préciser à monsieur Chambon que ces termes "d'arrosage associatif" m'ont un petit peu choquée quand on parle de paiement pour un vrai travail que font les différentes associations, je pense qu'elles apprécieront fortement cette phrase. Je trouvais cela un petit peu choquant.

Je me réjouis que les financements de ces actions puissent se poursuivre sur une quatrième année parce que, malheureusement, la pauvreté est loin d'être éradiquée encore, en tout cas, dans la Métropole et je suis sûre, ailleurs.

L'idée de ce service public de l'insertion et de l'emploi, comme cela a déjà été dit par madame Baume, en fait, était vraiment de valider le fait que l'on termine, en continu, l'expérimentation jusqu'à fin 2023 et, également, qu'on puisse valider le fait d'avoir des financements supplémentaires de l'État afin, à la fois, de simplifier les démarches, mieux coordonner l'ensemble des acteurs et, également, proposer différents parcours qui lèvent les freins à l'emploi des personnes et avoir des parcours de suivi et sans couture. Il y a eu un avis favorable de la commission. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci madame la Vice-Présidente. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 21 juin 2021

MME LA PRÉSIDENTE : Nous en avons fini pour ces délibérations. Nous continuons avec l'adoption du procès-verbal du Conseil du 21 juin 2021 que vous avez toutes et tous reçu, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales.

Je le mets aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Le vote est favorable avec une abstention.

Adopté.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole

N° 2021-0634 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

N° 2021-0635 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'indemnisation de sinistres entre le 1^{er} février 2021 et le 31 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

N° 2021-0636 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 27 avril 2021 et le 28 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

MME LA PRÉSIDENTE : J'ai l'honneur de porter à votre connaissance différents comptes rendus de décisions prises.

M. le Conseiller COCHET : Excusez-moi, madame la Présidente, vous avez oublié, avant le vote, deux interventions concernant l'adoption du procès-verbal.

MME LA PRÉSIDENTE : Non, elles sont juste après, monsieur le Président de groupe.

M. le Conseiller COCHET : Vous êtes sûre ?

MME LA PRÉSIDENTE : Oui, oui, je vous assure. Il y a deux prises de parole demandées par le groupe Inventer la Métropole de demain et le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, sur le rapport n° 2021-0636, il arrive dans une minute.

Avant d'arriver à ces prises de parole, nous avons les décisions prises :

- sur la période du 1^{er} mai 2021 au 31 juillet 2021, en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président de la Métropole, c'est le dossier n° 2021-0634,

- deuxième sujet en matière d'indemnisation de sinistres entre le 1^{er} février 2021 et le 31 juillet 2021, toujours la même année, en vertu de la délégation attribuée aussi au Président de la Métropole et qui font l'objet du dossier suivant n° 2021-0635,

- et ensuite, ce qui fait l'objet de votre prise de parole, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 27 avril 2021 et le 28 juillet 2021, en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président de la Métropole et qui font l'objet du rapport n° 2021-0636,

avec deux temps de parole, premier temps de parole de trois minutes pour Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère CARRIER : Bonjour madame la Vice-Présidente, merci de l'accueil en début de Conseil pour ma prise de fonction.

Je voudrais revenir sur le compte-rendu pour évoquer le marché réseau express vélo, marque, stratégie de communication et identité visuelle, attribué à l'agence Parisienne Spintank pour 268 000 €.

Je vois ici un profond paradoxe. Depuis votre arrivée aux responsabilités, vous prônez une réduction de la publicité, de manière globale et, plus particulièrement, une interdiction de la publicité sur écran numérique.

Ce combat vous semble si essentiel qu'il y a même un Vice-Président à la réduction de la publicité. Pourtant, depuis un an, nous voyons, plus que jamais, des campagnes de communication de la Métropole, de la Ville de Lyon, sur les panneaux publicitaires, justement.

Dernièrement même, vous avez lancé une grande campagne publicitaire avec, je cite, la création d'un univers marketing dédié, l'affichage sur les panneaux JC Decaux et, même, sur des panneaux numériques du métro et des centres commerciaux.

Mais cette fois, apparemment, pas de problème puisque c'est pour la bonne cause, l'annonce d'un grand plan vélo : les Voies lyonnaises. Mais combien a coûté cette campagne de communication ? Est-elle incluse dans les 268 000 € du marché ? Était-ce vraiment nécessaire ? Une sur-communication ne cache-t-elle pas une crainte de manque d'adhésion au projet ?

À ce sujet, d'ailleurs, permettez-moi un petit aparté. Nous sommes passés du REV, réseau express vélo, aux Voies lyonnaises. Pourquoi ? C'est bien dommage, le réseau express vélo, le REV, avait au moins l'avantage de nous créer un imaginaire collectif, presque bucolique.

En tant que Brondillante, je ne peux que regretter l'absence de prise en compte d'une dimension métropolitaine dans le nom "les Voies Lyonnaises".

Les mots ont du sens et le choix que vous avez fait de renommer le REV en "Voies Lyonnaises" conforte davantage la sensation d'une Métropole qui tourne le dos aux 58 autres communes.

Imaginez-vous que les communes des troisième ou deuxième couronne soient le "kilomètre zéro" des Voies Lyonnaises, comme a pu l'être Lyon pour les voies romaines, il fut un temps ?

Ne devons-nous pas travailler à faire rayonner l'ensemble des territoires de notre Métropole dans leur identité propre plutôt ?

Enfin et dernier point, peut-on voir dans la réalisation des Voies Lyonnaises une promesse de développement du Vélo'v ?

Ce service de vélo partage en station, dont la compétence revient à la Métropole, inauguré par Gérard Collomb, est essentiel pour les habitants. Son atout majeur est de favoriser un usage ponctuel, de donner la possibilité d'utiliser le vélo, à un seul moment de la journée. Ce critère est non négligeable, il est même essentiel car bon nombre d'habitants peuvent être réfractaires à utiliser un vélo personnel tant leurs déplacements sont divers dans une même journée, la trajectoire du matin ne correspond pas souvent à celle du soir.

S'il est bien de construire des infrastructures, il est également nécessaire de les accompagner avec les services adéquats et, notamment, pour les communes de première, deuxième et troisième couronnes. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci madame la Conseillère. Un temps de parole a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CORSALE : Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, il est peu dire que, dans cette ère du numérique, la communication institutionnelle doit se réinventer. Évidemment, au regard des engagements écologistes de la nouvelle majorité, on s'attendait à une révolution de la communication. Connaissant maintenant votre jargon, votre logorrhée écologiste, on s'attendait de votre part à entendre parler de "communication apaisée", de "communication résiliente" et, surtout, de "communication sobre" à l'empreinte carbone minimaliste.

Rien de tout cela. La communication écologiste, ce serait plutôt faire comme avant mais, en dépensant plus où on en a des exemples flagrants dans ce rapport : 80 000 € pour communiquer sur les seules activités l'été, 200 000 € pour la mise en page d'un magazine, 200 000 € de plus pour sa distribution, 200 000 € pour la création et 50 000 € de bonus pour les deux journées du patrimoine, 200 000 € pour les réseaux sociaux et, le clou du spectacle, 268 073,75 €, soyons précis, pour la nouvelle identité visuelle du réseau express vélo.

Voilà comment, en quelques décisions, on dépense plus de 1 M€ pour de la communication, parfois même pour de la propagande.

Bien sûr qu'il faut communiquer et rémunérer ce travail mais ce qui est inquiétant, c'est qu'avec vous, les dépenses de communication sont un puits sans fond. Pour rappel, nous étions déjà intervenus, il y a quelques mois car vous aviez déjà dépensé, en 2020, et sans être exhaustive : 200 000 € pour la stratégie marketing, 140 000 € pour la mise en page d'un magazine, 100 000 € pour de l'infographie de presse et un dernier pour se faire plaisir, un petit dernier pour la route, 80 000 € pour communiquer sur le seul quartier de La Duchère.

Si vous avez coupé les aides aux communes, réduit les budgets pour les services aux habitants, diminué les moyens d'actions pour les actions de proximité, vous ne regardez pas la dépense pour votre communication politique.

Et là, quand vous communiquez, adieu les principes de développement durable. Alors que vous financez, maintenant, le fonctionnement d'associations censées expliquer aux habitants les bienfaits du renoncement à la publicité papier et à coller les autocollants "stop-pub", vous passez un marché pour une distribution, toute boîte aux lettres, du magazine MET', pour 200 000 €.

Avez-vous évalué l'impact environnemental de cette stratégie et son bilan carbone ? On espère que la distribution ne se fera pas en camionnette roulant au diesel.

Et que dire du nouveau logo réseau express vélo qui s'affiche dans toute la Métropole.

De vous à moi, madame la Vice-Présidente, profitez-en bien car, avec votre choix de modifier le règlement local de publicité pour supprimer les panneaux publicitaires, comment allez-vous faire pour poursuivre cette communication à outrance ? Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci mesdames les Conseillères. Donc pour passer du REV à la réalité, Fabien Bagnon va éclairer le débat concernant les Voies lyonnaises et je me permettrai juste d'indiquer qu'il est question de communication institutionnelle et pas de publicité commerciale et je pense que toutes et tous, nous convenons que nous avons besoin de positionner, dans le paysage des citoyennes et des citoyens, la Métropole de Lyon, ce qu'elle fait et, en miroir, pour certains, ce qu'elle ne fait pas.

M. le Vice-Président BAGNON : Merci madame la Présidente de séance. Oui, effectivement, vous l'avez dit, il s'agit bien de communication institutionnelle et un certain nombre d'entre vous ont pointé le fait qu'il fallait accompagner nos concitoyens dans l'évolution des mobilités et c'est bien ce que nous faisons avec ce projet des Voies lyonnaises qui permettra à nos concitoyens, aux Grand Lyonnais, aux Grand Lyonnaises, de se déplacer sur l'ensemble de la Métropole, à vélo. C'est important, bien sûr, de construire des infrastructures mais il est tout à fait essentiel d'inciter les habitants à s'en servir, les deux leviers sont absolument essentiels.

Je suis surpris, je tiens à le dire, que vous polémiqiez sur un sujet qui est, globalement, extrêmement consensuel.

Je tiens également à préciser, concernant le montant, puisqu'un montant de 260 k€ a été mentionné, qu'il y a une erreur matérielle avec le montant de la communication autour des Voies lyonnaises qui est de 200 k€. Voilà ce que je pouvais dire en réponse.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci pour vos éléments. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication et je mets aux voix les trois dossiers n° 2021-0634 à n° 2021-0636.

Il faut que vous cliquiez sur votre nom et vous avez les trois qui s'ouvrent, soyez vigilants, il y a bien trois votes. Si vous avez un pouvoir, vous devez cliquer sur le deuxième nom. On vous fait faire un petit peu d'exercice. Il est 16h45, c'est normal, c'est pour vérifier votre concentration.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2021-0637 - Lyon - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Financement des études et travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir la vélostation Vilette dans la gare de Lyon Part-Dieu - Approbation d'une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

N° 2021-0640 - Dardilly - Lissieu - Dispositif 1 % paysage, développement et cadre de vie lié à la réalisation de la liaison autoroutière A89-A6 - Approbation de 2 conventions financières avec l'État et Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° 2021-0641 - Caluire-et-Cuire - Requalification du chemin de Crépieux (2nde phase) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et approbation du programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2021-0642 - Charbonnières-les-Bains - Chemin de la Bressonnière - Travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0643 - Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située avenue Gabriel Péri - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0644 - Vénissieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société Nacarat d'une emprise située 11 rue Emile Zola - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0645 - Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Louis Fort - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0646 - Dardilly - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises composant l'assiette foncière des lots C-D-G sises avenue de Verdun et chemin des Ecoliers - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0647 - Lyon 2^{ème} - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue Casimir Périer - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0648 - Lyon 7^{ème} - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0649 - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte à l'euro symbolique d'une emprise de domaine public et de plusieurs parcelles situées rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0650 - Vernaison - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale chemin de la Pronde - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2021-0651 - Maintien en conditions opérationnelles du système de gestion des mobilités urbaines CRITER - Programme de gros entretien réparation, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité, garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

MME LA PRÉSIDENTE : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0637 et 2021-0640 à 2021-0651. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les dossiers. Même exercice qu'avant, vous devez cliquer sur votre nom et vous avez cinq votes à réaliser. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Je mets aux voix les dossiers n° 2021-0644 à n° 2021-0648.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Nous terminons les dossiers rapportés par monsieur Bagnon, n° 2021-0649 à n° 2021-0651. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2021-0656 - Réseau très haut débit Grand Lyon (THD) - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

N° 2021-0664 - Economie circulaire - Subvention à l'association Ronalpia pour Les Boucles dans le cadre du programme d'accompagnement de projets entrepreneuriaux d'économie circulaire en partenariat avec Suez - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° 2021-0668 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Prolongation de la durée de soutien au projet de recherche et développement (R&D) PELICAN - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° 2021-0669 - Lyon - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

MME LA PRÉSIDENTE : Je rapporte les dossiers numéros 2021-0656, 2021-0664, 2021-0668 et 2021-0669. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0657 - Société économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Modification du pacte d'actionnaires - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° 2021-0665 - Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021- 2ème phase - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° 2021-0666 - Lyon - Les Rendez-vous Carnot - Edition 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot (AiCarnot) pour l'organisation de la 14ème édition du salon d'affaires du 17 au 18 novembre 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

MME LA PRÉSIDENTE : Nous continuons et je donne la parole à monsieur Artigny parce que je suis en situation de conflit d'intérêt.

M. le Vice-Président ARTIGNY : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0657, 2021-0665 et 2021-0666. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Vice-Président ARTIGNY : Le scrutin est clos. Merci, je redonne la parole à madame Baume.

Adoptés à l'unanimité, Mme BAUME Émeline, M. CAMUS Jérémy, Mme CARDONA Corinne, M. MAIRE Michaël, M. PAYRE Renaud, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon, ainsi que Mme AUGÉY Camille, déléguée de la Ville de Lyon, au sein de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0657 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

N° 2021-0659 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 - Phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

N° 2021-0660 - Service commun des relations internationales - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations inter

N° 2021-0661 - Coopération décentralisée - Partenariat avec un groupement universitaire lyonnais sur la formation initiale dans le cadre du programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention - Convention avec un groupement universitaire lyonnais porté par l'école de l'aménagement durable des territoires (ENTPE) et l'université de Fianarantsoa - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2021-0662 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2021-0663 - Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2022-2026 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

N° 2021-0672 - Achat de prestations liées aux déplacements de délégations avec la Ville de Lyon - Autorisations de signature de l'avenant à la convention de groupement de commandes et renouvellement de ladite convention - Délégation Développement responsable - Direction Ressources - DDR

MME LA PRÉSIDENTE : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0659 à 2021-0663 et 2021-0672. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les premiers rapports de n° 2021-0659 à n° 2021-0663. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Il reste un rapport pour la délégation de madame Dromain, n° 2021-0672, que je mets aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association La Biennale de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0659 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2021-0682 - Corbas - Lyon - Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine culturel - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

MME LA PRÉSIDENTE : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro 2021-0682. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix le dossier. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2021-0685 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité 2021 de M57 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° 2021-0686 - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux - Année 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° 2021-0687 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Agence locale de l'énergie (ALEC) de la Métropole de Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Déménagement de la structure dans les locaux sis 12 à 14 avenue Dutrievoz - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

MME LA PRÉSIDENTE : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0685 à 2021-0687.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. BARLA Nicolas, Mme CROIZIER Laurence, M. Christophe GEOURJON, M. PEREZ Éric, Mme REVEYRAND Anne, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0687 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2021-0690 - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Modification de la composition de la commission consultative

N° 2021-0691 - Déchets - Candidature à l'appel à projet Plan Boost pour l'accompagnement à l'extension des consignes de tri (ECT) par l'éco-organisme Citeo - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

MME LA PRÉSIDENTE : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0690 et 2021-0691. Avis favorable du conseil d'exploitation de la régie prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon puis avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert. J'espère que vous suivez tous.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° 2021-0693 - Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à diverses structures - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° 2021-0699 - Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2021-2022 et clôture du programme 2020 - Conventions avec les partenaires au titre du programme 2021-2022 - Demande de participation auprès de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural -FEADER-) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° 2021-0700 - Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021 - Attribution des aides - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

MME LA PRÉSIDENTE : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0693, 2021-0699 et 2021-0700.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° 2021-0694 - Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2021-0698 - Mise en œuvre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Conventions de mandat avec les associations Arthropologia, Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA), France nature environnement (FNE), Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° 2021-0701 - Bron - Chassieu - Corbas - Décines-Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Saint-Priest - Solaize - Vénissieux - Mise en œuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2021-2023 - Approbation d'une charte d'adhésion type et d'une convention avec la CCEL, la CCPO, la CAPI, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'APIE - Retrait de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0391 du 22 février 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

MME LA PRÉSIDENTE : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0694, 2021-0698 et 2021-0701. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

N° 2021-0695 - Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Oikos pour l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° 2021-0696 - Transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes en vue d'alimenter un tableau de bord énergétique - Convention de partenariat avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et l'entreprise Enedis - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° 2021-0697 - Collonges-au-Mont-d'Or - Lyon 9ème - Oullins - Pierre-Bénite - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

MME LA PRÉSIDENTE : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0695 à 2021-0697.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers n° 2021-0696 et n° 2021-0697 (article 28 du règlement intérieur du Conseil) :

- M. BADOUARD Benjamin, M. BERNARD Bruno, Mme CROIZIER Laurence, Mme DUBOIS BERTRAND Véronique, Mme NACHURY Dominique, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Part-Dieu,

- M. COCHET Philippe, Mme COLLIN Blandine, M. PAYRE Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2021-0703 - Curis-au-Mont-d'Or - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Curis-au-Mont-d'Or - Ouverture à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0704 - Dardilly - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 Nord Bourg - Ouverture à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0705 - Lissieu - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 de Favière-Montluzin - Ouverture partielle à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0706 - Meyzieu - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 de Fromentaux - Ouverture à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0707 - Saint-Priest - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU3 de la côte ouest à Saint-Priest - Ouverture partielle à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0708 - Villeurbanne - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Croix Luizet - Ouverture à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0710 - Bron - Caluire-et-Cuire - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Irigny - La Mulatière - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Oullins - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval - Sainte-Foy-lès-Lyon - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme sur le projet des périmètres délimités des abords des monuments historiques proposé par l'architecte des bâtiments de France (ABF) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0711 - Lyon 5ème - Mise à l'étude pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et/ou l'éventuelle extension du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) du Vieux Lyon - Convention de subvention avec la Ville de Lyon - Individualisation d'autorisations de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0717 - Cailloux-sur-Fontaines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Favret - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2021-0728 - Qualité et promotion du cadre de vie - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Archipel - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° 2021-0729 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue de Lessivas et avenue Pierre Brossolette et appartenant à la société Bron Brossolette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0730 - Cailloux-sur-Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées 470 route du Tilleul et appartenant à la copropriété de l'Actipôle de la Fonderie - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0731 - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Églantines et appartenant à la Ville de Chassieu - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0732 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue des Jonchères - Lieudit Les Epinaces - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0733 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0734 - Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 34-38 rue Anna Marly et appartenant à la SCI Abraham Bloch - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0735 - Lyon 8ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 12 rue du Puisard - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0736 - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Voirie - Echange sans soulte de deux terrains nus situés 20 et 24 rue de la Chaux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0737 - Saint-Priest - Ecologie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de la Fouillouse et appartenant à la Ville de Saint-Priest - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0738 - Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 30 route de Collonges - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0739 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 73 route de Genas et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) O. Participation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0740 - Décines-Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située rue Raspail - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0741 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 21 rue des Mariniers - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0742 - Lyon 3ème - Lyon 6ème - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 34 parcelles de terrain nu situées le long de la ligne C3 en site propre et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0743 - Lyon 8ème - Développement urbain - Secteur Langlet Santy - Acquisition à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 96 avenue Général Frère - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0744 - Lyon 8ème - Développement urbain - Secteur Langlet-Santy - Acquisition, à titre onéreux, de 3 immeubles d'habitation situés 3, 5 et 9-11 passage Comtois et appartenant à l'Association Pact du Rhône - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0745 - Saint-Fons - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux de 2 lots de copropriété situés 90 et 92 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0747 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 114 et 101, situés 6C rue Paul Mistral - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0549 du 15 mars 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0748 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0749 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 426 rue du 11 novembre 1918 et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier du 426 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0750 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 433 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0751 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0752 - Tassin-la-Demi-Lune - DUP Finat Duclos - Régularisation de l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin Finat Duclos - Protocole d'accord transactionnel sur la fixation de l'indemnité d'éviction, les modalités de réalisation des travaux consécutifs à la procédure d'expropriation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0753 - Dardilly - Développement urbain - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Cession, à titre onéreux, de l'assiette foncière des lots C et DG cadastrée AR 347p sise 67 avenue de Verdun à la société Nacarat ou toute autre société substituée à elle - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en tréfonds du réseau de chauffage grevant la parcelle métropolitaine - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0754 - Genay - Voirie de proximité - Cession, à titre onéreux, à la société Carré Mazard ou toute société à elle substituée d'un terrain nu déclassé situé rue des Mollières à l'angle de la route de Neuville - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2528 du 10 septembre 2018 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0755 - Genay - Développement urbain - Place de Verdun - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial et d'un local à usage de débarras formant les lots 2 et 69 situés 14 route de Saint-André de Corcy - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0756 - Irigny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin des Flaches - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0757 - Limonest - Plan de cession - Développement économique - Projet Limo Valley - Cession, à titre onéreux, à la Société civile de construction-vente (SCCV) Limofove, de parcelles situées route du Puy d'Or - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0760 - Lyon 7ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme, des lots n° 1 et 5 dans un immeuble en copropriété situé 68 rue de Montesquieu - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0761 - Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, de 2 lots de copropriété situés 118 boulevard Yves Farge à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0762 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0763 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0764 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0765 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu et d'une emprise non cadastrée situées boulevard des Droits de l'Homme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0766 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0767 - Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Vaulx-en-Velin, des parcelles cadastrées BR 666, BR 671 et BR 668 situées allée du Textile afin de réaliser un groupe scolaire - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0769 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain, situé 70 avenue Galline - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0770 - Ecully - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, des bâtiments situés 14 à 20 avenue Raymond de Veysseyre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0771 - Lyon 4ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), de 14 lots de copropriété situés 15 rue Henri Gorjus - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0703 à 2021-0708, 2021-0710, 2021-0711, 2021-0717, 2021-0728 à 2021-0745, 2021-0747 à 2021-0757, 2021-0760 à 2021-0767 et 2021-0769 à 2021-0771. Avis favorable de la commission.

Je mets aux voix les dossiers. Nous commençons par les dossiers n° 2021-0703 à n° 2021-0707. Le vote est ouvert.

Soyez vigilants, il y a plusieurs votes à effectuer. J'indique à celles et ceux qui souhaitent le savoir puisqu'on me le demande là, dans la salle, la séance est jusqu'à 18 heures.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous continuons avec les dossiers n° 2021-0708, n° 2021-0710, n° 2021-0711, n° 2021-0717 et n° 2021-0728. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous continuons avec les dossiers n° 2021-0729 à n° 2021-0733. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous continuons toujours avec les délibérations portées par Béatrice Vessiller, n° 2021-0734 à n° 2021-0738. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous continuons avec les délibérations n° 2021-0739 à n° 2021-0743.

Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous continuons avec les délibérations n° 2021-0744, n° 2021-0745, n° 2021-0747, n° 2021-0748 et 2021-0749. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Dernière série pour la délégation urbanisme, dossiers n° 2021-0750 à n° 2021-0754. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Je me suis trompée tout à l'heure, il reste trois séries de dossiers portés par madame Vessiller. Nous continuons avec les dossiers n° 2021-0755 à n° 2021-0757, n° 2021-0760 et n° 2021-0761. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous continuons avec les dossiers n° 2021-0762 à n° 2021-0766. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Nous terminons avec les dossiers n° 2021-0767 et n° 2021-0769 à n° 2021-0771. Je mets aux voix les dossiers. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

MME LA PRÉSIDENTE : Je repasse la parole à mon collègue, monsieur Artigny.

M. le Vice-Président ARTIGNY : Merci madame la Vice-Présidente.

Présidence de Monsieur Bertrand Artigny
9^{ème} Vice-Président

N° 2021-0713 - Lyon 2ème - Lyon Confluence - 2ème phase côté Rhône - Avenant n° 11 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2021-0714 - Lyon 2ème - Concession Lyon Confluence 1 côté Saône - Quitus donné à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Suppression de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du DPU renforcé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2021-0758 - Lyon 2ème - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, à l'euro symbolique, à la société publique locale Lyon (SPL) Confluence, d'une parcelle rue Casimir Périer - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0768 - Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Cession, à titre onéreux, de 11 lots de copropriétés situés dans le centre commercial place Guy Môquet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0713, 2021-0714, 2021-0758 et 2021-0768. Avis favorable de la commission.

Je mets les dossiers aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers n° 2021-0713, n° 2021-0714, n° 2021-0758 et n° 2021-0768 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme BAUME Émeline, Mme CROIZIER Laurence, M. KIMELFELD David, M. LUNGENSTRASS Valentin, M. PAYRE Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence,

- Mme BROSSAUD Claire, Mme GEOFFROY Hélène, M. GUELPA-BONARO Philippe, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Rapporteur : Mme la Conseillère COLLIN.

M. LE PRÉSIDENT : Je redonne la parole à madame Baume.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

N° 2021-0720 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Participation d'équilibre au bilan - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2021-0725 - Lyon 9ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier La Duchère - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat et Lyon Métropole habitat pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° 2021-0726 - Saint-Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Arsenal Carnot-Parmentier - Subventions d'équipement à Alliade habitat pour une opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° 2021-0727 - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Minguettes-Clochettes - Subventions d'équipement à Alliade habitat, ICF Sud-Est Méditerranée, Grand Lyon habitat et SACOVIV pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° 2021-0746 - Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu cadastré AE 226p et AE 379, situé rue Carnot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2021-0759 - Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre gratuit, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu du volume 2 de l'ensemble immobilier dit B5, situé 1 à 3 place Charles Béraudier et boulevard Vivier Merle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Edery comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0720, 2021-0725 à 2021-0727, 2021-0746. Avis favorable de la commission.

Je vous rappelle que le dossier n° 2021-0746 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

- Dans le **II - Désignation du bien acquis** de l'exposé de motifs, il convient de lire :

"[...] AE226p d'une superficie d'environ 13 131 m² à détacher d'un tènement de plus grande importance et AE379, d'une surface de 20 m², soit une superficie totale d'environ 13 151 m² [...]."

au lieu de

"[...] AE226p d'une superficie de 13 145 m² à détacher d'un tènement de plus grande importance et AE 379, d'une surface de 20 m², soit une superficie totale de 13 165 m² [...]."

- Dans le **III - Conditions de l'acquisition**, il convient de lire :

1° - le prix

"[...] LMH céderait les parcelles au prix de 57 € HT par mètre carré de terrain effectivement vendu, soit 749 607 € HT, prix conforme à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), auquel s'applique la TVA au taux de 20 % d'un montant de 149 921,40 €, soit un total TTC de 899 528,40 €".

au lieu de

"[...] LMH céderait les parcelles au prix de 750 405 € HT, prix conforme à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), auquel s'applique la TVA au taux de 20 %, d'un montant de 150 081 €, soit un total TTC de 900 486 €".

- Dans le **Délibère**, il convient de lire :

"1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 57 € HT par mètre carré de terrain effectivement vendu, soit 749 607 € HT, auquel s'applique la TVA au taux de 20 %, d'un montant de 149 921,40 €, soit un total TTC de 899 528,40 € [...]".

au lieu de

"1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 750 405 € HT, auquel s'applique la TVA au taux de 20 %, d'un montant de 150 081 €, soit un total TTC de 900 486 € [...]".

et

"4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2021 - chapitre 011 - compte 6015 - fonction 515 pour un montant de 749 607 € correspondant au prix de l'acquisition et de 9 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié".

au lieu de

"4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2021 - chapitre 011 - compte 6015 - fonction 515 pour un montant de 750 405 € correspondant au prix de l'acquisition et de 9 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié".

MME LA PRÉSIDENTE : Je mets aux voix les dossiers n° 2021-0720, n° 2021-0725 à n° 2021-0727 et n° 2021-0746. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Je mets aux voix le dossier suivant, n° 2021-0759. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers n° 2021-0725, n° 2021-0726, n° 2021-0727, n° 2021-0746 et n° 2021 0759 (article 28 du règlement intérieur du Conseil) :

- Mmes BROSSAUD Claire et GEOFFROY Hélène, déléguées de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL),

- M. AZCUÉ Mathieu, Mme BOUAGGA Yasmine, Mme FRIER Nathalie, M. PAYRE Renaud, M. THEVENIEAU François, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande,

- M. COCHET Philippe, Mme COLLIN Blandine, M. PAYRE Renaud, Mme VACHER Lucie, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- M. PAYRE Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,

- M. DEBÛ Raphaël, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société ICF Sud-Est Méditerranée,

- M. BADOUARD Benjamin, M. BERNARD Bruno, Mme CROIZIER Laurence, Mme DUBOIS BERTRAND Véronique, Mme NACHURY Dominique, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Part-Dieu.

Rapporteur : Mme la Conseillère EDERY.

N° 2021-0723 - Convention-cadre de partenariat 2020-2022 entre Action logement et la Métropole de Lyon sur la période 2021 à 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

N° 2021-0724 - Villeurbanne - Dépôt du dossier d'éligibilité pour une demande de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre du traitement de l'habitat insalubre réparable et opération de restauration immobilière (THIRORI) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0723 et 2021-0724. Avis favorable de la commission.

Je mets les dossiers aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

TROISIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2021-0712 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) "Ouvrons Perrache" - Phase 2 - Convention partenariale en vue du financement des études d'avant-projet - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

MME LA PRÉSIDENTE : Étant en situation de conflit d'intérêt, je laisse la parole à monsieur Artigny.

Présidence de Monsieur Bertrand Artigny 9^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Collin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0712. Madame Collin, quel est l'avis de la commission s'il vous plaît ?

Mme la Conseillère COLLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons un temps de parole de cinq minutes pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère BORBON : Je vous prie de m'excuser, je n'arrivais pas à remettre mon micro. Madame la Vice-Présidente, mesdames et messieurs les élus, nous votons aujourd'hui pour la convention partenariale en vue du financement des études d'avant-projet de la phase 2 de "Ouvrons Perrache".

J'ai plaisir à dire que le pari lancé il y a plus de 15 ans a porté ses fruits. La gare de Perrache faisait office de frontière infranchissable entre la Presqu'île et le quartier Perrache-Confluence. Ce dernier n'attirait ni les visiteurs ni les Lyonnais. Trop vieillissant, trop triste, trop gris, on n'y logeait que ce que nous ne voulions pas voir au centre de la ville. Cela a commencé à s'inverser depuis une dizaine d'années. Le quartier de la Confluence devient prisé, même parfois envié et copié.

Le projet "Ouvrons Perrache", lancé sous les mandats précédents, devenait une étape majeure dans le désenclavement du quartier. Il était nécessaire de reconnecter les deux parties de la Presqu'île suite aux ruptures qu'avait pu causer l'arrivée du Centre d'échanges Lyon-Perrache, cours de Verdun, dans le tissu urbain.

La première phase du projet est une réussite : le nouveau pavillon SNCF place des Archives, une meilleure desserte du quartier avec le prolongement de la ligne T2 du tram jusqu'à Montroulet, la transformation de la voûte ouest, la voûte France Pejot, en tunnel lumineux dédié aux modes actifs. Perrache devient plus confortable, plus agréable et permettra de répondre à l'accroissement du nombre d'usagers et de voyageurs qui se verra doubler en 2030 d'après les projections, soit passer à 200 000.

Nous sommes heureux que vous repreniez telle qu'elle était prévue la deuxième phase du projet. Cette dernière concerne maintenant le nord. Perrache va finir de s'ouvrir sur la ville, un accès à la gare et au centre d'échanges apaisé et favorable à l'intermodalité, centre d'échanges qui se verra rénové en proposant un pôle d'activités de proximité de qualité. De nouveaux services et de nouveaux commerces vont s'installer. En attendant, n'oublions pas ceux déjà présents qui continuent pendant les travaux à participer à l'animation du quartier et à rendre les services nécessaires aux habitants.

Notre territoire, ces dernières années, n'a pas été dénué de projets innovants prenant en compte les enjeux actuels et futurs. Le projet Lyon-Confluence a hérité de tous ceux qui l'ont précédé. On ne peut avoir une vision globale du territoire sans porter un regard attentif sur son histoire. C'est sur la ville d'hier que se construit la ville de demain.

Nous voterons pour cette convention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Borbon. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme CROIZIER Laurence, M. DEBÛ Raphaël, M. LUNGENSTRASS Valentin, M. PAYRE Renaud, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère COLLIN.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

N° 2021-0716 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opération Lyon Part-Dieu - Avenant n° 4 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 2 à la CMOU - ZAC Part-Dieu ouest : modifications n° 1 du PEP définitif et du dossier de réalisation - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Convention-cadre de participation des constructeurs au financement des équipements publics - Participation financière à la remise à titre onéreux - Individualisations d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

MME LA PRÉSIDENTE : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0716. Monsieur Payre, vous avez la parole.

(Projection d'un diaporama - VOIR annexe n° 6 page 213)

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Mesdames, messieurs, chers collègues, le développement de notre Métropole a longtemps répondu à un modèle du "toujours plus", toujours plus haut, toujours plus dense, toujours plus centralisé. Ce modèle atteint toutes ses limites : embolisation du centre de la Métropole, incapacité à faire face aux défis de la transition écologique, détérioration de la qualité de vie et impacts sur la santé des habitantes et habitants. Nous sommes toutes et tous convaincus qu'il faut changer de modèle, qu'il faut construire une Métropole à taille humaine avec une activité économique diversifiée, avec une végétalisation fortement accrue, avec une cohabitation de toutes les mobilités, une Métropole également habitable où l'on peut se loger. C'est une demande forte des habitantes et des habitants qui ne peuvent pas accepter de vivre à des dizaines de kilomètres de leur lieu de travail. C'est une demande récurrente des entreprises car le manque de logements est un frein à leur attractivité.

Ce nouveau modèle que nous proposons passe par des réorientations fortes de projets déjà engagés et l'opération Part-Dieu l'illustre parfaitement. D'abord, nous œuvrerons à une dé-densification de la programmation. Le programme général de construction, que vous voyez projeté, voit une baisse de 100 000 m² qui affecte essentiellement les projets de bureaux. En lien avec cette dé-densification, nous nous engageons à créer de nouveaux espaces publics en pleine terre, par exemple le doublement de la place du Lac, le boisement Bouchut, l'extension de la Place Béraudier ou encore l'aménagement de la place des Martyrs de la Résistance. Nous atténuerons ainsi les îlots de chaleur si présents dans ce quartier excessivement minéral.

Cette réorientation forte s'accompagne également d'une priorité donnée aux modes doux, aux déplacements en vélo et à pied. L'étude Citec mobilités permet d'ailleurs de consolider des hypothèses pour 2030 en prévoyant que la part des véhicules lourds baissera de 15 % par rapport à 2015, que celle des transports en commun augmentera de 43 % et que celle de la marche à pied augmentera également de 26 %. C'est pourquoi, par exemple, le passage Pompidou sera dédié aux transports en commun et aux modes actifs.

Et ce n'est pas tout. Dans le programme de construction, nous augmenterons la part des logements, avec 2 200 logements dont 1 500 dans la ZAC. Mais nous œuvrerons surtout à une diversité résidentielle : logements pour les étudiants, pour les jeunes actifs, logements intergénérationnels. Nous allons, par ailleurs, augmenter en absolu la part des logements sociaux, plus de 1 200 m², et inclure une part de logements en bail réel solidaire pour qu'au cœur de la Métropole, on puisse encore trouver des formes de propriété à un prix abordable, ouvertes à la fois à celles et ceux qui accèdent à leur premier logement, comme à celles et ceux qui ont vécu dans un appartement locatif social et veulent accéder aujourd'hui à une nouvelle forme de logement.

En dehors de la ZAC et dans le reste de la concession de la SPL Part-Dieu, nous serons attentifs à maintenir les logements existants et à les favoriser dans les nouvelles opérations.

Enfin, nous n'oublions pas que la Part-Dieu est le deuxième pôle tertiaire et de décisions de France. Bien sûr, le volume d'emplois y est porté par les grands comptes et les grandes entreprises, mais aujourd'hui, nous sommes là encore dans un moment de transition. D'abord, le marché de la Part-Dieu est actuellement tiré par les TPE (très petites entreprises) et les PME (petites et moyennes entreprises) qui sont à la recherche de surfaces beaucoup plus restreintes. Par ailleurs, il subsiste beaucoup d'inconnu sur les formes que va prendre le travail, notamment dans les grandes entreprises. Je pense, bien sûr, à l'éventuelle augmentation du télétravail. Évidemment, on manque encore de recul, mais la sagesse nous pousse à ne pas envisager un développement comme on le pensait dans les années 1970, ou en tout cas comme on le pensait des années 1970 aux années 2010. Il nous faut désormais une offre immobilière plus flexible et plus frugale. Il nous faut aussi mieux équilibrer l'accueil d'entreprises dans l'ensemble des quartiers de notre Métropole.

Permettez-moi de conclure sur le fait que ces nouvelles orientations se font avec un bilan budgétaire tout à fait contenu, plus 7 M€ sur un budget total de 580 M€ et sur une contribution des collectivités de 131 M€. Cela s'explique par une augmentation raisonnable des participations des collectivités pour les futures opérations, mais aussi par la non-acquisition de l'immeuble B12 qui permet d'économiser 25 M€ sur le bilan.

Ce rapport a obtenu un vote favorable de la commission.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci monsieur le Vice-Président. Nous passons aux temps de parole demandés par les groupes en commençant par le groupe Communiste et républicain pour trois minutes.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci madame la Vice-Présidente. L'avenant n° 4 qui modifie substantiellement le projet de la Part-Dieu est évidemment le fruit de la nouvelle majorité et donc des nouveaux objectifs politiques que l'on s'est donnés. Un peu dans la droite ligne de ce que l'on a pu discuter et exposer ce matin, les objectifs que nous nous étions fixés étaient évidemment de conforter la production de logements diversifiés, notamment de logements accessibles aux ménages les plus modestes, c'était le maintien et le développement d'équipements de proximité et le développement d'espaces publics apaisés et fortement végétalisés, de donner la priorité à d'autres modes de déplacements que ceux de la voiture individuelle. On peut remarquer, du coup, que dans ce projet, nous sommes en train d'avancer et nous avons avancé sur ces objectifs.

Il y a évidemment la volonté politique de la majorité, mais il y a aussi la mobilisation des habitants et des usagers du quartier qui militent depuis des années au sein de collectifs citoyens qui réclamaient, notamment, ce rééquilibrage entre la part allouée aux logements et la part allouée aux bureaux ainsi que l'apaisement du quartier, son accessibilité à celles et ceux qui y travaillent et qui y habitent et enfin, sa végétalisation parce qu'ils ne voulaient pas se retrouver à vivre au milieu d'un bunker qui passe au-dessus des 50° l'été.

Nous ne pouvons donc que nous satisfaire de l'évolution positive du projet, notamment la réduction de 536 000 m² de plancher à 437 000 m². Cela reste quand même des surfaces extrêmement importantes, mais l'imputation principale de cette réduction se fait sur les activités tertiaires. Même si l'on peut regretter que le nombre de logements, en soi, diminue légèrement, il faut quand même rappeler que la proportion de logements sociaux, BRS compris, passe de 25 % à 40 % de l'ensemble et cela, je ne peux que m'en satisfaire. Cette trajectoire de hausse des logements sociaux est essentielle pour concevoir la mixité sociale, laquelle est bien plus menacée par le renchérissement foncier et la gentrification des quartiers et, notamment, des secteurs centraux comme celui de la Part-Dieu que par une ghettoïsation, n'en déplaise à certains. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain pour cinq minutes.

M. le Conseiller PELAEZ : Mes chers collègues, c'est étonnant, à vous entendre, le quartier de la Part-Dieu est un quartier épouvantable et heureusement que vous êtes arrivés tel Zorro car avant vous, rien n'avait été fait pour faire évoluer ce quartier mal conçu dans les années 1970. Ne vous en déplaise, le quartier de la Part-Dieu est le cœur battant économique et la principale porte d'entrée de notre Métropole. Ce quartier, c'est un atout, une chance pour notre agglomération.

Vous nous parlez d'en faire un quartier à vivre, mais la Part-Dieu est déjà un quartier vivant avec ses 21 000 habitants, ses crèches et ses écoles.

Car, pour réinventer le modèle de la Part-Dieu, et cela était nécessaire, il a été lancé, avec les précédentes majorités, un ambitieux projet de requalification urbaine. Et oui, avant vous, quand même, des choses ont été faites.

C'est déjà alors un meilleur équilibre entre activité économique, logements et espaces collectifs qui avait été décidé. Permettez-moi de vous le dire, mais une importante part du projet que vous présentez comme nouveau (reconstruction de la Cité administrative d'État, prolongement de la place du Lac jusqu'à la tour du Crédit lyonnais, végétalisation de la partie est de la rue Garibaldi) n'est que la reprise du projet que nous avons porté ou qui avait été porté par les mandats précédents.

Au niveau global, vous portez une volonté de réduire la constructibilité de 100 000 m², soit 36 % des surfaces restant à construire, 20 % du programme global. Ce n'est pas rien ! Ce sont près de 87 000 m² de surfaces de bureaux qui sont concernées. Mais si beaucoup d'entreprises souhaitent être à la Part-Dieu, c'est aussi et tout simplement parce que ce quartier est au cœur de tous les déplacements ; 88 % des salariés du quartier viennent travailler en utilisant des modes peu ou pas polluants. Il y a là un profond paradoxe !

Aujourd'hui, le taux de vacance à la Part-Dieu est seulement de 2,34 %. Alors on verra quelles seront les évolutions dans les prochaines années, mais aujourd'hui, la réalité est celle-là. Alors même qu'ont été développés 150 000 m² de bureaux entre 2009 et 2015 avant la création de la SPL et encore 150 000 m² depuis cette date, rien à voir avec les 20 % du quartier de la Défense que vous aimez citer comme exemple à plusieurs reprises.

Si la Part-Dieu est la "locomotive" du développement économique lyonnais, est-ce à dire qu'elle concentre toutes les implantations d'entreprises et vampirise les territoires ? Évidemment que non et vous le savez bien : Gerland, la Confluence, le quartier de l'Industrie, Techlid, le Carré de Soie, l'est lyonnais attirent également aujourd'hui, chacun avec sa spécificité.

Alors, pourquoi supprimer ces implantations d'entreprises ? Pour faire plus de logements ? Mais il n'y aura pas substantiellement plus de création de logements par rapport à notre projet ! Vous en prévoyez 10 000 m² de moins. Et paradoxalement, alors que vous nous caricaturiez en parlant de forêt, de tours, place de Milan, avant votre moratoire sur les tours, vous êtes désormais prêts à densifier dans de grands ensembles de logements de près de 50 m de haut, à proximité de la cheminée de Dalkia ! Bon courage aux futurs habitants !

Par contre, vous vous gargarisez d'augmenter la proportion de logements sociaux et dits abordables dans les surfaces à construire qui en représente désormais 46 %. Mais lorsque l'on regarde dans le détail, la surface dédiée au locatif social n'augmente que de 1 250 m² par rapport au projet initial, soit une grosse vingtaine de logements à peine. La surface dédiée aux logements intermédiaires demeure identique, mais est désormais au deux-tiers occupée par des baux réels solidaires, fort coûteux pour les finances de la collectivité. Vous avez donc réussi l'exploit de faire moins de bureaux, moins de logements et des logements encore plus densifiés !

Alors pourquoi cette refonte du projet si ce n'est ni pour améliorer l'offre tertiaire ni accueillir de nouveaux logements et équipements publics ? Peut-être est-ce pour végétaliser davantage ? Mais le projet précédent ou le projet porté par les mandats précédents comprenait déjà plus de végétalisation ! Dois-je rappeler la prolongation de la place du Lac et la nouvelle phase de réalisation sur la rue Garibaldi ? On peut difficilement dire que les phases requalifiées de cette rue ne sont pas aujourd'hui exemplaires dans ce qui se fait en termes de végétalisation.

Dans ce projet, tout tourne finalement autour de votre rejet des tours et de votre fameuse promesse de campagne de forêt urbaine en centre-ville, rue Bouchut. Ah, on allait voir ce qu'on allait voir ! Mais la grande forêt a bien été taillée à la hache et on nous parle aujourd'hui de "boisement". Demain, peut-être évoquerez-vous un bosquet !

Dans votre programme "Maintenant l'écologie pour Lyon", en page 5 : "Nous créerons des forêts urbaines, de 3 à 5 ha, pour constituer des îlots de fraîcheur, des puits de carbone et des refuges de biodiversité. Même en plein cœur de la Part-Dieu, rue du Docteur Bouchut, nous planterons une forêt !" Alors, lorsque l'on consulte le dossier de réalisation de la ZAC, on découvre que le boisement rue Bouchut tient en réalité sur 0,5 ha.

Europe Écologie-Les Verts aurait-il fait du marketing vert électoral sur ce projet ? Il semblerait que vous reconnaissiez dans la presse avoir été naïf sur le terme tout en réfutant l'idée d'un renoncement au profit d'une "rectification".

Le coût estimatif de ce boisement est aujourd'hui de 2,4 M€, hors foncier. Même si vous déclarez posséder les trois quarts du tènement France TV nécessaire pour réaliser le boisement rue Bouchut, l'opération foncière risque d'être très onéreuse, le terrain étant classé en zone constructible et devait initialement accueillir des logements. Un membre de la majorité avait donc raison de reconnaître dans la presse que nous aurons ici les tulipes les plus chères du monde !

Par ailleurs, le choix de réaliser des plantations de type Miyawaki en centre-ville interroge quand on connaît le désastreux rendu de cette technique au bout de quelques années à Paris car si cela fonctionne à des endroits, cela ne fonctionne pas partout et rarement en plein centre-ville.

Avec votre refus de percer la rue Bouchut à la circulation, il ne sera d'ailleurs plus possible de traverser la Part-Dieu d'est en ouest pour se rendre en centre-ville, ce qui risque d'engendrer encore un important report du trafic sur les cours Lafayette et Gambetta et encore un peu plus d'embouteillages et de bouchons et donc, de pollution. Une étude a été commandée à Citec sur votre nouveau plan de circulation. Nous renouvelons notre demande d'en avoir connaissance pour juger sur pièce.

Enfin, difficile de parler de végétalisation sans évoquer nos réalisations sur la place Mandela que vous souhaitez désormais vous approprier, soit 4 ha donc 1,8 ha d'extension récente au nord de l'avenue Félix Faure.

Vous estimez qu'il faut en finir avec la verticalité pour reconquérir horizontalement la Part-Dieu. Nous pensons que ce que vous nous proposez n'est pas un projet plus horizontal et équilibré, mais bien une mise à terre du projet.

Lyon qui jadis tutoyait les sommets par la pointe de sa *skyline* aura désormais les pieds bien empêtrés dans les ronces et les racines, des vaines promesses électorales et électoralistes. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole de dix minutes a été demandé par le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Madame la Présidente de séance, chers collègues, c'est un petit peu énervée que je vais faire cette intervention parce que vos différentes interventions sur le projet Part-Dieu sont vraiment et particulièrement déplaisantes, voire irrespectueuses.

Depuis quelques semaines, le même discours, ressassé inlassablement de manière robotique par l'Exécutif. En vous référant constamment à une première vision historique et totalement dépassée du projet, vous voulez nous faire croire qu'un projet monstrueux était en route et que, grâce à vous, il va devenir particulièrement vertueux et respectueux de l'environnement. Vous seriez des sauveurs pour enfin une ville agréable à vivre, contrairement à vos vilains prédécesseurs qui ne cherchaient qu'à rendre la vie de nos concitoyens désagréable, à ne pas faire de ce quartier un quartier agréable à vivre. Mais quelle tartufferie !

D'abord, rappelons ce qu'est la Part Dieu au-delà des caricatures que vous pouvez en faire. C'est un grand pôle culturel, avec notamment une des plus grandes bibliothèques municipales de France et un auditorium largement reconnu. C'est un pôle commercial, avec un des plus grands centres commerciaux urbains en Europe et qui vient d'être rénové. C'est un centre administratif et tertiaire, le deuxième derrière la Défense, à qui la Part-Dieu ne ressemble absolument pas. Ce sont bien tous ces éléments qui définissent son identité, sa réalité ; tout cela au cœur d'un pôle d'échanges multimodal extrêmement complet et performant avec une gare TGV, 3 lignes de tramway, le Rhônexpress, un métro et une cyclabilité croissante au cours des derniers mandats (Garibaldi, Lafayette, Vivier Merle et j'en passe).

Vous semblez nier cette identité de quartier central de notre agglomération et vous voulez laisser croire aussi que seule la Part-Dieu était destinée à accueillir des activités tertiaires. C'est, là encore, nier les réalisations ailleurs dans Lyon, à l'exemple de Gerland (une offre tertiaire de 100 000 m² aux Girondins, 24 500 m² au Bon Lait) ou de la Confluence (25 000 emplois à terme) notamment ou dans la Métropole à l'exemple du Carré de Soie (200 000 m² de bureaux programmés, dont 118 500 m² déjà livrés en 2017) et des nombreuses zones d'activités réparties sur le territoire métropolitain. C'est nier le caractère multipolaire de notre Métropole que nous souhaitions renforcer encore et son dynamisme qui n'a fait que croître ces dernières années.

D'autre part, rappelons ce que nous voulions que la Part-Dieu devienne :

- un quartier vivant avec l'ouverture du centre commercial (nouveau cinéma, nouvelles terrasses), la rénovation de certains espaces publics (l'esplanade Mandela qui a déjà été cité), l'animation des pieds d'immeubles (avec le principe de socles actifs à l'exemple de la rue Desaix),

- un quartier à vivre avec des opérations en cours (Desaix, Bricks) ou à venir pour créer plusieurs milliers de logements à la Part-Dieu pour un total de 105 000 m² dont 40 % de locatif social ou intermédiaire. Avec cette délibération, vous allez réduire le nombre de logements à construire pour un secteur qui en manque terriblement.

Avec cette politique, tous vos prétendus efforts pour limiter la hausse des prix seront vains,

- un quartier plus accessible aux piétons et aux cyclistes avec la suppression de dalles, la rénovation des espaces publics et l'aménagement de pistes cyclables. D'ailleurs, si j'en crois la carte des "Voies Lyonnaises" que vous avez dévoilée la semaine dernière dans la presse, il semblerait que vous comptez utiliser ces installations pour permettre une traversée de la Part-Dieu agréable à vélo,

- un quartier où les transports en commun ont la priorité avec, notamment, une rénovation importante, énorme, de la gare de la Part-Dieu, de la Place Béraudier et des aménagements bus/tramways sur Vivier Merle en pensant aux projets nécessaires à 20 ou 30 ans et, notamment, à la gare souterraine,

- un quartier plus agréable à vivre avec plus de végétation, comme avec l'extension de la place du Lac ou l'aménagement de la place des Martyrs de la Résistance, une idée que vous faites vôtre, mais qui était dans les tuyaux bien avant votre arrivée au pouvoir. Cependant, nous avons prévu l'ouverture de Bouchut pour plus de fluidités et de facilités de mobilités et pour tracer une continuité urbaine. Vous supprimez cette option pour soi-disant plus d'espaces verts, nous les avons pensés le long de la bibliothèque et sur le tènement de France télévision avec, notamment, la préservation des arbres remarquables. La végétalisation et la création d'espaces verts étaient bel et bien et d'ores et déjà envisagées. Vous n'êtes pas les seuls à vouloir verdir la ville et à penser au changement climatique !

- et oui, un quartier où habiter, où travailler, avec un développement raisonné, échelonné et coordonné de l'offre de bureaux. Voilà ce que nous voulions pour la Part-Dieu.

En définitive, votre projet c'est beaucoup d'esbroufe, de bons mots pour satisfaire un dogme. Pas de révolution, tout juste une évolution qui, sur bien des points, ne va pas dans le bon sens. Quelques symboles, comme l'arrêt des nouveaux projets d'IGH (immeubles de grande hauteur), sans nécessairement en expliquer les fondements écologiques au regard des évolutions technologiques et de la nécessaire lutte contre l'étalement urbain.

Est-ce de la mauvaise foi ? De la politique politicienne pour faire plaisir à vos militants ? Un excès d'extrémisme déclaratif comme dirait Daniel Cohn-Bendit ? Je ne sais pas. Nous savons que vous êtes en campagne électorale permanente, aujourd'hui pour la présidentielle et les législatives, mais cela n'autorise pas toutes les outrances et tous les oublis.

Cette méthode est vraiment irrespectueuse pour tous ceux qui ont travaillé sur le projet Part-Dieu ces dernières années, comme les élus, tous les élus, y compris les élus militants écologistes à l'exemple de Gilles Buna qui, dans les fonctions qui étaient les siennes, a porté ce projet avec pragmatisme et sans idées préconçues, et de ceux qui étaient déjà dans la majorité hier et qui sont aujourd'hui dans votre Exécutif, et qui n'y étaient pas opposés à l'instar de votre Vice-Présidente à l'urbanisme. C'est irrespectueux des représentants des habitants, des activités économiques et des nombreux utilisateurs de ce hub métropolitain qui ont participé aux nombreuses concertations. Et bien sûr, c'est de l'irrespect envers tous les agents des différents services de nos collectivités, l'équipe de la SPL, leurs partenaires et prestataires pourtant largement reconnus.

Enfin, cette méthode est également irrespectueuse du passé et des nombreuses politiques conduites depuis des dizaines d'années pour le développement économique de l'agglomération. Je me permets de vous rappeler que la Communauté urbaine a été la première à intégrer l'économie dans ses politiques métropolitaines. Ce dynamisme économique est non seulement porteur d'emplois (et à nos yeux c'est très important), il peut également être le terreau d'une économie innovante et plus vertueuse.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Un temps de parole a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, cinq minutes.

Mme la Conseillère CROIZIER : Madame la Présidente de séance, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, la délibération que vous nous proposez concerne l'opération Lyon Part-Dieu et, plus spécifiquement, la mise à jour technique et financière de la modification du PEP de la ZAC Part-Dieu ouest.

En premier lieu, le Président de la Métropole, qui n'est pas revenu je crois, a refusé l'organisation d'une commission générale sur ce dossier. Je ne sais pas ce qui vous effraie dans le mot de "commission générale" puisque vous êtes prêt à bafouer le règlement intérieur de la Métropole pour la refuser aux différents groupes qui l'ont sollicitée. Peut-être devons-nous utiliser des mots plus doux, comme "interruption de séance" pour avoir une présentation de ce dossier ô combien structurant pour l'ensemble de notre Métropole !

L'information légitime de tous les Conseillers métropolitains est primordiale. Une nouvelle fois vous passez outre, en arguant du fait que la présentation a été faite en commission thématique.

Je reviens au fond de la délibération. Avant, il s'agissait de "faire de la Part Dieu un quartier plus agréable à vivre", mais cela, "c'était avant". Maintenant, il s'agit de le transformer en "un quartier à vivre", subtil changement !

Concernant l'évolution du programme de construction, si je résume de façon un peu brutale, le nouveau projet consiste à diminuer l'ensemble de la surface de plancher d'environ 100 000 m², dont 85 000 m² de moins en tertiaire et 15 000 m² de moins en logements.

Ces 15 000 m² représentent une baisse de 11 % de logements qui se traduit par :

- une baisse de 13 000 m² des logements en accession libre,
- une diminution forte d'environ 10 000 m² des logements intermédiaires, soit - 65 % de logements intermédiaires,
- et, effectivement, la création de 9 500 m² de logements en BRS, le nombre de mètres carrés de logements locatifs sociaux traditionnels restant donc *in fine*, à environ 1 000 m² près, quasiment le même.

En conclusion, nous allons construire moins de logements, beaucoup moins de logements intermédiaires, moins de logements en accession libre, mais une surface qui, certes, est intéressante en BRS. Ceci vous permet d'afficher un pourcentage de logements loi SRU d'environ 40 %, tout en construisant moins là où pourtant c'était non seulement possible, mais pertinent.

Concernant l'immobilier tertiaire, la baisse de 85 000 m² de construction s'accompagne d'une hausse de 18 % de la taxe aménageur, découverte elle aussi par les professionnels dans la presse. Et si là aussi je résume votre projet, il s'agit de sacrifier l'îlot de la place de Milan, de ne pas acheter l'immeuble du SYTRAL, maintenu donc dans son jus, et d'ainsi ne pas alourdir le bilan financier de la ZAC.

Je vous propose que nous en fassions le bilan ensemble dans quelques mois ou années, voir si vous avez ainsi pu convaincre des entreprises intéressées par la centralité de la Part-Dieu et ses connexions multimodales de s'installer à Genay, à Givors ou en dehors de la Métropole, à Vienne par exemple, comme vous le martelez régulièrement. Je vous propose d'ailleurs de délocaliser la gare de la Part Dieu à Givors.

Concernant les équipements publics, le choix des mots est important là aussi : vous nous indiquez qu'il s'agit là d'avoir une politique de "frugalité". Je ne sais pas si cette frugalité dépasse la sobriété en allant jusqu'à l'abstinence, mais toujours est-il que votre quartier agréable à vivre, où vous renforcez la part de logements sociaux, n'a absolument pas l'accompagnement que vous prônez par ailleurs. Il n'est absolument pas à la hauteur du projet et je le dis d'autant plus volontiers que nous avons déjà fait cette remarque sous l'ancien mandat.

En ce qui concerne la végétalisation et la circulation dans ce périmètre, j'avais posé un certain nombre de questions au conseil de la SPL Part-Dieu et demandé l'envoi de documents nécessaires à l'analyse de certains choix : il s'agit en particulier de la fermeture de la rue Bouchut et de la rue Pompidou, pour lesquelles notre groupe émet les plus grandes réserves. Au-delà du fait que la construction même de la gare a été réalisée avec l'ouverture de Pompidou, ces deux modifications structurantes vont forcément avoir un effet de report de circulation sur les quartiers proches, dont le 6ème arrondissement.

Les ersatz de conclusions de l'étude Citec que la SPL a mandatée et qui nous ont été présentés en commission font apparaître, ô surprise, qu'il n'y aura pas de souci majeur, tout en précisant que l'hypothèse de flux entrant a été abaissée de 25 % ! Nous attendons toujours la communication de cette étude dans sa totalité. La transparence, en parler, c'est bien, la pratiquer, c'est mieux !

Quant à la végétalisation, qui était un axe à améliorer, nous avons souhaité sur ce point comme sur les autres avoir une réelle comparaison entre ce qui était déjà lancé et ce que votre réorientation du projet apporte en vrai.

En résumé, monsieur le Président ou plutôt madame la Présidente de séance, vous avez refusé une présentation et un débat avec l'ensemble des Conseillers métropolitains. Vous ne nous donnez toujours pas accès avant les délibérations aux éléments demandés pourtant depuis juin en conseil de la SPL et encore dernièrement en commission. Vous n'accompagnez pas une évolution sociale sur des équipements publics complémentaires, point déjà limite dans le projet précédent.

Notre groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile votera contre cette délibération. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller MAIRE : Merci madame la Présidente de séance. Mes chers collègues, par cette délibération, nous poursuivons la déclinaison concrète des nouvelles orientations que nous avons fixées pour le projet de la Part-Dieu.

Ce projet fait encore beaucoup réagir ici ! C'est légitime, dans la mesure où il concerne l'un des quartiers emblématiques de notre Métropole, souvent considéré comme un second centre-ville. Certains l'ont rappelé, c'est un quartier d'affaires d'ampleur, le second après le quartier de La Défense à Paris.

C'est aussi parce qu'à travers ce projet, nous réaffirmons notre vision en matière d'urbanisme et d'économie. Car c'est bel et bien un nouveau modèle urbain que nous proposons, pour répondre, d'une part, aux besoins des habitantes et des habitants, avec un véritable quartier à vivre et, d'autre part, aux enjeux du changement climatique avec, notamment, la végétalisation qui permet de lutter contre les îlots de chaleur urbain. Il suffit de s'intéresser au dernier rapport du GIEC pour voir à quel point nous devons aujourd'hui changer de logiciel en matière d'urbanisme.

Voici quelques chiffres parlants pour illustrer cette évolution du projet :

- doublement des itinéraires cyclables, passant de 4,5 à 9,6 km,
- doublement des surfaces piétonnes,
- doublement du nombre d'arbres d'ici 2030,
- doublement des surfaces de pleine terre.

En matière de mobilités, le tunnel de la rue Pompidou sera affecté seulement aux transports en commun et aux modes actifs et le mail Bouchut accueillera non pas une rue pour circuler, mais un nouvel espace boisé, en plus des modes actifs.

Le nouveau projet, c'est aussi davantage de logements accessibles à toutes et tous, avec 46 % de logements abordables, dont une partie en bail réel solidaire. Et c'est la préservation de plusieurs immeubles de logements existants plutôt que leur démolition au profit de nouveaux bureaux.

À travers ce projet, nous donnons aussi à voir une autre vision de l'économie. Nous souhaitons, tout d'abord, une répartition plus homogène des lieux de travail sur l'ensemble de l'agglomération, ce qui ne signifie pas, pour autant, l'abandon de la fonction économique du quartier, puisque 250 000 m² de bureaux restent encore à construire dans le projet. Mais en diminuant la part de bureaux, nous anticipons aussi les évolutions du monde du travail en nous questionnant sur le devenir des tours et grands immeubles de bureaux à l'heure du développement du télétravail.

Il nous faut proposer des locaux pour toutes les entreprises, et non pas uniquement des surfaces prestigieuses accessibles seulement aux grands comptes du fait des charges importantes des immeubles de grande hauteur. Il nous faut aussi des plus petites surfaces pour l'économie de la transition, pour les jeunes entreprises et les structures de l'ESS (économie sociale et solidaire).

Le projet Part-Dieu doit évoluer au service de la transition écologique et solidaire et, en ce sens, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers. J'indique qu'il me semble que les commissions sont les lieux où l'on partage de l'information et où il y a du débat direct, y compris en présence de la SPL, sauf erreur de ma part. Monsieur Renaud Payre, si vous souhaitez donner quelques clarifications ou éléments, Béatrice Vessiller étant en conflit d'intérêt, elle ne peut pas prendre la parole avant le vote.

M. le Vice-Président PAYRE : Vous avez raison, et j'aurais dû le préciser effectivement. Mais je vais quand même apporter quelques éléments de réponse. Je ne sais pas si c'est l'heure avancée dans l'après-midi qui fait que les propos ne sont plus tout à fait maîtrisés, mais je crois quand même qu'il faut corriger un certain nombre d'inexactitudes.

Madame Croizier, vous avez évoqué beaucoup de choses parmi lesquelles l'immeuble du SYTRAL qui "resterait dans son jus". C'est faux. Une réhabilitation, ce n'est pas laisser un bâtiment dans son jus. C'est, par contre, faire un choix politique fort qui est de se dire que la réhabilitation permet un bilan carbone bien préférable qu'une simple démolition et que c'est, par ailleurs, s'inscrire dans la durée.

Je passe les propos sur la gare de Givors. Je n'ai pas tout à fait compris.

Quant à l'idée qu'on fermerait Bouchut, non, on n'ouvre pas Bouchut, ce qui est un peu différent. Par ailleurs, le passage Pompidou, rappelons qu'il est fermé depuis deux ans et demi et il me semble que cela fonctionne très bien ainsi.

Par contre, je ne peux que vous rejoindre : oui, les études vont vous être transmises. On l'a dit en commission. Cela sera fait dans les prochains jours et donc, vous aurez notamment les études qui ont été évoquées en commission urbanisme.

Madame Panassier, j'ai envie de dire que je comprends votre colère. Vous dites que vous regrettez, vous semblez dire que tout était décidé avant et que c'est nous, cette nouvelle majorité, qui le mettons en œuvre. C'est probablement cela qui suscite votre colère. Je regrette vos propos caricaturaux. Vous parlez "d'esbrouffe", de "tartufferie", de "dogme", de "campagne permanente". Je crois très honnêtement que ces termes n'ont pas leur place dans notre assemblée et que, surtout, cela ne permet pas un débat serein. Mais j'ai l'impression qu'effectivement, il est difficile d'avoir un débat serein sur la Part-Dieu.

Vous exagérez mes propos. Je n'ai absolument pas eu de propos dépréciatifs. J'ai simplement dit qu'effectivement, on changeait de modèle. Et je crois que tout le monde dans cette assemblée concède qu'il faut changer de modèle, qu'il faut trouver une nouvelle voie pour aménager, notamment le cœur de la Métropole, et éviter l'embolie à laquelle nous sommes pleinement confrontés. Donc, précisément, oui, il faut faire un quartier habitable. Oui, il faut retrouver des espaces végétalisés et de pleine terre et c'est bien le choix que nous avons fait.

Par ailleurs, il y a une demande. Les entreprises ont partagé le constat et ont été en dialogue avec nous et, notamment, avec la Vice-Présidente. Mais vous concéderez qu'il vaut mieux ouvrir une discussion sur le nouveau modèle, sur l'avenir de l'organisation de notre territoire et que la Part-Dieu cristallise tout cela.

Monsieur Pelaez, Je dirais qu'il n'y a pas de baisse de logements, notamment au niveau de la concession, et qu'il faut distinguer le périmètre de la ZAC du périmètre de la concession.

Oui, il y a des incertitudes sur l'occupation. Vous dites qu'il y a une vacance très faible. Simplement, on a de grandes craintes quand même qu'à la fin de cette année 2021, le taux de vacance ait doublé. Il restera encore moins important que dans un certain nombre de villes moyennes, mais néanmoins, quand on atteindra les 5 %, c'est effectivement une préoccupation.

Et tous dans cette assemblée, nous avons des incertitudes sur l'organisation du travail, notamment dans les grandes entreprises et que se passera-t-il une fois que la crise sera derrière nous en termes de télétravail ? L'occupation des locaux ne sera plus la même. Précisément, je n'ai pas de boule de cristal, mais j'appelle véritablement à la plus grande sagesse en la matière.

Il y aura plus de logements sociaux effectivement que ce qui était imaginé avant, + 1 200 m². Pour vous, ce n'est pas grand-chose, je n'ai pas encore parlé de toute la concession où nous ferons aussi du bail réel solidaire et des logements sociaux. Et oui, on va s'inscrire dans le temps long. D'abord, comme on l'a dit, en réhabilitant. C'est notre choix. C'est un choix important, on le porte dans un certain nombre de quartiers de cette Métropole, notamment dans les quartiers ANRU. C'est difficile. C'est encore difficile de convaincre qu'il faut changer de modèle et que la réhabilitation, notamment pour les logements, ce qui n'est pas tout à fait le cas ici, permet d'éviter des coûts économiques, des coûts sociaux et des coûts environnementaux. Et donc, oui, nous sommes attachés à des réhabilitations d'envergure, mais c'est important. Cela, c'est s'inscrire dans le temps long.

Moi je ne peux pas entendre, comme vous le dites et d'autres groupes le disent, que le BRS est un coût astronomique pour la collectivité. Oui, c'est un coût au temps T, mais c'est probablement un coût tout à fait réduit sur le temps long et sur une maîtrise du foncier. Et j'en veux pour preuve qu'un grand nombre de communes nous rejoignent dans la Foncière solidaire du Grand Lyon et pensent que c'est là un modèle d'avenir pour un logement abordable pour toutes et tous, pour les primo-accédants et pour celles et ceux qui sont dans le parc social.

Alors, je dois vous dire ma surprise, et je m'arrête là. Moi je m'attendais plutôt à des félicitations. Je me suis dit qu'en fait, vous l'aviez voulu et que nous l'avons fait, donc au moins votons ensemble et on pourrait s'auto-congratuler pour une fois, mais j'ai bien peur que ce temps ne soit pas encore arrivé.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur Payre, votre curseur du mépris est en train d'atteindre des sommets. Attention, parce que vous ne vous en rendez même pas compte, et c'est là où c'est dangereux.

MME LA PRÉSIDENTE : Attendez, pas de prise de parole...

M. le Conseiller PELAEZ : Vous ne vous en rendez même pas compte monsieur Payre !

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie. Vous pourrez discuter en aparté de ce Conseil puisque nous allons clore ce Conseil sur ce vote. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté, M. BADOUARD Benjamin, M. BAGNON Fabien, Mme CROIZIER Laurence, Mme DUBOIS BERTRAND Véronique, Mme NACHURY Dominique, Mme RUNEL Sandrine, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la

Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

MME LA PRÉSIDENTE : Comme nous nous y étions engagés, il est 18 heures pile et vous pouvez, soit continuer les débats sur les preuves d'amour, soit vaquer à vos diverses occupations de Conseillères et Conseillers métropolitains. Je vous donne rendez-vous demain à 9 heures. Je vous remercie.

(La séance est suspendue à 18 heures).

(Reprise de la séance le mardi 28 septembre 2021 à 9h00)

**Présidence de Monsieur Bruno Bernard
Président**

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour. Nous allons tout d'abord procéder à la vérification du quorum. Nous allons donc, comme d'habitude, lancer un premier vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(Le quorum est atteint).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le quorum est atteint. Avant de démarrer, je souhaitais, au nom de l'ensemble du Conseil, féliciter l'équipe française, menée par le Lyonnais Davy Tissot, pour la victoire hier dans les Bocuse d'Or lors de la 18^{ème} édition. C'est naturellement une joie pour toutes et tous après la dernière victoire qui remontait à 2013. Cette victoire met en avant, notamment, l'Institut Paul Bocuse à Écully qui est en lien avec Davy Tissot.

Cela a été un plaisir aussi de retrouver tous les grands chefs de la gastronomie pendant ce SIRHA (Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation). Un certain nombre d'entre eux d'ailleurs sont associés au projet de la Cité internationale de la gastronomie. On a eu l'occasion aussi d'accueillir des participants des WorldSkills lors du salon, notamment sur le stand de la Métropole de Lyon dont nous aurons les finales françaises, je vous le rappelle, en 2022 à Lyon, à Eurexpo, et les finales mondiales en 2024.

C'est enfin un plaisir naturellement que tous ces salons puissent repartir. On a eu Global Industrie, le SIRHA et on aura bientôt Pollutech. C'est essentiel pour l'événementiel, pour l'hôtellerie et la restauration de l'agglomération.

Hier, nous avons observé une minute de silence en hommage à Jean-Michel Dubernard et Gilles Assi et monsieur Cochet souhaitait rajouter un mot pour parler de Gilles Assi. Je lui donne la parole.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Le Docteur Gilles Assi nous a quittés le 18 septembre dernier à l'âge de 76 ans en créant une grande émotion tant il était connu comme un homme au grand cœur.

Il était Lyonnais de naissance à la Croix-Rousse puis dans le 6^{ème} arrondissement, et de filiation, son père travaillait dans les étoffes et soieries lyonnaises.

Puis, il fut un Grand Lyonnais de cœur par son installation à Sainte-Foy-Lès-Lyon, à titre familial en 1969, puis professionnelle, en 1974.

Il fut d'abord connu en sa qualité de médecin. Il débuta son externat en médecine à Dakar où il avait suivi ses parents pour leur travail. Puis, il gagne Lyon pour faire son internat au centre Léon Bérard à Lyon, avant d'être rattaché à Lyon-Sud (à l'époque l'hôpital Sainte-Eugénie).

Il soutient sa thèse de médecine sur le thème "Cancer primitif du foie chez l'enfant" en 1971. Bien qu'ayant réussi sa spécialité de gastro, il s'installe médecin généraliste et recevra jusqu'en 2018. C'est son humanité, sa disponibilité et sa bienveillance qui marqua, notamment, ses très nombreux patients.

Il fut évidemment connu en qualité d'élu local. En 1983, Gilles Assi est élu sur la liste du nouveau Maire Jean Salles et devient Maire adjoint aux relations publiques. En 1989, lors du deuxième mandat de Jean Salles, Gilles Assi devient Maire adjoint en charge de l'urbanisme. Il devient, en 1995, premier adjoint de Michel Chapas en charge de l'urbanisme et ce, jusqu'en 2014.

Il fut également conseiller communautaire du Grand Lyon depuis 1989 et Vice-Président du Grand Lyon en charge des espaces naturels de la Métropole de 2008 à 2014, à l'époque Communauté urbaine.

Il portait une vision pour sa ville et pour ses habitants. Par son esprit créatif, il fut à l'origine de nombreux développements : économiques par l'installation d'entreprises, culturels par le cinéma Mourguet et le salon du livre, environnementaux avec Nature en fête, urbanistiques avec la restructuration des quartiers.

En qualité de médecin, il dédiait sa vie aux autres. En qualité d'élu, il était dans le partage avec les autres.

Il aura marqué la population de sa commune par son esprit d'ouverture et de bienveillance. Il était toujours à l'écoute et accessible.

Nous avons une pensée pour son épouse Annie, docteur en chirurgie dentaire, installée à Pierre-Bénite pendant plus de 45 ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Nous redémarrons le Conseil où nous en étions hier avec la délibération n° 2021-0718.

N° 2021-0718 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP) et des modalités prévisionnelles de financement - Participation du public par voie électronique - Autorisation d'engagement partielle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0718 avec un avis favorable de la commission.

Il y a un temps de parole pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2021-0719 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Avenant n° 1 de prorogation de la concession d'aménagement - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0719. L'avis de la commission est favorable.

Nous avons une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile qui a la parole.

Monsieur Cochet, y a-t-il toujours une intervention ?

M. le Conseiller COCHET : Oui, normalement il devait y avoir une intervention. Notre collègue devait prendre la parole.

Mme la Conseillère FONTAINE : Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, madame Fontaine, allez-y.

Mme la Conseillère FONTAINE : Merci monsieur le Président. La présentation de cet avenant est l'occasion de faire le point sur le déroulement de la ZAC Castellane située au cœur de la Commune de Sathonay-Camp.

Par délibération du 11 septembre 2006, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de création de la ZAC Castellane sur la base de 550 logements. Ce programme de logements a été porté à 650 par délibération du 15 février 2010 approuvant le traité de concession à la SERL.

Aujourd'hui, la situation est bien différente : 60 000 m² de SHON (surface hors œuvre net) de logements sont inscrits dans la concession, mais 60 000 m² qui sont devenus 67 000 m² de surface de plancher, sans qu'aucun avenant n'ait été apporté au traité initial, par l'effet de densification, conséquence de l'application de la loi Dufflot.

Ainsi, une centaine de logements ont été ajoutés au programme. De plus, la diminution de la taille moyenne des logements par les promoteurs en a ajouté environ 70. C'est ainsi que, de 550 logements à l'origine, nous en sommes à 824, comme d'ailleurs vous le mentionnez dans le projet de délibération qui nous est soumis, dont 25 % de logements sociaux.

Je rappelle également que, simultanément, 420 familles de gendarmes se sont installées sur le site du pôle régional de gendarmerie en août 2012.

À ce jour, bien que la population soit passée en 10 ans de 4 200 habitants à 7 500, et passera à 8 000 à court terme, la configuration des équipements publics culturels, sportifs et même scolaires, malgré l'ajout de 11 classes en élémentaire, est restée à peu près identique et, de ce fait, largement insuffisante.

En novembre 2017, le Conseil municipal de Sathonay-Camp a voté à l'unanimité, dans le cadre de l'avis requis sur le projet de révision du PLU-H, pour la suppression de la commercialisation de l'îlot central 3.3/3.4 de la ZAC dont il est fait référence d'ailleurs dans le rapport et d'affecter cet espace à un emplacement réservé, au bénéfice de la Ville, pour un équipement public et un parc de stationnement. La commune ne dispose pas de réserves foncières pour permettre la construction d'équipements publics supplémentaires qui sont devenus indispensables, compte tenu de la croissance démographique.

Lors d'un comité de pilotage en juillet 2018, il avait été acté, à la demande de la ville, de ne pas commercialiser cet îlot 3.3/3.4 avec, comme projet, la construction d'une médiathèque mutualisée au maintien d'un espace de stationnement. Cet espace de stationnement est indispensable à l'installation et au fonctionnement des nouveaux commerces du centre-ville ainsi qu'à l'usage des résidents. De plus, de la non commercialisation de cet espace, il en résultera un programme de logements revu à la baisse. Les habitants de Sathonay-Camp demandent un arrêt pur et simple de la densification urbaine.

C'est sur ces bases que nous aurions voulu que soit établi l'avenant n° 1 au traité de concession de 2010, afin de constater l'évolution du programme depuis la signature du traité, de défendre la qualité de vie des Sathonards et de répondre à leurs attentes.

En conséquence, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Fontaine. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci beaucoup madame la Conseillère. Quelques mots, mais très rapides, pour vous dire que nous sommes évidemment en lien très fréquent avec monsieur le Maire et que tout cela est lié évidemment à une discussion approfondie avec lui et avec ses adjoints et qu'en l'occurrence, sur le dernier lot, on peut se réjouir d'être arrivés à une position commune et, notamment, du logement seniors avec une partie de logement social. On est très conscients des difficultés de la commune et de cette densification. Je crois que le Président l'a évoqué dans son propos liminaire. Donc, tout cela fait partie de nos préoccupations et on dialogue, encore une fois, très fréquemment avec la commune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, Mme BROSSAUD Claire, Mme GEOFFROY Hélène, M. GODINOT Sylvain, M. GUELPA-BONARO Philippe, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère EDERY.

N° 2021-0721 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Aides à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Avenant n° 1 à la convention-cadre de délégation des aides à la pierre 2021-2026 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Ederly a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0721 avec un avis favorable de la commission.

Il y a un temps de parole pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que ce rapport fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans le **II - Dotation complémentaire au titre du plan de relance pour la réhabilitation du parc social** :

- deuxième paragraphe, il convient de lire :

"L'enveloppe initiale déléguée à la Métropole pour l'année 2021 est de 5 147 500 € pour un objectif de réhabilitation de 468 logements. Les dossiers de demande de financement éligibles au plan de relance concernent au total 884 logements. Suite à un redéploiement territorial des crédits, l'État délègue une enveloppe complémentaire de 4 576 500 € à la Métropole pour porter la dotation globale à 9 724 000 €, dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention cadre de délégation des aides à la pierre, dont le projet est joint au présent dossier."

au lieu de :

"L'enveloppe initiale déléguée à la Métropole pour l'année 2021 est de 5 147 500 € pour un objectif de réhabilitation de 468 logements. Les dossiers de demande de financement éligibles au plan de relance concernent au total 884 logements. Suite à un redéploiement territorial des crédits et après avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du 1er juillet 2021, l'État délègue une enveloppe complémentaire de 1 033 966 € à la Métropole pour porter la dotation globale à 6 181 466 €, dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention cadre de délégation des aides à la pierre, dont le projet est joint au présent dossier."

- quatrième paragraphe, il convient de lire :

"Il est donc proposé au Conseil de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 4 576 500 € en dépenses et en recettes en procédant à un réemploi de montants non engagés sur cette même ligne."

au lieu de :

"Il est donc proposé au Conseil de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 1 033 965 € en dépenses et de 1 033 966 € en recettes en procédant à un réemploi de montants non engagés sur cette même ligne."

Dans le **IV - Attribution de subventions déléguées d'aides à la pierre pour la réhabilitation du parc social**, il convient de lire :

"Dans le cadre du plan de relance de l'État, 11 opérations éligibles représentant 884 logements font l'objet d'une demande de subvention. Il est proposé de les subventionner à hauteur de 11 000 € par logement. C'est sur la base de ce barème que l'État a déterminé le montant de l'enveloppe complémentaire attribuée à la Métropole de Lyon.

En application de ce barème, il est ainsi proposé au Conseil de subventionner les 11 opérations éligibles pour un montant total de 9 724 000 €, permettant la réhabilitation de 884 logements sociaux situés sur les Communes de Caluire-et-Cuire, Dardilly, Feyzin, Givors, Lyon 3ème, Lyon 7ème, Lyon 9ème, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne. La liste de ces projets est annexée à la présente délibération."

au lieu de :

"Dans le cadre du plan de relance de l'État, 11 opérations éligibles représentant 884 logements font l'objet d'une demande de subvention. Il est proposé de les subventionner en valorisant les opérations les plus ambitieuses ou complexes et coûteuses ainsi que celles situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), selon le barème suivant :

	Coût opération inférieur à 50 000 € par logement (en €)	Coût opération entre 50 000 € par logement et 100 000 € par logement (en €)	Coût opération supérieur à 100 000 € par logement (en €)
forfait par logement - opérations hors QPV	4 645	5 100	pas d'opération concernée
forfait par logement - opérations en QPV	4 700	8 400	9 600

En application de ce barème, il est ainsi proposé au Conseil de subventionner les 11 opérations éligibles pour un montant total de 6 181 465 €, permettant la réhabilitation de 884 logements sociaux situés sur les Communes de Caluire-et-Cuire, Dardilly, Feyzin, Givors, Lyon 3ème, Lyon 7ème, Lyon 9ème, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne. La liste de ces projets est annexée à la présente délibération."

Dans le Dispositif :

au **1° - Approuve**, il convient de lire :

"b) - l'attribution de subventions d'équipement, pour un montant total de 9 724 000 € réparti au profit des bénéficiaires détaillés au sein du tableau ci-après annexé, dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logements sociaux pour lesquelles des subventions d'aides à la pierre sont sollicitées dans le cadre du plan de relance de l'État,"

au lieu de :

"b) - l'attribution de subventions d'équipement, pour un montant total de 6 181 465 € réparti au profit des bénéficiaires détaillés au sein du tableau ci-après annexé, dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logements sociaux pour lesquelles des subventions d'aides à la pierre sont sollicitées dans le cadre du plan de relance de l'État,"

au **3° - Fixe**, il convient de lire :

"**3° - Fixe** le montant total de la programmation des aides à la pierre plan de relance, pour un montant de 9 724 000 € en dépenses, et 9 724 000 € en recettes."

au lieu de :

"**3° - Fixe** le montant total de la programmation des aides à la pierre plan de relance, pour un montant de 6 181 465 € en dépenses, et 6 181 466 € en recettes."

au **4° - Décide**, il convient de lire :

"**4° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social - aides à la pierre plan de relance 2021 pour un montant total de 4 576 500 € en dépenses et en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 4 576 500 € en recettes et 916 000 € en dépenses en 2021,
- 1 373 000 € en dépenses en 2022,
- 1 373 000 € en dépenses en 2023,
- 914 500 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P14O9657, par transfert d'autorisation de programme en réemploi de montants non engagés sur l'opération n° 0P14O7764.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 724 000 € en dépenses et 9 724 000 € en recettes."

au lieu de :

"4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social - aides à la pierre plan de relance 2021 pour un montant total de 1 033 965 € en dépenses, et 1 033 966 € en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 033 966 € en recettes et 206 800 € en dépenses en 2021,
- 310 200 € en dépenses en 2022,
- 310 200 € en dépenses en 2023,
- 206 765 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P14O9657, par transfert d'autorisation de programme en réemploi de montants non engagés sur l'opération n° 0P14O7764.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 181 465 € en dépenses et 6 181 466 € en recettes."

au **5° - La dépense**, il convient de lire :

"a) - correspondant aux subventions pour la réhabilitation du parc social dans le cadre du plan de relance sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social - aides à la pierre plan de relance 2021, individualisée le 31 mai et le 27 septembre 2021, pour un montant de 9 724 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P14O9657,"

au lieu de :

"a) - correspondant aux subventions pour la réhabilitation du parc social dans le cadre du plan de relance sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social - aides à la pierre plan de relance 2021, individualisée le 31 mai et le 27 septembre 2021, pour un montant de 6 181 465 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P14O9657,"

au **6° - Le montant**, il convient de lire :

"6° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 9 949 000 € au titre de la délégation des aides à la pierre 2021 et du plan de relance de l'État."

au lieu de :

"6° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 6 406 465 € au titre de la délégation des aides à la pierre 2021 et du plan de relance de l'État."

au **7° - La recette**, il convient de lire :

"7° - La recette correspondant aux subventions pour la réhabilitation du parc social dans le cadre du plan de relance sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social - aides à la pierre plan de relance 2021, individualisée le 31 mai et le 27 septembre 2021, pour un montant de 9 724 000 € en recettes à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P14O9657."

au lieu de :

"7° - La recette correspondant aux subventions pour la réhabilitation du parc social dans le cadre du plan de relance sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social - aides à la pierre plan de relance 2021, individualisée le 31 mai et le 27 septembre 2021, pour un montant de 6 181 466 € en recettes à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P14O9657."

L'annexe à la délibération est remplacée par l'annexe ci-jointe. (**VOIR annexe n° 7 page 218**)

La pièce jointe à la délibération est remplacée par la pièce jointe ci-jointe. (**VOIR annexe n° 8 page 219**)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme MOREIRA Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes,
- Mme ARTHAUD Léna, M. GASCON Gilles, Mme LAGARDE Caroline, Mme MOREIRA Véronique, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,
- M. AZCUÉ Mathieu, Mme BOUAGGA Yasmine, Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande,
- M. COCHET Philippe, Mme COLLIN Blandine, M. LE FAOU Michel, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat.

Rapporteur : Mme la Conseillère EDERY.

N° 2021-0722 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Convention de partenariat avec l'entreprise ENEDIS - Territoire métropolitain - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0722 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° 2021-0638 - déplacements et voirie - Projets Corridors bus - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0638 avec un avis la favorable de la commission.

J'en profite pour vous dire que je ne suis pas ce matin à la Métropole de Lyon car je suis en rencontre nationale des transports publics à Toulouse en tant que Président du SYTRAL.

Il y a deux demandes de prises de parole, en commençant par le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Puis le groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère CARRIER : Bonjour. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, le projet corridors bus est prometteur et rendra sans nul doute notre réseau de transports plus performant et donc plus attractif, ce qui, convenons-le, reste une priorité en matière de mobilités.

Je vais quand même profiter de cette prise de parole pour revenir sur quelques éléments d'envergure sur le projet de la ligne centre-est (LCE) puisque le dernier COPIL de la ligne centre-est a été annulé.

Premièrement, il avait été décidé que le tracé de la ligne centre-est ne passerait pas par les hôpitaux est, pour des raisons de rapidité de service. Pourtant, cet itinéraire aurait permis de desservir un équipement vital, et je pèse mes mots, à notre Métropole. Mais aussi, cet itinéraire aurait permis de créer un pont modes actifs et transports en commun franchissant le périphérique Laurent Bonnevey au niveau de la porte de Montchat.

Cet ouvrage est très attendu pour plusieurs raisons. Premièrement, pour désenclaver le quartier des Genêts, coupé du reste de la ville et de ses équipements, et encore plus du quartier dans le quartier, le quartier de la Perle, un quartier avec ses barres d'immeubles et ses logements sociaux. Si la problématique du logement ne peut être résolue dans l'immédiat, infrastructures et gestion des mobilités peuvent être un premier levier pour ouvrir ce quartier au reste de la Métropole.

Deuxièmement, pour anticiper la venue des 1 000 logements et 32 000 m² de locaux commerciaux du nouveau quartier de la Clairière et les 300 logements à venir du PUP (projet urbain partenarial) des Genêts qui vont naturellement accroître la part des déplacements dans le secteur et sur la très congestionnée route de Genas.

Enfin, cet ouvrage profitera à de nombreux autres habitants de la Métropole en offrant une interconnexion fluide entre les lignes fortes de tramways, T2, T5, T6 et future LCE et en encourageant les premier et dernier kilomètres en modes doux, ce qui permettra de décongestionner la route de Genas utilisée par les Lyonnais, Grand Lyonnais et bien d'autres, et améliorer la qualité de l'air pour les riverains.

C'est pourquoi la Ville de Bron avait donné son accord au choix du tracé de la ligne centre-est 1 à la seule condition que la Métropole s'engage à construire *a minima* une passerelle modes actifs à ce niveau-là. Ce à quoi, il nous avait été assuré, au Maire de Bron, Jérémie Bréaud et moi-même, que "La Métropole confirme pouvoir envisager le lancement d'une étude sur un ouvrage de franchissement du boulevard Laurent Bonnevey." Où en est-on ? À quand une délibération à ce sujet ?

Deuxièmement, sur le même sujet, la Ville de Bron, rejointe plus tard par Chassieu, questionne depuis le printemps dernier le choix du mode pour la ligne centre-est 1 entre Sept Chemins et Garibaldi. Après avoir minutieusement étudié les rapports du SYTRAL et de son logiciel MODEL, nous nous sommes aperçu qu'un mode tramway aurait permis de transporter plus de 10 000 voyageurs par jour sur la ligne centre-est 1 par rapport à un mode BHNS (bus à haut niveau de service). Après quelques autres recherches, nous avons aussi appris qu'un tramway permet, *a priori*, une meilleure insertion paysagère et une meilleure absorption des pluies, avec la possibilité d'engazonnement du sol, alors qu'un BHNS non puisque la chaussée serait en béton.

Puisque la Métropole avance dans le temps le calendrier du déploiement de la ZFE, la zone à faibles émissions, ne doit-elle pas, avec le SYTRAL, repenser certaines opportunités qui offriraient de meilleures, en tout cas de plus importantes solutions alternatives à l'utilisation de la voiture ?

Que répondra la Métropole si 10 000 usagers, si ce n'est plus, n'auront pas une offre suffisante de transports en commun et auront été contraints d'abandonner leurs véhicules avec la ZFE en 2023 ? Dix mille, c'est d'ailleurs le nombre de véhicules qui passent par jour sur la route de Genas et encore, ces données datent de 2015.

Attention, je ne fais pas la chasse au BHNS, loin de là, il faudra certainement l'expérimenter un jour. Cependant, mon interrogation reste la même, la ligne centre-est est-elle la bonne pour expérimenter un premier BHNS à la lyonnaise ? Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous rappelle que la délibération concerne une convention pour le projet de corridors bus sur l'agglomération. Je l'ai dit hier, il y a, par exemple, celui de Val de Saône, qui va nous permettre de gagner 15 minutes entre Neuville et Lyon lors des déplacements et la question de la Ligne centre-est fera naturellement l'objet d'une présentation en commission. Les COPIL (comités de pilotage) sont en cours, vous l'avez rappelé madame Carrier... (*propos inaudibles*)... sans rentrer dans la technique du dossier, si le choix a été fait du bus à haut niveau de service et non pas du tram, c'est essentiellement pour deux raisons, une budgétaire, mais c'est surtout que le tram nous aurait obligé à préempter énormément plus de lots privés et que cela paraissait très compliqué. Mais je vous renvoie au prochain COPIL. Je crois d'ailleurs qu'au précédent, tout cela avait été explicité et il me semble que vous étiez présente ou en tout cas que la Ville de Bron était bien présente.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N° 2021-0652 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association EdTech Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0652 avec un avis favorable de la commission.

Je vous propose, en tant que titulaire, la candidature suivante :

- Mme Véronique MOREIRA

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Si ce n'est pas le cas, je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0653 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Prises de participation de la Métropole de Lyon au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) OYE Distribution, en charge de la distribution de la presse en région lyonnaise et Rebooteille, en charge de favoriser le retour de la consigne - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du collège collectivités territoriales de chacune des 2 SCIC - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0653 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère CHARNAY : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, la Métropole de Lyon rentre au capital de la SCIC OYE Distribution (ex-SAD) et nous nous en félicitons.

En effet, après un an de combat des ex-salariés de la SAD suite à la décision, en mai 2020, du Tribunal de commerce de Paris de placer le distributeur de presse Presstalis en redressement judiciaire ainsi que la liquidation de ses filiales de dépôts régionaux (comme la SAD), la SCIC OYE Distribution a vu le jour le 21 mai 2021 et a permis aux ex-salariés de la SAD de reprendre, dans le cadre de cette SCIC, leur activité de distribution de la presse écrite dans la Métropole, activité qu'ils avaient assuré, bien que licenciés, pendant des mois.

Quarante et un emplois sur 110 ont été sauvés et des projets de diversification de l'activité figurent comme objectif à moyen terme et ce, grâce au soutien, entre autres, de plusieurs collectivités dans le cadre d'une gouvernance participative. Ainsi, après les Villes de Saint-Priest (pour une participation de 10 000 €) et de Vénissieux (à hauteur de 15 000 €), c'est au tour de la Métropole de Lyon de participer au capital de la SCIC OYE Distribution et d'acquérir 600 parts pour un montant de 60 000 €.

Même si, aujourd'hui, la situation d'OYE Distribution reste fragile, les salariés sont au travail et la presse est distribuée dans toute notre région. En votant cette délibération, nous montrons notre attachement à la pluralité et à la liberté d'expression et, pour la vie démocratique, la mutualisation de la distribution de la presse, organisée après 1945, est indispensable au pluralisme, dans un paysage médiatique marqué par la concentration des médias dans quelques grands groupes.

Il reste beaucoup à faire dans les conditions précaires du montage de cette société. Elle ne pouvait avoir de financement sans adresse et ne pouvait avoir d'adresse sans trésorerie, ce qui a conduit à une avance de l'ancien propriétaire de 95 000 € qu'il faut désormais rembourser. C'est pourquoi les salariés espéraient 100 000 € de cette délibération. Dans ce contexte, monsieur le Président, nous souhaitons la poursuite de l'accompagnement de cette SCIC en poussant d'autres collectivités à la rejoindre et rêvons un peu, d'y associer la Région.

Le combat a payé mais, ce combat-là, cela a été le combat de la dignité des salariés, de la reconnaissance des savoir-faire et de la liberté de la presse. Derrière les emplois, qu'il faut défendre, il y a un enjeu majeur pour nos démocraties : la pluralité des idées, des débats ; la diversité des journaux et la garantie d'une diffusion de l'information pour tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner deux représentants pour ces SCIC.

- pour la SCIC OYE Distribution, je vous propose la candidature suivante :

. Mme Claire BROSSAUD ;

- pour la SCIC Rebooteille, je vous propose la candidature suivante :

. M. Floyd NOVAK.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Si ce n'est pas le cas, je mets les candidatures aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptées.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0655 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Renouvellement de la requalification des parcs zones industrielles pour les années 2021, 2022 et 2023 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0655 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies-Métropole qui a la parole.

M. le Conseiller PILLON : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, le développement économique reste un axe majeur pour une Métropole, telle la nôtre, à la fois pour assurer l'attractivité du territoire mais surtout, elle doit être un bassin d'emplois qui puisse offrir du travail et donc une stabilité professionnelle, personnelle et sociale à ses habitants. La mixité des activités, de production et de services, secondaire ou tertiaire, est, par ailleurs, une nécessité si nous souhaitons avoir un panel d'emplois le plus large possible qui répond aux besoins de nos habitants.

Si nous devons poursuivre la création de nouveaux parcs d'activités, sûrement très différents des zones industrielles actuelles, il est pour autant indispensable de travailler sur la requalification des parcs anciens, tant sur la structure des locaux que sur les typologies des locataires. Il est, par ailleurs, tout autant nécessaire d'adapter les voiries, les espaces publics, d'ailleurs souvent très vieillissants, aux attentes et aux besoins actuels. Aussi, nous ne pouvons que soutenir le plan de renouvellement de la requalification des parcs zones industrielles que vous proposez.

Nous souhaiterions toutefois attirer votre attention sur la situation de la zone industrielle de Collonges-au-Mont-d'Or, qui ne fait pas partie du plan que vous proposez et qui végète depuis 2013 dans l'attente des études de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur la méthode de dépollution du site. Le Maire de Collonges avait d'ailleurs redemandé l'inscription dans le cadre de la PPI sur la requalification de cette zone sans qu'il n'ait compris pourquoi ce projet n'avait pas été retenu.

De nombreuses entreprises de Collonges attendent impatiemment de pouvoir s'installer sur cette zone industrielle. La commune, par ailleurs, pour faire face à l'expansion démographique, que l'on peut chiffrer en milliers d'habitants (puisque l'on est passé de 4 500 à 6 000 habitants en quelques années), doit aussi pouvoir profiter d'une partie de ce site afin de construire les équipements publics rendus nécessaires, voire indispensables, par l'augmentation de la population de la commune, mais aussi plus largement sur tout le bassin du Val de Saône qui se développe fortement.

Nous ne saurions trop espérer que les élus et services de la Métropole, en lien étroit avec le Maire de Collonges, puissent retravailler posément sur ce dossier afin de donner visibilité et espoir à tous. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à la Vice-Présidente Émeline Baume.

Mme la Vice-Présidente BAUME : Chers collègues, comme vous le savez, sauf erreur de ma part, sur ce site à Collonges-au-Mont-d'Or, il y a une énorme pollution, vous avez pris le soin de le dire dans votre intervention, qui a été suivie et diagnostiquée avec les services de l'État et en recherche de solutions avec les services de l'ADEME. On parle d'une pollution aux hydrocarbures datant des années 1940.

Je vous propose de regarder plus finement les choses parce que, sauf erreur de ma part, de toute façon, c'est vraiment une question de santé pour les salariés et l'enjeu n'est pas du tout d'exposer ou de surexposer des salariés à des pollutions absolument trop envahissantes. Ceci étant dit, parlons-en en aparté de l'assemblée, mais je pense que vous aviez déjà en tête cette pollution au précédent mandat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons approfondir le dossier. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0658 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Co-financement de la 11ème enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCIL) 2021-2022 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0658 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons une demande d'intervention du groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0667 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0667 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, nous voulons souligner le rôle positif que joue l'OMS dans cette période marquée par la pandémie. Loin des *buzz* médiatiques et des préoccupations électoralistes, l'OMS a fourni des informations fiables et rationnelles : une feuille de route utile à tous. Surtout, l'OMS défend la nécessité de permettre à tous les pays, quel que soit leur niveau de vie, d'accéder à égalité à la prévention, aux soins et aux vaccins.

En septembre 2021, le docteur Hans Kluge, Directeur régional de l'OMS en Europe déclarait : "Nous avons tous les outils pour arrêter la transmission et sauver des vies : des mesures sociales et de santé publique efficaces, des tests rapides et précis, de l'oxygène et des vaccins. Nous savons ce qui fonctionne mais la pandémie est toujours là parce qu'à l'échelle mondiale, nous n'avons pas mis ces connaissances en pratique."

"Il semble", disait-il, "que certains pays aient décidé que, grâce aux vaccins, la pandémie était terminée. Il n'en est rien. Les vaccins sont un outil puissant qui nous aidera à maîtriser la pandémie, une fois que nous aurons atteint un niveau de couverture suffisamment élevé à l'échelle mondiale."

"Il y a un an", je le cite toujours, "nous attendions encore, et espérons, qu'un vaccin sûr et efficace serait mis au point et, si tel était le cas, qu'il serait disponible équitablement dans tous les pays. Mais l'inégalité choquante dans la distribution mondiale des vaccins entache notre conscience collective."

Et il appelait donc, dans son discours, c'était une première mesure, toutes les nations à reconnaître tous les vaccins bénéficiant de l'autorisation de l'utilisation d'urgence de l'OMS.

Sur trois milliards de doses inoculées dans le monde, 1 % sont allés à l'Afrique. Nous savons tous que le monde ne pourra sortir durablement de cette pandémie qu'en permettant à l'ensemble de la population d'accéder au vaccin. Sur les 500 millions de doses promis par les États-Unis aux pays les plus pauvres, seuls 160 millions ont été distribués dans 100 pays. Quand Emmanuel Macron annonce que la France va doubler ses envois aux pays pauvres, il sait que nous sommes toujours loin du compte car la solution, c'est évidemment d'en finir avec le profit sur les vaccins, donc sur la pandémie.

Pour vaincre la pandémie, deux mesures sont indispensables : reconnaître tous les vaccins agréés par l'OMS et lever la propriété intellectuelle sur la production des vaccins pour en faire un bien public mondial et stopper ainsi la course au profit. C'est possible d'enclencher la procédure de licence publique. C'est l'existence d'un vaccin non breveté qui a permis, en son temps, l'éradication de la poliomyélite. La France devrait être à la pointe de cette campagne alors qu'elle est, avec l'Union européenne, le meilleur rempart de Big Pharma. Le discours du Président de la République à l'OMS, plein de bonnes intentions, taisait soigneusement ces deux mesures quand elles sont, pourtant, essentielles pour tourner la page de la pandémie mondiale.

Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Burricand. J'en profite pour dire un mot pendant que nous votons la subvention pour le bureau de l'OMS à Lyon, qui est là depuis 20 ans. Hier nous avons lancé l'Académie de l'OMS. C'est un projet extraordinaire pour la formation de tous les soignants du monde et qui devrait permettre une amélioration de la santé dans de nombreux pays. Donc, nous avons pu, avec l'écosystème lyonnais, réussir ce projet avec l'investissement de tous, des mécènes privés (Sanofi, Institut Mérieux, Boehringer Ingelheim et autres), des collectivités, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et la Métropole bien sûr.

Hier, nous avons eu le plaisir de faire ce lancement avec le Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus et le Président de la République. C'était un moment important qui fait écho au monde universitaire et économique de la Métropole de Lyon autour de la santé. C'est une place forte, mondiale, qui est confortée par cette installation qui est naturellement une très bonne chose et je remercie d'ailleurs nos équipes de la Métropole qui, pendant plus de deux ans, ont travaillé sur le volet immobilier du projet qui était très complexe.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0670 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0670 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés. Vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme AUGÉY Camille, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES),

- M. BERNARD Bruno, à sa demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA),

- Mme VACHER Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation AJD Maurice Gounon,

- Mme RUNEL Sandrine, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'Association Hôtel Social (Lahso).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

N° 2021-0673 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0673 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons un temps de parole pour le groupe Les écologistes. Est-ce que le temps de parole des écologistes existe toujours ? Monsieur Badouard ou madame Brunel Vieira ?

M. le Conseiller BADOUARD : Normalement, oui, notre collègue doit répondre, mais sinon tant pis, la prochaine fois.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0674 - développement solidaire et action sociale - Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors - Mise à disposition d'un médecin du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Givors - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0674. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Lucie Vacher a souhaité ajouter un mot je crois ?

Mme la Vice-Présidente VACHER : Oui, merci monsieur le Président, je souhaitais simplement présenter cette délibération qui concerne la mise à disposition d'un médecin du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Givors au Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors à raison de deux demi-journées par semaine avec pour objectif de renforcer les compétences du médecin du CPEF sur les différentes techniques d'IVG (intervention volontaire de grossesse) et en particulier sur l'IVG médicamenteuse.

À l'issue de cette première année, une évaluation sera réalisée qui permettra de statuer sur l'opportunité ensuite de développer cette offre d'IVG médicamenteuse dans les CPEF métropolitains. Cela permettra aussi de renforcer le service rendu sur le territoire et, bien sûr, de renforcer le partenariat entre le centre hospitalier, le CPEF et les Maisons de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une intervention du groupe Communiste et républicain.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, tout d'abord je voudrais rappeler que le 28 septembre est la Journée internationale pour le droit à l'avortement.

Cette délibération propose l'expérimentation d'une collaboration innovante entre le Centre de planification et d'éducation familiale et le centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors. L'objectif est de renforcer les compétences des professionnels du CPEF sur les différentes techniques d'IVG, notamment médicamenteuses, et d'améliorer le service rendu sur le territoire.

Je profite de cette intervention pour saluer le travail effectué par les travailleurs sociaux et médico-sociaux de notre Métropole, qui sont des relais essentiels sur le territoire métropolitain et qui accueillent chaque femme dans leur singularité, avec professionnalisme et bienveillance.

La Métropole, à travers ses CPEF et Maisons de la Métropole, effectue un travail important au plus près de la population et, notamment, des femmes, à des moments de leur vie qui sont parfois plus compliqués, plus douloureux, comme peut l'être le moment où l'on décide d'une interruption volontaire de grossesse. Notre responsabilité en tant que Métropole est de permettre à l'ensemble des habitantes de notre territoire d'être accompagnées dans leurs questionnements, dans leur choix, quel que soit l'endroit où elles vivent.

Ce partenariat devrait permettre d'augmenter les capacités de prise en charge des IVG, de donner une meilleure réponse aux besoins des femmes sur ce territoire et contribuer aux réductions des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

Nous le voyons trop souvent, les temps de crise sont malheureusement propices aux régressions des droits des femmes. Et, comme à chaque crise, ce sont les plus précaires qui paient le tribut le plus lourd. L'avocate Gisèle Halimi le disait lors du procès de Bobigny : "C'est toujours la même classe qui est frappée, celle des femmes pauvres, vulnérables économiquement et socialement, cette classe des sans argent et des sans relations."

Ce droit à l'IVG, conquis de haute lutte, était déjà affaibli avant la crise à cause de l'affaiblissement des services publics. La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité de cette immense conquête des femmes.

Quarante-cinq ans après la loi Veil, fruit de longues luttes féministes, des avancées ont été progressivement obtenues en matière d'IVG pour assurer une plus grande effectivité au droit à l'avortement : remboursement par la sécurité sociale, puis gratuité, allongement du délai de recours à 12 semaines et, dernièrement, avec la loi du 4 août 2014, suppression de l'obligation de justifier de son choix.

La sexualité des femmes, la liberté d'avoir ou non des enfants, doivent être considérés comme des droits fondamentaux. Connaissant la fragilité de ces droits et, face à la remise en cause incessante de l'IVG par les mouvements conservateurs et partis d'extrême droite, une proposition de loi constitutionnelle visant à protéger l'interruption volontaire de grossesse a été portée à l'Assemblée nationale. Elle est jusque-là restée lettre morte, mais nous devons continuer à militer pour que notre Constitution garantisse que nul ne puisse entraver le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse, car la remise en cause de l'IVG n'est ni plus ni moins que la remise en cause du droit des femmes à disposer de leur corps.

Par ailleurs, nous devons également continuer de nous battre pour promouvoir et défendre le travail des centres de planification et d'éducation familiale, qui assurent l'information essentielle des jeunes, filles et garçons, en matière de santé sexuelle. C'est également à travers l'information et l'éducation que l'avortement cessera, une fois pour toutes, d'être un problème de femme ou une honte, pour devenir un sujet partagé par les hommes et par les femmes.

Nous traversons une très importante crise sociale, économique et sanitaire. Ses conséquences sont graves et notre système de santé, qui a connu ces 10 dernières années de profonds bouleversements, est affaibli. Le personnel soignant dénonce, depuis des années, un manque de moyens et des conditions de travail usantes. Cette situation dégradée de l'hôpital public a eu pour effet de fragiliser l'accès aux soins et, par conséquent, l'accès à l'IVG.

Il y a nécessité à conjuguer les dispositifs, les innovations, les efforts pour réengager les femmes à s'approprier leur plein droit à la santé. Ce partenariat CPEF-Centre hospitalier de Givors va dans ce sens. Nous ne pouvons qu'encourager le développement de telles collaborations sur d'autres territoires de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° 2021-0675 - développement solidaire et action sociale - Convention relative à l'accompagnement médico-social des femmes enceintes sans domicile fixe et/ou en situation de grande précarité - Partenariat entre la Métropole de Lyon et les Hospices civils de Lyon (HCL) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0675 avec un avis favorable de la commission. La parole est à la Vice-Présidente Lucie Vacher.

Mme la Vice-Présidente VACHER : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, le nombre de femmes enceintes et de familles en situation de grande vulnérabilité est en augmentation sur le territoire métropolitain. Ces femmes et familles sont en situation de précarité concernant tout d'abord leur accès aux soins, mais également leur accès aux droits. Bien souvent, elles ont un parcours de migration et la barrière linguistique peut venir freiner leurs démarches administratives. Pour illustrer, en 2020, les sages-femmes et médecins des CPEF ont rencontré plus de 300 femmes enceintes sans droits ouverts. Elles ont également un frein dans leur accès à un hébergement.

Tout ceci a des conséquences sur la santé de la mère et de l'enfant à naître sur le plan médical, avec des retards au dépistage ou de suivi échographique, qui peut ensuite entraîner des retards dans les prises en charge des pathologies de la grossesse, mais aussi des conséquences psychologiques et sociales. En effet, les femmes enceintes en situation de grande précarité, ainsi que leur enfant, ont un taux de morbidité supérieur à la moyenne.

Face à ces constats, une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) périnatale est créée en lien avec la coordination régionale des PASS, le réseau Aurore, les HCL et l'ARS (Agence régionale de santé). L'objectif est de faciliter et coordonner le parcours de soins et le parcours social de ces femmes. Il vous est proposé, chers collègues, d'autoriser le Président de la Métropole de Lyon à signer une convention permettant la participation d'une sage-femme de la PMI (protection maternelle infantile) à la PASS périnatale afin d'améliorer l'accompagnement des femmes enceintes en situation de grande précarité, ceci dans un enjeu de santé publique, de lutte contre la pauvreté et de prévention précoce. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a des demandes d'intervention de deux groupes, à commencer par le groupe Communiste et républicain.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Merci. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le simple fait d'être une femme est un élément aggravant de la situation du sans-abrisme. La protection et l'accompagnement des femmes vulnérables et sans-abri est évidemment un sujet qui doit tous nous interroger.

L'évaluation globale de la situation des femmes sans domicile fixe ou en situation de grande précarité médico-psycho-sociale est très importante pour garantir une prise en charge globale de qualité, tout comme les liens entre les professionnels de la PMI. Ce partenariat va renforcer la proximité et la continuité des prises en charge de ces femmes.

Il y a peu de statistiques sur les femmes sans domicile fixe et encore moins sur celles qui sont enceintes. Néanmoins, on estime que seules 20 % d'entre elles assistent aux trois consultations périnatales recommandées.

Ces femmes, en situation de grande vulnérabilité, ont beaucoup de difficultés à se faire suivre de façon régulière pendant leur grossesse : il leur est difficile de respecter le calendrier défini, de réaliser les examens d'échographies ou d'actes de biologie.

L'absence de suivi régulier augmente les facteurs de risque médical pour la mère et l'enfant à venir. Quand elles se font suivre, c'est malheureusement assez tardivement et souvent à la suite d'une complication. Elles se retrouvent fréquemment à l'hôpital pour un traitement en urgence.

L'accompagnement médico-social des femmes enceintes en situation de grande précarité est donc une mission essentielle : la prévention, le suivi régulier permettent à la fois d'assurer le bon déroulement de la grossesse et de la naissance, mais aussi l'instauration, ensuite, du lien parent-enfant.

Je salue donc la mise en place d'une permanence d'accès aux soins de santé, PASS, dédiée spécifiquement à la périnatalité, un véritable atout pour la Métropole et sa population la plus précaire.

Ce partenariat entre l'ARS, les HCL et la Métropole est un élément essentiel pour améliorer le repérage, la prévention, l'accès au soin de ces femmes enceintes et de leur enfant à naître. Il va aussi faciliter la prise en charge et le suivi des mères et de leur enfant après la naissance.

Pauvreté, précarité, les femmes sont les premières victimes de ce fléau : 85 % des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfants. Elles représentent 70 % des travailleurs pauvres avec un revenu inférieur à 964 € mensuels. Écarts de salaires, instabilités des temps de travail, emplois précaires sont autant de facteurs qui alimentent la spirale de la pauvreté. Les femmes représentent un sans domicile fixe sur trois. Une agression sexuelle sur une femme sans-abri a lieu toutes les huit heures en France et rappelons que 535 personnes sont mortes dans la rue en 2020, dont 44 femmes, une situation abjecte et scandaleuse au pays des droits de l'Homme ! Aussi, chaque dispositif de prise en charge et de protection est un pas en avant dans notre combat contre l'intolérable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère CRÉDOZ : Merci monsieur le président. Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais mettre en lumière cette délibération qui porte sur des femmes sur qui, hélas, les projecteurs ne sont que très peu braqués. Car ce rapport permet d'insister sur un phénomène de société dramatique et trop peu considéré, les femmes enceintes et les nouveau-nés à la rue. En 2019, était sorti un film de Louis-Julien Petit, dont le titre qualifie parfaitement la situation de ces femmes précaires et sans domicile fixe. Il s'intitulait "Les invisibles".

Ces dernières années, la massification de la pauvreté, la hausse des ruptures familiales qui jettent les plus fragiles dehors, la saturation des dispositifs d'hébergement et d'asile ont fait et font de plus en plus de ces femmes se retrouvent sans toit, sans solution d'hébergement adapté.

Ces situations conduisent à des problèmes de santé majeurs, des grossesses pour le moins difficiles et ont des conséquences, outre leur santé, psychologiques et sociales. En effet, difficile d'avoir un suivi de grossesse quand on est sans domicile fixe.

Plusieurs études montrent qu'il y a trois fois plus de prématurés et deux fois plus de naissances de bébés de petits poids chez les femmes à la rue. À leur sortie d'hôpital, leur situation n'est guère meilleure. Isolées, en souffrance psychique, elles ont du mal à imaginer un avenir meilleur avec leur nouveau-né.

Les hôpitaux essaient de les garder plus longtemps que nécessaire, mais cela a nécessairement un effet sur le nombre de places disponibles, dont on a vu combien elles ont manqué.

Comme le soulignent Médecins du monde, être à la rue enceinte ou avec un nouveau-né ne signifie pas de toit, mais également un risque périnatal élevé, pas de couches, pas de vêtements propres, pas de protection contre le chaud ou le froid, peu de solutions pour manger et se reposer, pour allaiter, pour prendre soin d'un bébé ou simplement de soi.

La création de cette permanence d'accès aux soins de santé, ou PASS, dédiée à la périnatalité à l'hôpital Édouard Herriot, pour laquelle la Métropole met à disposition à mi-temps une sage-femme, va permettre un meilleur suivi de ces femmes et ainsi diminuer la morbidité maternelle et infantile.

Nous devons continuer sur cette voie. En attendant, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera bien évidemment favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien madame Crédoz. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° 2021-0676 - développement solidaire et action sociale - Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Association recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0676. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit là d'une délibération concernant la reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire. En effet, si les chiffres de l'évolution de la pandémie Covid se confirment et nous laissent en droit d'espérer une future sortie de crise sanitaire, il n'en reste pas moins qu'un nombre conséquent de nos concitoyens sont et risquent d'être encore longtemps affectés par des troubles d'ordre psychique en lien avec la crise, même lorsque celle-ci sera enfin dépassée. La reconduction du dispositif a pour objet de pérenniser les actions entreprises dès novembre 2020 et reconduites en janvier 2021 et de les renforcer à la hauteur de la dégradation de la situation en matière de santé mentale.

La délibération que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui a pour vocation de consolider encore les dispositifs de soutien psychologique déployés à destination des publics vulnérables, adultes et étudiants, et maintenir ainsi l'offre proposée sur le territoire métropolitain.

Les évaluations des actions menées par l'ARHM et l'Institut Bergeret, entre décembre 2020 et juin 2021, nous confirment que les dispositifs, dont je ne vous rappellerai pas les modalités ni les chiffres en matière d'impact, je vous les communique régulièrement ainsi qu'aux Maires des communes métropolitaines lors des rendez-vous réguliers des groupes de travail sur les mesures sociales, ces évaluations, disais-je, démontrent toute la pertinence de la démarche et nous incitent à la pérenniser au vu de la montée en puissance de la demande.

Par ailleurs, l'ARHM mettra à profit la subvention de 85 000 € issue de la réponse favorable à l'appel à projets du FSE, le Fonds social européen, lancé par la Métropole, mesure d'urgence de prévention en santé mentale dans le cadre du plan d'actions insertion métropolitain.

Il vous est donc proposé, chers collègues, de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 120 000 € dans le cadre du soutien à l'action de la fondation ARHM, répartis en 35 000 € pour le volet étudiant porté par l'Institut Bergeret et 85 000 € pour le renforcement et le développement des permanences d'écoute adultes sur la période de juillet à décembre 2021.

La commission a donné un avis favorable et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien monsieur le Vice-Président. Il y a une intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, première préoccupation des Français, la santé est un sujet central et la pandémie de la Covid aura jeté une lumière crue sur l'état de grande fragilité de l'hôpital public. Ce n'est malheureusement pas une surprise tant les alertes des personnels soignants sur les effets délétères des politiques libérales sur le secteur hospitalier ont été nombreuses. Personnels épuisés, perte de sens, manque de moyens, dégradation des conditions de travail et donc, de la condition de soin, tous les aspects du métier sont touchés. Une image illustre bien l'état de la santé publique, je pense à ces infirmières qui, en pleine vague du Covid, devaient revêtir des sacs poubelles comme sur-blouses. C'est vous dire l'état de dégradation dans laquelle on était.

Dans ce contexte dégradé, la santé mentale est la parente pauvre de notre système de soins, subissant réduction de moyens et perte d'attractivité. D'ailleurs, en ce moment même se tiennent les assises de la psychiatrie. L'enquête qui a été réalisée auprès des professionnels et des patients, dans le cadre des assises, fait ressortir les priorités exprimées par le secteur : 57 % placent comme priorité la valorisation des métiers, 54 % placent en priorité le besoin de moyens humains et financiers nouveaux et, autant, le renforcement des moyens existants.

Pourtant, d'année en année, l'ARS, dans une pure logique budgétaire, comptable, réclame des économies, pardon ! réclame de "la mutualisation des moyens, de l'optimisation", de l'ambulatoire plutôt que des lits. On vient nous expliquer que proximité ne rime pas forcément avec l'accessibilité et qu'une plate-forme d'appel est plus efficace que la présence humaine.

Dans la Métropole, nous assistons à la fermeture d'hôpitaux de jour, de CMP (centre médico-psychologique), à la réduction de la présence des professionnels dans les structures tels que les CCAS (centre communal d'action sociale). Mais que l'on se rassure, pour l'année 2020, le plus grand hôpital psychiatrique de notre secteur, l'hôpital du Vinatier, voit son budget présenter un excédent ! Bonne gestion ? Impact (contre-intuitif) de la Covid ? Que nenni ! Si le budget du Vinatier est excédentaire, c'est tout simplement parce qu'une cinquantaine de postes ne sont pas pourvus. Malgré les besoins accrus, l'hôpital n'arrive pas à recruter, les conditions de travail ne rendant plus les métiers de la psychiatrie attractifs.

Pourtant, les troubles psys sont le premier poste de dépense de l'assurance-maladie et ces troubles affectent toutes les couches de la population et tous les âges. Mais, d'après les professionnels, et notamment du fait des confinements, on assiste, en plus du phénomène déjà existant, à une hausse importante des entrées en urgence de personnes jeunes (les 18-25 ans), voire très jeunes puisque l'on commence à avoir des arrivées dans les urgences à partir de l'âge de 13 ans.

Ainsi, la subvention de 120 000 € à l'ARHM, dont les actions sont orientées prioritairement vers les jeunes adultes et les adolescents, serait parfaitement justifiée en période normale et elle l'est d'autant plus en période de crise.

D'ailleurs, quand on se penche un peu sur les actions mises en œuvre par l'intermédiaire de l'ARHM, on note une forte présence locale et une stratégie de "l'aller vers". En effet, les actions se réalisent en partenariat avec, et je cite : "les conseils locaux de santé mentale, les commissariats, centres sociaux, centres communaux d'action sociale, services des Mairies, centres médico-psychologiques, Pôle emploi, missions locales et les associations du territoire".

Cette présence de proximité semble donc répondre à un besoin, à rebours de la politique du Gouvernement qui traite chaque problème avec un numéro vert.

Pour autant, je ne saurais laisser passer cette occasion de vous alerter sur le coup pendable que nous prépare depuis un petit moment déjà les HCL, avec la volonté de déménager l'hôpital Henry Gabrielle, qui traite essentiellement de polytraumatisés et d'handicap moteur lourd (souvent des victimes d'accidents de la route), sur l'emprise de l'hôpital psychiatrique du Vinatier.

Franchement, qui a pensé que cela pouvait participer positivement à la rééducation des patients lourdement handicapés en les mêlant à une autre patientèle non moins lourdement affectée ? Quel message est-ce que cela renvoie aux patients, aux personnes qui viennent de subir le traumatisme d'un accident que d'être confinés dans les murs de l'hôpital psychiatrique du Vinatier ?

J'entends bien que cela arrange, sans doute, les professeurs et docteurs de l'hôpital qui pourront aisément aller manger avec leurs collègues de l'hôpital neurologique, mais pour autant, je ne vois pas en quoi cela peut servir les patients de l'hôpital Henry Gabrielle. Je vois surtout que les HCL sont en train de préparer une jolie opération immobilière en vendant l'emprise de l'hôpital à Saint-Genis-Laval.

Je voudrais donc rappeler que c'est un engagement de campagne de notre majorité que d'exiger qu'Henry Gabrielle reste à Saint-Genis-Laval et j'espère que le Président des HCL qui, en toute logique, est présent dans cette réunion, saura honorer cet engagement de ses collègues de la majorité.

Nous voterons donc avec détermination cette délibération et souhaitons voir la Métropole s'engager fortement en faveur de la santé mentale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° 2021-0678 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des collèges Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi à Lyon 7ème - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0678 avec un avis favorable de la commission.

Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein des conseils d'administration des nouveaux collèges, Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi à Lyon 7ème.

Pour le collège Simone Veil à Saint-Priest, je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaires :*

- Mme Véronique MOREIRA,
- Mme Messouada EL FALOUSSI ;

** suppléants :*

- Mme Véronique GIROMAGNY,
- Mme Doriane CORSALE.

Pour le collège Gisèle Halimi à Lyon 7ème, je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaires :*

- M. Mohamed CHIHI,
- Mme Myriam PICOT ;

** suppléants :*

- Mme Lucie VACHER,
- M. Vincent MONOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° 2021-0681 - éducation, culture, patrimoine et sport - Projet de Cité Internationale des Arts du Cirque - Attribution d'une subvention d'investissement et d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0681 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons trois demandes de parole avant que monsieur le Vice-Président ne puisse dire un mot. Tout d'abord, la parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, depuis plusieurs années, les acteurs institutionnels, la filière culturelle des arts du cirque, au niveau local, travaillent de concert dans le but de faire naître un projet de pôle consacré aux arts du cirque sur le territoire. La création de la Cité internationale des arts du cirque (CIAC) est le résultat de cette réflexion commune, le fruit de ce travail conjoint.

Dès sa genèse, la Métropole s'est investie aux côtés de ses partenaires pour mener à bien cette démarche ambitieuse visant à proposer un lieu à rayonnement métropolitain, innovant et inclusif dédié à la multiplicité des pratiques des arts du cirque. Ces objectifs s'inscrivent en parfaite cohérence avec la politique menée par la collectivité en matière culturelle. La volonté d'accompagner la création de ce nouvel équipement a, en outre, été réaffirmée dans les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine 2021-2026.

La présente délibération conforte cet engagement de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet à chaque étape, de l'étude préalable à la réalisation de l'équipement.

En 2021, le projet s'est concrétisé par le choix de l'ensemble des partenaires d'implanter ce pôle sur le site du Puisoz-Grand Parilly à Vénissieux, avec l'accord de la Ville de Vénissieux. La Métropole étant engagée dans l'opération d'aménagement global du Grand Parilly, y intégrer un équipement culturel de cette envergure témoigne d'une mise en œuvre volontariste correspondant aux orientations énoncées dans sa politique culturelle.

Ce choix de lieu, d'une part, répond à l'enjeu de rééquilibrage de l'offre culturelle, en créant un maillage du territoire permettant la diffusion des arts du cirque et, d'autre part, contribue à ancrer cet équipement sur un site accessible, à proximité des transports et des services.

En effet, l'opération d'aménagement du Puisoz-Grand Parilly, conçue comme un projet d'ensemble, lui assure la vocation d'un véritable lieu de vie, attractif pour les habitants, les entreprises ainsi que tous les acteurs de la vie locale.

Dans ce projet d'aménagement, une importante réserve foncière avait été actée pour la réalisation d'un équipement d'agglomération. Porte d'entrée de la Métropole de Lyon, idéalement desservi par les transports en commun, métro et tramway, mais aussi adapté au développement des mobilités douces, c'est donc un site plus que pertinent.

Aussi, en venant compléter la proposition faite aux habitants et aux entreprises du Puisoz-Grand Parilly, la future CIAC intègre un espace de vie de qualité, végétalisé, pensé pour répondre aux besoins et aspirations de tous les publics au quotidien, à la fois en matière de services, de commerces et de loisirs. En ce sens, la CIAC s'inscrit en complémentarité de l'offre existante et multiplie les possibilités de partenariat avec les acteurs locaux au cœur d'un territoire dynamique.

L'implantation de cette discipline riche et variée des arts du cirque, susceptible d'être pratiquée à tous les âges et encore peu présente localement, conduit à envisager de nombreuses approches artistiques et sportives, en y intégrant des enjeux liés à l'inclusion sociale, à l'éducation et à la santé de toutes et tous.

Dès lors, il convient de saluer la réalisation de ce projet phare qui constitue indéniablement, de par son rayonnement et le maillage territorial qu'il impulse, un atout non-négligeable pour le territoire métropolitain et la filière des arts du cirque. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet de Cité internationale du cirque est un projet intéressant pour la formation, le divertissement, le développement des arts du cirque et porteur pour la notoriété de notre territoire, nous le soutiendrons comme nous l'avons déjà fait.

Mais ce rapport illustre encore une fois le sectarisme des décisions politiques que nous dénonçons. Il démontre que nos critiques sont fondées et qu'elles ont des conséquences pratiques pour les habitants de certaines communes.

Cette Cité internationale du cirque était prévue dès 2019 de s'installer dans un nouveau quartier à Saint-Genis-Laval, le Vallon des hôpitaux. La commune avait engagé des échanges avec l'association de préfiguration. Le théâtre de Saint-Genis-Laval, les services culturels, les associations communales ont commencé à travailler sur ce projet d'envergure pour créer les conditions d'un accueil favorable. La Commune de Saint-Genis-Laval a accueilli une réunion de concertation réunissant, autour des porteurs de projet, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), la Région, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Ils ont alors lancé, cofinancé la première phase de l'étude de faisabilité du projet en vue d'une implantation à Saint-Genis-Laval. Ensuite, deux comités techniques ont été organisés en 2020, au printemps et à l'automne. C'était un choix non définitif, certes, mais entendu par tous.

Seulement, Saint-Genis-Laval est une commune dirigée par une élue, Marylène Millet, dont je me fais le porte-parole aujourd'hui, puisque comme de nombreux Maires de la Métropole, elle ne siège pas dans cette assemblée, madame Millet, donc, qui a battu très facilement la liste des Verts aux dernières élections municipales. Et cela visiblement vous pose un problème politique et partisan. Vous avez alors travaillé en sous-main pour chercher un autre lieu d'implantation.

Madame Béatrice Vessiller a malencontreusement vendu la mèche à la nouvelle Maire lors d'une discussion informelle. Et vous avez habillé votre choix par une étude environnementale, l'écologie politique dans toute sa splendeur !

Monsieur le Président, vous avez le don d'imposer aux communes ce qu'elles ne veulent pas et de leur retirer ce qu'elles souhaitent. Alors laissez-moi vous proposer une solution : revenez sur votre décision, redonnez à Saint-Genis-Laval la Cité internationale du cirque, qu'elle a toujours souhaité. Et sur le terrain prévu à Vénissieux, vous pourriez travailler à y implanter le cimetière que refuse Charly. Au-delà de la boutade, bien sûr, j'en profite également pour vous réitérer la demande formulée par le Maire de Charly de recevoir l'étude d'implantation du cimetière que vous deviez lui communiquer et qu'il n'a toujours pas reçu à ce jour.

Je réitère le fait que, bien sûr, nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Pouzergue. La parole est au groupe Les écologistes, madame Étienne.

Mme la Conseillère ÉTIENNE : Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une fierté et un plaisir particuliers que nous votons aujourd'hui ce soutien de la Métropole au projet de Cité internationale des arts du cirque. Porté depuis plusieurs années par la compagnie MPTA (les Mains, les pieds et la tête aussi) et l'École du cirque de Lyon, ce projet permettra d'implanter un nouveau lieu de formation, de pratique et de création dédié aux arts du cirque dans notre Métropole.

Ce soutien est un acte fort pour notre politique culturelle métropolitaine, qui montre notre attachement à la diversification et à l'accessibilité de l'offre culturelle, ainsi qu'à la forme artistique qui ouvre à l'imaginaire.

Par ce projet, nous répondons aux forts besoins de la filière des arts du cirque. Ainsi, l'École de cirque de Lyon pourra s'installer dans des locaux plus adaptés que ceux qu'elle occupe actuellement à la MJC (Maison des jeunes et de la culture) de Ménival ; conserver son agrément de l'État pour délivrer la formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque ; et aussi offrir aux artistes circassiens et circassiennes un nouveau lieu, plus spacieux, leur permettant de s'entraîner et de pratiquer au sein de notre Métropole.

Aussi, cet équipement permettra le développement d'une discipline artistique dont l'émergence est plus récente. Nous souhaitons ainsi accompagner la montée en puissance de l'activité de la compagnie MPTA et de l'École de cirque de Lyon, deux partenaires clés pour la Métropole depuis plusieurs années, à travers le soutien que nous apportons au festival biennal UtoPistes organisé par MPTA dans différents lieux du territoire ou encore aux actions culturelles et d'enseignement artistique de l'École de cirque menées auprès de différents publics.

Implanté à Vénissieux, ce nouvel équipement structurant contribuera à rééquilibrer l'offre culturelle sur notre territoire métropolitain, comme nous sommes attachés à le faire au cours de ce mandat. La Cité internationale du cirque viendra renforcer la mixité fonctionnelle du nouveau quartier Puisoz-Grand Parilly, un pas qui nous, l'espérons, en appellera d'autres, vers un quartier de vie, de rencontres et de lien social. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président, monsieur Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Merci monsieur le Président. Je note avec plaisir le satisfecit de la Ville de Vénissieux, mais je note aussi qu'on s'est bien compris puisqu'elle a fait part aussi de l'ambition métropolitaine de ce lieu. Donc, c'est bien dans une articulation entre la Ville de Vénissieux et un projet d'envergure métropolitain que ce projet se situe et qu'il devra assurer le lien avec l'ensemble des acteurs de la filière sur la Métropole. C'est extrêmement important dans la programmation.

Concernant la deuxième intervention, madame Pouzergue, d'abord, j'aimerais bien quand même puisque je m'astreins à participer aux commissions, que ce genre d'interpellation arrive en commission parce que cela m'aurait permis de vous sortir un certain nombre de documents, y compris toutes les études préalables de la ZAC qui, à aucun moment, ne font mention de l'inscription de ce projet sur le territoire de la ZAC.

Deuxième élément, puisque vous nous affublez du gentil mot de "sectariste" -alors, j'ai compris que vous le faisiez pour les écologistes, vu que je suis socialiste, je ne sais pas si je dois me sentir visé ou pas -mais je suis solidaire de l'Exécutif donc j'ai compris que cela s'adressait aussi à moi- je n'ai pas l'impression que l'on soit tout à fait dans l'état d'esprit que le Président de la Métropole nous a proposé en introduction de ce Conseil où j'avais l'impression que, finalement, une main tendue était offerte pour essayer de trouver des espaces de dialogue. Et puisque vous parlez de sectarisme, j'ai l'impression qu'il y a une évolution finalement assez forte de la position de la Maire de Saint-Genis-Laval que j'ai rencontrée immédiatement pour lui faire part de ces évolutions, pour regarder comment on pouvait articuler les choses avec La Mouche. Cette visite s'est extrêmement bien passée. Je ne voudrais pas que le fait qu'elle ait rejoint l'Exécutif régional ne modifie finalement sa perception du jeu d'acteurs qui a eu lieu.

En tout état de cause, je ne peux pas vous laisser dire que le projet était extrêmement avancé puisque, dans le document de consultation de la ZAC, à aucun moment ne figurait l'implantation d'une Cité internationale du cirque. Je comprends le propos. Il me semble qu'il dessert l'avis que vous avez formulé en introduction, à savoir que vous soutenez ce type de projet. Par pitié, ne politisons pas des sujets qui ne nécessitent pas de l'être. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président d'avoir rappelé la réalité des choses.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, membre de la compagnie les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (MPTA), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

N° 2021-0683 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attributions de subventions au titre du soutien à la Mémoire - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0683 avec un avis favorable de la commission.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

- Dans le **II - Subventions au titre du soutien à la Mémoire - 2° Autres associations œuvrant dans le champ de la Mémoire** de l'exposé des motifs, au troisième paragraphe, il convient de lire :

"Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations pour un montant total de 14 100 € pour l'année 2020, selon le détail suivant (synthèse figurant en annexe) :

- la Fédération nationale des combattants volontaires du Rhône, dont le siège est situé à Lyon 2ème, participe aux cérémonies à Lyon et dans sa périphérie pour aider à maintenir vivant le souvenir des combattants en opérations extérieures. L'association présente un budget prévisionnel 2021 total de 3 170 €. Il est proposé de la soutenir pour un montant de 400 €,

- la Fondation Maréchal De Lattre, dont le siège est situé à Lyon 7ème, participe par des dépôts de gerbes aux cérémonies à la mémoire des morts pour la France (8 mai 1945 à Lyon, au fort de Cote-Lorette à Saint-Genis-Laval en août, pour la Libération de Lyon le 3 septembre 1945, etc.). Son budget prévisionnel 2021 est de 620 €, mais l'association ne dépose pas systématiquement de demande de subvention ; la dernière remonte à 2019. Il est

proposé de la soutenir pour un montant de 400 €,

- le Groupement national des combattants d'Indochine, Théâtre des opérations extérieures (TOE) et Opérations extérieures (OPEX) participe aux cérémonies à Caluire-et-Cuire, Lyon, Oullins, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village et Villeurbanne, selon le calendrier annuel de la Préfecture. Son budget prévisionnel 2021 est de 2 120 €, pour lequel les communes de Sathonay-Village (170 €) et Villeurbanne (250 €) sont sollicitées également. Il est proposé de soutenir l'association pour un montant de 400 €,

- l'Union nationale des combattants du Rhône, dont le siège est situé à Écully, a pour projet de recruter et d'équiper un voire 2 porte-drapeaux en remplacement de deux décédés récemment, pour participer aux cérémonies. Le budget prévisionnel de l'association est de 4 060 € pour lequel la commune d'Écully est également sollicitée (1 200 €). Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 400 €,

- l'association des rescapés de Montluc ambitionne de monter en 2021 une exposition sur les protestants à Montluc, de publier un ouvrage sur les postes et télécommunications du Rhône sous l'Occupation (résistance, arrestations, déportations, exécutions, etc.), de remettre un prix à des collégiens de 3ème de la Métropole en éditant leurs travaux et de préparer la future réalisation d'un mur des noms des internés à Montluc. Le budget prévisionnel de l'association est de 15 800 €, pour lequel elle sollicite l'État (3 000 €), le Département du Rhône (1 800 €), la Ville de Lyon (3 000 €) et la Ville de Villeurbanne (1 000 €). Il est proposé de soutenir l'association pour un montant de 2 000 €,

- l'association Journée de la Résistance organise une cérémonie annuelle sur toutes les communes de la Métropole ayant un monument à la mémoire des résistants morts pour la patrie (39 communes sont concernées). Il s'agit de maintenir le rappel de l'histoire de la résistance et de s'intéresser aux héros anonymes en y associant les communes concernées, le grand public et en particulier la jeunesse. Le budget prévisionnel de l'association est de 3 000 €, pour lequel elle sollicite la Ville de Lyon (300 €) et les communes concernées (400 €). Il est proposé de soutenir l'association pour un montant de 600 €,

- le CRIF (Conseil représentatif des Institutions Juives de France) Auvergne-Rhône-Alpes (AURa) développe en 2021 un projet "lieux de Mémoire, lieux de savoir citoyen". Il organise des visites-ateliers sur les lieux de mémoire pour permettre aux participants de mener une réflexion sur les valeurs fondatrices de la démocratie et de l'humanisme et souhaite réaliser un livret de parcours biographiques ainsi qu'un documentaire. Le budget prévisionnel de cette action est de 10 820 € et le budget de fonctionnement du CRIF Aura est de 110 000 €. Il est proposé de soutenir le CRIF pour un montant de 5 100 €,

- l'association Frères d'armes, honneur et patrie souhaite transmettre la mémoire des harkis auprès des jeunes citoyens par le biais d'expositions installées dans les MJC ou les centres sociaux. Elle souhaite ainsi lutter contre les dérives communautaristes et les processus de radicalisation. Le budget prévisionnel de l'association est de 20 500 € pour lequel elle sollicite également l'État (15 000 €) et la Ville de Lyon (2 000 €). Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 1 000 €,

- la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc regroupe 1 562 adhérents et 233 veuves sur le territoire de la Métropole. Elle organise tous les deux ans un congrès pour ses adhérents du Rhône et de la Métropole. Le prochain aura lieu en février 2022 à Mornant. Le budget prévisionnel du congrès s'élève à 20 150 €. Il est proposé de soutenir cette association dans l'organisation de ce congrès pour un montant de 1 000 €,

- les Jeunes actifs pour la Mémoire, association internationale du souvenir (JAMAIS) organisent des concerts, des spectacles solidaires et des conférences et vont sur les lieux de Mémoire pour faire connaître le souvenir français ou d'autres institutions mémorielles et essayer de rajeunir les membres de ces association. Le budget prévisionnel de l'association, qui est implantée à Paris, Lyon, Ambérieu-en-Bugey, Brest, Cholet, Rouen, et Cahors, s'élève à 47 740 € pour lequel elle sollicite l'État (3 000 €) les régions (3 000 €), les départements (3 000 €), les Villes de Paris (2 500 €), Ambérieu-en-Bugey (1 000 €) et Lyon (800 €). Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 800 €,

- les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la déportation (AFMD) souhaitent transcrire les enregistrements sur cassette audio de plus de quinze ans de témoignages de déportés aujourd'hui disparus pour les mettre à disposition des descendants, enseignants et historiens. Le budget prévisionnel de ce projet est de 7 430 € (budget prévisionnel de l'association de 9 610 €) pour lequel l'association sollicite également les Villes de Lyon (1 000 €), Villeurbanne (500 €), Saint-Priest (200 €) et Bron (150 €). Il est proposé de soutenir le projet de cette association pour un montant de 2 000 €."

au lieu de :

"Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations pour un montant total de 14 100 € pour l'année 2021 (voir le détail dans l'annexe)."

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une intervention demandée par le groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Pelaez, y a-t-il toujours une intervention pour votre groupe ?

M. le Conseiller PELAEZ : C'est madame Perriet-Roux qui commence.

Mme la Conseillère PERRIET-ROUX : Chers collègues, bonjour. La mémoire est constitutive de la condition humaine. Elle est la garante de notre avenir, ne nous condamnant pas, infiniment, à revivre "le jour de la marmotte" et reproduire les mêmes erreurs.

Le Maréchal Ferdinand Foch disait : "Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir."

Le devoir de mémoire est donc existentiel et essentiel.

Le devoir de mémoire permet de garantir que les plus jeunes n'oublieront pas, c'est une transmission de ce que nous sommes à ce qu'ils seront.

La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. La citoyenneté fait partie intégrante de ce devoir de mémoire. Chaque citoyen doit être le garant de cet héritage.

Cette préservation de la mémoire consiste aussi à ne pas oublier les valeurs républicaines portées par des hommes et des femmes qui ont défendu notre territoire et ses idéaux.

La mémoire des atrocités commises dans notre passé, plus ou moins lointain, est d'autant plus nécessaire lorsque les faits sont minimisés ou, tout simplement, niés par certains.

L'existence, à Lyon, d'une avenue Thiers rend hommage à l'homme politique mais nous rappelle son acceptation de la capitulation de la France devant Bismarck et la répression sanglante de la Commune de Paris. Les deux sont éternellement liés. La mémoire de l'un amène nécessairement à la mémoire de l'autre.

Ce 25 septembre 2021 est venu sonner les 30 ans de la mort du "Boucher de Lyon". La seule évocation de son surnom nous rappelle immédiatement Jean Moulin, les 44 enfants d'Izieu, les tortures, les rafles, les déportations.

Si on remplace une statue par une autre, on efface toute une partie de notre histoire. Ne laissons pas déboulonner les statues par ceux qui ne voient l'histoire que par le prisme de leurs obsessions.

À l'heure où la "cancel culture" des pseudos éveillés tente, inlassablement, de gommer les traces d'un passé qui, parfois, les dérange au lieu de lui faire face, il est important que notre collectivité soutienne, sans relâche, les associations mémorielles.

François Mitterrand disait : "Penser aux morts, c'est assurer la survie des gens qu'on a aimés, en attendant que les autres le fassent pour vous." C'est un devoir de mémoire.

Notre groupe votera donc pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame. Je mets le dossier qui devrait faire consensus, aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

N° 2021-0688 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) - Versement d'une prime exceptionnelle assise sur l'augmentation de l'intéressement collectif - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0688. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Monsieur le Président, je vous remercie. Chers collègues, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) permet d'accueillir des mineurs en difficulté et en danger.

Il y travaille 419 agents qui relèvent de la fonction publique hospitalière et non pas de la fonction publique territoriale comme les autres agents de notre collectivité. Ces acteurs, dont les missions se sont toujours avérées essentielles pour notre société et notre jeunesse, n'ont pas pu, contrairement au reste des agents de la fonction publique hospitalière, bénéficier des annonces faites lors du Ségur de la santé, l'année dernière. Donc, ils n'ont pas pu bénéficier de ces annonces. Nous avons souhaité, avec le Président Bruno Bernard, que ces agents ne soient pas les oubliés des accords Ségur. C'est pour cette raison que le Président et moi-même avons écrit, avant l'été, respectivement au Premier Ministre et à la Ministre de la fonction publique pour demander que ces agents bénéficient, comme les autres agents de la fonction publique hospitalière, des accords Ségur ou, à tout le moins, que nous puissions actionner le levier statutaire, à savoir l'évolution des textes concernant le régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière, avec la mise en place notamment du RIFSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). À ce jour, nous n'avons pas eu de retour, ni de l'un, ni de l'autre.

Face à cette inaction du Gouvernement, nous proposons d'acter le versement d'une prime exceptionnelle, assise sur l'augmentation de l'engagement collectif, à savoir une prime de 1 200 €, en remplacement de la prime de 300 € qui était accordée, précédemment. Il s'agit, ici, d'une mesure de justice au bénéfice de ces agents dans l'attente de l'évolution des textes régissant cette catégorie d'agents.

Je tiens à préciser que le 15 septembre dernier, les représentants du personnel au comité technique ont donné, unanimement, un avis favorable au rapport relatif à cette délibération.

Et pour terminer, monsieur le Président, je tenais à associer à cette démarche, madame la Vice-Présidente Lucie Vacher, qui a rencontré, à mes côtés, les organisations syndicales de l'IDEF, à plusieurs reprises. En cela, je la remercie. Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération. Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame la Vice-Présidente et la commission a donné un avis favorable. Demandes de parole de trois groupes, en commençant par la Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération vient répondre au manque de reconnaissance financière des personnels médico-sociaux de l'IDEF dans le cadre du Ségur de la santé. Vous savez combien le groupe est attaché aux questions relatives à l'enfance et l'importance d'avoir, dans les institutions de la Métropole, des professionnels médicaux et médico-sociaux bien formés et, justement, rémunérés. J'ajouterai, pour les mineurs comme pour les professionnels, dans des locaux adaptés.

Un mot, peut-être, plus personnel pour redire toute ma gratitude auprès des équipes, tant de la direction de l'adoption que des professionnels de l'IDEF et, tout particulièrement, aux auxiliaires de puériculture du service des bébés pupilles qui ont permis la continuité du service public de la protection de l'enfance pendant la crise Covid, dont la Métropole a la charge.

Merci pour elles, madame la Vice-Présidente Khelifi, pour cette prime exceptionnelle dont on espère que l'État prendra le relais, de manière pérenne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Les écologistes. Madame la Vice-Présidente ?

Mme la Vice-Présidente VACHER : Merci. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente Khelifi, chers collègues, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, IDEF, fait partie de ces lieux de la protection de l'enfance peu visibles, peu connus mais, ô combien, indispensables.

À l'IDEF, au cœur du parc de Parilly, se côtoient des bébés de la pouponnière, des enfants de tous âges au sein de petites unités ainsi que des enfants de moins de trois ans et leur mère, au centre maternel. Ce lieu est ouvert 24h/24 - 7 jours sur 7 et 365 jours par an. L'IDEF, c'est le foyer d'urgence de la Métropole de Lyon, là où, à tout moment, un enfant peut trouver refuge et protection.

Les professionnels de l'IDEF ont été en première ligne, particulièrement impactés et mobilisés durant la crise sanitaire. Au cours de cette période, dans un contexte de montée des violences intrafamiliales, un contexte d'inquiétude et d'incertitude pouvant créer des tensions et violences au foyer mais aussi au gré des fermetures des écoles, des différents protocoles sanitaires (cas contacts et cas Covid), l'accueil des enfants a été réalisé sans faille.

Cela a été souligné, ils et elles sont pourtant des oubliés des accords de Ségur, alors même que ceux-ci visent à valoriser les professionnels mobilisés durant la crise sanitaire.

Cet oubli a des conséquences non négligeables. Il induit, tout d'abord, une concurrence sur le territoire entre l'IDEF et les établissements hospitaliers inclus dans le périmètre du Ségur. Dans des secteurs professionnels du médico-social en tension, le départ de professionnels compétents qui connaissent les missions de la protection de l'enfance, qui sont investis dans des équipes et investis relationnellement auprès d'enfants, risque de déstabiliser l'accompagnement de ces enfants.

Concurrence, ensuite, entre les territoires : toutes les collectivités territoriales et, plus particulièrement, tous les départements ne sont pas, également, à même, de porter une politique de valorisation salariale telle que celle qui vous est proposée de voter ce jour. La bonne santé financière de la Métropole de Lyon et sa capacité à agir ont été rappelées par le Président Bruno Bernard, hier. Voici un exemple concret d'une politique ambitieuse.

Je salue, au nom des écologistes, les interpellations nombreuses pour demander au Gouvernement que les agents de l'IDEF soient intégrés dans les accords de Ségur et cette délibération qui vise à accorder une prime d'intéressement de 1 200 €. Cette prime vise à réparer une injustice et est un signal clair de reconnaissance de l'engagement de celles et ceux qui prennent soin des enfants.

Le groupe les écologistes votera, bien évidemment, pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et tous. On est sur un sujet complexe. La revalorisation du Ségur est naturellement une très bonne chose, mais le fait qu'elle n'ait pas couvert un certain nombre de champs, dont celui de l'IDEF, nous met en grande difficulté et met en cause même la pérennité de ces structures et de nos agents qui font un travail extraordinaire. Donc, j'ai relancé, à nouveau, le Premier Ministre. D'autres départements, naturellement, ont la même démarche pour qu'on puisse arriver à une situation beaucoup plus pérenne et pourquoi pas, d'ailleurs, à un moment donné, à une aide de l'État sur le financement de toutes ces revalorisations.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

- Dans le titre de la délibération :

il convient de lire :

"Régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) - Versement d'une prime exceptionnelle assise sur l'augmentation d'engagement collectif"

au lieu de :

"Régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) - Versement d'une prime exceptionnelle assise sur l'augmentation de l'intéressement collectif"

- Dans la partie **II - Une évolution indemnitaire attendue pour la FPH** de l'exposé des motifs, supprimer l'ensemble des paragraphes à l'exception du paragraphe ci-dessous :

"À défaut ou en complément d'une telle évolution, il est attendu un ajustement des textes encadrant le régime indemnitaire de la FPH envisageant un assouplissement (mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) notamment) de manière à ce que les collectivités territoriales puissent être en capacité d'agir sur ces situations de manière prioritaire."

- Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter le titre **"III - L'instauration d'une prime d'engagement collectif pour la FPH, un signal de reconnaissance urgent et nécessaire de la Métropole au bénéfice des agents de l'IDEF"** :

"Dans l'attente de ces orientations urgentes qui relèvent de la compétence du Gouvernement, la collectivité souhaite manifester un signe de reconnaissance immédiat à destination de ces agents.

Par délibération du Conseil n° 2019-3609 du 24 juin 2019, il avait été décidé de mettre en place une prime d'engagement collectif à destination des agents de la Métropole, afin de favoriser un management par objectif de l'ensemble des services de la Métropole. Conformément à la réglementation alors en vigueur, le montant de cette prime avait été fixé à 300 € brut maximum par an et par agent des services ayant atteint, sur la période de 12 mois consécutifs, les résultats fixés.

Le décret n° 2020-255 du 13 mars 2020 pris pour l'application de l'article 78-1 de la loi du 9 janvier 1986 et portant création d'une prime d'engagement collectif dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 et l'arrêté du 20 juillet 2021 revalorisent le montant qui peut être versé. Ainsi, ils permettent de porter le maximum autorisé à 1 200 € brut par agent et par an au sein de la FPH.

Il est proposé de porter le montant maximum de la prime d'engagement collectif à 1 200 € brut dès l'année 2021 au bénéfice des agents relevant de la FPH et affectés à l'IDEF dans l'attente de l'évolution des textes régissant cette catégorie d'agents.

1° - Bénéficiaires

La prime pourra être versée aux agents travaillant au sein de l'IDEF, aux fonctionnaires titulaires ou aux stagiaires de la FPH, ainsi qu'aux agents contractuels d'un même service (ou d'un groupe de services). Les agents de droit privé sont également concernés par ce dispositif dans la mesure où ils participent effectivement à l'atteinte des objectifs du service (ou groupe de services) pour lequel a été instituée cette prime.

2° - Conditions de versement

Pour bénéficier de la prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée d'au moins six mois est requise au cours de la période de référence de 12 mois consécutifs ou au moins la moitié de la durée de réalisation du projet. Pour la comptabilisation de la durée de présence effective, sont considérées comme de la présence effective les périodes :

- de congés annuels, congés pris au titre du compte épargne temps, congés liés à la réduction du temps de travail,
- de congés de maladie ordinaire, congés de maternité, congés d'adoption, congés de paternité,
- de congés pour accident de service ou pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions, pour accident de travail ou maladie professionnelle des agents contractuels,
- de congés pour formation syndicale, les autorisations d'absence et décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical,
- de formation professionnelle, à l'exception de la durée du congé pour formation professionnelle.

Pour la prise en compte du temps de présence effective, les services à temps partiel et à temps non complet sont considérés comme des services à temps plein.

Les agents participant à plusieurs projets peuvent bénéficier de plusieurs primes d'engagement collectif lié à la qualité de service rendu, dans la limite du plafond défini par la présente délibération. Le montant de la prime est calculé au prorata du temps consacré à l'exercice des fonctions au sein de l'équipe porteuse du projet, lorsque le bénéficiaire y exerce ses fonctions pour une durée inférieure au temps plein.

3° - Objectifs pris en compte

Les objectifs et les indicateurs de résultats poursuivis par la démarche sont fixés par le comité social d'établissement.

4° - Versement de la prime

Le montant individuel attribué à chaque agent est fixé, pour chaque service à l'issue de la période de référence, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N. Le montant est identique pour chaque agent composant le service en fonction des résultats atteints et suit les mêmes règles que le traitement (proratisation en fonction du temps de travail de l'agent et des absences notamment).

Versée en supplément du régime indemnitaire, la prime d'engagement collectif peut être cumulée avec toutes les autres indemnités. Il n'est appliqué aucun principe de convergence dans le cadre du versement de cette prime.

Elle est versée en une fois au mois de février de l'année n+1.

À titre dérogatoire, pour l'année 2021, le complément correspondant au montant de l'augmentation consentie par agent (900 € pour les agents qui la perçoivent sur la base du montant maximum) sera versé en décembre 2021 sur la base de l'année 2020 ;"

- Dans les visas :

troisième visa, il convient de lire :

"Vu le décret n° 2020-255 du 13 mars 2020 pris pour l'application de l'article 78-1 de la loi du 9 janvier 1986 et portant création d'une prime d'engagement collectif dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 ;"

au lieu de :

"Vu le décret n° 2020-255 du 13 mars 2020 pris pour l'application de l'article 78-1 de la loi du 9 janvier 1986 et portant création d'une prime d'intéressement collectif lié à la qualité du service rendu dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 ;"

- Dans les visas :

il convient d'ajouter le quatrième visa suivant :

"Vu l'arrêté du 20 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 13 mars 2020 fixant les montants prévus par l'article 4 du décret n° 2020-255 du 13 mars 2020 pris pour l'application de l'article 78-1 de la loi du 9 janvier 1986 et portant création d'une prime d'engagement collectif."

- Dans les visas :

sixième visa, il convient de lire :

"Vu les avis du comité technique de la Métropole du 15 septembre 2021 et du comité social d'établissement ;"

au lieu de :

"Vu l'avis du comité technique du 15 septembre 2021 ;"

- Dans le dispositif :

1° - Approuve, il convient de lire :

"**1° - Approuve** la mise en œuvre d'une prime d'engagement collectif en faveur des agents de la Métropole relevant de la FPH."

au lieu de :

"**1° - Approuve** la mise en œuvre d'une prime d'intéressement collectif en faveur des agents de la Métropole relevant de la FPH."

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

N° 2021-0684 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0684. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

(Projection d'un diaporama - VOIR annexe n° 9 page 222)

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, vous avez pu prendre connaissance de la délibération. Je vais vous en présenter une synthèse, tous budgets, de façon à ce que vous puissiez voir comment cela se passe au niveau global et puis aussi permettra de mieux comprendre les grandes évolutions qui sont en cours.

Comme d'habitude, nous allons procéder à l'affectation des résultats, nous passerons ensuite sur le budget de fonctionnement, à la fois en dépenses et en recettes, puis nous finirons par les investissements.

Concernant l'affectation des résultats, vous avez pu voir que tous budgets, nous avons un excédent budgétaire de 151,8 M€ qui sont répartis, qui vont être versés pour 135 M€ à l'investissement et 16,8 M€ qui seront affectés au financement de mesures nouvelles en fonctionnement. Je rappelle que la couverture du déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement est à hauteur de 69,4 M€. Donc, nous sommes largement au-dessus.

Sur la partie dépenses de fonctionnement tous budgets, nous avons une augmentation de 38,1 M€ qui se décompose, comme vous le voyez à l'écran, 5,8 M€ qui sont des mesures Covid. Bien évidemment, cette année 2021 est encore marquée par la pandémie Covid-19, ce qui fait qu'on a, effectivement, encore un certain nombre de budgets ou de crédits, en tout cas, à dégager.

Sur ces 5,8 M€ de mesures, vous en avez 3,3 M€ pour l'achat de masques, de gel et de gants, 0,9 M€ pour la désinfection des points de contact et le vidage quotidien des poubelles, vous avez 1,2 M€ pour le remplacement des TOS (techniques, ouvriers et de service) dans les collèges et enfin, 400 000 € pour les centres de vaccination. D'ailleurs, j'en profite pour remercier le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) pour son implication dans cette démarche.

Sur les frais de séjour qui sont augmentés de 14,5 M€, vous avez 3,5 M€ pour la vie en établissement des adultes handicapés, c'est l'application *stricto sensu* de l'ordonnance de financement des dispositions sociales, 11 M€ pour divers frais de séjours enfance-familles dont 2,1 M€ pour le dispositif zéro remise à la rue et jeunes majeurs, 5,7 M€ pour les services d'aide à domicile qui se décomposent en 3 M€ pour le financement des services d'aide à domicile, là aussi, c'est l'application du décret concernant le maintien des financements lié à la Covid, 1,3 M€ pour la bonification du taux directeur des SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile), c'est une délibération que nous avons votée, d'ailleurs, en janvier 2020 et 1,4 M€ pour les nouvelles aides de PCH (prestation de compensation du handicap) de parentalité.

À cela, viennent s'ajouter un soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de 1,6 M€, la gestion pour le Fonds social européen, le FSE, c'est une reconduction de versement d'avances majorées pour 1 M€. Le changement de mode de gestion de la Cité de la gastronomie nous a conduits à reverser 2,5 M€ de TVA. Les frais financiers qui se montent à 1,9 M€, correspondent à une augmentation de nos emprunts en fin d'année 2020 et, enfin, une sensibilisation à l'usage de bio-seaux et composteurs pour 700 000 €. C'est, effectivement, toute la démarche qui est portée, aujourd'hui, par notre collègue Isabelle Petiot.

Sur la question des recettes de fonctionnement, nous avons une augmentation de 18,1 M€. Excusez-moi, j'ai un peu oublié une information aussi importante concernant le RSA. Nous anticipons une baisse du RSA, à hauteur de 5 M€. Les prévisions sont encore, aujourd'hui, un petit peu sensibles dans la mesure où on n'a pas forcément tous les chiffres mais, en tout cas, on aura une baisse du nombre de bénéficiaires, ce qui est, quand même, une certaine satisfaction par rapport aux craintes que l'on pouvait avoir sur l'économie locale.

Je reviens aux évolutions des recettes, donc 18,1 M€. Je ne vais pas tout détailler sauf, seulement, les 16 M€ qui se décomposent par 9 M€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE, ce qui conduira à un produit pour 2021 de 309 M€. Je rappelle qu'il était de 319,2 M€, en 2020. Nous avons une baisse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2,7 M€ qui correspond au passage au taux unique que nous avons voté en début d'année, ce sera une recette d'environ 115 M€ pour l'année 2021. Nous avons une baisse de recettes de la cotisation foncière des entreprises de 31,1 M€ qui correspond aux exonérations des bases imposables des entreprises industrielles mais, en contrepartie, nous avons une allocation compensatrice qui est abondée à 36,8 M€. Nous avons aussi une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP, pour 2,6 M€ et, enfin, diverses participations de l'État pour 2,4 M€ qui correspondent à des projets de territoire d'innovation de grande ambition, donc les TIGA, pour 1,3 M€ et des soutiens à différentes actions du plan quinquennal logement d'abord pour 1,1 M€.

J'en finis sur les crédits d'investissement. Comme vous avez pu le constater, de façon à pouvoir développer plusieurs programmes, nous avons augmenté, dans cette DM (décision modificative), de 50 M€ les CP (crédits de paiement), donc on passera de 650 M€ à 700 M€. Parmi les différentes lignes qui seront touchées, réaffectées : vous avez 6,1 M€ pour la gestion du domaine public et les ouvrages d'art, donc la M6/M7 et de grosses réparations de chaussée, vous connaissez le dossier, sur les modes alternatifs et mobilités actives, nous avons 5,9 M€ de crédits supplémentaires, les enveloppes territorialisées FIC (fonds d'initiative communal) et PROX (proximité), par rapport à ce qui avait été envisagé, c'est 6,7 M€, l'entretien du patrimoine de réseau eau potable : 1,5 M€, concernant le tri à la source des bio-déchets : 1,4 M€, plusieurs réserves foncières, logement abordable pour 15 M€ et, enfin, les rachats d'ouvrages de la ZAC Part-Dieu : 13,9 M€, nous avons abordé la question, hier. Ce qui fait que sur les 700 M€, il est à noter qu'environ un petit tiers donc, 203 M€, est affecté aux opérations récurrentes.

Pour information, également, concernant les AP (autorisations de programme) nouvelles, elles seront augmentées de 25 M€ donc, on passera à 745 M€ au total. Je vous rappelle qu'étaient inscrits 720 M€, au budget primitif.

Je vous remercie. Il y a eu un avis favorable de la commission, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup monsieur le Vice-Président pour cette présentation très claire. Madame Petiot, quel est l'avis du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole sur cette DM ?

Il est favorable. J'ai la réponse. Il y a des temps de parole de six groupes, à commencer par le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, l'excédent de fonctionnement du budget principal, présenté au compte administratif en juin, était bien au-delà des prévisions initiales. Il faut noter que les notifications de CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée, très représentatives de l'activité économique, sont de 9 M€ supérieures aux prévisions, malgré la crise. Ce qui conforte, c'est ce que nous avons dit et répété : il n'y a pas que des perdants dans la crise et on peut s'interroger sur l'exonération de 50 % de CFE (cotisation foncière des entreprises) appliquée à toutes les entreprises, même celles dont le chiffre d'affaires a explosé.

Cette décision modificative permet d'augmenter, de manière significative, les crédits de paiement de la PPI pour accélérer, notamment, les politiques foncières au profit du logement abordable ou renforcer les enveloppes de proximité. Elle permet aussi de répondre aux besoins de dépenses des mesures Covid, d'hébergement de personnes âgées ou handicapées, de séjour, de protection de l'enfance et de la famille.

Ces décisions sont, bien évidemment, favorables et cette situation financière positive est, bien évidemment, le contexte permettant, par exemple, l'augmentation de 50 M€ des investissements dans les collèges et nous savons que toutes les politiques publiques que nous voulons accélérer, portent des besoins de financement importants, je pense, par exemple, que nous n'atteindrons pas nos objectifs de 6 000 logements sociaux sans une augmentation de notre participation à l'aide à la pierre. Le Président a annoncé aussi une participation financière aux projets des communes qui prendrait le relais des anciens contrats triennaux du Département.

Tout cela nous conduit à insister sur le besoin d'un débat approfondi sur la fiscalité des entreprises, pour préparer des décisions, notamment, sur le niveau de CFE. Nous devons prendre en compte qu'il y a, dans la crise, des perdants, certes, mais aussi des gagnants. La fiscalité doit nous permettre d'aller chercher les recettes là où elles sont, pour permettre, à notre collectivité, de faire face aux besoins.

Enfin, ce budget supplémentaire concerne aussi le budget annexe des déchets et nous savons, tous, que les attaques des contribuables aisés de l'ouest lyonnais se poursuivent, en faisant tout pour mettre en cause, un financement fiscal. Leur objectif est de réduire la contribution des plus aisés et des entreprises et d'augmenter celle des familles populaires. Notre Vice-Présidente a, clairement, confirmé le choix de défendre la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) mais, nous sommes demandeurs d'un partage plus régulier des actions juridiques et des choix concernant notre budget annexe. Nous devons prendre la contre-offensive avec les citoyens sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous sommes saisis d'une décision budgétaire modificative afin d'affecter les résultats de l'exercice 2020 et de réaliser divers ajustements de crédits pour l'exercice 2021.

Les évolutions apportées par cette décision modificative sont, en partie, dues à la crise du Covid et à ses suites mais, également, à des ajustements de montants par rapport au prévisionnel, en dépenses comme en recettes et à des événements ponctuels tels que le changement de mode de gestion pour la Cité de la gastronomie. Toutes ne tiennent pas à de simples ajustements comptables, j'y reviendrai.

En préalable et comme à l'accoutumée, le groupe Synergies souhaite se féliciter de la bonne santé financière de notre collectivité, comme en témoigne l'excédent sur le résultat de l'exercice 2020, pour la section de fonctionnement. Cette bonne santé, que vous avez héritée du précédent mandat, nous donne des marges de manœuvre importantes pour mener des politiques publiques ambitieuses et investir pour l'avenir de notre territoire.

Cette bonne santé financière est aussi liée à la bonne santé économique de la Métropole puisque nos recettes dépendent, en grande partie, d'une fiscalité de flux. Cette vitalité de notre tissu économique a, également, joué le rôle d'amortisseur face à la crise de la Covid et ses conséquences économiques et sociales désastreuses. C'est d'ailleurs ce qui vous conduit à diminuer de 5 M€ les crédits alloués au financement du RSA, au regard des réalisations constatées sur le premier semestre de l'année, avec un nombre d'allocataires qui progresse moins qu'annoncé. C'est aussi ce qui conduit à l'inscription de 9 M€ supplémentaires en recettes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, au regard des montants notifiés qui dépassent les prévisions.

Il faut donc tout faire pour maintenir cette vitalité économique car elle nourrit, notre territoire, en activités et en emplois et qu'elle alimente notre collectivité, en recettes fiscales qui nous permettent de prendre en charge les dépenses liées à la solidarité et à l'action sociale, par exemple. Nous le voyons bien avec les augmentations de crédits actées par cette DM en section de fonctionnement pour, pêle-mêle, les frais de séjour pour la protection de l'enfance et de la famille, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le financement des services d'aide à domicile ou encore le soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

En section d'investissement, nous nous étonnons de l'ampleur de la progression de certaines enveloppes par rapport au budget primitif :

- + 5,9 M€ pour les modes alternatifs et mobilités actives avec, notamment, plus qu'un doublement de l'enveloppe pour les dispositifs d'achats de vélos,
- + 15 M€, soit un doublement de l'enveloppe pour les réserves foncières en faveur du logement social,
- + 13,9 M€, pour le rachat d'ouvrages sur la ZAC Part-Dieu.

Il s'agit, là, davantage que de simples ajustements comptables. Notons, également, au passage, que la mise en place de l'équipe de préfiguration de la future régie de l'eau conduit à l'inscription, au budget annexe des eaux, de 600 000 € de dépenses d'exploitation supplémentaires par rapport au budget primitif. C'est, déjà, la fuite en avant vers la dépense avant même la mise en place opérationnelle de cette fameuse régie !

Enfin, je profite de cette intervention pour vous rappeler que notre Métropole est aussi un département et qu'il serait donc temps de construire une forme de coopération territoriale comme dans les autres départements, par le biais de cofinancement de la Métropole, sur des équipements municipaux, par exemple, afin de répondre aux besoins sur nos communes en pleine croissance démographique. À l'heure actuelle, certaines communes sont dans l'incapacité de faire des crèches, des écoles, des gymnases, même en levant de l'emprunt et en mobilisant toutes les ressources envisageables.

Je vous ai, bien sûr, entendu dans votre introduction puisque vous avez indiqué que vous envisagiez, bien évidemment, d'aider les communes mais, vous auriez pu le faire, dès maintenant, en inscrivant des provisions pour les équipements dans nos communes.

Pour notre Métropole, c'est une question de solidarité territoriale et cela ne peut donc passer par un simple critère démographique que vous chérissez tant. Pour l'instant, vos décisions sur les taux de TEOM, sur la réduction des budgets FIC et PROX pour les plus petites communes et vos arbitrages en matière de PPI dans les communes, vont à rebours de ce principe de solidarité territoriale.

C'est l'égalitarisme, ce n'est pas l'égalité. L'uniformité, ce n'est pas l'équité. Les politiques territoriales de la Métropole ne peuvent pas se construire sur le simple critère de la population à un moment T, sans tenir compte des dynamiques démographiques, des réalités économiques, sociales, géographiques, topographiques, historiques de nos territoires, des ressources de nos communes, des besoins réels et des volontés de nos habitants.

Il serait donc temps d'inverser la vapeur, à défaut, il n'y aura pas besoin de trouver des moyens juridiques pour les communes qui menacent d'un "Metropolexit". Vous les aurez, vous-mêmes, mis en marge, au rebut de notre Métropole et vous porterez la responsabilité de leur mise à l'écart voire de leur exclusion de la solidarité métropolitaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, d'abord, j'adhère aux propos de Max Vincent qui rappelle, à juste titre et avec raison, la bonne santé financière de la collectivité quand on vous l'a remis et du dynamisme économique qui n'est pas pour rien dans cette bonne situation financière.

Cette décision modificative est, une nouvelle fois, l'occasion de rappeler que notre modèle métropolitain unique nous permet d'avoir de solides bases financières et ce modèle a, encore, démontré toute sa pertinence pendant la crise sanitaire, alors que la plupart des collectivités ont souffert d'un effet ciseaux (perte de recettes et fortes augmentations des dépenses), que les départements ont été submergés par l'augmentation des besoins en aide sociale, la Métropole a fait preuve de sa résilience en conservant une solide situation financière et une grande liberté d'action.

Ainsi, la perte sur nos recettes est moins importante qu'initialement escomptée. La prévision de produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est ajustée à la hausse de 9 M€ par rapport au BP (budget primitif) 2021, soit un total 309 M€. Rappelons, sur cette recette qu'elle est comptabilisée en année N+1 et que 319 M€ avaient été perçus en 2020 au titre de 2019.

La baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement au titre de la relance économique est, quant à elle, bien compensée.

Nous pouvons, néanmoins, regretter que la saison touristique s'annonce moins bonne qu'annoncée avec, au regard du niveau de fréquentation touristique, un produit de taxe de séjour qui est révisé à 6,5 M€, soit une perte de 2 M€ par rapport au BP.

Sur le RSA, même s'il faut rester très prudent car je vous rappelle que les 291 M€ qui avaient été inscrits au budget est le simple fait d'une projection, en 2022, des données disponibles, en octobre 2020. Alors, même si on doit, tous, se réjouir de la baisse des allocataires avec la reprise économique qui semble se confirmer, il faut rester prudent mais il n'empêche qu'il est prévu une baisse de 5 M€ de crédits.

On note que le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est resté, fortement, excédentaire à 152 M€, en 2020, malgré la crise sanitaire.

Les 25 M€ d'autorisations nouvelles de programme que vous nous proposez, concernent, quant à elle, une bonne partie du budget annexe de l'eau. On aura l'occasion d'en reparler, j'imagine, dans les mois qui viennent.

Concernant les nouvelles AP, pourquoi la ligne dédiée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe passe de 76 M€ en dépenses à 42 M€ suite à la DM ? Il semblerait que nous n'ayons pas eu l'information en commission donc merci de nous apporter cette réponse.

Vous nous présentez des propositions nouvelles de dépenses en crédits de paiement, en section de fonctionnement de 38,1 M€ et 50 M€, en investissement. Ces nouvelles dépenses ont, principalement, pour objet d'accompagner les objectifs politiques portés avec votre programme, notamment, 15 M€ supplémentaires pour les réserves foncières dédiées au logement abordable, ce qui porte l'enveloppe globale à 32 M€, en 2021. Il en est, de même, pour le rachat d'équipements réalisés qui a été confirmé par le Vice-Président, pour le projet de zone d'aménagement concerté ZAC Part-Dieu, pour 14 M€.

Les charges financières, c'est-à-dire le coût de la dette, atteignent désormais 29,2 M€, en hausse de 1,9 M€ au vu des nouveaux emprunts obligataires souscrits à fin 2020. Cela doit vous alerter sur les risques, à moyen terme, pour les finances de la collectivité, de faire porter le financement du programme d'investissements sur un recours massif à l'emprunt.

Enfin, 11 M€ supplémentaires sont consacrés aux frais de séjour liés à la protection de l'enfance et de la famille pour assurer la continuité du suivi des personnes majeures prises en charge précédemment, au titre de leur minorité ainsi que les familles mises à l'abri dans le cadre du dispositif zéro remise à la rue, ce qui porte le montant total à 144 M€.

De même, 0,8 M€ supplémentaire sont dédiés aux évaluations de minorité du Forum des réfugiés, en lien avec une augmentation du nombre d'accueil au mois de mars 2021, de 40 % par rapport au mois précédent. Nous avons demandé, en commission, des éléments complémentaires sur les évolutions liées aux arrivées de MNA, depuis deux ans ainsi que sur le suivi des premières vagues d'arrivée avec des jeunes désormais majeurs. Sans réponse pour le moment.

Tout cela nous interroge sur la soutenabilité humaine, sociale et puis, technique et financière mais, d'abord soutenabilité humaine et sociale, de votre politique dite de "Métropole accueillante et hospitalière".

Arrivée aux manettes en pleine crise sanitaire, vous semblez découvrir, en 2021, la réalité des flux migratoires, en témoignent les crises ouvertes avec la Ville de Lyon, au courant de l'été, sur l'accueil de ces jeunes. Vous affirmez mettre fin aux squats mais ces derniers recommencent à fleurir, partout, dans notre Métropole.

Vous avez même réussi à vous mettre à dos, conjointement, les services de l'État et une partie du tissu associatif qui dénonce un non-respect de vos engagements. Pour quels résultats ?

Nous souhaitons pouvoir bénéficier d'éléments permettant d'aborder les conséquences humaines, sociales et puis, forcément, financières de votre politique car je pense que nous devons avoir rapidement un vrai débat sur le fond sur cette question. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je remercie mon collègue, Bertrand Artigny, pour la clarté de son exposé sur ces questions financières. Nous sommes aux trois quarts de cette première année pleine du nouvel Exécutif et donc, c'est le moment de faire un premier point d'étape et de visualiser finalement, assez clairement, les premières avancées de nos politiques publiques en termes d'investissement ou en fonctionnement et cette décision modificative du budget 2021 illustre le sérieux de notre préparation budgétaire, objet modifié, mais de façon évidemment ponctuelle, il y a des ajustements, alors que cette première partie de l'année 2021 reste marquée par les effets de la crise sanitaire. Le compte administratif sera, évidemment, le juge de paix qui dira les réalisations effectuées.

Mais je voudrais, d'ores et déjà, souligner quelques points. D'abord, nous avons poursuivi l'accompagnement des acteurs dans la gestion de la crise sanitaire. Il y a une décision modificative de 5,8 M€ qui reprend les aides aux communes qui ont été versées pour celles qui ont ouvert un centre de vaccination (donc, oui, monsieur Max Vincent, il y a une attention aux communes), le renforcement des protections sanitaires et des protocoles sanitaires. Il y a des projets de proximité dans les communes qui voient de nouvelles individualisations de programme, des montants qui sont affectés de façon anticipée, en raison de l'avancée des aménagements et des communes diverses puisque nous voyons inscrits Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Lyon, Bron, etc., autant de communes qui, dans leur projet d'aménagement, ont besoin, soit de montants complémentaires, soit de pouvoir anticiper des développements.

Je souligne aussi les nouvelles autorisations de programme sur le champ du foncier, plus de 25 M€ qui vont être abondés lors de cette décision modificative, à la fois, pour les questions de logement mais aussi pour les questions de zones de développement économique. Autant de sujets qui permettent aussi de traiter les questions d'attractivité de la Métropole et la capacité à loger les salariés qui arrivent, à loger celles et ceux aussi en précarité, aujourd'hui, et pour lesquels nous savons que la question d'hébergement devient centrale dans nos politiques publiques.

Je souligne aussi les questions d'insertion sur lesquelles il y a des engagements complémentaires dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'augmentation des fonds pour l'hébergement des enfants et des familles, de plus 11 M€.

L'ensemble des interlocuteurs précédents, de mes collègues qui sont intervenus, ont souligné la bonne santé financière de la Métropole. Je le ferai de la même façon en disant et je crois que notre Exécutif a toujours souligné, la qualité de la santé financière dont nous avons hérité, mais je peux aussi souligner la capacité que nous avons à poursuivre cet exercice au travers de nos budgets de, à la fois, bien accompagner cette santé financière, de continuer à la construire et de travailler aussi sur les questions d'emploi. J'en dis un mot parce qu'on a l'impression que cette baisse du nombre de bénéficiaires du RSA arriverait sans explication. Je souligne l'investissement de la Métropole sur les politiques publiques d'emploi au travers de sa Maison métropolitaine pour l'insertion et l'emploi, son travail auprès des plus jeunes avec des fonds qui sont dédiés, son travail aussi qui a été fait avec les communes, y compris sur les questions économiques, aujourd'hui, et cela a été souligné au fil de ce Conseil métropolitain avec, notamment, les délibérations présentées par Emeline Baume.

Peut-être, en guise de conclusion, redire comment cette décision modificative illustre notre Métropole au travail qui investit toutes ses compétences et tous les ajustements budgétaires traduisent les compétences de la Métropole au service des habitants. Nous allons rentrer bientôt, nous rentrons dans la préparation budgétaire pour 2022. Elle va se faire donc sur des bases saines, va permettre d'intégrer l'augmentation de financement pour nos collègues. On sait qu'en termes d'égalité républicaine, c'est essentiel que les enfants de toute la Métropole travaillent dans de très bonnes conditions. Nous allons aborder aussi la question de l'aide aux communes en termes d'investissement ainsi que le Président de la Métropole l'a annoncé et donc, ne faisons pas d'avance des procès d'intention sur ce qui va se passer. Je crois que l'ensemble des communes y seront attentives en termes de critères démographiques, c'est important, parce que toutes les communes gagnent des habitants mais aussi au travers de toutes les politiques publiques que porte la Métropole. Donc, il me semble que cette décision modificative augure de ce que sera une année 2022 pour laquelle la Métropole aura tous les moyens nécessaires, à la fois, pour accompagner les communes mais, plus que tout, pour avoir des politiques publiques au service de l'intérêt général des habitants. Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci. Président, chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer sur la décision modificative n° 1 du budget 2021 de la Métropole de Lyon.

À la lecture du rapport, on ne peut s'empêcher de revenir quelques mois en arrière et de relire les propos à la presse du Vice-Président Artigny qui était, à l'époque, résolument optimiste et rassurant, optimiste car il espérait que la reprise économique en 2021 serait, je cite : "satisfaisante avec des impacts sociaux limités".

Huit mois plus tard, on ne peut que constater que cet optimisme n'était, malheureusement pour nous tous, pas de bon aloi. En effet, vous nous présentez des dépenses de fonctionnement plus importantes qui ne pourront être compensées, loin s'en faut, par une augmentation des recettes.

Plus gênant, le rapport révèle que de nombreux postes d'augmentation des dépenses de fonctionnement sont liés à la pandémie comme le délai de remplacement des agents dans les collèges, l'achat d'équipements de protection individuelle, la contribution aux centres de vaccination, la taxe de séjour, etc. Je me souviens très clairement qu'à l'époque, nous avons reproché cet optimisme et ce manque de prudence. Force est de constater que les faits nous donnent raison.

Comme l'année dernière, nous nous retrouvons encore un peu plus engagés dans cette spirale mortifère de l'effet ciseaux avec une évolution des recettes moins dynamique que celle des dépenses. Loin de moi l'idée de vous reprocher l'impact de la pandémie sur les comptes de notre collectivité mais, nous aurions apprécié qu'à l'occasion de cette décision modificative, vous nous présentiez aussi des pistes d'optimisation, pistes d'optimisation, d'ailleurs, dont on nous parle depuis la création de la Métropole et que personne n'a jamais eu la chance d'entendre.

L'effet "grignotage des marges de manœuvre" que nous dénonçons, en janvier, se poursuit sans aucune volonté manifeste de l'endiguer.

En janvier dernier, lors de la présentation du budget, vous étiez, monsieur le Vice-Président, optimiste, je l'ai dit, mais aussi rassurant, rassurant en nous expliquant, je vous cite : "que vous alliez interroger chaque euro dépensé au regard de notre ambition de transition écologique et de justice sociale".

À ce propos, je note une augmentation importante de 15 M€ de l'enveloppe destinée à créer des réserves foncières pour le logement abordable. Nous espérons que cette somme sera employée avec plus d'efficacité que pour l'opération rue Bugeaud dans le 6ème arrondissement où la Métropole a perdu dans l'affaire, 6,7 M€, sans créer l'ensemble des logements sociaux prévus à court terme.

Par ailleurs, je ne suis pas certain que vous ayez conservé très longtemps cette granularité comptable à l'euro près. En effet, je voudrais vous rappeler la "bourde" à 259 M€, découverte par notre groupe qui s'était glissée dans le budget primitif sur la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le budget que vous aviez, alors, présenté à l'assemblée, était erroné.

Enfin, je terminerai par une question. Je note une augmentation de 50 M€ dans la PPI. Au nom de l'ensemble des Maires qui vous faisaient savoir leur désaccord, il y a quelques semaines, sur la manière dont vous gérez la Métropole, monsieur le Président, je voudrais savoir si cette rallonge vise à prendre en compte, enfin, leurs attentes et celles des habitants de leurs communes ou à renforcer un peu plus vos projets hors sol ?

Nous avons bien compris, monsieur le Président, que vous étiez préoccupé par la fin du monde. N'oubliez pas les Maires qui, eux, sont préoccupés par la fin du mois !

Notre groupe votera contre cette décision modificative. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Les écologistes. Madame Brunel Vieira ?

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour toutes ces interventions. Quelques mots, je crois, d'abord, qu'il y a eu beaucoup d'échanges et de réponses données, déjà, en commission. Je ne souhaite pas polémique, comme vous le savez monsieur Lassagne mais, je vous confirme que je partage la position du Vice-Président et que je suis optimiste parce que, naturellement, l'année 2021, ce dont nous traitons dans cette DM, comme l'année 2020, sont deux années qui sont très marquées par la Covid avec, là encore, des impacts forts en termes de dépenses exceptionnelles, en termes de baisse de la taxe de séjour. Oui, au premier semestre, malheureusement, l'hôtellerie a mal fonctionné sur l'agglomération mais, si vous l'avez suivi, cet été, cela s'est bien passé et là, on a des indicateurs plutôt favorables. On s'en réjouit, non pas seulement, pour la perception de la taxe mais, surtout, pour l'ensemble des hôteliers qui ont beaucoup souffert de cette crise. Oui, optimiste parce qu'on a des indicateurs favorables. En effet, moi je vois des acteurs économiques quasiment tous les jours et oui, cela fonctionne bien. La reprise est là.

Oui, au niveau social, nous avons un nombre d'allocataires du RSA qui a diminué. On est passé de 44 000 à 41 000. C'est encore trop haut. Nous travaillons naturellement pour accompagner ce public vers l'emploi donc, plutôt optimiste.

Naturellement, ce sont les années post-Covid, 2022 et 2023, qui donneront la réalité de la santé financière de la Métropole qui, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, était en bonne santé avant les dernières élections et qui l'est toujours. Elle est résiliente, c'est monsieur Pelaez, je crois, qui a employé ce terme, malgré la crise sanitaire.

Quelques mots sur les dépenses, oui, s'il y a des dépenses en plus sur l'achat de vélos, ce n'est pas, en l'occurrence là, sur notre politique mais, pour solder le dispositif qui avait été voté en juin 2020 pour l'achat de vélos électriques, sans condition de ressources qui a coûté, je vous le rappelle, beaucoup plus cher puisqu'au final, nous avons eu 17 000 demandes et 8,5 M€ à payer sur les années 2020 et 2021.

Oui, nous assumons une augmentation forte des enveloppes de foncier, c'est indispensable. Pendant ces 20 dernières années, nous n'avons pas assez agi sur le foncier. Nous allons le faire dans le mandat, tout au long de ces six ans et, d'ailleurs, je crois que cette analyse est, finalement, assez partagée politiquement ou, en tout cas, elle l'était lors des débats électoraux.

Sur la question de l'hébergement d'urgence et des MNA, on y reviendra également, monsieur Pelaez. Oui, nous avons des obligations. Oui, comme tous les départements, nous avons l'obligation d'accueillir les mineurs non accompagnés, obligation qui n'avait d'ailleurs pas été respectée, pour se dire les choses simplement, en début de mandat 2015-2017, par la Métropole. David Kimelfeld avait remis la Métropole dans le droit chemin et nous avons, encore, beaucoup de retard et nous dépendons, naturellement, de flux d'arrivées de MNA qui peuvent varier d'une année à l'autre. C'est le cas aussi, dès lors, des confrères des autres départements avec qui nous échangeons sur le sujet, qui peuvent avoir les mêmes modifications d'afflux et nous avons plus d'arrivées, aujourd'hui, que l'année passée, notamment, qui était plus impactée par la Covid.

Puis, Max Vincent l'a dit, je l'ai rappelé hier, oui, nous souhaitons aller vers des subventions aux équipements municipaux. Alors, cela ne va peut-être pas assez vite, on va le faire en 2022. Nous sommes le 28 septembre, le 1^{er} janvier n'est pas si loin, cher Max. Oui, nous souhaitons le lier à l'augmentation des populations récentes ou à venir puisque c'est cela qui justifie, pour la Métropole, que nous allions aider les communes, celles qui ne peuvent pas faire face et, vous l'avez très bien expliqué, aux développements d'équipements municipaux qui sont, pourtant, nécessaires, en lien avec l'augmentation de la population. Voilà pour ces quelques mots.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

La délibération a été adoptée avec 80 voix pour et 50 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2021-0689 - proximité, environnement et agriculture - Déchets - Reprise des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés en déchèteries par l'éco-organisme agréé Eco-mobilier - Avenant n° 1 au contrat - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0689. Il y a un avis favorable de la commission et du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère CARDONA : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Synergies votera, favorablement, ce projet de délibération portant avenant au contrat de 2019, entre notre collectivité et l'éco-organisme Eco-mobilier, pour la reprise des déchets d'éléments d'ameublement dans nos déchèteries. Cet avenant introduit un nouveau barème avec une variabilité des soutiens financiers de la part d'Eco-mobilier, en fonction des quantités de déchets collectés dans chacune des bennes, ce qui conduira à une rationalisation du dispositif avec un impact à la baisse sur les coûts de transport et une amélioration de son bilan environnemental. Selon les simulations, l'évolution avec la mise en place de cette sorte de "bonus-malus" aura un impact marginal sur le montant global des aides apportées par Eco-mobilier.

Nous avons, toutefois, relevé dans le rapport, la phrase suivante : "Trois déchèteries vétustes (Neuville/Genay, Saint-Genis-les-Ollières et Villeurbanne/Brinon) ne disposent pas de l'espace suffisant". Soulignons que parmi les trois déchèteries citées, deux se trouvent dans l'ouest et le Val de Saône.

Nous ne pouvons, malheureusement, que confirmer ce constat et c'est pour nous, l'occasion de vous rappeler combien nos déchèteries, sur cette partie de notre territoire, sont saturées, qu'il s'agisse de celle de Neuville/Genay ou de celle de Champagne-au-Mont-d'Or. L'infrastructure est très largement insuffisante pour répondre aux besoins de notre territoire, surtout si nous voulons éviter les dépôts sauvages et garantir la valorisation de nos déchets.

À la demande de plusieurs Maires de l'ouest métropolitain, des études ont été engagées pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie sur ce secteur de l'agglomération. La CTM ouest-nord suit de près le dossier. Nous nous en félicitons et espérons qu'il aboutira rapidement pour qu'une nouvelle déchèterie sorte de terre, avant la fin du mandat.

De la même manière, sur le Val-de-Saône, les 17 Maires de la CTM demandent la mise en place d'une déchèterie fluviale en rive droite, entre Curis et Couzon, cela éviterait à tous les habitants des Monts d'Or, de se reporter sur les deux déchèteries saturées que j'ai évoquées, à savoir au sud, Champagne et à l'est, Neuville, en rive gauche de la Saône avec, en plus, les difficultés que l'on connaît pour franchir le fleuve. L'actualité récente de notre pauvre pont de Couzon-Rochetaillée nous l'a encore rappelée.

Pouvez-vous nous confirmer, monsieur le Président, que ces deux projets vont voir le jour ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente, Anne Groperrin.

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN : Je porte cette délibération en place de ma collègue, Isabelle Petiot qui est en déplacement, ce jour donc je ne pourrai pas vous répondre précisément. Je sais qu'elle est en train de travailler sur le sujet des déchèteries qui pose effectivement question, comme vous l'avez souligné, madame Cardona donc je la laisserai vous apporter des réponses plus précises à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Moi je vous confirme que pour l'ouest, naturellement, il y a bien un projet de déchèterie qui pourrait être, par exemple, à la Tour-de-Salvagny, que, comme vous le savez, nous sommes en discussion avec le Maire, monsieur Pillon et les autres Maires de la CTM, pour trouver cette solution et j'espère que nous pourrons avancer, rapidement, et que cette déchèterie qui est nécessaire pour le territoire, sera ouverte dans le mandat.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Je passe le relais de la présidence à madame Emeline Baume, 1^{ère} Vice-Présidente.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

N° 2021-0692 - proximité, environnement et agriculture - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Appel à projet réduction des déchets - Attribution de subventions d'investissements aux porteurs de projet pour le programme d'actions 2021-2023 et de subventions de fonctionnement aux porteurs de projet sur l'année 2021 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

MME LA PRÉSIDENTE : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0692. Madame Groperrin, en l'absence d'Isabelle Petiot, quels sont les avis de la commission et du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ?

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur : Avis favorable de la commission et du conseil d'exploitation, madame la Présidente.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Il y a un temps de parole demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, de trois minutes.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Intervention retirée, madame la Vice-Présidente.

MME LA PRÉSIDENTE : C'est noté. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos. Vote favorable à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

Vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain :
Un référendum local pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+

MME LA PRÉSIDENTE : Nous en arrivons au vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain relatif à un référendum local pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE. Je donne la parole à monsieur Christophe Geourjon pour en assurer la présentation.

(VOIR vœu - annexe n° 10 page 227)

M. le Conseiller GEOURJON : Merci madame la Présidente de séance. Terminons ce Conseil fleuve avec un débat sur un sujet complexe, pourquoi faut-il un référendum local sur la ZFE+ ?

Parce qu'un sondage d'Harris Interactive révélait, il y a peu, que 60 % des Français ignorent ce qu'est une ZFE, zone à faibles émissions.

Parce qu'avec la feuille de route politique adoptée au lendemain de l'élection de votre majorité, 75 % des véhicules circulant, actuellement, seront interdits, d'ici 2026, dans la Métropole de Lyon.

Parce que l'extension de la zone à faibles émissions va concerner 100 % des habitants de la Métropole, 100 % des entreprises, des commerçants et artisans de la Métropole, de leurs salariés et de leurs clients ainsi qu'une partie significative des habitants et salariés des communes limitrophes de la Métropole.

Parce que, enfin, la visioconférence de lancement de la concertation n'a reçu qu'un très faible accueil favorable du public puisqu'il y avait, seulement, 91 participants. Clairement et, je pèse mes mots, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Vous avez mis en place un dispositif de concertation, c'est une bonne chose mais il vous faut admettre les limites de votre approche sur un sujet aussi important. À ce jour, une majorité des Grand Lyonnais n'a toujours pas connaissance du projet d'extension de la ZFE.

Dans ce contexte, comme cela avait été proposé lors du débat de la ZFE, le 15 mars 2021, il nous paraît indispensable que vous adressiez, dès maintenant, un courrier postal à chaque métropolitain, habitant mais aussi acteur associatif et économique, pour les inviter à participer à cette concertation.

Toutefois, au vu de l'énorme marche encore à franchir et des centaines de milliers de personnes concernées, cette concertation n'engendrera jamais, suffisamment, de contributions pour pouvoir être représentative de la diversité des publics et des situations. Elle ne saurait donc se substituer à une consultation directe des populations concernées, seul moyen à même d'assurer l'acceptabilité sociale et économique de cette ZFE.

Ce projet d'extension de la ZFE est majeur, c'est peut-être même le projet le plus important de ce mandat, un projet qui devrait donc structurer vos actions et vos choix budgétaires.

À ce jour, nous ne voyons pas une telle ambition dans vos propos. Nous avons le sentiment :

- que les mesures d'accompagnement que vous envisagez sont minimalistes,
- que les alternatives que vous envisagez à l'autosolisme sont petits bras,
- sans parler de votre volonté affirmée de multiplier les dérogations.

Si ces orientations se confirmaient, nous aboutirions à une ZFE qui serait une zone à forte exclusion sociale et économique, sans efficacité pour améliorer la qualité de l'air et pour limiter le réchauffement climatique. Ce n'est pas ce que nous souhaitons car nous sommes favorables à la ZFE.

Envisagée par le Grand Lyon dans son plan Oxygène en 2016, adoptée début 2019, mise en œuvre dès janvier 2020 pour les professionnels, la zone à faibles émissions est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air.

Je le redis afin de ne pas être caricaturé, je suis et notre groupe est favorable à l'outil ZFE et à son extension mais pas n'importe comment, pas sans s'assurer de l'efficacité de la décision.

Ainsi, l'objectif du référendum ne serait pas de demander aux citoyens de se prononcer pour ou contre la mise en place de la ZFE. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 instaure, d'ailleurs, ce dispositif dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants, d'ici 2024.

Non, le référendum aurait, pour but, de soumettre à approbation les périmètres, les dérogations qui doivent être limitées, les mesures d'accompagnement et donc, les choix budgétaires mis en œuvre pour financer ces alternatives à l'autosolisme dans la même temporalité que la mise en place de cette ZFE+, des choix qui devraient être retenus suite à la concertation.

Nous ne remettons donc pas en cause l'objectif d'extension de la ZFE. Nous vous demandons, simplement, d'acter pleinement dans la pratique, le principe de redevabilité que vous avez revendiqué, il y a maintenant 18 mois, lors des élections métropolitaines.

Dans un contexte de défiance de plus en plus marquée, ce dispositif de démocratie directe est, à même, de recréer du lien avec les citoyens. Pour une collectivité de la taille de la Métropole de Lyon, il s'agirait d'une véritable innovation démocratique. J'espère que nous pourrons, tous, nous retrouver autour de cet enjeu de démocratie. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Neuf temps de parole ont été demandés. Nous commençons par deux minutes pour le groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Merci madame la Vice-Présidente. J'ai l'impression qu'il y a un écho, non ?

Mesdames, messieurs, c'est bien dans un esprit de co-construction, fidèles à nos propos d'introduction d'hier matin que nous intervenons sur ce sujet et nous espérons que la proposition de nos collègues du groupe Inventer la Métropole de demain, ait été pensée dans cette même logique.

Madame la Vice-Présidente, le chantier ZFE dont la nécessité est reconnue par toutes et tous, est, certainement, de toutes les mesures du mandat, celle qui créera, à court et moyen terme, le plus de changements dans la vie quotidienne des Grand et Grand Lyonnaises. En modifiant le temps et l'argent qu'ils devront consacrer à leurs déplacements quotidiens, cela impactera, en profondeur, leur mode de transport, leur lieu de vie mais aussi leurs loisirs et, plus globalement, leurs dépenses dites non essentielles mais qui font le sel de la vie.

Pourtant et nous en faisons chaque jour le test, force est de constater et cela a été précisé par notre collègue Christophe Geourjon, que l'immense majorité de nos concitoyens ignore même l'existence de cette réglementation à venir. Quant à la minorité restante, peut-être un peu plus informée, peut-être un peu plus "éduquée", elle pense que ce sont des mesures européennes dont la mise en place reste très lointaine.

Le nanocosme quant à lui, au fait du sujet, est, de surcroît, le mieux préparé à ce bouleversement.

Le Vice-Président Guelpa-Bonaro nous disait, en commission, suite à la présentation de son plan énergie : "Il est indispensable d'expliquer pour faire accepter" et nous partageons totalement ce point de vue.

Oui, pour expliquer, il faut, tout d'abord, pouvoir être écouté et donc être en capacité de capter l'attention de nos concitoyens, au préalable, particulièrement celle des plus précaires dont le souci quotidien est celui de sa subsistance du jour suivant. Pour eux, il faut l'avouer, les problématiques écologiques sont un peu, excusez-moi, j'espère que je ne blesserai personne, un truc de bobo.

Emailing, boîtage de communications imprimées, réseaux sociaux, relation presse, rencontres consultatives, etc. seront, certes, utiles mais en aucun cas, suffisants car nous savons tous, trop de communication tue l'information, surtout quand elle est politique et victime de désamour et de défiance croissants.

En revanche, être invité à se prononcer sur le contour d'une loi, à l'échelle locale, pourrait susciter un effet de surprise et la curiosité indispensable pour appréhender ce qui pourra être vécu comme une révolution du quotidien.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs de la majorité, soyez-en certains, la ZFE imposée sans accompagnement des populations extérieures, celles issues de la classe moyenne, celles dont la distraction est de prendre la voiture le samedi pour venir à la ville mais, aussi, celles qui n'ont pas grand-chose à perdre, toutes celles-là n'hésiteront pas à reprendre le chemin du rond-point pour y garer, durablement, la voiture qui fait leur pain et leur plaisir quotidiens.

La proposition d'un referendum, à travers des questions choisies, ciblées nous apparaît comme un outil de communication unique et pertinent ainsi qu'un courage politique fort d'un Exécutif qui assume pleinement ses ambitions.

Nous apporterons, vous l'avez compris, un vote très largement favorable à cette proposition. Je vous remercie et je m'excuse pour le dépassement.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Il y a un temps de parole demandé par le groupe La Métropole en commun.

(Silence)

MME LA PRÉSIDENTE : Je considère que le temps de parole est abandonné. Un temps de parole avait été demandé pour le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Bonjour à tous. Écoutez, le groupe Inventer la Métropole de demain vient d'inventer le RIEN, le référendum d'initiative des élus notables, bravo. D'ici peu, j'espère que vous proposerez le RIC, le référendum d'initiative citoyenne et alors nous pourrons, peut-être, commencer à discuter sérieusement.

Parce que votre proposition de vœu, nous ne l'avons pas prise au sérieux et, à vrai dire, nous avons préféré la prendre avec humour, de voir la droite que vous êtes, brandir le référendum quand elle est dans l'opposition.

Mais que ne l'avez-vous pas utilisé monsieur Collomb quand vous étiez au pouvoir, lors de la création de la Métropole, par exemple ? Que n'avez-vous pas utilisé l'article 72-1 de notre Constitution ? Je le cite : "Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, il peut être décidé par la loi de consulter les électeurs inscrits dans les collectivités intéressées".

Cela aurait pu aussi être le cas sur la manière de gérer les emprunts toxiques de l'ancien Département du Rhône que la Métropole de Lyon a repris à son compte, en 2015, sans aucun contrôle citoyen.

La destruction des terres agricoles nécessaires à la construction du grand stade aurait pu aussi faire l'objet d'une consultation mais j'arrête là, les exemples, vous avez saisi que nous voterons contre votre vœu, dégoûlant de mauvaise foi et de calculs politiques.

Nous sommes, pleinement, conscients de l'enjeu social de la montée en puissance de la ZFE, d'ici les cinq prochaines années et avant que les habitants et habitantes se retrouvent au pied du mur, une manière plus directe de les concerner serait d'expérimenter, tout de suite, ce que représentent les interdictions à circuler des véhicules polluants.

Plutôt qu'un référendum, nous sommes favorables à des journées sans voiture ou à des semaines sans voiture, à grande échelle dans la Métropole et ce, dès 2022, cela permettra que tous les citoyens se sentent concernés par l'enjeu de la transition collective qui est devant nous. Ces outils d'expérimentation et de préfiguration nous paraissent bien plus adaptés pour rendre concret l'impact de nos délibérations sur le quotidien des habitants. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Madame la Vice-Présidente, chers collègues, la consultation sur la ZFE est en cours et elle a une très grande importance pour réussir l'objectif annoncé d'une ZFE efficace, écologique et sociale car ce projet porte, évidemment, un risque d'iniquité sociale face au coût d'adaptation des véhicules. Il est donc essentiel de favoriser la participation la plus large, notamment, de tous ceux qui n'ont pas, aujourd'hui, d'alternative à l'utilisation d'une voiture et qui n'ont pas, non plus, la capacité à financer son changement. Ils sont des dizaines de milliers dans toutes nos communes et ils commencent, seulement, à entendre parler de la ZFE, sans trop savoir quand et comment elle va les impacter.

De ce point de vue, que leur dirait une annonce de référendum ? Bien évidemment, qu'il n'y a rien à discuter, à travailler, à imaginer mais, seulement à soutenir ou s'opposer car monsieur Geourjon, personne ne peut imaginer un référendum qui porterait sur le niveau d'accompagnement ou le niveau de dérogation et, évidemment, pas sur la grande diversité de ces mesures d'accompagnement ou de dérogation. Une telle annonce serait donc le meilleur moyen de freiner la participation à la consultation en cours.

Notre groupe s'est abstenu lors du premier vote sur l'extension de la ZFE et nous espérons beaucoup de la consultation en cours, pour faire évoluer le projet et tenir compte des situations concrètes de milliers d'habitants qui seront venus apporter leur contribution et nous permettre d'identifier comment réduire la part modale de la voiture, tout en assurant le droit à la mobilité pour tous. Dans ce cas, la participation citoyenne est le contraire du référendum.

Permettez-moi, en conclusion, un commentaire qui sort du cadre de la ZFE et, même, de nos compétences. Cet exemple est illustratif de la faiblesse, en général, de l'idée du référendum comme remède à une démocratie malade. Si le référendum d'origine citoyenne peut être utile, il ne résout pas la question fondamentale que Lénine posait, de manière simple : "Comment faire pour que la ménagère puisse diriger l'État ?" Diriger l'État, ce n'est pas, seulement, pouvoir dire non dans un référendum, ni même proposer un référendum mais c'est mettre en cause la domination d'une classe sociale sur toute la société qui est la raison fondamentale de l'impossibilité d'une démocratie véritable. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Deux minutes ont été demandées par le groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci madame la Présidente. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous avons pris connaissance, avec attention, du projet de vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain. Dans un contexte où l'extension des périmètres et des catégories de véhicules concernées par la zone à faibles émissions inquiètent, à juste titre, les professionnels et les habitants, ce vœu nous permet d'ouvrir la porte à une véritable appropriation citoyenne du dispositif.

Le principe de renforcement de la ZFE, nous le partageons, tous, sur ces bancs et nous faisons, quoi qu'il en soit, l'objet d'injonctions nationales et européennes. La question est celle de l'ampleur de l'extension que vous souhaitez mettre en œuvre, du calendrier et de modalités. C'est bien là que le bât blesse, avec l'objectif que vous avez absolument tenu à graver dans le marbre de nos délibérations pour l'exclusion, dès 2026, des véhicules Crit'Air 2, qui représentaient, à eux-seuls, en 2020, plus de 40 % du parc automobile sur la Métropole.

Comme il avait été dit, lors de notre Conseil de mars dernier, vous mettez toute la collectivité et nos habitants au pied d'un mur impossible à franchir, tant sur le plan économique que sur le plan social, même en tenant compte du taux de renouvellement naturel du parc automobile et d'une politique ambitieuse en matière de report modal, il restera plus de 200 000 véhicules Crit'Air 2 à convertir, de façon massive et précipitée, avant 2026 et ce, sans même considérer les véhicules des 150 000 personnes qui habitent hors Métropole mais qui viennent travailler, tous les jours, sur notre territoire.

Si vous tenez, coûte que coûte, à cet objectif pour des questions d'affichage politique, vous allez :

- soit, porter atteinte, de façon démesurée, au pouvoir d'achat de nos concitoyens en les contraignant à changer de véhicule avant l'heure, en les menaçant, de façon injuste, d'exclusion avec un vrai risque d'explosion sociale sur fond de fracture territoriale qui s'accroît,

- soit, vider la ZFE de sa substance et de sa crédibilité par un système de dérogations tellement étendues qu'elles généreront de l'instabilité et de l'illisibilité pour l'usager comme pour le contrôleur et mon petit doigt me dit que ce seront les polices municipales, vu le retard pris dans les dispositifs de contrôle automatique.

Dans ce cas comme dans l'autre, la moindre des choses est de solliciter directement l'avis de ceux qui vont en faire les frais. Nous voterons donc en faveur de ce projet de vœu pour un référendum local. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Quatre minutes pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PROST : Je vous remercie madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, chers collègues, nous ne pouvons, bien sûr, que nous inscrire dans cette volonté de voir nos concitoyens considérés comme les véritables acteurs de cette transition nécessaires qu'est la ZFE.

Nous ne reviendrons donc pas sur la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plus de six ans maintenant. En revanche, il nous semble essentiel pour cette mise en œuvre, d'adopter la bonne méthode.

Comme nous avons commencé à le dire, la zone à faibles émissions ne doit pas devenir une zone à forte exclusion. Cette formulation semble, malheureusement, avoir un certain succès, aujourd'hui. Nous n'en tirons aucune fierté.

Malheureusement, nous sommes le premier groupe à avoir pris en compte l'aspect social de ces mesures et nos propositions sont toujours allées dans le sens d'une meilleure prise en compte des classes moyennes et des classes modestes.

Il serait donc dramatique, aujourd'hui, d'aller trop vite et de laisser ces concitoyens sur le bord de la route, si j'ose dire. Le passage en force, les tensions et, au final, le rejet par une majorité de nos concitoyens d'une méthode radicale et sans concertation, serait un dramatique échec pour notre Métropole et pour le climat.

Nous constatons et c'est un premier pas, que vous commencez à réajuster votre calendrier. Nous remarquons également que sur ce dossier, vous avez su entendre les voix des Maires de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Vénissieux, qui comme nous, vous alertent aussi depuis de nombreux mois.

Nous devons bien mesurer et minorer l'impact social de ces décisions, notamment, chez les plus modestes et les familles. Les réponses financières proposées, aujourd'hui, ne règlent pas le problème. Quand on parle de 1 000 €, pour une famille modeste qui n'a pas les moyens d'acheter une voiture neuve, cela ne règle pas le problème. Il faut multiplier les alternatives en fonction des usages. S'il n'y en a pas, c'est, bien sûr, difficile voire impossible, d'abandonner une voiture pour venir travailler à Lyon, tous les matins avec deux heures de trajet.

Malgré les habitudes prises, le développement du télétravail ne peut être un recours pour toutes les professions. Écoutons la réalité quotidienne de tous les Grand Lyonnais, offrons-leur des réponses et des solutions concrètes pour transformer leur mobilité. Ils sont, tous, parfaitement conscients de l'urgence d'agir mais si nous voulons réussir, il faut nous donner les moyens mais surtout, leur donner les moyens de cette transition.

Sur un sujet aussi important que celui-ci, ayons le courage de nos ambitions, allons à la rencontre véritable de nos concitoyens. Je ne vous parle pas, ici, de simulacre de concertation avec des visioconférences qui, comme cela a été rappelé, comptait moins d'une centaine de visiteurs, la semaine dernière.

Non, nous vous proposons d'organiser des réunions sur l'ensemble des territoires et de communiquer à grande échelle dessus. Écoutons tous les Grand Lyonnais et donnons-leur les moyens de s'exprimer.

La lutte contre le réchauffement climatique, la qualité de vie et le social sont trois enjeux indissociables. L'équilibre doit être notre priorité entre ces objectifs.

Pour toutes ces raisons, nous nous prononcerons en faveur de ce vœu. Je vous en remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Oui, quelques mots très rapides, je ne veux pas trop en rajouter. Je rejoins les interventions de mes deux collègues de la majorité.

Parce que la concertation a démarré, je fais confiance à nos deux Vice-Présidents, Jean-Charles Kohlhaas et Laurence Boffet, pour faire prendre de l'ampleur et du volume à cette concertation même si, effectivement, le premier rendez-vous demande à ce qu'on fasse plus de communication et de publicité pour cette concertation.

Puis, je rajoute encore une nouvelle fois qu'il ne s'agit pas, ici, d'opposer santé publique et justice sociale parce que c'est la même chose pour les mêmes publics. C'est pour cela que nous voterons contre ce vœu. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Quatre minutes pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci madame la Présidente. Liberté, liberté chérie, où es-tu ? D'une bonne idée, arriver à en faire un échec programmé, je crois que c'est un peu une spécialité de la maison depuis que vous êtes arrivés en responsabilités. La ZFE est, en soi, une idée intéressante et positive dès l'instant où elle se fait avec un accompagnement et je citerai, pour preuve, qu'un certain nombre de communes dont la mienne, ont accepté de rentrer dans la ZFE lorsque David Kimelfeld l'avait présentée. Pourquoi ? Parce qu'il y avait, tout d'abord, un calendrier qui était précis, qui permettait d'abord aux professionnels de s'adapter, puis, dans un deuxième temps, l'ensemble de la population.

On se retrouve, aujourd'hui, dans une situation où, au moment de rentrer sur un terrain de football, on vous dit : "attendez, on change toutes les règles". Mais, pour qui prenez-vous les habitants du Grand Lyon ?

Moi, je serais assez favorable à ce que le Président du Grand Lyon et, quand j'entends un certain nombre de membres de la majorité dire qu'ils sont tout à fait favorables à ce qui se passe, je souhaiterais qu'ils puissent écrire, individuellement, à chaque possesseur de véhicule qui va se retrouver dans la situation d'abandonner ces véhicules sans avoir d'aide pour pouvoir en changer. Je souhaite que ce courrier soit signé de l'ensemble des membres de la majorité qui vont voter cette démarche. Je pense que cet éclairage serait intéressant, car si je soutiens, bien sûr, la notion de référendum, il permettrait d'éclairer tout le monde sur cette notion de référendum.

Quand on voit et pas plus tard qu'hier, un journaliste du Progrès indiquer qu'il y avait beaucoup plus de véhicules qui rentraient dans la Métropole qu'ils n'en sortaient chaque jour. Cela veut dire quoi ? Que cette zone à forte exclusion c'est, à terme, une vraie réalité. Les pauvres dehors si je comprends bien ?

Quand j'entends monsieur Millet, invoquer Lénine, je pense que celui-ci doit se retourner dans sa tombe. Quand j'entends un certain nombre de Maires, notamment, le Maire de Vaulx-en-Velin qui est membre de l'Exécutif, attention à la duplicité ! N'ayez pas un double langage. Vous ne pouvez pas dire aux personnes qui vont se retrouver dans une situation très compliquée : "c'est affreux ce qui se passe" et derrière soutenir complètement cette démarche, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans la situation où nous sommes, on est dans la quintessence du double jeu. Sachez que notre groupe, bien sûr, ne l'accepte pas et, une fois de plus, nous soutiendrons le vœu qui a été émis et je réitère notre demande que le Président de la Métropole ainsi que tous ceux qui soutiennent cette évolution, c'est-à-dire une montée en puissance beaucoup plus rapide que ce qui a été prévu, écrivent à l'ensemble des possesseurs de véhicule qui vont se retrouver dans l'obligation de changer de véhicule et donc, comme cela, ils pourront développer leurs arguments et je pense qu'à ce moment-là, un référendum permettra, à tout le monde, d'être éclairé à la hauteur où il doit l'être. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Trois minutes pour le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BOUAGGA : Je vous remercie. Le groupe Les écologistes remercie le groupe Inventer la Métropole de demain pour son vœu que nous avons accueilli avec grand plaisir, le plaisir de voir ces élus s'engager avec nous pour la démocratie participative, l'implication citoyenne.

Et c'est parce que nous avons lu ce vœu attentivement que nous allons voter contre. Nous allons voter contre la lettre de ce vœu pour en respecter l'esprit, concilier un enjeu de santé publique majeur (la lutte contre la pollution), une obligation légale (la mise en place de la zone à faibles émissions) et le débat démocratique constructif.

En effet, sur le principe même de la ZFE, vous le rappelez, il ne saurait y avoir de référendum. On ne peut pas demander aux habitantes et habitants de voter, pour ou contre, un dispositif qui répond à une catastrophe sanitaire, cause de dizaines de milliers de décès prématurés par an et qui contraint, fortement, la vie autant des asthmatiques, que des enfants privés de cour de récréation. Greenpeace nous dit que 53 % des écoles de la Métropole de Lyon se situent à moins de 200 m d'un air qui dépasse le seuil maximal européen aux dioxydes d'azote. On ne soumet pas à référendum, le droit de ces enfants, le droit de chacun, chacune, à respirer et à jouir de sa santé.

Ce qui doit se discuter avec l'ensemble de la population, en revanche et vous le soulignez très bien, ce sont les modalités de cette sortie progressive du diesel et des véhicules les plus polluants sur la Métropole : le calendrier, le périmètre, l'accompagnement au changement de mobilités ou de type de véhicule et c'est pour cette raison que nous avons fait le choix d'une large concertation préalable, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, pour co-construire le futur dispositif avec les citoyens et les acteurs du territoire. C'est un gage de son efficacité future. Cette concertation est l'occasion d'informer, largement, sur les tenants et aboutissants du dispositif ZFE et de recenser les situations particulières pour adapter au mieux les politiques publiques, ce qu'un référendum à question fermée ne permet pas de faire.

Vous avez raison de souligner la nécessité pour une transformation de cette importance, de consulter directement les populations concernées afin de garantir le succès et l'acceptabilité de cette ZFE. Cette démocratie directe, par laquelle les citoyens prennent connaissance des enjeux, s'informent, confrontent les avis, se forgent des idées éclairées, c'est ce processus d'implication, sur une durée de cinq mois qui nous permettra de relever ensemble le défi majeur de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements pris pour l'habitabilité future de notre ville. C'est cette démocratie directe qui a animé la Convention citoyenne pour le climat, qui n'était pas un référendum mais bien une Convention, une instance d'apprentissage et de débats.

Nous formulons le vœu que partout, sur vos territoires, cette concertation réunisse autant de conventions locales qui seront force de propositions pour que ces transformations nécessaires se fassent dans le respect de la dignité de chacun et de la justice sociale. Nous comptons sur vous, Conseillers métropolitains, Maires, Conseillers municipaux mais aussi parents, voisins, pour animer ce débat d'importance, lui donner du sens et de l'ambition. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Je propose à Laurence Boffet, la Vice-Présidente en charge de la participation citoyenne, de donner quelques éclaircissements par rapport à la concertation actuelle.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci madame la Vice-Présidente. Nous partageons avec vous l'importance, sur un sujet comme la ZFE, de la fourniture de l'information à toute la population et l'importance de la consultation directe, non pas pour assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ mais surtout pour débattre ensemble de la ZFE+ et de la nécessaire prise en compte de la situation actuelle de la pollution car je vous le rappelle, si on ne fait rien, ce sont les plus précaires qui seront les plus impactés. Nous sommes suffisamment tôt dans ce dispositif pour justement clairement débattre des enjeux tous ensemble.

C'est pourquoi nous proposons la co-construction des dispositifs d'accompagnement et des dérogations avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui le veulent, les élus, des acteurs socio-économiques et même de nos agents et agentes de la Métropole. Les avis, les propositions, les études techniques et les comptes rendus de réunions publiques seront visibles par tous, notamment, sur la plateforme : jeparticipe.grandlyon.com. C'est pourquoi, certaines réunions et seulement certaines réunions sont en visio, en particulier celles qui sont informatives et on peut toujours être perfectible, je vous le concède mais elles pourront être vues et revues. Elles sont déjà en ligne, comme c'est déjà le cas avec la première que nous avons du coup déjà réalisée et d'autres communes l'ont fait avec cette expérience-là, de savoir que ces visios qui donnent beaucoup d'informations, sont très vues par la suite.

Nous travaillons depuis plusieurs mois avec les filières professionnelles en réalisant de nombreux ateliers. Nous avons également réalisé des rencontres pour préparer cette concertation avec des habitantes et des habitants en ayant le soin d'interroger celles et ceux dans divers territoires, avec des modes de vie et de déplacements différents, des revenus différents également. Le panel citoyen sera aussi le reflet de cette diversité.

Des points mobiles pour discuter de la ZFE ont actuellement lieu partout sur le territoire, dans des équipements publics, des espaces publics, des centres commerciaux. Des réunions publiques seront aussi organisées et tout acteur ou collectivité qui le souhaite peut participer à cette discussion avec la population, avec ou sans l'aide de la Métropole, avec la présence d'élus métropolitains ou non, ou seulement en utilisant le kit de concertation mis à disposition dans les jours qui viennent.

Nous partageons donc avec vous la volonté d'informer le plus grand nombre, dans et hors de la Métropole et, je l'espère, vous participerez à cela et rendrez compte en permettant d'informer toutes et tous de vos réunions et de vos échanges et, pourquoi pas, en publiant les dates sur la plateforme et les contributions qui résulteront de ces échanges.

Par contre, je suis plus réservée sur votre proposition d'un référendum local. Si je me réjouis que la démocratie directe arrive enfin dans le viseur de la plupart des groupes politiques, je suis étonnée du choix du référendum. Pour mémoire, pratiquement aucun groupe politique ne l'a défendu lors de la discussion sur le règlement intérieur, à l'inverse du mien et ce, pour plusieurs raisons. Il me semble que cette modalité est compliquée. Vu nos échanges du moment sur le dialogue de la Métropole et des communes, un référendum sur les périmètres, par exemple, ne serait pas respectueux de la voix des communes qui doit être prépondérante sur ce sujet. Par contre, libre à elles d'organiser des référendums locaux sur ces périmètres mais vous conviendrez que ce n'est pas à la Métropole de le décider.

L'ensemble des contributions, des avis doit être entendu et des propositions et des préconisations qui seront faites, notamment, par le panel citoyen d'ici la fin de l'année doit être entendu. Justement, si je peux être favorable à des référendums, bien évidemment, un référendum annoncé par le haut ne me semble pas la meilleure modalité du respect de cette co-construction mais nous verrons ce qui ressortira des demandes des habitantes et des habitants et des préconisations du panel citoyen.

J'aurais aimé que la loi d'extension des ZFE+ qui n'a pas fait l'objet d'une co-élaboration avec les citoyens de la même façon que plusieurs pays européens l'ont fait, j'aurais aimé qu'elle soit co-construite également, comme les règles de détermination des vignettes Crit'Air, plus soucieuses de ménager les lobbies automobiles que d'assurer la justice sociale car je vous le rappelle, pour éviter les exclusions avec une loi un peu grossière, nous devons fortement travailler avec toutes les alternatives et pas seulement le changement de véhicule, aux nouveaux services et justement aux soins aux personnes qui n'ont pas de solution de pouvoir bénéficier de délais ou de dérogations s'il le faut.

Voilà en complément ce que je voulais vous donner comme information. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie madame la Vice-Présidente. Je vous donne une minute de temps de parole. Allez-y monsieur le Président de groupe.

M. le Conseiller COCHET : Madame la Présidente, je vous remercie de me redonner la parole. Je vais simplement sur le site d'EELV, les Verts, la démocratie participative citoyenne et les citoyens au plus près du pouvoir et je lis : "Un groupe de citoyens représentant 1 % de la population pourra réclamer un référendum. Parallèlement, sera instauré un droit d'interpellation populaire qui ouvrira la possibilité à une fraction de la population de faire inscrire par pétition une question à l'ordre du jour des assemblées délibérantes du conseil municipal." Voilà, cela vient illustrer et cela vient surtout contredire ce que vient de dire madame Boffet. Je pense qu'il faut être cohérent. Je vous remercie madame.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Alors je me permets...

MME LA PRÉSIDENTE : Attendez, une minute. Monsieur le Président de groupe, juste une réponse tac o tac que je me dois de vous formuler parce que, comme vous le savez, Laurence Boffet n'est pas adhérente d'Europe Écologie Les Verts mais moi je peux me permettre parce que j'en suis et quand vous serez à l'assemblée nationale et qu'il y aura une telle proposition de loi, vous la voterez ou vous la contrecarrerez. Voilà et je vous remercie d'être allé visiter le site internet d'EELV.

Par ailleurs, je voulais indiquer, Laurence Boffet, je vous redonne la parole juste après, que je tenais à remercier Laurence Boffet, notre collègue en charge de la participation citoyenne, d'avoir répondu point par point à ce qui se met en place du côté de la Métropole de Lyon sur un objet complexe qu'est la ZFE. J'indique mais je pense que les Conseillères et les Conseillers le savent, avec Jean-Charles Kohlhaas et pour ce qui est des organisations socio-économiques, une série de rendez-vous avec Laurence Boffet a été tenue en ma présence, une série d'ateliers. Nous avons un comité territorial économique, je n'ai plus la date de tête mais courant octobre avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie), la CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône), l'U2P (Union des entreprises de proximité), le MEDEF, la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), la CRES (Chambre régionale de l'économie sociale) et l'URSCOP (Union régionale des sociétés coopératives et participatives).

Enfin, je tiens à rebondir sur ce que vous proposez Laurence Boffet. Nous avons tous et toutes découvert les conventions citoyennes, je pense à la convention citoyenne pour le climat, récemment et je sais que vous le suiviez, messieurs, mesdames les Conseillers municipaux et les Maires qui nous écoutent, la convention citoyenne des entreprises. Il y a des entreprises du territoire qui sont engagées. Je vous invite, en tout cas, comme l'a indiqué Yasmine Bouagga, à mettre en place ce type de chose dans vos territoires. Vous trouverez toujours ou Jean-Charles Kohlhaas ou Laurence Boffet ou moi-même ou les Conseillères et Conseillers métropolitains pour participer, écouter et recevoir, en complément de la concertation formelle qui a lieu, l'ensemble des propositions, suggestions et interpellations des habitantes et habitants.

Laurence Boffet, si vous souhaitez conclure, je vous donne la parole avant qu'on passe au vote et je donnerai la parole au Président de groupe David Kimelfeld aussi.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci madame la Vice-Présidente. Simplement, je l'avais dit un peu dans mes réponses, il est un peu étonnant de défendre à ce point-là le référendum local alors que les groupes politiques, la plupart, ne l'ont pas souhaité dans le règlement intérieur, j'y suis pour ma part et mon groupe politique est, pour sa part, favorable, dont acte. Je me réjouis que cela revienne sur le tapis. Et comme vous l'avez très bien dit par rapport à ce qui est proposé, je préfère que cela vienne du bas et pas du haut, ces référendums locaux, si je peux me permettre.

Voilà mais j'espère qu'on pourra les défendre et surtout avoir des référendums qui posent les bonnes questions en l'occurrence. Merci.

Je ne crois pas qu'on ait eu beaucoup de référendums locaux d'ailleurs jusqu'à présent.

MME LA PRÉSIDENTE : Allez-y monsieur le Président de groupe.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci madame la Présidente de séance. J'étais dans un parti où j'étais un adepte de la synthèse. C'est peut-être une proposition comme cela, non pas pour conclure le Conseil, je ne me le permettrais pas, ce n'est pas ma place, ni mon rôle mais c'est un dossier extrêmement important et je pense qu'ici tout le monde souhaite qu'il réussisse en réalité, avec des modalités diverses et variées et des intensités sans doute diverses et variées.

Alors, je reprendrai moi simplement, finalement les propos introductifs du Président, Bruno Bernard, en début de séance, il y a maintenant presque un peu plus de 24 heures où il souhaitait quelque part envoyer des signes importants aux Maires, de renouer le dialogue avec les Maires, c'est ce qu'il a dit de manière extrêmement forte. C'est une proposition très simple.

Et je voudrais saluer madame Boffet qui a la volonté d'aller au-delà d'une concertation, j'allais dire, en visio. Je n'irais pas, comme l'a dit monsieur Chambon, parler des "bobos", pour pouvoir circuler tranquillement encore dans la Croix-Rousse, quelques années, mais c'est vrai que cette concertation doit aller au plus près des populations.

Donc, je ferai une proposition, c'est que, tout comme pour le plan local d'urbanisme et d'habitat, madame Vessiller l'a dit, donnons-nous collectivement les moyens de faire *a minima* une réunion par commune, en lien étroit avec les Maires qui connaissent leur population. Faisons en sorte que l'information la plus précise parce que c'est un dossier compliqué, aille au plus près, j'allais dire, des populations qui seront les plus exposées aux mesures que nous souhaitons prendre puis je pense qu'à partir de là, on aura une véritable concertation qui pourra être complétée par des tas d'outils. Mais très concrètement, une réunion par commune, on a les moyens de le faire. On a les moyens de l'organiser. Vous l'avez fait. Vous le faites sur d'autres sujets. Eh bien, continuons à le faire sur la ZFE. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci monsieur Kimelfeld. Comme j'ai pris soin de l'indiquer ainsi que Laurence Boffet, les Vice-Présidents qui suivent ce sujet, donc en particulier Jean-Charles Kohlhaas, sont toujours disponibles pour participer aux rencontres, réunions, interpellations. Si des communes souhaitent, complémentarément à tout le dispositif mis en place dans le cadre de la concertation, ajouter des rendez-vous, je pense qu'il n'y aucune difficulté ni pour Laurence Boffet, ni pour Jean-Charles Kohlhaas, ni même pour le Président.

Je vous propose que nous votions... Dernier temps de parole en tant que Président de groupe et ensuite, on clôt.

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, vous verrez que ce sera vraiment très court, pour dire que cette proposition-là, nous avons l'habitude de ce type de réunion à la fois dans les territoires et dans les communes. Donc, on est prêts à le faire. Et il y a vraiment un bénéfice, c'est que les habitants, pour une fois et depuis longtemps, c'est-à-dire plus d'un an, auront le sentiment d'être écoutés et ils auront l'occasion de parler directement à la Métropole qu'ils désespèrent de voir dans leurs territoires.

MME LA PRÉSIDENTE : Je me réjouis que nous nous associions tous au fait de faire fonctionner.

M. le Conseiller GEOURJON : Madame la Présidente de séance.

MME LA PRÉSIDENTE : Il y a un micro qui est...

M. le Conseiller GEOURJON : Juste un mot, madame la Présidente de séance.

MME LA PRÉSIDENTE : Oui, monsieur Geourjon, excusez-moi, je n'arrivais pas à identifier votre voix. Un mot et ensuite on va au vote.

M. le Conseiller GEOURJON : Pas de souci. Très rapidement. Je voulais juste réagir aux propos des uns et des autres, c'est-à-dire qu'effectivement, la concertation peut se développer de manière beaucoup plus forte sur le terrain, soit par commune, soit faire une réunion de concertation par circonscription métropolitaine puisqu'on a maintenant une circonscription métropolitaine sur nos territoires et cela permettrait de faire des réunions beaucoup plus efficaces et de plus grande proximité. Ce serait une première évolution je pense qu'il faudrait faire au niveau de la concertation.

Et, pour conclure sur le référendum, je pense que là c'était une proposition qui émanait effectivement des élus, si vous vous souvenez, madame Baume, de mes propos dans le précédent mandat et dans ce mandat, je suis en cohérence avec mes propos sur les années passées et présentes mais je pense que les citoyens vont se saisir de cette suggestion et vont réclamer eux-mêmes un référendum sur ce sujet. Encore une fois non pas sur le principe de la ZFE mais sur l'ampleur des mesures d'accompagnement et sur la temporalité des mesures d'accompagnement. Voilà, juste un complément. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie. Je soumetts au vote ce vœu.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Pendant que vous votez, je vous invite toutes et tous à aller sur la plateforme participonsgrandlyon.com il me semble, si je n'écôrche pas le nom.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : jeparticipe.grandlyon.com.

MME LA PRÉSIDENTE : Excusez-moi Laurence Boffet. J'en profite aussi pour dire que vous voyez dans cette assemblée même en distanciel, on ne coupe pas les micros et on donne la parole aux hommes, il se trouve là que c'étaient des hommes qui la demandent, contrairement à d'autres assemblées. Si vous pouviez passer le message aux collègues, ce serait formidable.

Le scrutin est clos. Le vœu est donc rejeté à une voix près si je lis bien.

L'ordre du jour de cette assemblée en distanciel étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie toutes et tous d'avoir participé jusqu'au bout dans la sérénité. Le prochain Conseil serait sans doute en présentiel, je l'espère, le 13 décembre 2021. Merci.

La séance est levée à 11h50.

Annexe 1 (1/35)

Résultats des votes

- Constatation du quorum -					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	48	1	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	24	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	7	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		112	1	0	0

N° 2021-0772- Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti- adoption du principe de l'examen en urgence

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	24	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		124	0	0	1

N° 2021-0772- Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti- vote du projet de délibération

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	23	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		127	1	0	1

N° 2021-0702 - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	10	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	12	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Contre	1	28	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	9	0
Totaux		84	38	21	0

N° 2021-0709 - Décines-Charpieu - Projet de salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	1	3	2	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	46	5	6	0
Métropole en commun	Abstention	1	0	2	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		120	12	10	0

Annexe (2/35)

N° 2021-0639 - Amendement n° 1 sur le projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF) déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	1	5	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	prend pas part au vote	0	0	0	1
Les écologistes	Contre	1	52	0	0
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	1	11	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	1
Totaux		57	71	5	2

N° 2021-0639 - Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	0	8	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	prend pas part au vote	0	1	1	10
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	prend pas part au vote	1	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	prend pas part au vote	0	0	0	10
Totaux		84	1	11	47

N° 2021-0715 - Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	9	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	2	0	26	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	3	0
Totaux		94	0	38	0

N° 2021-0654 - Lyon - Fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du comité stratégique du fonds

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		136	0	0	0

N° 2021-0654 - Lyon - Fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du comité stratégique du fonds

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	2	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	6	0	18	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		110	0	20	2

Annexe (3/35)

N° 2021-0680 - Vénissieux - Saint-Fons - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du marché public global de performance - Approbation du programme et des indemnités aux candidats

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0679 - Albigny-sur-Saône - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du concours restreint sur esquisse - Approbation du programme et des indemnités aux candidats

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		138	0	0	1

N° 2021-0677 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Orientations et attributions des subventions au titre de la 3ème année de mise en œuvre (2021-2022) - Approbation de la convention relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs et de la convention-type de mise à disposition de l'application Géorienté auprès des acteurs de la solidarité

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		135	0	0	3

N° 2021-0671 - Plan Pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'État et la Métropole de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	1

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 21 juin 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		138	0	1	0

Annexe (4/35)

N° 2021-0634 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	17	0	4	7
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
Totaux		130	0	5	7

N° 2021-0635 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'indemnisation de sinistres entre le 1er février 2021 et le 31 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	17	0	4	7
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
Totaux		130	0	5	7

N° 2021-0636 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 27 avril 2021 et le 28 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	14	3	4	7
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
Totaux		127	3	5	7

N° 2021-0637 - Lyon - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Financement des études et travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir la vélostation Vilette dans la gare de Lyon Part-Dieu - Approbation d'une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0640 - Dardilly - Lissieu - La Tour de Salvagny - Dispositif 1 % paysage, développement et cadre de vie lié à la réalisation de la liaison autoroutière A89-A6 - Approbation de 2 conventions financières avec l'État et Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

Annexe (5/35)

N° 2021-0641 - Caluire-et-Cuire - Requalification du chemin de Crépieux (2nde phase) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et approbation du programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0642 - Charbonnières-les-Bains - Chemin de la Bressonnière - Travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0643 - Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située avenue Gabriel Péri

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0644 - Vénissieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société Nacarat d'une emprise située 11 rue Emile Zola

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0645 - Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Louis Fort

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Annexe (6/35)

N° 2021-0646 - Dardilly - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises composant l'assiette foncière des lots C-D-G sises avenue de Verdun et chemin des Ecoliers

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0647 - Lyon 2ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue Casimir Périer

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0648 - Lyon 7ème - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0649 - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte à l'euro symbolique d'une emprise de domaine public et de plusieurs parcelles situées rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		144	0	0	0

N° 2021-0650 - Vernaison - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale chemin de la Pronde

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		144	0	0	0

Annexe (7/35)

N° 2021-0651 - Maintien en conditions opérationnelles du système de gestion des mobilités urbaines CRITER - Programme de gros entretien réparation, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité, garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		144	0	0	0

N° 2021-0656 - Réseau très haut débit Grand Lyon (THD) - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		145	0	0	0

N° 2021-0664 - Economie circulaire - Subvention à l'association Ronalpia pour Les Boucles dans le cadre du programme d'accompagnement de projets entrepreneuriaux d'économie circulaire en partenariat avec Suez

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	1
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		144	0	0	1

N° 2021-0668 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Prolongation de la durée de soutien au projet de recherche et développement (R&D) PELICAN

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		145	0	0	0

N° 2021-0669 - Lyon - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		145	0	0	0

Annexe (8/35)

N° 2021-0657 - Société économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Modification du pacte d'actionnaires

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	4
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		138	0	0	5

N° 2021-0665 - Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021- 2ème phase - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0666 - Lyon - Les Rendez-vous Carnot - Edition 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot (AiCarnot) pour l'organisation de la 14ème édition du salon d'affaires du 17 au 18 novembre 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0659 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 - Phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	2

N° 2021-0660 - Service commun des relations internationales - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	1

Annexe (9/35)

N° 2021-0661 - Coopération décentralisée - Partenariat avec un groupement universitaire lyonnais sur la formation initiale dans le cadre du programme Eurizon 2025 - Attribution d'une subvention - Convention avec un groupement universitaire lyonnais porté par l'école de l'aménagement durable des territoires (ENTPE) et l'université de Fianarantsoa

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	1

N° 2021-0662 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	1

N° 2021-0663 - Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2022-2026

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	1

N° 2021-0672 - Achat de prestations liées aux déplacements de délégations avec la Ville de Lyon - Autorisations de signature de l'avenant à la convention de groupement de commandes et renouvellement de ladite convention

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0682 - Corbas - Lyon - Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine culturel - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		137	0	0	0

Annexe (10/35)

N° 2021-0685 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité 2021 de M57

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0686 - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2021-0687 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Agence locale de l'énergie (ALEC) de la Métropole de Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Déménagement de la structure dans les locaux sis 12 à 14 avenue Dutrievoz

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	4
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		133	0	0	7

N° 2021-0690 - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Modification de la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0691 - Déchets - Candidature à l'appel à projet Plan Boost pour l'accompagnement à l'extension des consignes de tri (ECT) par l'éco-organisme Citeo

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Annexe (11/35)

N° 2021-0693 - Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à diverses structures

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0699 - Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2021-2022 et clôture du programme 2020 - Conventions avec les partenaires au titre du programme 2021-2022 - Demande de participation auprès de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural -FEADER-)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0700 - Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021 - Attribution des aides

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0694 - Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0698 - Mise en oeuvre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Conventions de mandat avec les associations Arthropologia, Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA), France nature environnement (FNE), Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

Annexe (12/35)

N° 2021-0701 - Bron - Chassieu - Corbas - Décines-Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Saint-Priest - Solaize - Vénissieux - Mise en œuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2021-2023 - Approbation d'une charte d'adhésion type et d'une convention avec la CCEL, la CCPO, la CAPI, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'APIE - Retrait de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0391 du 22 février 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0695 - Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Oikos pour l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0696 - Transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes en vue d'alimenter un tableau de bord énergétique - Convention de partenariat avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et l'entreprise Enedis

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	3
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		138	0	0	5

N° 2021-0697 - Collonges-au-Mont-d'Or - Lyon 9ème - Oullins - Pierre-Bénite - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Prime éco-chauffeur - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		140	0	0	3

N° 2021-0703 - Curis-au-Mont-d'Or - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Curis-au-Mont-d'Or - Ouverture à l'urbanisation - Délégation Urbanisme et mobilités

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

Annexe (13/35)

N° 2021-0704 - Dardilly - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 Nord Bourg - Ouverture à l'urbanisation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

N° 2021-0705 - Lissieu - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 de Favière-Montluzin - Ouverture partielle à l'urbanisation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

N° 2021-0706 - Meyzieu - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU2 de Fromentaux - Ouverture à l'urbanisation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	1	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	1	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		139	0	2	1

N° 2021-0707 - Saint-Priest - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU3 de la côte ouest à Saint-Priest - Ouverture partielle à l'urbanisation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

N° 2021-0708 - Villeurbanne - Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Croix Luizet - Ouverture à l'urbanisation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

Annexe (14/35)

N° 2021-0710 - Bron - Caluire-et-Cuire - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Irigny - La Mulatière - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Oullins - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval - Sainte-Foy-lès-Lyon - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme sur le projet des périmètres délimités des abords des monuments historiques proposé par l'architecte des bâtiments de France (ABF)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0711 - Lyon 5ème - Mise à l'étude pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et/ou l'éventuelle extension du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) du Vieux Lyon - Convention de subvention avec la Ville de Lyon - Individualisation d'autorisations de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0717 - Cailloux-sur-Fontaines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Favret - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0728 - Qualité et promotion du cadre de vie - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Archipel

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

N° 2021-0729 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue de Lessivas et avenue Pierre Brossolette et appartenant à la société Bron Brossolette

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

Annexe (15/35)

N° 2021-0730 - Cailloux-sur-Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées 470 route du Tilleul et appartenant à la copropriété de l'Actipôle de la Fonderie

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0731 - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Églantines et appartenant à la Ville de Chassieu

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0732 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue des Jonchères - Lieu-dit Les Epinaces

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0733 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0734 - Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 34-38 rue Anna Marly et appartenant à la SCI Abraham Bloch

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

Annexe (16/35)

N° 2021-0735 - Lyon 8ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 12 rue du Puisard -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0736 - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Voirie - Echange sans soulte de deux terrains nus situés 20 et 24 rue de la Chaux

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0737 - Saint-Priest - Ecologie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de la Fouillouse et appartenant à la Ville de Saint-Priest

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0738 - Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 30 route de Collonges

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0739 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 73 route de Genas et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) O. Participation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

Annexe (17/35)

N° 2021-0740 - Décines-Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située rue Raspail

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0741 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 21 rue des Mariniers

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0742 - Lyon 3ème - Lyon 6ème - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 34 parcelles de terrain nu situées le long de la ligne C3 en site propre et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0743 - Lyon 8ème - Développement urbain - Secteur Langlet Santy - Acquisition à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 96 avenue Général Frère

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0744 - Lyon 8ème - Développement urbain - Secteur Langlet-Santy - Acquisition, à titre onéreux, de 3 immeubles d'habitation situés 3, 5 et 9-11 passage Comtois et appartenant à l'Association Pact du Rhône

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Annexe (18/35)

N° 2021-0745 - Saint-Fons - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux de 2 lots de copropriété situés 90 et 92 avenue Jean Jaurès					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0747 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 114 et 101, situés 6C rue Paul Mistral - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0549 du 15 mars 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0748 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0749 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 426 rue du 11 novembre 1918 et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier du 426 rue du 11 novembre 1918					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0750 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 433 rue du 11 novembre 1918					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

Annexe (19/35)

N° 2021-0751 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0752 - Tassin-la-Demi-Lune - DUP Finat Duclos - Régularisation de l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin Finat Duclos - Protocole d'accord transactionnel sur la fixation de l'indemnité d'éviction, les modalités de réalisation des travaux consécutifs à la procédure d'expropriation					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0753 - Dardilly - Développement urbain - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Cession, à titre onéreux, de l'assiette foncière des lots C et DG cadastrée AR 347p sise 67 avenue de Verdun à la société Nacarot ou toute autre société substituée à elle - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en tréfonds du réseau de chauffage grevant la parcelle métropolitaine					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0754 - Genay - Voirie de proximité - Cession, à titre onéreux, à la société Carré Mazard ou toute société à elle substituée d'un terrain nu déclassé situé rue des Molières à l'angle de la route de Neuville - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2528 du 10 septembre 2018					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0755 - Genay - Développement urbain - Place de Verdun - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial et d'un local à usage de débarras formant les lots 2 et 69 situés 14 route de Saint-André de Corcy					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Annexe (20/35)

N° 2021-0756 - Irigny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin des Flaches

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0757 - Limonest - Plan de cession - Développement économique - Projet Limo Valley - Cession, à titre onéreux, à la Société civile de construction-vente (SCCV) Limofove, de parcelles situées route du Puy d'Or

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0760 - Lyon 7ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme, des lots n° 1 et 5 dans un immeuble en copropriété situé 68 rue de Montesquieu

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0761 - Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, de 2 lots de copropriété situés 118 boulevard Yves Farge à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0762 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Annexe (21/35)

N° 2021-0763 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0764 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0765 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu et d'une emprise non cadastrée situées boulevard des Droits de l'Homme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0766 - Vaulx-en-Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0767 - Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Vaulx-en-Velin, des parcelles cadastrées BR 666, BR 671 et BR 668 situées allée du Textile afin de réaliser un groupe scolaire					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Annexe (22/35)

N° 2021-0769 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain, situé 70 avenue Galline

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0770 - Ecully - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, des bâtiments situés 14 à 20 avenue Raymond de Veysièrre

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

N° 2021-0771 - Lyon 4ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), de 14 lots de copropriété situés 15 rue Henri Gorjus

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	3
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		134	0	0	7

N° 2021-0713 - Lyon 2ème - Lyon Confluence - 2ème phase côté Rhône - Avenant n° 11 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		138	0	0	4

N° 2021-0714 - Lyon 2ème - Concession Lyon Confluence 1 côté Saône - Quitus donné à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Suppression de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du DPU renforcé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		138	0	0	4

Annexe (23/35)

N° 2021-0758 - Lyon 2ème - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, à l'euro symbolique, à la société publique locale Lyon (SPL) Confluence, d'une parcelle rue Casimir Périer

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		138	0	0	4

N° 2021-0768 - Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Cession, à titre onéreux, de 11 lots de copropriétés situés dans le centre commercial place Guy Môquet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		139	0	0	3

N° 2021-0720 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Participation d'équilibre au bilan

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		140	0	0	2

N° 2021-0725 - Lyon 9ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier La Duchère - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat et Lyon Métropole habitat pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	4
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		134	0	0	8

N° 2021-0726 - Saint-Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Arsenal Carnot-Parmentier - Subventions d'équipement à Alliade habitat pour une opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

Annexe (24/35)

N° 2021-0727 - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Minguettes-Clochettes - Subventions d'équipement à Alliade habitat, ICF Sud-Est Méditerranée, Grand Lyon habitat et SACOVIV pour des opérations de démolition

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	2
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	3
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		134	0	0	8

N° 2021-0746 - Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu cadastré AE 226p et AE 379, situé rue Carnot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		138	0	0	4

N° 2021-0759 - Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre gratuit, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu du volume 2 de l'ensemble immobilier dit B5, situé 1 à 3 place Charles Béraudier et boulevard Vivier Merle

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	4
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		135	0	0	6

N° 2021-0723 - Convention-cadre de partenariat 2020-2022 entre Action logement et la Métropole de Lyon sur la période 2021 à 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		145	0	0	0

N° 2021-0724 - Villeurbanne - Dépôt du dossier d'éligibilité pour une demande de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre du traitement de l'habitat insalubre réparable et opération de restauration immobilière (THIRORI)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		145	0	0	0

Annexe (25/35)

N° 2021-0712 - Lyon 2ème - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) "Ouvrons Perrache" - Phase 2 - Convention partenariale en vue du financement des études d'avant-projet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	27	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		135	0	0	6

N° 2021-0716 - Lyon 3ème - Opération Lyon Part-Dieu - Avenant n° 4 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 2 à la CMOU - ZAC Part-Dieu ouest : modifications n° 1 du PEP définitif et du dossier de réalisation - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Convention-cadre de participation des constructeurs au financement des équipements publics - Participation financière à la remise à titre onéreux - Individualisations d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	52	0	0	4
Les écologistes	Pour	2	0	0	0
Métropole en commun	Pour	4	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	12	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	26	1	2
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	1	4	0	0
Synergies-Métropole	Contre				
Totaux		77	53	1	6

Annexe (26/35)

Vérification du quorum - 28/09					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	25	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		132	0	0	0

N° 2021-0718 - Saint-Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP) et des modalités prévisionnelles de financement - Participation du public par voie électronique - Autorisation d'engagement partielle

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		131	0	0	1

N° 2021-0719 - Sathonay-Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Avenant n° 1 de prorogation de la concession d'aménagement

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Abstention	0	0	28	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		105	0	28	3

N° 2021-0721 - Caluire-et-Cuire - Dardilly - Feyzin - Givors - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Lyon 9ème - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Avenant n° 1 à la convention-cadre de délégation des aides à la pierre 2021-2026 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	44	0	0	4
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	24	0	0	3
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		119	0	0	10

N° 2021-0722 - Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Convention de partenariat avec l'entreprise ENEDIS - Territoire métropolitain

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		139	0	0	0

Annexe (27/35)

N° 2021-0638 - Projets Corridors bus - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0652 - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association EdTech Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	2	0
La métropole pour tous	Non défini	1	0	1	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	1	2
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Abstention	2	0	27	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		103	0	31	2

N° 2021-0653 - Prises de participation de la Métropole de Lyon au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) OYE Distribution, en charge de la distribution de la presse en région lyonnaise et Rebooteille, en charge de favoriser le retour de la consigne - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du collège collectivités territoriales de chacune des 2 SCIC - Vote du rapport

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	25	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		135	0	2	0

N° 2021-0653 - Prises de participation de la Métropole de Lyon au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) OYE Distribution, en charge de la distribution de la presse en région lyonnaise et Rebooteille, en charge de favoriser le retour de la consigne - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du collège collectivités territoriales de chacune des 2 SCIC - Vote de la désignation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	3	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	2	0	5	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Abstention	3	0	26	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		102	0	34	1

N° 2021-0655 - Renouveau de la requalification des parcs zones industrielles pour les années 2021, 2022 et 2023 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

Annexe (28/35)

N° 2021-0658 - Co-financement de la 11ème enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCIL) 2021-2022 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	1	0	1	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		143	0	1	0

N° 2021-0667 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		142	0	0	0

N° 2021-0670 - Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	5
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	1
Totaux		133	0	0	7

N° 2021-0673 - Transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		139	0	0	0

N° 2021-0674 - Givors - Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors - Mise à disposition d'un médecin du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Givors

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

Annexe (29/35)

N° 2021-0675 - Convention relative à l'accompagnement médico-social des femmes enceintes sans domicile fixe et/ou en situation de grande précarité - Partenariat entre la Métropole de Lyon et les Hospices civils de Lyon (HCL) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	30	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		138	0	0	2

N° 2021-0676 - Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Association recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		136	0	0	0

N° 2021-0678 - Lyon 7ème - Saint-Priest - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des collèges Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi à Lyon 7ème - Désignation de représentants de la Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	4	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		134	0	4	0

N° 2021-0681 - Projet de Cité Internationale des Arts du Cirque - Attribution d'une subvention d'investissement et d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	1
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	1	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		140	0	1	2

N° 2021-0683 - Décines-Charpieu - Lyon - Ecully - Attributions de subventions au titre du soutien à la Mémoire - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		136	0	0	0

Annexe (30/35)

N° 2021-0688 - Régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) - Versement d'une prime exceptionnelle assise sur l'augmentation de l'intéressement collectif

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		139	0	0	0

N° 2021-0684 - Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	11	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Contre	0	28	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	10	0
Totaux		80	50	10	0

N° 2021-0689 - Déchets - Reprise des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés en déchèteries par l'éco-organisme agréé Eco-mobilier - Avenant n° 1 au contrat

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

N° 2021-0692 - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Appel à projet réduction des déchets - Attribution de subventions d'investissements aux porteurs de projet pour le programme d'actions 2021-2023 et de subventions de fonctionnement aux porteurs de projet sur l'année 2021 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

Vœu

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	1	4	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Contre	6	45	0	0
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Citoyenne	Pour	26	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	1	11	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		67	68	0	0

Annexe (31/35)

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

N° 2021-0772 *Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti*
- principe de l'urgence

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Muriel Lecerf (groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N° 2021-0772 *Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti*

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Muriel Lecerf (groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N° 2021-0634 *Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0635 *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'indemnisation de sinistres entre le 1er février 2021 et le 31 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0636 *Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 27 avril 2021 et le 28 juillet 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0637 *Lyon - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Financement des études et travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir la vélostation Villette dans la gare de Lyon Part-Dieu - Approbation d'une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions - Individualisation partielle d'autorisation de programme*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0638 *Projets Corridors bus - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

N° 2021-0639 - amendement *Amendement n° 1 déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile - Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF)*

- Mme Delphine Borbon (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- M. Richard Brumm (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote CONTRE.
- Mme Valérie Roch (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

N° 2021-0639 *Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF)*

- M. Richard Brumm (groupe Inventer la Métropole de demain) s'ABSTIENT.
- Mme Valérie Roch (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0640 *Dardilly - Lissieu - Dispositif 1 % paysage, développement et cadre de vie lié à la réalisation de la liaison autoroutière A89-A6 - Approbation de 2 conventions financières avec l'État et Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Individualisation partielle d'autorisation de programme*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

Annexe (32/35)

N° 2021-0641 *Caluire-et-Cuire - Requalification du chemin de Crépieux (2nde phase) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et approbation du programme*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0642 *Charbonnières-les-Bains - Chemin de la Bressonnière - Travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0643 *Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située avenue Gabriel Péri*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0644 *Vénissieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société Nacarat d'une emprise située 11 rue Emile Zola*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0645 *Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Louis Fort*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0646 *Dardilly - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises composant l'assiette foncière des lots C-D-G sises avenue de Verdun et chemin des Ecoliers*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0647 *Lyon 2ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue Casimir Périer*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0648 *Lyon 7ème - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0649 *Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte à l'euro symbolique d'une emprise de domaine public et de plusieurs parcelles situées rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0650 *Vernaison - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale chemin de la Pronde*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0651 *Maintien en conditions opérationnelles du système de gestion des mobilités urbaines CRITER - Programme de gros entretien réparation, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité, garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0676 *Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Association recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021*

- Mme Yasmine Bouagga (groupes Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0677 *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Orientations et attributions des subventions au titre de la 3ème année de mise en œuvre (2021-2022) - Approbation de la convention relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs et de la convention-type de mise à disposition de l'application Géorienté auprès des acteurs de la solidarité*

- M. Izzet Doganel (groupe La Métropole pour tous) vote POUR.

Annexe (33/35)

- N° 2021-0678** *Lyon 7ème - Saint-Priest - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) des collèges Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi à Lyon 7ème - Désignation de représentants de la Métropole*
- M. Mohamed Chihi (groupe Les écologistes) vote POUR.
- N° 2021-0679** *Albigny-sur-Saône - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du concours restreint sur esquisse - Approbation du programme et des indemnités aux candidats*
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe La Métropole en commun) vote POUR.
- N° 2021-0680** *Vénissieux - Saint-Fons - Construction d'un collège - Lancement de la consultation du marché public global de performance - Approbation du programme et des indemnités aux candidats*
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe La Métropole en commun) vote POUR.
- N° 2021-0683** *Décines-Charpieu - Lyon - Ecully - Attributions de subventions au titre du soutien à la Mémoire - Année 2021*
- Mme Michèle Picard (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- N° 2021-0684** *Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021*
- M. Gilbert-Luc Devinaz (groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0687** *Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Agence locale de l'énergie (ALEC) de la Métropole de Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Déménagement de la structure dans les locaux sis 12 à 14 avenue Dutrievoz*
- Mme Claire Brossaud (groupe Les écologistes) ne PREND PAS PART AU VOTE.
- Mme Nathalie Dehan (groupe Les écologistes) ne PREND PAS PART AU VOTE.
- N° 2021-0693** *Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à diverses structures*
- Mme Sonia Popoff (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Elie Portier) ne PREND PAS PART AU VOTE.
- N° 2021-0697** *Collonges-au-Mont-d'Or - Lyon 9ème - Oullins - Pierre-Bénite - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets*
- Mme Lucie Vacher (groupe Les écologistes) ne PREND PAS PART AU VOTE.
- N° 2021-0702** *Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation*
- Mme Michèle Vullien (groupe Inventer la Métropole de demain) vote CONTRE.
- N° 2021-0709** *Décines-Charpieu - Projet de salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)*
- M. Richard Brumm (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- M. Le Faou (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à Mme Catherine Panassier) ne PREND PAS PART AU VOTE.
- Mme Michèle Vullien (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- N° 2021-0715** *Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni*
- Mme Delphine Borbon (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- M. Izzet Doganel (groupe La Métropole pour tous) vote POUR.
- M. Yvez-Marie Uhrich (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) s'ABSTIENT.
- N° 2021-0716** *Lyon 3ème - Opération Lyon Part-Dieu - Avenant n° 4 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 2 à la CMOU - ZAC Part-Dieu ouest : modifications n° 1 du PEP définitif et du dossier de réalisation - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Convention-cadre de participation des constructeurs au financement des équipements publics - Participation financière à la remise à titre onéreux - Individualisations d'autorisation de programme*

Annexe 34/35)

- M. Philippe Guelpa-Bonaro (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0721 *Caluire-et-Cuire - Dardilly - Feyzin - Givors - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Lyon 9ème - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Avenant n° 1 à la convention-cadre de délégation des aides à la pierre 2021-2026 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- Mme Véronique Dubois-Bertrand (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2021-0768 *Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Cession, à titre onéreux, de 11 lots de copropriétés situés dans le centre commercial place Guy Môquet*

- M. Philippe Gulepa-Bonaro (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Bertrand Artigny) ne PREND PAS PART AU VOTE.

Projet de vœu *Projet de vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain relatif à « Un référendum local pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ ».*

- M. Lucien Barge (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

- Mme Emeline Baume (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- M. Bruno Bernard (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Emeline Baume) vote CONTRE.

- M. Pascal Blache (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

- Mme Marie-Christine Burriland (groupe Communiste et républicain) vote CONTRE.

- M. Grégory Doucet (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Hélène Dromain (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Christine Etienne (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Zémorda Khelifi (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) vote CONTRE.

- M. Vincent Monot (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Véronique Moreira (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Isabelle Petiot (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Monique Guérin) vote CONTRE.

- Mme Joëlle Percet (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- M. Christophe Quiniou (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

- Mme Valérie Roch (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

- Mme Anne Reveyrand (groupe Socialistes, gauche sociale et écologiques et apparentés) vote CONTRE.

- Mme Sandrine Runel (groupe Socialistes, gauche sociale et écologiques et apparentés) vote CONTRE.

- M. Jean-Jacques Selles (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

- Mme Sonia Zdorovtsoff (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

Annexe (35/35)

Synthèse (pour information) :

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Absten- tion	NPPV	Non votants	Demandes de rectifications reçues pour mise au procès-verbal de séance
Communiste et républicain	Contre	1	4	0	0	1	1 élu ayant voté POUR par erreur demande à rectifier son vote en CONTRE 1 élu marqué NON VOTANT demande à mentionner un vote CONTRE
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0	1	
Les écologistes	Contre	6	45	0	0	7	6 élus ayant voté POUR par erreur demandent à rectifier leur vote en CONTRE 7 élus marqués NON VOTANTS demandent à mentionner un vote CONTRE
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	1	0	0	4	4 élus marqués NON VOTANTS demandent à mentionner un vote POUR
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	1	11	0	0	1	1 élu marqué NON VOTANT demande à mentionner un vote CONTRE 1 élu ayant voté POUR par erreur demande à rectifier son vote en CONTRE
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	0	
Totaux		67	68	0	0	14	
Synthèse des demandes de rectifications portées, pour information, au procès-verbal de séance :							
Demandes de rectifications en sus		4	17				
Demandes de rectifications en moins		-8				-13	
TOTAL actualisé des demandes de rectifications (pour information)		63	85	0	0	1	

Annexe 2 (1/5)

Modification n° 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation
(dossier n° 2021-0702)

Document projeté lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Béatrice Vessiller

PLU-H
MODIFICATION N°3
Habitat, urbanisme,
qualité de vie

**Bilan de la
concertation**

Conseil Métropolitain
du 27 septembre 2021

la métropole
GRAND LYON

1

Annexe (2/5)

➤ La concertation en chiffres

1 918 personnes mobilisées

820 personnes dans les 5 réunions publiques/ateliers/échanges

1 595 demandes de modification dont

- 22 % (soit 351) **prioritaires**, instruites et prises en compte dans le dossier soumis à l'enquête publique,
- 43 % (soit 686) à **étudier** lors d'une **ultérieure évolution** du PLU-H (nouvelles études),
- 35 % (soit 558) **soit non conformes aux orientations de la modification, soit hors cadre réglementaire d'une modification (révision), soit hors champ du PLU-H.**

323 avis.



Environ 3500 demandes de modification

Un peu plus de 1000 points de modification à l'enquête publique

Environ 400 réunions formalisées avec les communes (dont 150 pour l'habitat)

Annexe (3/5)

Répartition thématique des contributions



- **Des avis majoritairement favorables** aux évolutions du PLU-H proposées dans la modification n°3,

• **81% des avis : préoccupation forte autour des enjeux du défi environnemental.**

- Défi environnemental
- Défi solidaire
- Défi économique

Annexe (4/5)

Les données de la modification n°3



- Ouverture de zones AU : **14,3 hectares**.
- Évolution de nombreux emplacements réservés dont l'anneau des sciences
- Augmentation des **normes de stationnement pour les vélos** et, dans les zones bien desservies par les TC, réduction des places véhicules
- Augmentation des protections des éléments patrimoniaux (**EBP : + 90, PIP : + 8**)
- Augmentation des **coefficients de pleine terre** ou création (entre + 5 points et + 10 points)
- Augmentation des **zones naturelles et agricoles** : de plus de **100 ha** dont environ **70 ha** (69,6 ha) de Zones A(essentiellement AU3), qui évolue en zone A ou N.
- Augmentation protections végétales (**EBC** : + 27 ha (dont + 38 arbres remarquables), **EVV** : + 32 ha et **TUCCE** : + 0,20 ha
- **46 communes volontaires sur les SMS** (5 de plus) dont 4 nouvelles pour les constructions neuves et 8 pour les constructions existantes
- **20 communes** font évoluer leur SMS

Annexe (5/5)



Planning

Conseil du Septembre 2021 :

- Bilan de la concertation
- Justification des ouvertures à l'urbanisation de zones à urbaniser
- Avis de la Métropole sur les périmètres délimités des abords de monument historiques

Automne 2021 :

- Finalisation du dossier d'enquête publique et de l'actualisation de l'évaluation environnementale. Transmission du dossier à l'Autorité Environnementale
- Réunion publique de retour sur cette concertation

Fin janvier 2022 : Réception de l'avis de l'Autorité Environnementale**Début 2022 :** Enquête publique**Fin 1^{er} semestre 2022 (Estimation) :** Rapport de la commission d'enquête**Début 2^{ème} semestre 2022 :** Approbation

Annexe 3

Amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile
Projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la
concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF)

(dossier n° 2021-0639)

GRAND LYON – La Métropole

Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile

**DAAJA - Gestion séance
Amendement 1**

Conseil de la Métropole

27 septembre 2021

Amendement

Décision n° 2021-0639

Projet d'aménagement de l'autoroute A 46 Sud – Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat et Autoroutes du Sud de la France (ASF) du 29 juin au 28 septembre.

Exposé des motifs :

L'agglomération lyonnaise présente la particularité d'être au carrefour du trafic européen de transit sur les axes Nord/Sud et Est/Ouest.

Elle est par ailleurs la seule métropole européenne à ne pas posséder aujourd'hui de véritable contournement autoroutier.

Or le projet d'aménagement de l'A46 Sud, dont la concertation publique s'achève le 28 septembre courant, ne propose qu'un scénario unique d'aménagement, ne faisant état d'aucune étude comparative sur la possibilité d'autres contournements, quels qu'ils soient, comme cela est pourtant réglementairement prévu dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Amendement :

En page 2, après le dernier paragraphe et avant « Vu ledit dossier »

Ajoute :

La question des déplacements autoroutiers à l'échelle de l'agglomération lyonnaise ne saurait donc être dissociée de la question du fret ferroviaire, notamment du CFAL Nord ET Sud et de celle du développement des transports collectifs à l'échelle de l'aire métropolitaine. Parallèlement et simultanément à ces deux leviers d'action, il n'en demeure pas moins qu'une vraie réflexion doit être également menée par l'Etat, en concertation étroite avec la Métropole de Lyon, la Région, les Départements et les communautés d'agglomération et de communes concernées, pour rechercher et proposer d'autres alternatives de contournement autoroutier comme cela est réglementairement prévu dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

En page 2 après le n°2 du délibéré

Ajoute :

3° De demander à l'Etat

Que soient scrupuleusement respectées les dispositions réglementaires du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise suite au déclassement des sections métropolitaines des Autoroutes A6 et A7, incluant notamment la réalisation d'un vrai contournement autoroutier en prolongement de l'A432 jusqu'au niveau de Vienne.

Fait à Lyon, le 23 septembre 2021

Philippe COCHET - Président

Annexe 4 (1/4)

**Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais
du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni**

(dossier n° 2021-0715)

Document projeté lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Béatrice Vessiller

Lyon 1^{er}/2^e – Requalification de la Rive Droite du Rhône

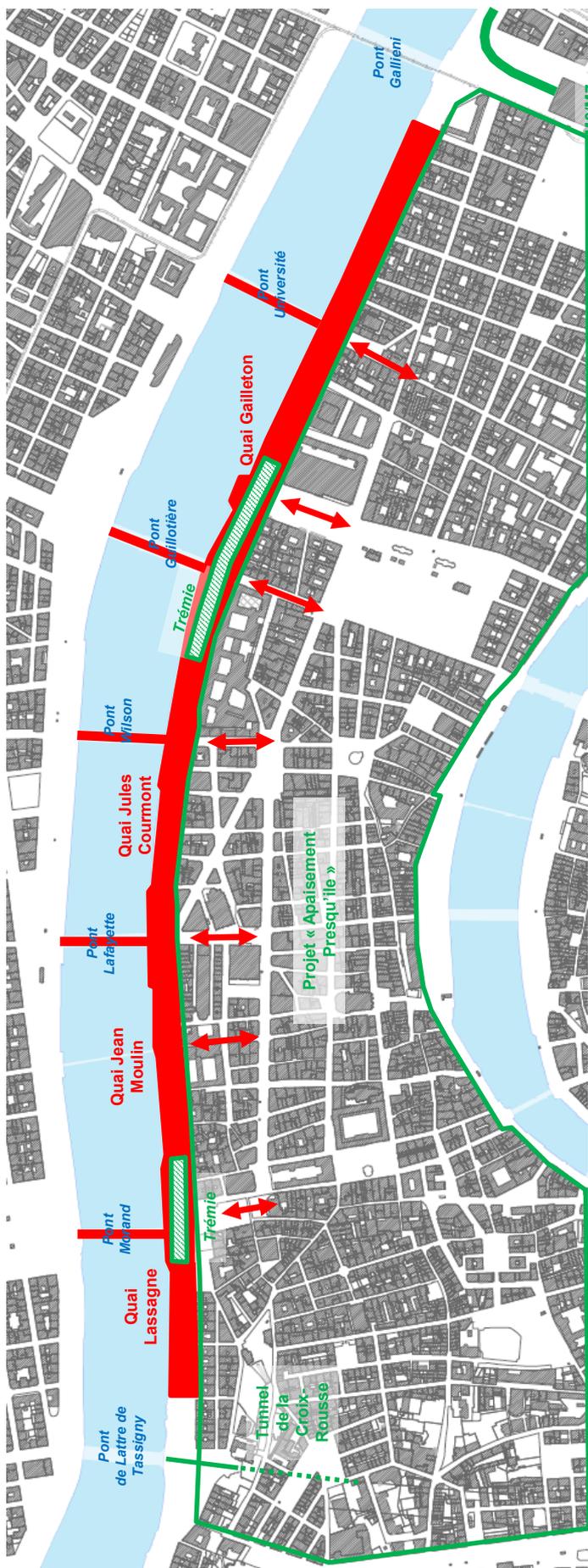


Conseil Métropolitain du 27 septembre 2021

CONTEXTE

Lyon 1^{er}/2^e – Requalification de la Rive Droite du Rhône

Périmètre du projet



Trois enjeux principaux

- **La qualité de l'espace public et l'accueil de nouveaux usages**
 - Périmètre UNESCO
 - Mettre à niveau une ou deux des trémies existantes
 - Compléter la trame végétale
 - Espace de promenade et de détente
 - Accueillir de nouveaux usages
 - Mettre en valeur les pieds d'immeuble

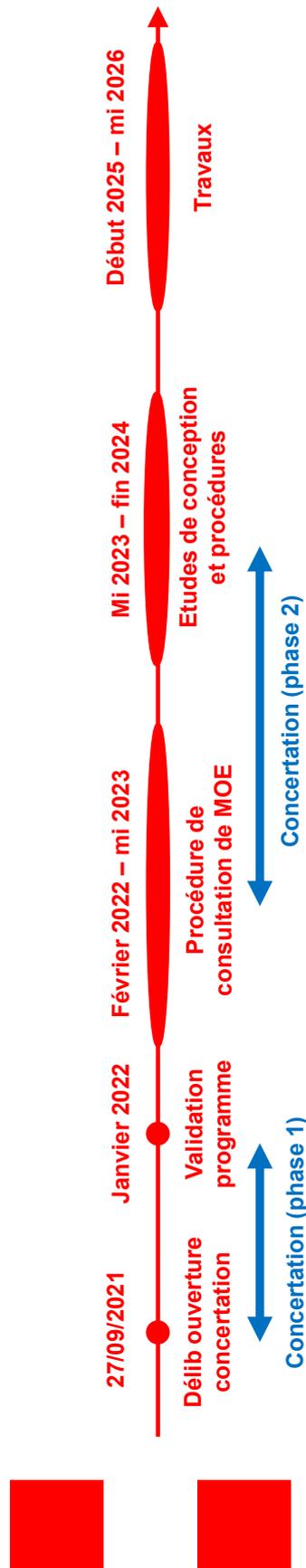
- **La mobilité et la qualité environnementale en lien avec le projet d'apaisement de la Presqu'île**
 - Apaiser la rive droite en développant des offres alternatives à la voiture
 - Intégration du réseau express vélo
 - Intégrer un site propre pour les transports en commun sur tout ou partie du linéaire
 - Requalifier les rives du Rhône en lien avec les projets d'apaisement de la Presqu'île et M7

- **Le rapport de la ville avec son fleuve**
 - Retrouver des liens vers le Rhône
 - Créer d'éventuelles nouvelles haltes fluviales ou un cheminement reliant les quais bas

Annexe (4/4)

CONCERTATION**Concertation**

- **Contexte de la concertation réglementaire**
 - Première période de concertation pour recueillir les attentes en termes d'usages de ce futur espace public
 - Cette concertation doit amener à définir et enrichir le programme de l'opération
- **Modalités**
 - Dossier papier et plateforme numérique
 - Entre 1 et 3 réunions publiques
- **Planning**
 - Concertation : 8 novembre au 31 décembre 2021
 - Consultation MOE :
 - Lancement phase candidatures à l'automne
 - Lancement phase offre (envoi programme) en février 2022



Annexe 5 (1/6)

Fonds d'impact territorial dédié à l'amorçage industriel à l'échelle des aires urbaines de Lyon et Saint-Etienne- Individualisation totale d'autorisation de programme - Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du comité stratégique du fonds

(dossier n° 2021-0654)

Document projeté lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Emeline Baume

**FONDS D'IMPACT TERRITORIAL DÉDIÉ
À L'AMORÇAGE INDUSTRIEL**

Conseil du 27 septembre 2021



GRANDLYON
la métropole

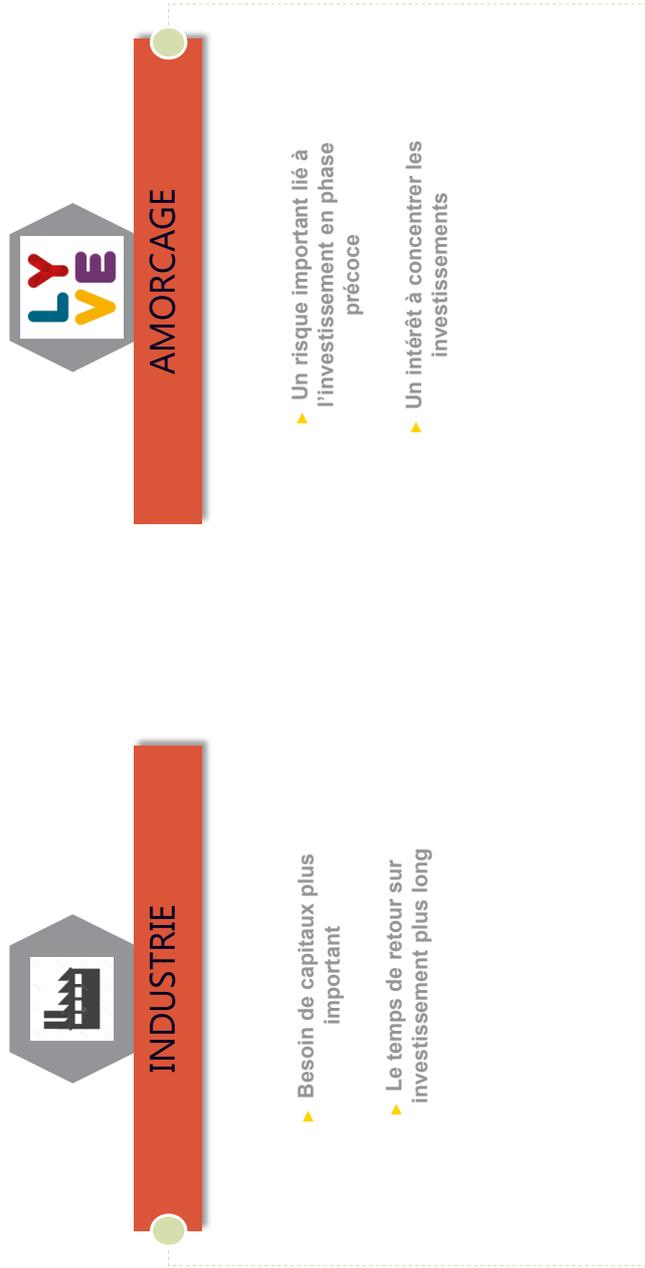
Annexe (2/6)

Développer de nouveaux projets industriels répondant aux besoins des habitants et participant à la transition écologique du monde économique



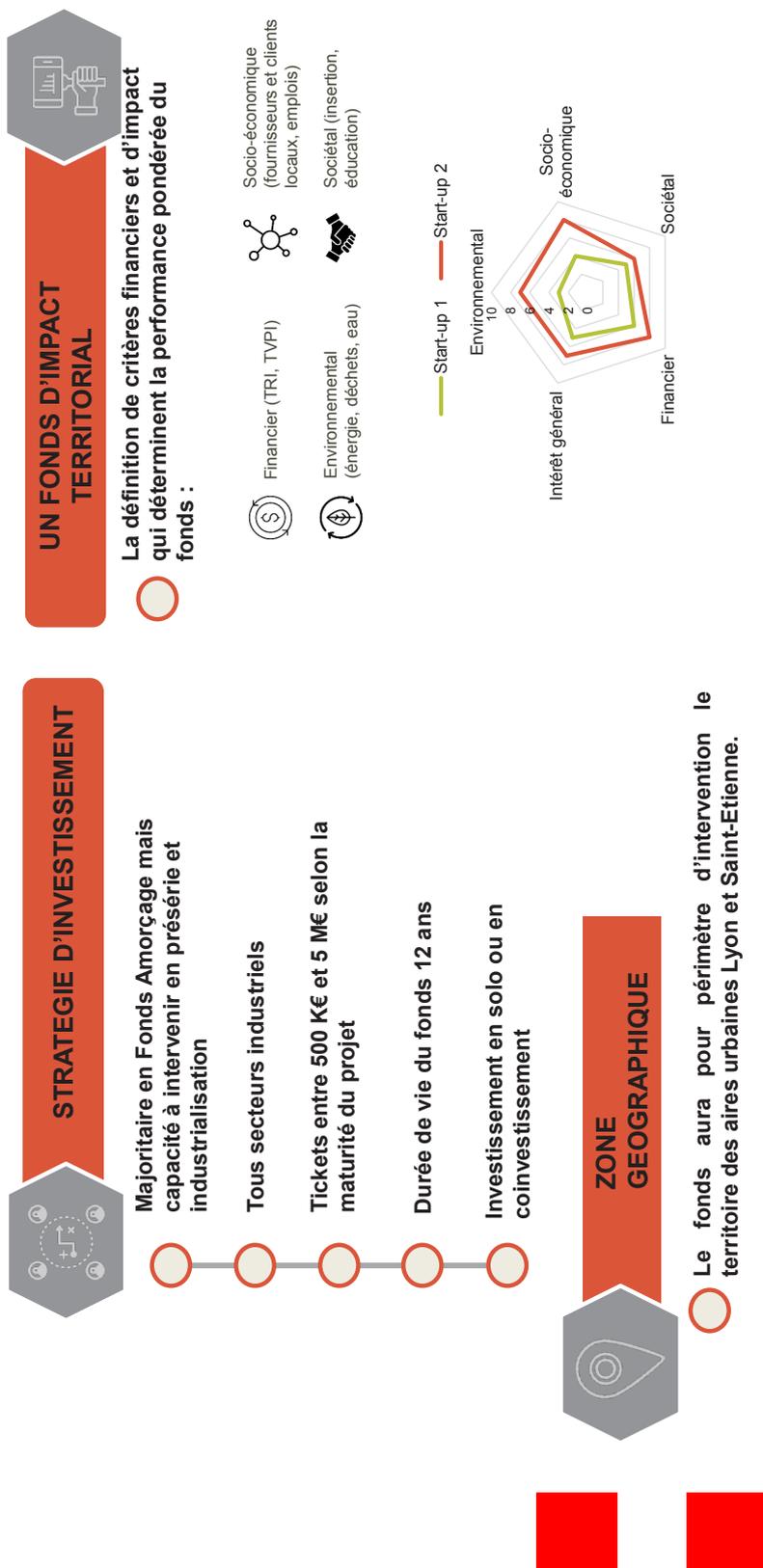
Annexe (3/6)

Un besoin de financement important en fonds propres, mal couvert par l'offre actuelle



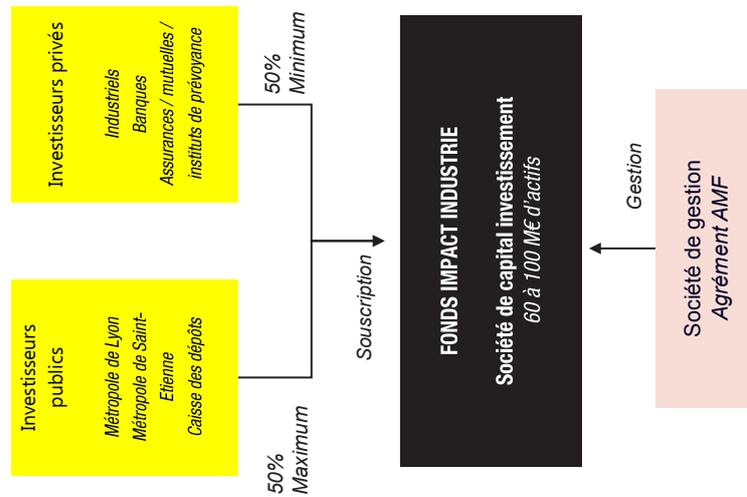
Annexe (4/6)

Encourager la création d'un fonds d'impact pour investir dans les jeunes entreprises industrielles sur le territoire



Annexe (5/6)

Investir dans une société de capital investissement confiée à une société de gestion agréée AMF



Taille du fonds : 60 à 80 M€



Organisation du fonds

- Société de capital investissement gérée par une société de gestion choisie à travers un AMI → **DEMETER** : pionnier investissement Cleantech, 1Md€ en gestion, 180 entreprises accompagnées.
- Gouvernance partagée entre un comité stratégique, comité conformité, comité consultatif et comité d'investissement ;

Financement du fonds

- 50% de financement public *a maxima* conformément aux exigences de la CDC à travers l'appel à projet « territoire d'innovation » auquel a répondu la métropole de Lyon
- **Proposition d'investissement de la Métropole de Lyon à hauteur de 17 M€,**
- la CDC investirait 7 à 10 M€ et la métropole de Saint-Etienne 5M€
- Les acteurs privés ciblés sont des industriels et des banques



Annexe (6/6)

Objectifs attendus

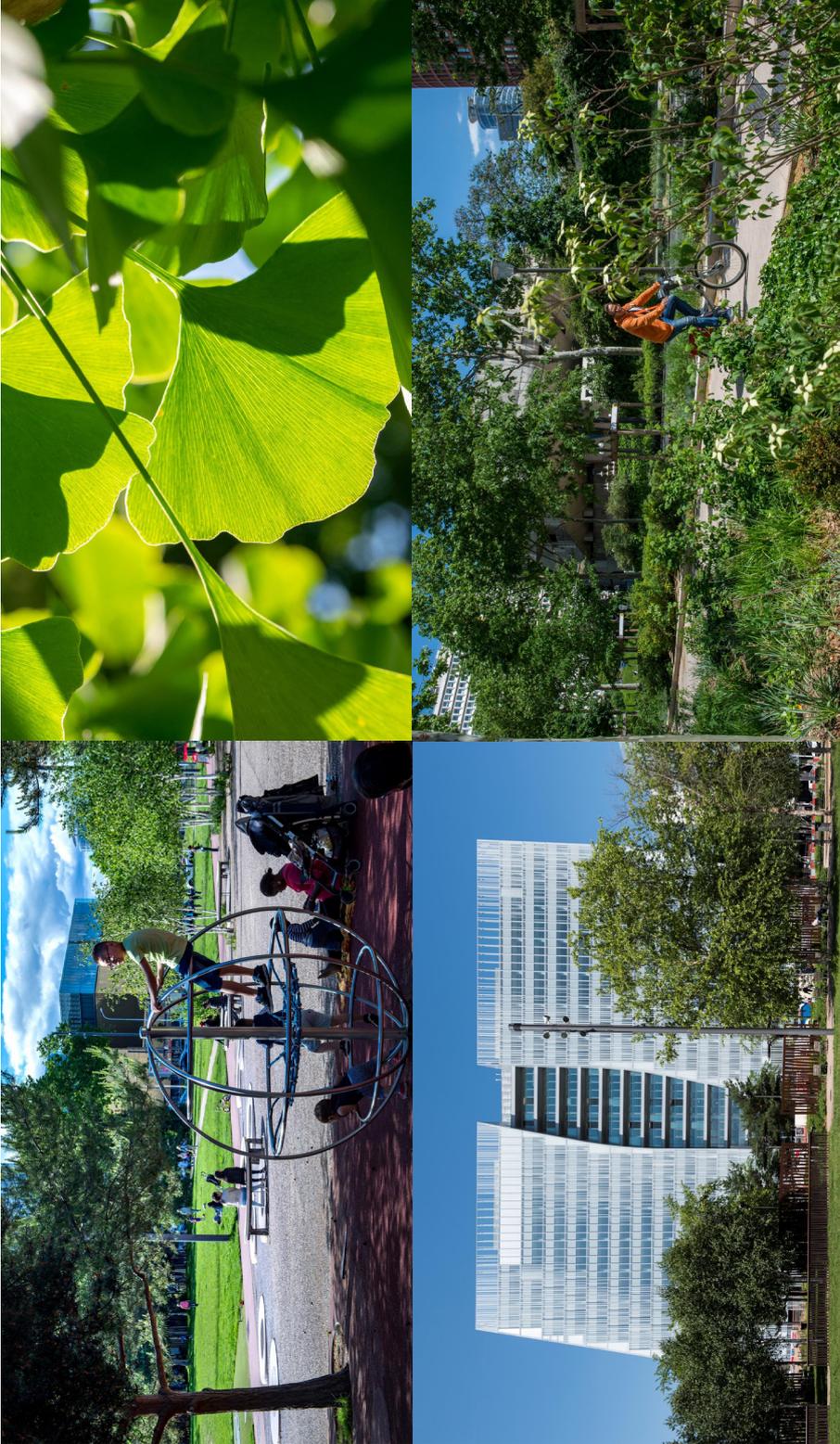
- Avec un investissement de 17M€ la Métropole de Lyon crée un outil de développement économique capable d'investir 60 à 80M€ sur le territoire pour la création et le développement de nouveaux projets industriels.
- Le business plan prévoit une rémunération des investisseurs à hauteur de X2 à 12 ans. Pour un investissement de 17M€ la métropole de Lyon peut espérer une recette totale de 34M€ d'ici 2033.
- Accompagnement de la transition des entreprises via 10 objectifs d'impacts territorial et une centaine d'indicateur de suivi. Thématiques principales :
 - Activités industrielles et emplois créés et pérennisés
 - Impact sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et des jeunes
 - Impact sur le réchauffement climatique
 - Impact sur la préservation des ressources naturelles
 - Impact sur la gouvernance interne des entreprises : parité, actionariat salarié et partage de valeur
 - Perception citoyenne des projets

Annexe 6 (1/5)

Opération Lyon Part-Dieu - Avenant n° 4 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 1 à la CMOU - ZAC Part-Dieu ouest : modifications n° 1 du PEP définitif et du dossier de réalisation - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Convention-cadre de participation des constructeurs au financement

(dossier n° 2021-0702)

Document projeté lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Béatrice Vessiller



LYON 3
OPERATION LYON PART DIEU
Approbation de l'avenant au traité de concession et de l'avenant à la CMOU

Conseil métropolitain du 27 septembre 2021

Annexe (2/5)



Nouvelles orientations

SUR LES ESPACES PUBLICS

- ▲ Reprises d'étude sur certains sites (mobilité/espace vert)
- ▲ Végétalisation accentuée (canopée + strate basse)
- ▲ Rééquilibrage des modes de transport sur voiries
- ▲ Stationnement vélos (transitoire/définitif)

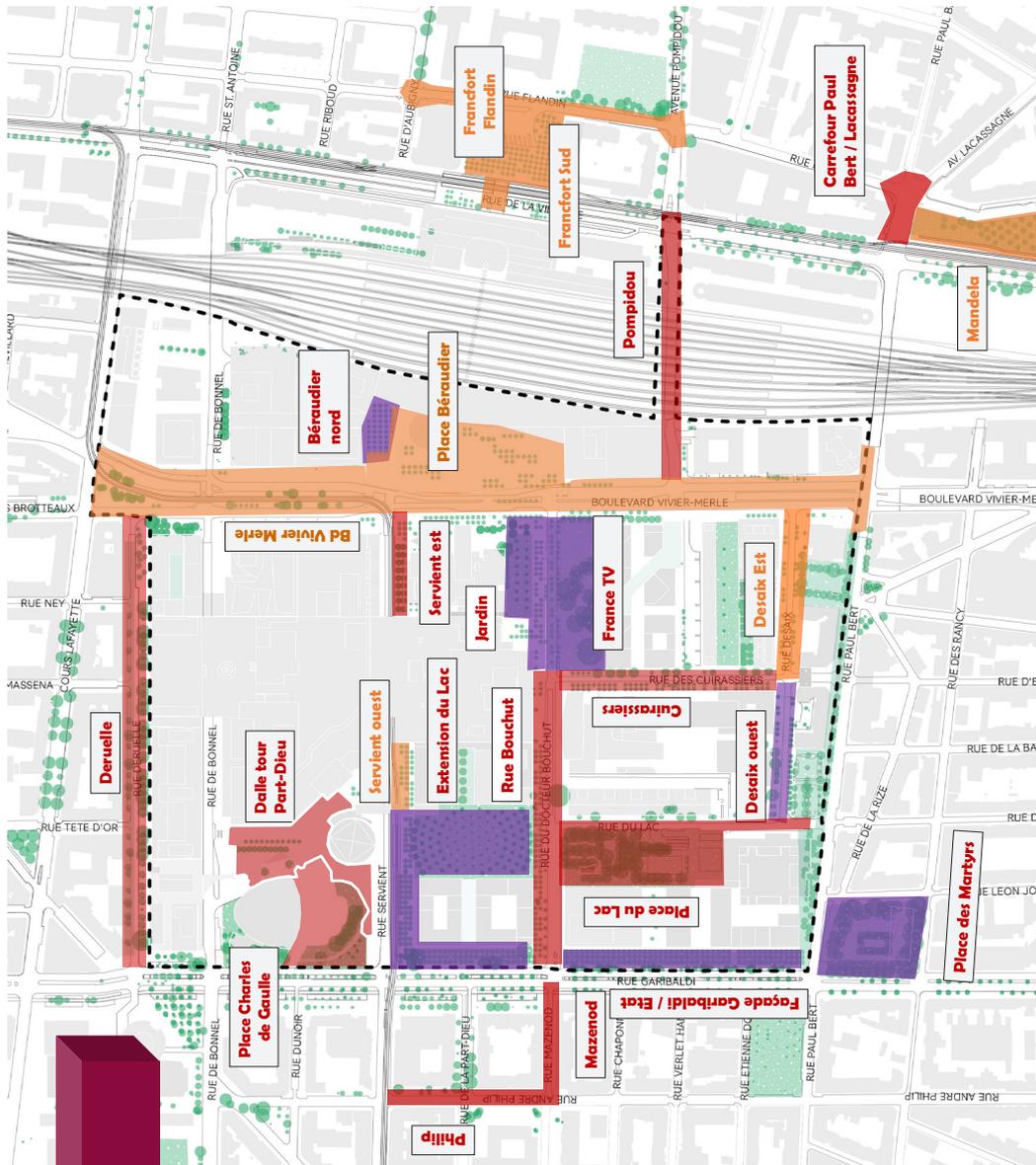
SUR LA CONSTRUCTIBILITÉ

- ▲ Dé-densification de la programmation
- ▲ Réduction de la hauteur et abandon des programmes IGH
- ▲ Rééquilibrage de la programmation logements/bureaux
- ▲ Programmation résidentielle : ambition plus importante sur le logement social et logement intermédiaire (BR\$ et LLI)

DANS UN BILAN BUDGETAIRE CONTENU

- ▲ Objectif de frugalité des équipements publics réalisés
- ▲ Rationalisation des programmes immobiliers à développer

Annexe (3/5)



PEP Synthèse 2015 - 2021

Périmètre ZAC PART-DIEU OUEST

PEP 2015 (Dotted line)

Réalisé ou en cours (Orange)

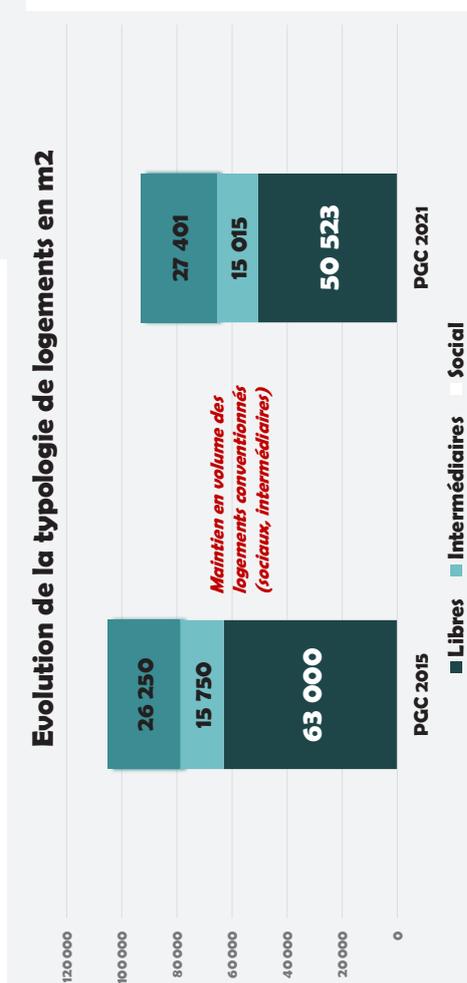
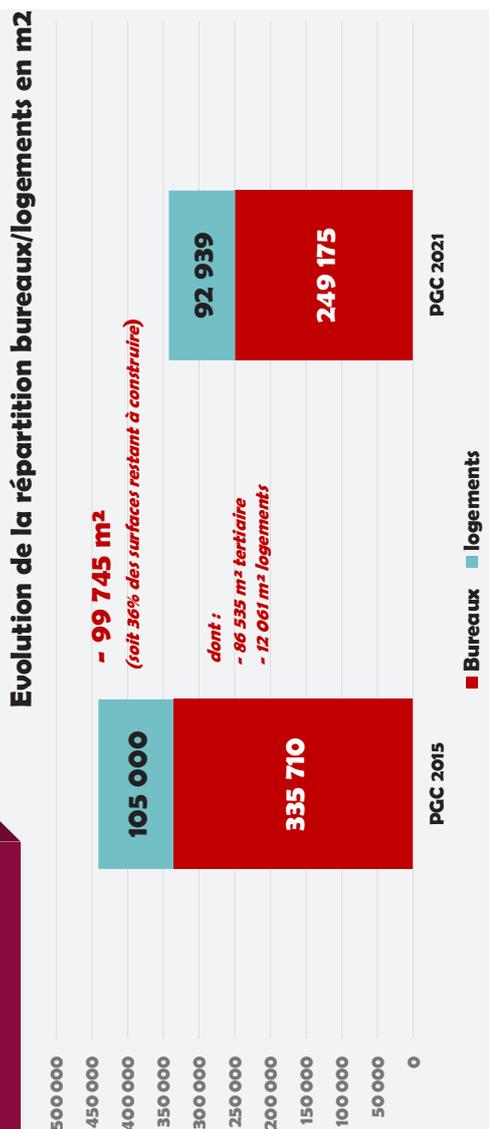
Restant à engager / A venir (Red)

PEP 2021 (Purple)

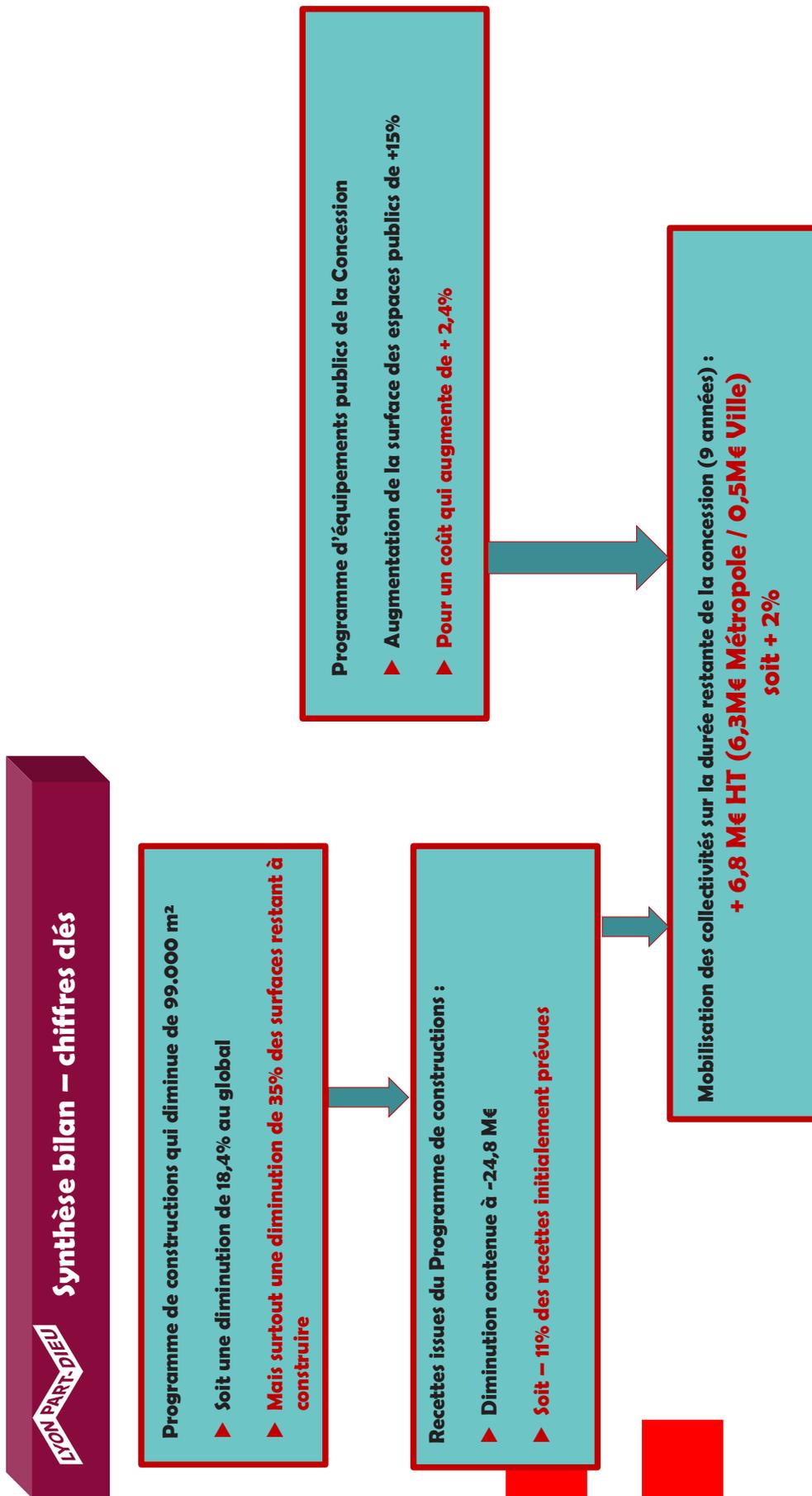
- ▶ **Frugalité des aménagements**
- **Ratios d'aménagement rationalisés**
- **Principe de « retour » pour les meilleures fortunes » pour les collectivités**
- ▶ **Etat des lieux financier à date : + 6,8 M€ (HT coût global)**

Annexe (4/5)

Programme Général des Constructions



Annexe (5/5)



Annexe 7

Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n°2021-0721

ANNEXE _ AIDES A LA PIERRE _ LOGEMENT SOCIAL _ Conseil métropolitain du 27-28 septembre 2021

Bénéficiaire	Localisation		Opérations			Subvention maximale
	Adresse	Commune	Nature de l'opération	Critère de financement	Nombre de logements	
Alliade Habitat	1 rue des Primevères - 7 à 12 rue des Géraniums	Feyzin	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	100	1 100 000 €
Batigère Rhône-Alpes	18 rue de Bonald	Lyon 7ème	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	13	143 000 €
Est Métropole Habitat	143 à 149 Cours Emile Zola	Villeurbanne	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	71	781 000 €
Grand Lyon Habitat	8 rue du lavoir	Dardilly	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	12	132 000 €
Grand Lyon Habitat	17A à 25B rue Louis Loucheur Résidence Marius Donjon	Lyon 9ème	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	285	3 135 000 €
Immobilière Rhône-Alpes	15 rue Moncey	Lyon 3ème	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	14	154 000 €
Lyon Métropole Habitat	125 rue Pierre Brunier Résidence Jean Monnet	Caluire-et-Cuire	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	52	572 000 €
Lyon Métropole Habitat	29-31 rue Joseph Liauthaud	Givors	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	14	154 000 €
Lyon Métropole Habitat	305-321 boulevard Pinel - 1-2 place Grandclément Résidence Joseph Muntz	Vénissieux	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	126	1 386 000 €
Lyon Métropole Habitat	124 rue Dedieu	Villeurbanne	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	9	99 000 €
Sollar	45 à 55 avenue Roger Salengro - 77-78 rue Nelli - 79 à 84 rue Romain Rolland - Cité TASE	Vaulx-en-Velin	Réhabilitation - plan de relance	11 000 € / logement	188	2 068 000 €
TOTAL subventions réhabilitation parc social (Plan de Relance)					884	9 724 000 €
Néma Lové	17 rue de Tourville	Lyon 7ème	Offre Nouvelle - logement en diffus	PLAI Adapté en bail emphytéotique Métropole de Lyon	1	25 000 €
Adoma	5, 7 impasse Fernand Rey - 26, rue de l'annonciade	Lyon 1er	Offre Nouvelle - résidence sociale	Subvention exceptionnelle d'équilibre	66	200 000 €
TOTAL subventions offre nouvelle					67	225 000 €
TOTAL LOGTS SUBVENTIONNES					951	9 949 000 €

Annexe 8 (1/3)

Pièce jointe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0721



**Avenant n° 1
à la convention cadre de délégation de compétence
en matière d'aides au logement**

Entre l'État et la Métropole de Lyon

Pour la période 2021-2026

(en application de la loi du 13 août 2004)

Le présent avenant est établi entre :

la Métropole de Lyon, représentée par Monsieur Bruno BERNARD, Président du Conseil de la Métropole,

et

l'État, représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

Annexe (2/3)

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article L 301-5-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, notamment son article 28 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 26 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 122 ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment son article 73 ;

Vu la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement entre l'État et la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 signée le 26 juillet 2021 ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du 1^{er} juillet 2021 sur la répartition du redéploiement des crédits du plan de relance relatifs à la restructuration lourde et à la rénovation énergétique des logements sociaux ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du jj mm 2021 sur la répartition de l'enveloppe complémentaire des crédits du plan de relance relatifs à la restructuration lourde et à la rénovation énergétique des logements sociaux ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet d'abonder la dotation prévisionnelle des crédits du plan de relance attribuée à la Métropole de Lyon pour l'année 2021 afin de contribuer à la restructuration lourde et à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux, suite à la répartition du redéploiement de crédits validée par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 1^{er} juillet 2021 et à la répartition de la dotation complémentaire allouée à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet abondement se traduit par les modifications suivantes apportées à la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement pour la période 2021-2026 signée le 26 juillet 2021 entre l'État et la Métropole de Lyon.

Article 2 :

Le deuxième alinéa de l'article I-2-2 de la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement entre l'État et la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 est modifié comme suit :

« Pour l'année 2021, il est attribué à la Métropole de Lyon une dotation prévisionnelle de 9 724 000 € afin de contribuer à la restructuration lourde et à la rénovation énergétique de 884 logements locatifs sociaux financés en PALULOS. Ce montant comprend une dotation initiale de 3 071 310 €, une dotation complémentaire n°1 de 3 110 156 € et une dotation complémentaire n°2 de 3 542 534 €. »

Annexe (3/3)**Article 3 :**

Les premier et troisième alinéas de l'article II-1 de la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement entre l'État et la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 sont modifiés comme suit :

« - sous réserve des dotations disponibles, l'État allouera au délégataire, pour l'année 2021, un montant prévisionnel de droits à engagement de 23 633 600 € pour la réalisation des objectifs visés à l'article I-2. »

« - une partie dédiée à la restructuration lourde de logements sociaux couplée à une rénovation énergétique, pour un montant de 9 724 000 €, à imputer sur le BOP 135-RAUR – N/A – PALULOS Relance ».

Article 4 :

Le troisième alinéa de l'article II-5-1-1 de la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement entre l'État et la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 est modifié comme suit :

« - pour le financement des opérations de restructuration lourde de logements sociaux couplée à une rénovation énergétique, considérant que la dimension temporelle de sa mise en œuvre est une condition importante de la réussite du plan de relance, 100 % du montant de la dotation initiale des droits à engagement de l'année à la signature de la convention ou de l'avenant annuel, soit, pour l'année 2021, 3 071 310 € imputés sur le BOP 135-RAUR – N/A – PALULOS Relance ».

Article 5 :

Après le septième alinéa de l'article II-5-1-1 de la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement entre l'État et la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026, il est inséré la phrase suivante :

« - pour le financement des opérations de restructuration lourde de logements sociaux couplée à une rénovation énergétique, considérant que la dimension temporelle de sa mise en œuvre est une condition importante de la réussite du plan de relance, 100 % du montant des dotations complémentaires n°1 et n°2 des droits à engagement de l'année 2021 sera allouée par le délégant au délégataire à la signature de l'avenant 1, soit 6 652 690 € imputés sur le BOP 135-RAUR – N/A – PALULOS Relance ».

Article 6 :

Toutes les autres dispositions de la convention-cadre de délégation de compétences en matière d'aides au logement entre l'État et la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 demeurent inchangées.

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil
de la Métropole de Lyon

Le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Annexe 9 (1/5)

Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021

(dossier n° 2021-0684)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Bertrand Artigny

Décision Modificative n°1

Conseil métropolitain
27 septembre 2021

la métropole
GRAND LYON

1



Affectation des résultats 2020

- Excédent de fonctionnement à affecter au budget supplémentaire 2021 après obligations réglementaires

principal	eau	assainissement	réseau de chaleur	déchets	BAOURD	restaurant	tous budgets
133,7	3,6	10,8	3,6	0,0	0,0	0,0	151,8

- Affectation à l'investissement : 135,0 M€
- Financement mesures nouvelles en fonctionnement non couvertes par des recettes : 16,8 M€

Annexe (3/5)

Évolution dépenses de fonctionnement tous budgets (mvts réels)

En M€	BP 2021	propositions DM	Voté 2021
dépenses	2 616,8	38,1	2 654,9
recettes	2 961,0	18,1	2 979,1

Dont :

- + 5,8 M€ mesures COVID et équipements
- + 14,5 M€ frais de séjour PAPH et enfance-famille
- + 5,7 M€ financement des services d'aide à domicile
- + 1,6 M€ soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux
- + 1,0 M€ gestion fonds social européen (FSE) reconduction versements d'avance majorés
- + 2,5 M€ reversement TVA cité de la gastronomie lié au changement mode de gestion
- + 1,9 M€ frais financiers
- + 0,7 M€ sensibilisation à l'usage de bio-seaux et composteurs

Annexe (4/5)

Évolution des recettes de fonctionnement tous budgets (mvtls réels)

En M€	BP 2021	propositions DM	Voté 2021
dépenses	2 616,8	38,1	2 654,9
recettes	2 961,0	18,1	2 979,1

Dont :

+ 16 M€ ajustement produits fiscaux et concours de l'Etat au vu des notifications, dont :

+ 9 M€ CVAE (→309 M€)

- 2,7 M€ TEOM lié au passage au taux unique (→115 M€)

- 31,1 M€ CFE exonération de 50% valeur locative locaux industriels adoptée en loi de finances initiale 2021 (→216,3 M€)

+ 36,8 M€ Contrepartie : allocation compensatrice CFE (→ 41 M€)

+ 2,6 M€ DCRTP (→59,9 M€)

- 2,0 M€ baisse du produit de la taxe de séjour (COVID)

+ 2,4 M€ recettes partenariales (projets TIGA, logement d'abord)

4

Évolution des crédits d'investissement – PPI tous budgets

En M€	BP 2021	propositions DM	Voté 2021
dépenses	650,0	50,0	700,0
recettes	113,7	-	113,7

Dont en dépenses (hors reliquats de crédits supprimés):

- + 6,1 M€ gestion du domaine public et ouvrages d'art (M6/M7, grosses réparations de chaussées)
- + 5,9 M€ modes alternatifs et mobilités actives
- + 6,7 M€ enveloppes territorialisées FIC et PROX
- + 1,5 M€ patrimoine réseau eau potable
- + 1,4 M€ tri à la source des bio déchets
- + 15,0 M€ réserves foncières logt abordable
- + 13,9 M€ rachat d'ouvrages de la ZAC Part-Dieu

Annexe 10

Voeu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

Un référendum local pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+

**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN****Conseil de la Métropole
Lundi 27 et Mardi 28 Septembre
Projet de vœu**

Un référendum local pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+

Envisagée depuis le plan Oxygène de la Métropole de Lyon en 2016 et mise en place en 2019 pour les professionnels, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air, facteur de maladies et de décès prématurés.

Du 3 septembre 2021 au 5 février 2022, une concertation ouverte au grand public a été lancée portant sur les périmètres de la future ZFE+, le calendrier d'élargissement ainsi que les mesures d'accompagnement. Si cette concertation est un véritable atout pour coconstruire la ZFE+ avec les citoyens, les salariés et les acteurs associatifs et économiques une telle approche à cependant ces limites. De même le recours à un panel de citoyens est un dispositif intéressant, mais il ne saurait se substituer à une **consultation directe des populations concernées, seul moyen de garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de cette ZFE+**.

Dans un contexte de défiance de plus en plus marquée, ce dispositif de démocratie directe est à même de recréer du lien avec les citoyens. **Pour une collectivité de la taille de la Métropole de Lyon, il s'agirait d'une véritable innovation démocratique, actant pleinement dans les pratiques le principe de redevabilité** tout en favorisant l'information de toute la population sur les mesures de la ZFE par le biais de la campagne électorale associée au principe du référendum.

Il ne s'agirait pas ici de soumettre à référendum le principe même de la ZFE, acté dans la loi et outil utile pour améliorer la qualité de l'air, mais les périmètres retenus de la ZFE+, les modalités d'élargissement (calendrier, critères, ...), les mesures d'accompagnement (calendrier de mise en œuvre, importance, ...) ainsi que les dérogations.

Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain acte :

- **Sa volonté d'informer le plus grand nombre de personnes concernées par la ZFE sur le territoire métropolitain et en dehors, afin de les inciter à participer à la concertation ZFE**
- **Le lancement du processus de recours à un référendum local dans le courant de l'année 2022 pour soumettre à l'avis de la population métropolitaine les périmètres retenus de la ZFE+, les modalités d'élargissements ainsi que les mesures d'accompagnement et les dérogations.**

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 24 janvier 2022.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
